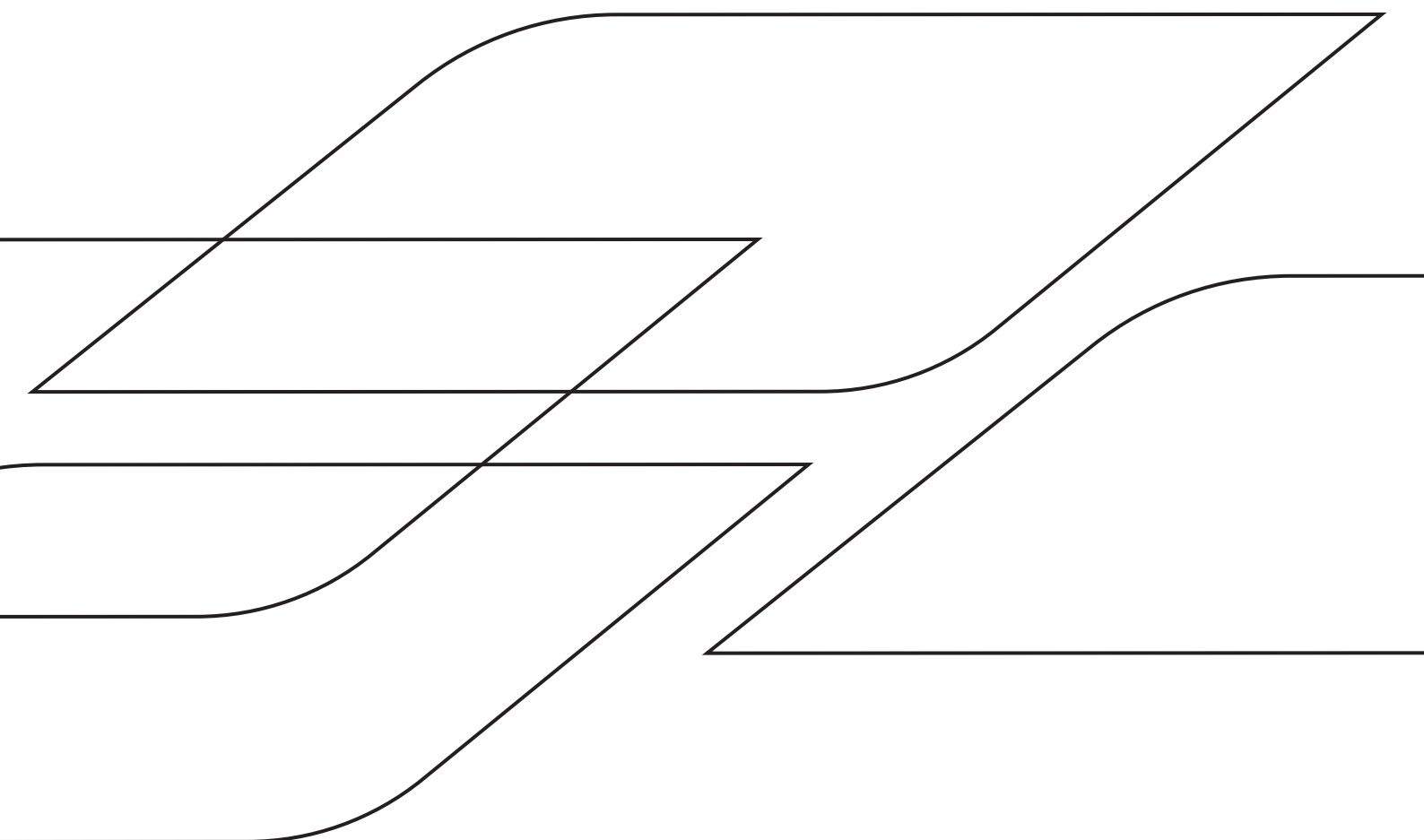


e-PER Generali

Notice d'information



Dispositions essentielles du contrat

1. e-PER Generali est un contrat d'assurance de groupe sur la vie à adhésion individuelle et facultative.

Les droits et obligations de l'Adhérent peuvent être modifiés par des avenants à la Convention, conclus entre Generali Retraite et Le Cercle des Épargnants. L'Adhérent est préalablement informé de ces modifications.

2. Les garanties du contrat sont les suivantes :

- en cas de vie de l'Adhérent à l'Échéance du plan : paiement d'une rente viagère et/ou d'un capital à l'Adhérent selon son choix et en fonction de l'origine des versements ;
- en cas de décès de l'Adhérent : paiement au(x) Bénéficiaire(s) désigné(s) d'un capital et/ou d'une rente viagère.

Ces garanties sont décrites aux articles « Durée de l'Adhésion », « Liquidation des droits », « Décès de l'Adhérent » et « Paiement des prestations » de la présente Notice d'information.

Les versements peuvent être libellés en euros et/ou en unités de compte, selon le choix de l'Adhérent, dans les conditions décrites aux articles « Nature des supports sélectionnés » et « Capital constitutif de la retraite ».

Pour la part des droits exprimée en euros, le contrat comporte une garantie en capital (capital constitutif) égale aux sommes versées, nettes de frais.

Pour la partie des droits exprimés en unités de compte : les montants investis sur les supports en unités de compte ne sont pas garantis mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

3. Pour la partie des droits exprimés en euros sur le fonds en euros, le contrat ne prévoit pas de participation aux bénéfices contractuelle.

Les conditions d'affectation des bénéfices techniques et financiers du fonds en euros sont indiquées à l'article « Attribution des bénéfices » de la présente Notice d'information.

4. Le contrat ne comporte pas de faculté de rachat sauf cas exceptionnels, conformément à l'article L224-4 du Code monétaire et financier (article « Cas de rachats anticipés » de la présente Notice d'information).

Le contrat comporte une faculté de transfert. Les modalités de transfert sont indiquées à l'article « Transférabilité des droits ». Les sommes sont versées par l'Assureur dans un délai de quinze (15) jours à compter de l'expiration du délai de renonciation au transfert.

Des tableaux indiquant les valeurs de transfert et le montant cumulé des versements bruts au terme des huit (8) premières années figurent aux articles « Transférabilité des droits » et « Montant cumulé des versements bruts et valeurs de transfert au terme des huit (8) premières années » de la présente Notice d'information.

5. Les frais applicables au titre du contrat sont les suivants :

- Frais à l'entrée et sur versements :
 - Frais associatifs : 4 euros à l'adhésion plus 4 euros maximum de cotisation annuelle.

- Frais sur les versements initial, libres, libres programmés et transferts entrants : 1% maximum.

• Frais en cours de vie du contrat :

- Frais de gestion sur les supports représentatifs des unités de compte, y compris OPC indiciels (ETF) et Actions : 0,40 % maximum de la valeur atteinte des supports en unités de compte du contrat, prélevés trimestriellement par diminution du nombre d'unités de compte, soit 1,60 % maximum par an.
- Frais de gestion sur le fonds en euros : 1 % maximum par an de la provision mathématique du contrat libellé en euros sur le fonds en euros.
- Frais de mandat au titre de la gestion horizon retraite : néant.
- Frais de mandat au titre de la gestion retraite évolutive : néant.

• Frais de sortie :

- Frais en cas de rachat anticipé : néant.
- Frais sur arrérages de rente : néant.
- Frais de gestion sur le fonds en euros en phase de rente : 0,60 % maximum par an de la provision mathématique.
- Frais de liquidation : néant.
- Frais de transfert individuel : 1 % maximum de la valeur de transfert pendant les cinq (5) premières années et nuls au terme de la cinquième (5^{ème}) année de l'adhésion, ou lorsque le transfert intervient à compter de l'Échéance du plan.

• Autres frais :

- Frais d'arbitrage entre les supports au sein du mode gestion libre : néant.
- Frais d'arbitrage entre les profils de gestion au sein du mode gestion horizon retraite : néant.
- Frais d'arbitrage entre les profils de gestion au sein du mode gestion retraite évolutive : néant.
- Frais en cas de changement de mode de gestion : néant.
- Frais au titre des options arbitrages programmés, sécurisation des plus-values, dynamisation des plus-values, limitation des moins-values et limitation des moins-values relatives : néant.

Les supports représentatifs des unités de compte peuvent aussi supporter des frais qui leur sont propres. Ceux-ci sont indiqués dans les documents d'informations clés ou documents d'informations spécifiques et/ou tout autre document d'information financière équivalent prévu par la réglementation, des supports.

6. La durée du contrat recommandée dépend notamment de la situation patrimoniale de l'Adhérent, de son attitude vis-à-vis du risque, du régime fiscal en vigueur et des caractéristiques du contrat choisi. L'Adhérent est invité à demander conseil auprès de son Assureur.

7. L'Adhérent peut désigner le(s) Bénéficiaire(s) dans le Bulletin d'adhésion et ultérieurement par avenant à l'adhésion. La désignation du Bénéficiaire peut être effectuée notamment par acte sous seing privé ou par acte authentique.

Les modalités de cette désignation ou modification sont indiquées à l'article « Désignation du (des) Bénéficiaire(s) et conséquences de l'acceptation » de la présente Notice d'information.

Cet encadré a pour objet d'attirer l'attention de l'Adhérent sur certaines dispositions essentielles de la Notice d'information. Il est important que l'Adhérent lise intégralement la Notice d'information et pose toutes les questions qu'il estime nécessaires avant de signer le Bulletin d'adhésion.

Sommaire

Glossaire	5
Préambule	7
Article 1 - Présentation du contrat	7
Article 2 - Intervenants au contrat	8
Article 3 - Prise d'effet, résiliation et modification de la Convention	8
3.1 Prise d'effet et résiliation de la Convention	8
3.2 Modification de la Convention	8
Article 4 - Financement de l'association	9
Article 5 - Date d'effet de l'adhésion	9
Article 6 - Durée de l'adhésion	9
Article 7 - Pièces nécessaires à l'adhésion	9
Article 8 - Choix du mode de gestion	10
8.1 Gestion horizon retraite	10
8.2 Gestion retraite évolutive	12
8.3 Gestion libre	14
Article 9 - Versements	14
9.1 Versement initial	15
9.2 Versements libres	15
9.3 Versements libres programmés	15
9.4 Modalités de versements	15
Article 10 - Frais au titre des versements et Taxe sur les Transactions Financières	16
Article 11 - Nature des supports sélectionnés	16
11.1 Fonds en euros	16
11.2 Supports en unités de compte	16
11.3 Informations en matière de durabilité	16
Article 12 - Capital constitutif de la retraite	17
12.1 Fonds en euros	17
12.2 Supports en unités de compte	17
Article 13 - Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme	17
Article 14 - Dates de valeur	17
14.1 Fonds en euros	17
14.2 Supports en unités de compte	18
14.3 Recours aux valeurs estimatives	18
Article 15 - Clause de sauvegarde	18
Article 16 - Modification de la liste des supports d'investissement	19
Article 17 - Arbitrage - Changement de profil de gestion - Changement de mode de gestion	19
17.1 Arbitrages	19
17.2 Changement de profil de gestion dans le cadre de la gestion horizon retraite et de la gestion retraite évolutive	19
17.3 Changement de mode de gestion	20
Article 18 - Options : Arbitrages programmés - Sécurisation des plus-values - Dynamisation des plus-values - Limitation des moins-values - Limitation des moins-values relatives	20
18.1 Option arbitrages programmés	20
18.2 Option sécurisation des plus-values	21
18.3 Option dynamisation des plus-values	22
18.4 Options limitation des moins-values et limitation des moins-values relatives	23
Article 19 - Attribution des bénéfices	24
19.1 Fonds en euros	24
19.2 Supports en unités de compte	24
Article 20 - Désignation du (des) Bénéficiaire(s) et conséquences de l'acceptation	25
20.1 Désignation du (des) Bénéficiaire(s)	25
20.2 Acceptation du (des) Bénéficiaire(s)	25
Article 21 - Transférabilité des droits	25
21.1 Transferts individuels	25
21.2 Transferts collectifs	26
Article 22 - Cas de rachats anticipés	26
Article 23 - Liquidation des droits	26
23.1 Liquidation en capital	26
23.2 Liquidation en rente viagère	27
Article 24 - Décès de l'Adhérent	28

Article 25 - Revalorisation du capital constitutif en cas de décès de l'Adhérent	28
Article 26 - Paiement des prestations	28
26.1 Règlement en rente viagère	28
26.2 Règlement en capital	29
26.3 Règlement en cas de rachat anticipé	29
Article 27 - Montant cumulé des versements bruts et valeurs de transfert au terme des huit (8) premières années	29
Article 28 - Examen des réclamations et médiation	31
28.1 Examens des réclamations	31
28.2 Médiation	32
28.3 Règlement en Ligne des Litiges	32
Article 29 - Faculté de renonciation	32
Article 30 - Informations - Formalités - Dématérialisation des informations et des documents	33
30.1 Informations - Formalités	33
30.2 Dématérialisation des informations et des documents	33
Article 31 - Modalités de règlement et adresse de correspondance	34
Article 32 - Prescription	34
Article 33 - Périmètre contractuel	35
Article 34 - Loi applicable au contrat et régime fiscal	35
Article 35 - Sanctions internationales	36
Article 36 - Adhésion, consultation et gestion de l'adhésion en ligne	36
Annexe 1 - Information sur le traitement de vos données à caractère personnel	37
Annexe 2 - Note d'information fiscale sur le Plan d'Épargne Retraite (PER)	41
Annexe 3 - Option garantie plancher	45
Annexe 4 - Consultation et gestion de l'adhésion en ligne	47
Annexe 5 - Informations en matière de durabilité	49
Annexe financière - Liste des supports en unités de compte disponibles dans le cadre de la gestion libre	
Annexe financière - Liste des supports en unités de compte disponibles dans le cadre de la gestion retraite évolutive	
Annexe financière - Liste des supports en unités de compte disponibles dans le cadre de la gestion horizon retraite	

Glossaire

A

ACTIFS NON COTÉS

Actifs qui ne sont pas cotés sur les marchés financiers.

ACTION

Titre de capital émis par les sociétés par actions venant en qualité d'unité de compte du contrat d'assurance vie.

ADHÉRENT/ASSURÉ

Personne physique qui a signé le Bulletin d'adhésion lui permettant d'adhérer au contrat.

ÂGE LÉGAL DE DÉPART À LA RETRAITE

Âge minimum requis pour obtenir la liquidation de la pension, tel que fixé par l'article L161-17-2 du Code de la sécurité sociale.

ARBITRAGE

Opération qui consiste à modifier la répartition de la valeur atteinte entre les différents supports d'investissement de l'adhésion.

ARRÉRAGES

Sommes d'argent versées périodiquement au titre d'une rente.

ASSUREUR

Generali Retraite.

ATTRIBUTION DES BÉNÉFICES

Part des produits redistribuée à l'Adhérent au titre de l'adhésion.

B

BÉNÉFICIAIRE(S) EN CAS DE DÉCÈS

Personne(s) désignée(s) par l'Adhérent pour percevoir le capital ou la rente en cas de décès de l'Assuré.

BÉNÉFICIAIRE EN CAS DE VIE

L'Adhérent.

C

CAPITAL CONSTITUTIF

Capital correspondant à l'épargne constituée sur les supports libellés en euros et/ou en unités de compte de l'adhésion. Il varie en fonction de la valorisation des supports et des opérations affectant l'adhésion.

COMITÉ DE SURVEILLANCE

Organe institué au sein de l'association Le Cercle des Épargnants. Il est chargé de veiller à la bonne exécution du contrat par l'Organisme Assureur Gestionnaire du plan et à la représentation des intérêts des Adhérents du Plan d'Épargne Retraite (PER).

COMPARTIMENT

Chaque Plan d'Épargne Retraite est constitué de trois (3) compartiments distincts selon la provenance des versements qui le composent. Les compartiments sont les suivants :

- Compartiment 1 : ce compartiment a pour vocation de recevoir les versements volontaires de l'Adhérent. Les versements sont affectés selon la fiscalité déclarée par l'Adhérent et de façon irrévocable :
 - versements fiscalement déductibles,
 - versements fiscalement non déductibles ;
- Compartiment 2 : ce compartiment a pour vocation de recevoir, par transfert d'un autre dispositif d'épargne retraite, les versements issus de la participation ou de l'intéressement, les jours de congés non pris et les versements éventuels de l'employeur (abondement) ;
- Compartiment 3 : ce compartiment a pour vocation de recevoir, par transfert d'un autre dispositif d'épargne retraite, les versements obligatoires du salarié et de l'employeur.

CONVENTION

Contrat d'assurance de groupe sur la vie souscrit par Le Cercle des Épargnants en vue de l'adhésion d'un ensemble de personnes répondant à des conditions définies au contrat.

Les Adhérents doivent avoir un lien de même nature avec le Souscripteur.

D**DATE DE VALEUR**

Date d'investissement sur les supports pour les versements, date de prise en compte des mouvements pour l'arbitrage, la liquidation de la retraite, le rachat anticipé, le transfert ou le décès. Elle constitue le point de départ des intérêts ou la date de référence pour la détermination des valeurs des supports en unités de compte.

DÉMATÉRIALISATION DES INFORMATIONS ET DOCUMENTS

Service visant à mettre à disposition de l'Adhérent l'ensemble des informations et documents précontractuels et contractuels sur l'espace personnel sécurisé mis à disposition de l'Adhérent par le courtier.

E**ÉCHÉANCE DU PLAN**

À compter de la date de liquidation de sa pension dans un régime obligatoire d'assurance vieillesse ou de l'âge légal de départ à la retraite mentionné à l'article L. 161-17-2 du Code de la sécurité sociale.

F**FONDS EN EUROS**

Fonds à capital garanti net de frais, géré par l'Assureur.

M**MANDAT D'ARBITRAGE**

Convention par laquelle l'Adhérent à un contrat d'assurance sur la vie, agissant en qualité de mandant, confie à Generali Retraite, agissant en qualité de mandataire, la faculté de décider des arbitrages.

O**OPC INDICIEL (ETF)**

Organisme de Placement Collectif (OPC), venant en qualité d'unités de compte du contrat d'assurance sur la vie, dont l'objectif de gestion consiste à répliquer l'évolution d'un indice boursier reconnu. Par des achats et des ventes de valeurs mobilières, il réplique au plus près la composition de cet indice.

U**UNITÉS DE COMPTE**

Supports d'investissement, autres que le fonds en euros, qui composent les contrats d'assurance sur la vie. Les supports en unités de compte sont principalement adossés aux actions, aux obligations et à l'immobilier. La valeur des supports en unités de compte est susceptible d'évoluer à la hausse ou à la baisse en fonction des fluctuations du marché.

V**VALEUR ATTEINTE**

Dans un contrat en euros et/ou en unités de compte, il s'agit de la valeur de l'adhésion à un moment donné.

Préambule

La Notice d'information a pour objet de présenter aux Adhérents au Plan d'Épargne Retraite (PER) **e-PER Generali**, souscrit par Le Cercle des Épargnants auprès de Generali Retraite, les garanties, les exclusions et les obligations réciproques des Adhérents et de l'Assureur.

Un PER est un contrat lié à la cessation d'activité professionnelle.

Ce contrat a pour objet de faire bénéficier aux membres de l'association adhérant au contrat, d'une retraite supplémentaire.

Il convient de noter que les sommes versées dans un PER peuvent provenir de versements volontaires, déductibles ou non déductibles, ou de sommes issues de contrats d'épargne retraite.

Un PER ne peut faire l'objet de rachats, même partiels, sauf dans les cas prévus à l'article L224-4 du Code monétaire et financier.

La fiscalité du PER au regard de l'impôt sur le revenu et de l'affectation des versements figure en annexe « Note d'information fiscale sur le Plan d'Épargne Retraite (PER) » de la présente Notice d'information.

Article 1 - Présentation du contrat

e-PER Generali est un contrat d'assurance de groupe sur la vie à adhésion individuelle et facultative, libellé en euros et/ou en unités de compte. Ce contrat est régi par le Code des assurances et relève de la branche 20 « Vie - Décès » et de la branche 22 « Assurances liées à des fonds d'investissement » définies à l'article R321-1 du Code des assurances.

Il est conclu entre :

- d'une part, l'association Le Cercle des Épargnants ;
- et d'autre part, Generali Retraite, ci-après dénommée l'Assureur.

Le contrat souscrit est un contrat de retraite professionnelle supplémentaire relevant des articles L143-1 et suivants du Code des assurances et de leurs modalités réglementaires d'application.

Le PER a pour objet l'acquisition et la jouissance de droits viagers personnels ou le versement d'un capital en une ou plusieurs fois, payable au titulaire à compter, au plus tôt, de la date de liquidation de sa pension dans un régime obligatoire d'assurance vieillesse ou de l'âge mentionné à l'article L161-17-2 du Code de la sécurité sociale.

e-PER Generali est un contrat permettant la constitution, par versements libres et/ou libres programmés et/ou par transfert, d'une épargne retraite exprimée en euros et/ou en unités de compte.

À l'adhésion et jusqu'à la date de liquidation totale de son épargne retraite, l'Adhérent peut en fonction de ses objectifs d'investissement :

- choisir de confier totalement la gestion des sommes investies à l'Assureur selon le profil de gestion sélectionné dans le cadre de la gestion horizon retraite ;

ou,

- choisir de répartir librement ses versements entre le fonds en euros ci-après dénommé « le fonds en euros » et différents supports en unités de compte dont OPC indiciels (ETF) et/ou Actions, dans le cadre de la gestion libre ;

ou,

- choisir de confier totalement la gestion des sommes investies à l'Assureur selon le profil de gestion sélectionné dans le cadre de la gestion retraite évolutive.

En cas de décès de l'Adhérent, le capital constitutif est versé sous forme de rente et/ou de capital selon les dispositions de l'article « Décès de l'Adhérent ».

Le PER se dénouera au choix de l'Adhérent et en fonction de la provenance des versements sous forme de capital et/ou de rente tel qu'indiqué à l'article « Paiement des prestations » de la présente Notice d'information.

L'Adhérent peut, à compter de l'ouverture du plan, opter expressément et irrévocablement pour la liquidation de tout ou partie de ses droits en rente viagère.

Une garantie plancher en cas de décès de l'Assuré dont les modalités sont définies à l'annexe « Option garantie plancher » peut également être souscrite à l'adhésion.

Les garanties du contrat sont définies par :

- la présente Notice d'information remise à l'Adhérent et ses annexes ;
- le Bulletin d'adhésion ;
- le Certificat d'adhésion.

La dématérialisation des informations et des documents dont les modalités sont définies à l'article « Informations - Formalités - Dématérialisation des informations et des documents » est automatiquement retenue à l'adhésion. L'Adhérent peut y renoncer en notifiant expressément son refus sur le Bulletin d'adhésion.

Les informations contenues dans la Notice d'information sont valables pendant toute la durée du contrat, sauf avenant et/ou évolution de la réglementation.

Article 2 - Intervenants au contrat

Les intervenants au contrat sont :

L'Assureur : Generali Retraite

Le Souscripteur : **Le Cercle des Épargnants**, association loi 1901, à but non lucratif, dont les statuts sont déposés auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), et dont l'adresse est :

Le Cercle des Épargnants
2 à 8 rue Luigi Cherubini
93210 Saint-Denis

L'association a pour objet :

- de souscrire des contrats d'assurance de groupe sur la vie, de capitalisation ou de prévoyance dont le lien qui unit l'Adhérent au Souscripteur ne rend pas obligatoire l'adhésion au contrat et de les faire évoluer ;
- d'avoir la qualité de Groupement d'épargne retraite populaire (GERP) défini à l'article L.144-2 du Code des assurances et de souscrire un ou plusieurs Plans d'épargne retraite populaire (PERP). L'association, à cette fin, se conforme à l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires relatives au GERP et au PERP ;
- d'informer ses Adhérents sur des questions relatives à l'épargne, la retraite et la prévoyance ;
- d'assurer la représentation des intérêts des titulaires dans la mise en place et la surveillance de la gestion des plans d'épargne retraite individuels ;
- de promouvoir toute action visant à la réalisation de son objet, dont promouvoir la recherche scientifique ;
- de réaliser tout investissement de nature à développer le patrimoine et à préserver les revenus de l'association.

L'Adhérent : toute personne physique, adhérente au contrat **e-PER Generali**, sur laquelle reposent les garanties, exerçant ou non une activité professionnelle quelle qu'elle soit, et membre du Cercle des Épargnants.

Tout Adhérent est de droit membre de l'association souscriptrice, Le Cercle des Épargnants.

Le Bénéficiaire en cas de vie : l'Adhérent.

Le(s) Bénéficiaire(s) en cas de décès : personne(s) désignée(s) par l'Adhérent/Assuré pour recevoir la prestation prévue en cas de décès de l'Adhérent.

Article 3 - Prise d'effet, résiliation et modification de la Convention

> 3.1 Prise d'effet et résiliation de la Convention

La Convention n°2000 est le contrat conclu entre Le Cercle des Épargnants et Generali Retraite. Elle prend effet dès sa signature et est conclue pour une durée indéterminée.

Le Cercle des Épargnants et l'Assureur ont la faculté de résilier la Convention au 31 décembre de chaque année.

Le Cercle des Épargnants peut résilier la Convention en adressant une notification à l'Assureur au moins deux (2) mois avant cette date, par lettre (simple ou recommandée), ou tout autre moyen prévu à l'article L113-14 du Code des assurances.

L'Assureur peut résilier la Convention par lettre recommandée adressée au Souscripteur au moins deux (2) mois avant cette date.

En cas de dissolution de l'association Le Cercle des Épargnants conformément à l'article L141-6 du Code des assurances ou de résiliation de la Convention :

- L'Assureur maintiendra les adhésions en cours,
- Aucun nouvel Adhérent ne sera accepté,
- Pour les adhésions ne donnant pas lieu au service d'une prestation retraite au moment de la résiliation, aucun nouveau versement ne pourra être effectué,
- Les Adhérents conserveront leurs droits,
- L'Assureur poursuivra le paiement des rentes en cours de versement.

L'attribution des bénéfices sera maintenue dans les mêmes conditions que prévues antérieurement et servira à la revalorisation des adhésions.

> 3.2 Modification de la Convention

La Convention peut être modifiée par voie d'avenant conclu entre l'Assureur et Le Cercle des Épargnants dans les conditions de l'article R141-6 du Code des assurances.

Les Adhérents sont informés par écrit des modifications apportées à leurs droits et obligations, trois (3) mois au minimum avant la date prévue de leur entrée en vigueur. Cette information pourra se faire par courrier simple.

Article 4 - Financement de l'association

Le financement des activités de l'association relatives au PER est assuré par :

- le paiement des droits d'entrée à l'association Le Cercle des Épargnants d'un montant de 4 euros versés par les Adhérents lors de leur adhésion au PER,
- puis par le versement d'une cotisation annuelle d'un montant de 4 euros maximum prélevée directement sur le compte bancaire de l'Adhérent ou sur les actifs du PER.

Article 5 - Date d'effet de l'adhésion

L'adhésion est réputée conclue au jour de la signature du Bulletin d'adhésion.

L'adhésion au contrat prend effet à la signature du Bulletin d'adhésion, sous réserve de l'encaissement effectif du premier (1^{er}) versement par l'Assureur et de la réception par ce dernier de l'ensemble des pièces exigées à l'adhésion dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de signature du Bulletin d'adhésion comme indiqué à l'article « Pièces nécessaires à l'adhésion ».

L'Assureur adresse à l'Adhérent dans un délai de trente (30) jours au plus tard, le Certificat d'adhésion qui reprend les éléments du Bulletin d'adhésion.

Si l'Adhérent n'a pas reçu son Certificat d'adhésion dans ce délai, il doit en aviser l'Assureur par lettre recommandée avec avis de réception à l'adresse figurant à l'article « Modalités de règlement et adresse de correspondance ».

Article 6 - Durée de l'adhésion

L'adhésion prend fin :

- soit au décès de l'Adhérent ;
- soit par le transfert total des droits de l'Adhérent vers un autre PER ;
- soit par la liquidation totale des droits selon les modalités prévues à l'article « Paiement des prestations » de la présente Notice d'information ;
- soit par le rachat anticipé total de son capital constitutif tel que défini à l'article « Cas de rachats anticipés » de la présente Notice d'information.

À l'adhésion, chaque Adhérent doit indiquer l'âge envisagé à la liquidation de son épargne retraite. En outre, l'Adhérent peut soit modifier cet âge à tout moment soit celui-ci sera prorogé tacitement par périodes successives d'une année sous réserve que l'adhésion n'ait pas pris fin.

En cas de prorogation, les versements ultérieurs alimentent le capital constitutif conformément à l'article « Capital constitutif de la retraite ». Si l'Adhérent choisit une sortie en rente totale ou partielle lors de l'adhésion et s'il proroge son adhésion, le montant de la rente sera modifié en conséquence au moment de la liquidation, et déterminé en fonction des paramètres prévus à l'article 23.2 « Liquidation en rente viagère ».

Article 7 - Pièces nécessaires à l'adhésion

Le Bulletin d'adhésion obligatoirement complété de tous les champs et signé devra être accompagné s'il y a lieu :

- de l'ensemble des pièces mentionnées dans le document « Pièces nécessaires à l'adhésion » ;
- des justificatifs demandés dans les cas prévus par le Bulletin d'adhésion, le cas échéant.

En l'absence de communication des pièces demandées dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de signature du Bulletin d'adhésion, les fonds seront restitués dans les mêmes modalités que le paiement initial.

En tout état de cause, l'Assureur se réserve le droit de demander toutes informations et/ou tous documents complémentaires qu'il juge nécessaires pour l'exercice de ses obligations légales ou réglementaires. Notamment, toutes informations et/ou documents seront demandés en cas de payeur de prime différent de l'Adhérent,... (liste non exhaustive).

Tout Adhérent, travailleur non salarié, légalement tenu de cotiser à un régime obligatoire doit, à tout moment, justifier d'être à jour de ses cotisations au titre de ce régime.

L'Adhérent doit informer l'Assureur de tout changement de statut professionnel.

Article 8 - Choix du mode de gestion

Les OPC indiciels (ETF) et les Actions ne sont pas disponibles dans le cadre de la gestion horizon retraite et de la gestion retraite évolutive.

Sauf mention contraire et expresse de l'Adhérent, les versements sont affectés par défaut sur le mode gestion horizon retraite et selon le « Profil équilibré horizon retraite ».

L'Adhérent peut toutefois opter, à tout moment y compris à l'adhésion, pour un des modes de gestion suivants : gestion libre, gestion retraite évolutive ou un autre profil de gestion du mode gestion horizon retraite. Pour ce faire, il doit expressément renoncer, par une demande écrite et signée, au « Profil équilibré horizon retraite » proposé par défaut par l'Assureur.

Cette demande doit obligatoirement comporter :

1) Le mode de gestion choisi parmi les suivants :

- la gestion libre, en précisant la répartition des versements entre les différents supports d'investissement ;
ou,
- la gestion retraite évolutive, en précisant le profil de gestion retenu : le « Profil prudent horizon retraite », le « Profil équilibré horizon retraite » ou le « Profil dynamique horizon retraite » ;
ou,
- la gestion horizon retraite, en précisant le profil de gestion retenu : le « Profil prudent horizon retraite » ou le « Profil dynamique horizon retraite » ;

et,

2) La mention écrite suivante :

« Conformément à la possibilité qui m'est donnée par l'article L224-3 du Code monétaire et financier, j'accepte expressément que l'organisme d'assurance gestionnaire du Plan d'Épargne Retraite auquel j'ai adhéré n'applique pas aux droits que je détiens au titre de ce plan le « Profil équilibré horizon retraite » du mode gestion horizon retraite tel que le prévoit ledit article. J'ai parfaitement conscience que ma demande peut avoir pour conséquence une diminution significative du capital ou de la rente qui me sera versé(e) lors de la liquidation de mes droits si l'évolution des marchés financiers d'ici là a été défavorable. Date, signature et références de l'adhésion ».

Chaque mode de gestion est exclusif l'un de l'autre.

> 8.1 Gestion horizon retraite

8.1.1 Gestion des sommes investies dans le cadre de la gestion horizon retraite

En choisissant ce mode de gestion, l'Adhérent confie à l'Assureur le soin de gérer les sommes investies au titre du profil de gestion sélectionné, sans aucune restriction autre que le respect de celui-ci. À ce titre, l'Assureur recueille le conseil du gestionnaire financier Generali Wealth Solutions, société de gestion agréée par l'Autorité des Marchés Financiers.

L'Adhérent choisit un profil de gestion parmi la liste proposée. Chaque profil de gestion est constitué de trois (3) poches :

- une sélection de supports en unités de compte ;
- une sélection de supports en unités de compte constitués de catégorie d'Organismes de Placement Collectif (OPC) principalement investis directement ou indirectement en actifs non cotés et/ou en titres de PEA PME-ETI et/ou de titres de sociétés de capital-risque ;
- le support présentant un profil d'investissement à faible risque sélectionné parmi les supports en unités de compte dont l'indicateur synthétique de risque (SRI) est inférieur ou égal à 2 sur 7.

La liste de ces supports figure dans l'annexe financière « Liste des supports en unités de compte disponibles dans le cadre de la gestion horizon retraite ».

Chaque versement est ainsi réparti entre les trois (3) poches, selon un pourcentage de répartition prédéfini en fonction du nombre d'années restant avant la date de liquidation envisagée de l'épargne retraite. La composition de la valeur atteinte évolue donc jusqu'au premier (1^{er}) jour ouvré du mois suivant la date de liquidation envisagée de l'épargne retraite.

Ainsi, une fois par semestre, l'Assureur procède, automatiquement et sans frais, au rééquilibrage de la répartition de l'épargne. Ce rééquilibrage est réalisé afin que la répartition de la valeur atteinte entre les trois (3) poches corresponde au nombre d'années restant avant la date de liquidation envisagée de l'épargne retraite. Les nouveaux investissements sont alors effectués en fonction de la nouvelle répartition fixée à cette date. Cette sélection de supports dans le cadre du profil de gestion est effectuée par l'Assureur qui la réalise avec le conseil du gestionnaire financier. La répartition entre les différents supports en unités de compte composant le profil de gestion est amenée à évoluer en fonction des opportunités de marché et de l'évolution respective des supports en unités de compte et, ce, dans le respect du profil de gestion choisi.

En conséquence, afin de respecter à tout moment chacun des profils de gestion, l'Assureur est amené à effectuer des arbitrages entre les différents supports en unités de compte.

Les arbitrages réalisés à ce titre par l'Assureur constituent l'exécution du mode de gestion horizon retraite.

Tout arbitrage réalisé au sein du profil de gestion est effectué sans frais. L'information sur les arbitrages réalisés à ce titre est communiquée à l'Adhérent par tout moyen.

À aucun moment, l'Adhérent ne peut effectuer de versement ou d'arbitrage visant à modifier la répartition entre les supports en unités de compte au sein du profil de gestion sélectionné.

En investissant sur supports en unités de compte constitués d'Organismes de Placement Collectif (OPC) investis directement ou indirectement en actifs non cotés ou sur des titres éligibles au PEA PME-ETI ou en titres de sociétés de capital-risque vous exposez l'épargne investie aux principaux risques suivants :

- **Perte en capital** : Ces supports ne bénéficient d'aucune garantie en capital. Ainsi, la perte en capital peut être totale ou partielle. De plus, l'investissement sur ces supports comporte un risque de mauvaise rentabilité. En effet, la performance du support dépend du succès des projets de la ou des sociétés du portefeuille. Cette société ou ces sociétés sont généralement plus vulnérables aux changements affectant les marchés (évolutions technologiques, réglementaires, récession etc.). Elles n'accordent aucune garantie contre les risques de **pertes en capital ou de contre-performances en termes de rentabilité** en cas d'échec de leur projet de développement. Les informations concernant les performances passées ne sont pas un indicateur fiable et elles ne préjugent pas des performances futures.
- **Illiquidité** : Ces supports n'étant pas négociés sur des marchés réglementés ou publics, ils pourraient éprouver, le cas échéant, des **difficultés dans les opérations d'achat/vente ou à céder** les participations dans les délais et au niveau de prix initialement envisagés. De plus, la durée de détention de ces supports doit être envisagée sur le **long terme** et ces derniers peuvent prévoir des possibilités de **sorties limitées**, ce qui impacte également la liquidité de ces derniers.

- **Transparence** : Obtenir des informations (à l'investissement et en cours de vie) peut s'avérer difficile puisque les informations sur ces supports peuvent être **moins accessibles et moins transparentes** que celles des actifs cotés.
- **Recours aux valeurs estimatives** : Pour les opérations de versement de primes, de rachat anticipé, de transfert, d'arbitrage, de prestation en cas de vie ou en cas de décès et de conversion en rente, l'Assureur se réserve la possibilité d'avoir recours à une valeur estimative dans les conditions prévues à l'article 14.3. « Recours aux valeurs estimatives ».

8.1.2. Les différents profils de gestion dans le cadre de la gestion horizon retraite

Profil Prudent Horizon Retraite

Nombre d'années restant avant la date de liquidation envisagée	Profil de gestion « Profil Prudent Horizon Retraite »		
	Part minimale Actif faible risque SRI ≤ 2	Autres	
		Part minimale Actifs*	Part maximale de supports cotés de catégorie d'Organismes de Placement Collectif
≤ 2 ans	90 %	Non concerné	10 %
≤ 5 ans	80 %	Non concerné	20 %
≤ 10 ans	60 %	Non concerné	40 %
> 10 ans	30 %	2 %	68 %
> 15 ans	30 %	4 %	66 %
> 20 ans	30 %	6 %	64 %

* des supports en unités de compte constitués de catégorie d'Organismes de Placement Collectif (OPC) principalement investis directement ou indirectement en actifs non cotés et/ou en titres de PEA PME-ETI et/ou de titres de sociétés de capital-risque.

Le profil de gestion « Profil Prudent Horizon Retraite » est destiné aux Adhérents à la recherche d'une préservation de l'épargne investie avec une exposition aux fluctuations des marchés financiers pouvant engendrer un risque de perte en capital faible à moyen sur un horizon d'investissement minimum recommandé de trois (3) ans. Il n'implique en aucun cas la garantie de l'épargne investie.

Le profil de gestion « Profil Prudent Horizon Retraite » cherche à répartir l'épargne investie entre plusieurs classes d'actifs en fonction des conditions de marché. Pour ce faire, l'épargne investie de l'Adhérent sera exposée à une sélection de supports répartis comme suit :

- Actifs à faible risque : le fonds en euros et/ou des Organismes de Placement Collectif (OPC) de type monétaire, obligataire et/ou mixte ayant un SRI inférieur ou égal à 2,
- Autres :
 - tous supports cotés de catégorie d'Organismes de Placement Collectif (OPC) de type monétaire, obligataire, action, mixte
 - des supports en unités de compte constitués de catégorie d'Organismes de Placement Collectif (OPC) principalement investis directement ou indirectement en actifs non cotés et/ou en titres de PEA PME-ETI et/ou de titres de sociétés de capital-risque.

La stratégie d'investissement de ce profil de gestion « Profil Prudent Horizon Retraite » se fonde sur une allocation stratégique modulée par une allocation tactique afin de s'adapter aux conditions de marché à court terme. La politique d'investissement peut prendre également en compte des enjeux extra-financiers dans son analyse, sans pour autant en faire un facteur déterminant de la prise de décision ni un élément clé dans son allocation.

Par ailleurs, la répartition entre les trois (3) poches évoluera à mesure que la date de liquidation envisagée par l'Adhérent approche. De ce fait, le profil de gestion « Profil Prudent Horizon Retraite » sera donc investi en actifs à faible risque sur une part minimale (cf. tableau colonne 2) d'Organismes de Placement Collectif (OPC) de type monétaire, obligataire et/ou mixte ayant un SRI inférieur ou égal à 2.

L'exposition du profil de gestion « Profil Prudent Horizon Retraite » aux actifs dits risqués (de type actions, obligations spéculatives à haut rendement ou tous types d'actifs qui constitueraient une source de risque potentiel élevé pour l'Adhérent) au sein de la poche « Autres » sera comprise entre un minimum de 0 % et un maximum de 30 %.

La part des supports en unités de compte constitués de catégorie d'Organismes de Placement Collectif (OPC) principalement investis directement ou indirectement en actifs non cotés et/ou en titres de PEA PME-ETI et/ou de titres de sociétés de capital-risque sera, le cas échéant, au maximum de 15 % parmi les actifs dits risqués de 30 % maximum précités.

Profil Équilibré Horizon Retraite

Nombre d'années restant avant la date de liquidation envisagée	Profil de gestion « Profil Équilibré Horizon Retraite »		
	Part minimale Actif faible risque SRI ≤ 2	Autres	
		Part minimale Actifs*	Part maximale de supports cotés de catégorie d'Organismes de Placement Collectif
≤ 2 ans	70 %	Non concerné	30 %
≤ 5 ans	50 %	Non concerné	50 %
≤ 10 ans	20 %	3 %	77 %
> 10 ans	Non concerné	5 %	95 %
> 15 ans	Non concerné	6 %	94 %
> 20 ans	Non concerné	8 %	92 %

* des supports en unités de compte constitués de catégorie d'Organismes de Placement Collectif (OPC) principalement investis directement ou indirectement en actifs non cotés et/ou en titres de PEA PME-ETI et/ou de titres de sociétés de capital-risque.

Le profil de gestion « Profil Équilibré Horizon Retraite » est destiné aux Adhérents à la recherche d'une croissance de l'épargne investie avec une exposition aux fluctuations des marchés financiers pouvant engendrer un risque de perte en capital moyen à significatif sur un horizon d'investissement minimum recommandé de trois (3) à cinq (5) ans. Il n'implique en aucun cas la garantie de l'épargne investie.

Le profil de gestion « Profil Équilibré Horizon Retraite » cherche à répartir l'épargne investie entre plusieurs classes d'actifs en fonction des conditions de marché. Pour ce faire, l'épargne investie de l'Adhérent sera exposée à une sélection de supports répartis comme suit :

- Actifs à faible risque : le fonds en euros et/ou des Organismes de Placement Collectif (OPC) de type monétaire, obligataire et/ou mixte ayant un SRI inférieur ou égal à 2,
- Autres :
 - tous supports cotés de catégorie d'Organismes de Placement Collectif (OPC) de type monétaire, obligataire, action, mixte
 - des supports en unités de compte constitués de catégorie d'Organismes de Placement Collectif (OPC) principalement investis directement ou indirectement en actifs non cotés et/ou en titres de PEA PME-ETI et/ou de titres de sociétés de capital-risque.

La stratégie d'investissement de ce profil de gestion « Profil Équilibré Horizon Retraite » se fonde sur une allocation stratégique modulée par une allocation tactique afin de s'adapter aux conditions de marché à court terme. La politique d'investissement peut prendre également en compte des enjeux extra-financiers dans son analyse, sans pour autant en faire un facteur déterminant de la prise de décision ni un élément clé dans son allocation. Par ailleurs, la répartition entre les trois (3) poches évoluera à mesure que la date de liquidation envisagée par l'Adhérent approche. De ce fait, le profil de gestion « Profil Équilibré Horizon Retraite » sera donc investi en actifs à faible risque sur une part minimale (cf. tableau colonne 2) d'Organismes de Placement Collectif (OPC) de type monétaire, obligataire et/ou mixte ayant un SRI inférieur ou égal à 2.

L'exposition du profil de gestion « Profil Équilibré Horizon Retraite » aux actifs dits risqués (de type actions, obligations spéculatives à haut rendement ou tous types d'actifs qui constitueraient une source de risque potentiel élevé pour l'Adhérent) au sein de la poche « Autres » sera comprise entre un minimum de 20 % et un maximum de 70 %.

La part des supports en unités de compte constitués de catégorie d'Organismes de Placement Collectif (OPC) principalement investis directement ou indirectement en actifs non cotés et/ou en titres de PEA PME-ETI et/ou de titres de sociétés de capital-risque sera, le cas échéant, au maximum de 15 % parmi les actifs dits risqués de 70 % maximum précités.

Profil Dynamique Horizon Retraite

Nombre d'années restant avant la date de liquidation envisagée	Profil de gestion « Profil Dynamique Horizon Retraite »		
	Part minimale Actif faible risque SRI ≤ 2	Autres	
		Part minimale Actifs*	Part maximale de supports cotés de catégorie d'Organismes de Placement Collectif
≤ 2 ans	50 %	Non concerné	50 %
≤ 5 ans	30 %	Non concerné	70 %
≤ 10 ans	Non concerné	5 %	95 %
> 10 ans	Non concerné	7 %	93 %
> 15 ans	Non concerné	10 %	90 %
> 20 ans	Non concerné	12 %	88 %

* des supports en unités de compte constitués de catégorie d'Organismes de Placement Collectif (OPC) principalement investis directement ou indirectement en actifs non cotés et/ou en titres de PEA PME-ETI et/ou de titres de sociétés de capital-risque.

Le profil de gestion « Profil Dynamique Horizon Retraite » est destiné aux Adhérents à la recherche d'une potentielle augmentation de l'épargne investie avec une exposition aux fluctuations des marchés financiers pouvant engendrer un risque de perte en capital très élevé sur un horizon d'investissement minimum recommandé de huit (8) ans. Il n'implique en aucun cas la garantie de l'épargne investie.

Le profil de gestion « Profil Dynamique Horizon Retraite » cherche à répartir l'épargne investie entre plusieurs classes d'actifs en fonction des conditions de marché. Pour ce faire, l'épargne investie de l'Adhérent sera exposée à une sélection de supports répartis comme suit :

- Actifs à faible risque : le fonds en euros et/ou des Organismes de Placement Collectif (OPC) de type monétaire, obligataire et/ou mixte ayant un SRI inférieur ou égal à 2,
- Autres :
 - tous supports cotés de catégorie d'Organismes de Placement Collectif (OPC) de type monétaire, obligataire, action, mixte
 - des supports en unités de compte constitués de catégorie d'Organismes de Placement Collectif (OPC) principalement investis directement ou indirectement en actifs non cotés et/ou en titres de PEA PME-ETI et/ou de titres de sociétés de capital-risque.

La stratégie d'investissement de ce profil de gestion « Profil Dynamique Horizon Retraite » se fonde sur une allocation stratégique modulée par une allocation tactique afin de s'adapter aux conditions de marché à court terme. La politique d'investissement peut prendre également en compte des enjeux extra-financiers dans son analyse, sans pour autant en faire un facteur déterminant de la prise de décision ni un élément clé dans son allocation.

Par ailleurs, la répartition entre les trois (3) poches évoluera à mesure que la date de liquidation envisagée par l'Adhérent approche. De ce fait, le profil de gestion « Profil Dynamique Horizon Retraite » sera donc investi en actifs à faible risque sur une part minimale (cf. tableau colonne 2) d'Organismes de Placement Collectif (OPC) de type monétaire, obligataire et/ou mixte ayant un SRI inférieur ou égal à 2.

L'exposition du profil de gestion « Profil Dynamique Horizon Retraite » aux actifs dits risqués (de type actions, obligations spéculatives à haut rendement ou tous types d'actifs qui constitueraient une source de risque potentiel élevé pour l'Adhérent) au sein de la poche « Autres » sera comprise entre un minimum de 60 % et un maximum de 80 %.

La part des supports en unités de compte constitués de catégorie d'Organismes de Placement Collectif (OPC) principalement investis directement ou indirectement en actifs non cotés et/ou en titres de PEA PME-ETI et/ou de titres de sociétés de capital-risque sera, le cas échéant, au maximum de 15 % parmi les actifs dits risqués de 80 % maximum précités.

8.1.3 Frais de mandat au titre de la gestion horizon retraite

L'Assureur ne prélève aucuns frais de mandat au titre de la gestion horizon retraite en sus des frais de gestion prévus à l'article « Attribution des bénéfices » de la présente Notice d'information.

> 8.2 Gestion retraite évolutive

8.2.1 Gestion des sommes investies dans le cadre de la gestion retraite évolutive

En choisissant ce mode de gestion, l'Adhérent confie à l'Assureur le soin de gérer les sommes investies au titre du profil de gestion sélectionné, sans aucune restriction autre que le respect de celui-ci. À ce titre, l'Assureur recueille le conseil du gestionnaire financier Generali Wealth Solutions, société de gestion agréée par l'Autorité des Marchés Financiers.

L'Adhérent sélectionne un profil de gestion parmi la liste proposée. Chaque profil de gestion est constitué de deux (2) poches :

- le support présentant un profil d'investissement à faible risque sélectionné parmi les supports en unités de compte dont l'indicateur synthétique de risque (SRI) est inférieur ou égal à 2 sur 7 ;
- une orientation de gestion pilotée elle-même constituée d'une sélection de différents supports en unités de compte.

La liste de ces supports figure dans l'annexe financière « Liste des supports en unités de compte disponibles dans le cadre de la gestion retraite évolutive ».

La répartition entre ces deux (2) poches évolue à mesure que la date de liquidation envisagée par l'Adhérent approche.

Chaque versement est ainsi réparti entre les deux (2) poches, selon un pourcentage de répartition prédéfini en fonction du nombre d'années restant avant la date de liquidation envisagée de l'épargne retraite. La composition de la valeur atteinte évolue donc jusqu'au premier (1^{er}) jour ouvré du mois suivant la date de liquidation envisagée de l'épargne retraite.

Ainsi, une fois par semestre, l'Assureur procède, automatiquement et sans frais, au rééquilibrage de la répartition de l'épargne. Ce rééquilibrage est réalisé afin que la répartition de la valeur atteinte entre les deux (2) poches du profil de gestion sélectionné corresponde au nombre d'années restant avant la date de liquidation envisagée de l'épargne retraite. Les nouveaux investissements sont alors effectués en fonction de la nouvelle répartition fixée à cette date. Les versements effectués sur le profil de gestion choisi sont investis nets de frais d'une part, dans une sélection de différents supports en unités de compte qui figurent en annexe financière et qui constituent l'orientation de gestion, et d'autre part, dans le support présentant un profil d'investissement à faible risque sélectionné parmi les supports en unités de compte dont l'indicateur synthétique de risque (SRI) est inférieur ou égal à 2 sur 7, le cas échéant.

Cette sélection de supports dans le cadre de l'orientation de gestion est effectuée par l'Assureur qui la réalise avec le conseil du gestionnaire financier. La répartition entre les différents supports en unités de compte composant l'orientation de gestion est amenée à évoluer en fonction des opportunités de marché et de l'évolution respective des supports en unités de compte et, ce, dans le respect de l'orientation de gestion définie pour chaque profil de gestion.

En conséquence, afin de respecter à tout moment chacune des orientations de gestion, l'Assureur est amené à effectuer des arbitrages entre les différents supports en unités de compte.

Les arbitrages réalisés à ce titre par l'Assureur constituent l'exécution du mode de gestion retraite évolutive.

Tout arbitrage réalisé au sein de l'orientation de gestion est effectué sans frais. L'information sur les arbitrages réalisés à ce titre est communiquée à l'Adhérent par tout moyen.

À aucun moment l'Adhérent ne peut effectuer de versement ou d'arbitrage visant à modifier la répartition entre les supports en unités de compte au sein du profil de gestion sélectionné.

8.2.2 Les différents profils de la gestion retraite évolutive

Profil prudent horizon retraite

Répartition :

Nombre d'années restant avant la date de liquidation envisagée	Plus de 10 ans	De 10 ans à 5 ans	De 5 ans à 2 ans	Moins de 2 ans
Support dont le SRI est inférieur ou égal à 2	30 %	60 %	80 %	90 %
Orientation de gestion	70 %	40 %	20 %	10 %

Orientation de gestion : Profil Investissement Prudent

L'orientation de gestion « Profil Investissement Prudent » est destinée aux Adhérents à la recherche d'une préservation de l'épargne investie sur un horizon d'investissement minimum recommandé de trois (3) ans pouvant engendrer un risque de perte en capital limité et n'implique pas une garantie de l'épargne investie.

Elle cherche à répartir l'épargne investie entre plusieurs classes d'actifs en fonction des conditions de marché. Pour ce faire, cette orientation de gestion « Profil Investissement Prudent » exposera l'épargne investie de l'Adhérent à une sélection de supports en unités de compte composée à 100 % d'Organismes de Placements Collectifs (OPC) de type monétaire, obligataire, action, alternatif et diversifié.

La stratégie d'investissement se fonde sur une allocation stratégique modulée par une allocation tactique afin de s'adapter aux conditions de marché à court terme. La politique d'investissement peut prendre également en compte des enjeux extra-financiers dans son analyse, sans pour autant en faire un facteur déterminant de la prise de décision ni un élément clé dans son allocation.

Cette orientation de gestion repose sur une allocation dite d'actifs risqués qui sera entre 0 % minimum et 30 % maximum d'OPC de type action et/ou d'OPC de type obligations spéculatives et/ou d'OPC alternatifs et/ou d'OPC diversifiés. Le solde de 70 % minimum à 100 % maximum sera investi en OPC obligataires non-spéculatifs et/ou OPC monétaires.

Profil équilibré horizon retraite

Répartition :

Nombre d'années restant avant la date de liquidation envisagée	Plus de 10 ans	De 10 ans à 5 ans	De 5 ans à 2 ans	Moins de 2 ans
Support dont le SRI est inférieur ou égal à 2	0 %	20 %	50 %	70 %
Orientation de gestion	100 %	80 %	50 %	30 %

Orientation de gestion : Profil Investissement Équilibré

Cette orientation de gestion « Profil Investissement Équilibré » est destinée aux Adhérents à la recherche d'une croissance potentielle de l'épargne investie sur un horizon d'investissement minimum recommandé de trois (3) à cinq (5) ans pouvant engendrer un risque de perte en capital significatif et n'implique pas une garantie de l'épargne investie.

Elle cherche à répartir l'épargne investie entre plusieurs classes d'actifs en fonction des conditions de marché. Pour ce faire, cette orientation de gestion « Profil Investissement Équilibré » exposera l'épargne investie de l'Adhérent à une sélection de supports en unités de compte composée à 100 % d'Organismes de Placements Collectifs (OPC) de type monétaire, obligataire, action, alternatif et diversifié.

La stratégie d'investissement se fonde sur une allocation stratégique modulée par une allocation tactique afin de s'adapter aux conditions de marché à court terme. La politique d'investissement peut prendre également en compte des enjeux extra-financiers dans son analyse, sans pour autant en faire un facteur déterminant de la prise de décision ni un élément clé dans son allocation.

Cette orientation de gestion repose sur une allocation dite d'actifs risqués qui sera entre 20 % minimum et 70 % maximum d'OPC de type action et/ou d'OPC de type obligations spéculatives et/ou d'OPC alternatifs et/ou d'OPC diversifiés. Le solde de 30 % minimum à 80 % maximum sera investi en OPC obligataires non-spéculatifs et/ou OPC monétaires.

Profil dynamique horizon retraite

Répartition :

Nombre d'années restant avant la date de liquidation envisagée	Plus de 10 ans et jusqu'à 5 ans	De 5 ans à 2 ans	Moins de 2 ans
Support dont le SRI est inférieur ou égal à 2	0 %	30 %	50 %
Orientation de gestion	100 %	70 %	50 %

Orientation de gestion : Profil Investissement Dynamique

Cette orientation de gestion « Profil Investissement Dynamique » est destinée aux Adhérents à la recherche d'une augmentation potentiellement importante de l'épargne investie sur un horizon d'investissement minimum recommandé de cinq (5) ans pouvant engendrer un risque de perte en capital très élevé et n'implique pas une garantie de l'épargne investie.

Elle cherche à répartir l'épargne investie entre plusieurs classes d'actifs en fonction des conditions de marché. Pour ce faire, cette orientation de gestion « Profil Investissement Dynamique » exposera l'épargne investie de l'Adhérent à une sélection de supports en unités de compte composée à 100 % d'Organismes de Placements Collectifs (OPC) de type monétaire, obligataire, action, alternatif et diversifié.

La stratégie d'investissement se fonde sur une allocation stratégique modulée par une allocation tactique afin de s'adapter aux conditions de marché à court terme. La politique d'investissement peut prendre également en compte des enjeux extra-financiers dans son analyse, sans pour autant en faire un facteur déterminant de la prise de décision ni un élément clé dans son allocation.

Cette orientation de gestion repose sur une allocation dite d'actifs risqués qui sera entre 60 % minimum et 95 % maximum d'OPC de type action et/ou d'OPC de type obligations spéculatives et/ou d'OPC alternatifs et/ou d'OPC diversifiés. Le solde de 5 % minimum à 40 % maximum sera investi en OPC obligataires non-spéculatifs et/ou OPC monétaires.

8.2.3 Frais de mandat au titre de la gestion retraite évolutive

L'Assureur ne prélève aucuns frais de mandat au titre de la gestion retraite évolutive en sus des frais de gestion prévus à l'article « Attribution des bénéfices » de la présente Notice d'information.

8.2.4 Durée et résiliation de la gestion retraite évolutive

Ce mode de gestion est choisi pour une durée indéterminée et produit ses effets :

- jusqu'à sa résiliation par l'Adhérent ou l'Assureur,
- jusqu'au décès de l'Adhérent,
- jusqu'au transfert total des droits de l'Adhérent vers un autre PER,
- jusqu'à la liquidation totale des droits de l'Adhérent,
- jusqu'au rachat total anticipé du capital constitutif par l'Adhérent.

Ce mode de gestion peut être résilié à tout moment.

La résiliation prend effet dans un délai maximum de trois (3) mois à compter de la date figurant sur le cachet de la poste ou de la date de notification par l'Adhérent ou l'Assureur.

> **8.3 Gestion libre**

À condition qu'il en fasse expressément la demande suivant les modalités décrites précédemment, l'Adhérent peut, selon la répartition de son choix, sélectionner un ou plusieurs supports en unités de compte dont la liste figure en annexe financière « Liste des supports en unités de compte disponibles dans le cadre de la gestion libre ». Il a également la possibilité d'investir sur le fonds en euros dans les limites précisées aux articles « Versements » et « Arbitrage - Changement de profil de gestion - Changement de mode de gestion » et/ou sur un (des) support(s) en unités de compte dont l'investissement est conditionné à la signature d'un avenant/bulletin d'investissement spécifique.

À tout moment, l'Adhérent a la faculté de modifier la répartition initialement choisie, selon les modalités définies à l'article « Arbitrage - Changement de profil de gestion - Changement de mode de gestion ».

L'Assureur se réserve la possibilité, dans le cadre de ce mode de gestion, de mettre à la disposition de l'Adhérent de nouveaux supports d'investissement conformément à l'article « Modification de la liste des supports d'investissement » de la présente Notice d'information.

Article 9 - Versements

Les investissements sur **e-PER Generali** peuvent provenir :

- des versements volontaires de l'Adhérent ;
- de sommes transférées d'un autre contrat retraite individuel ou collectif visés à l'article L224-40 du Code monétaire et financier ;
- de sommes transférées d'autres plans d'épargne retraite visés à l'article L224-1 du Code monétaire et financier.

Selon l'origine des versements, la fiscalité appliquée peut différer (Annexe Note d'information fiscale sur le Plan d'Épargne Retraite (PER)).

Pour accéder au fonds en euros, chaque demande de versement (versement initial, versement libre ou versement libre programmé) devra respecter le maintien d'un pourcentage minimal d'investissement sur des supports en unités de compte, déterminé par l'Assureur au moins une fois par an et qui sera compris entre 40 % et 70 % du montant total de l'épargne atteinte après versement.

L'Assureur communiquera par tout moyen ce pourcentage minimal d'investissement sur les supports en unités de compte.

L'Assureur se réserve la possibilité de refuser toute demande de versement sur le fonds en euros ne respectant pas le pourcentage minimal d'investissement sur les supports en unités de compte ainsi communiqué.

> 9.1 Versement initial

Dans le cadre de versements volontaires, l'Adhérent investit sur le Compartiment 1 de son adhésion.

Dans le cadre de la gestion libre et conformément à l'article « Choix du mode de gestion », à l'adhésion, l'Adhérent effectue un premier (1^{er}) versement au moins égal à 300 euros.

L'Adhérent précise la répartition par support sélectionné.

Toutefois, pour accéder aux Actions, l'affectation minimale est de 1 500 euros par Action.

Dans le cadre de la gestion horizon retraite et de la gestion retraite évolutive, l'Adhérent effectue un premier (1^{er}) versement au moins égal à 300 euros, réparti conformément aux modalités décrites à l'article « Choix du mode de gestion ».

> 9.2 Versements libres

L'Adhérent peut, à tout moment, effectuer des versements libres pour lesquels il précise la répartition conformément aux modalités décrites à l'article « Choix du mode de gestion ».

Les versements libres (hors versement sur Action) sont d'un montant minimum de 300 euros.

> 9.3 Versements libres programmés

Les Actions ne peuvent pas être choisies dans le cadre de versements libres programmés.

Dès l'adhésion et à tout moment, l'Adhérent peut opter pour des versements libres programmés d'un montant minimum de :

- 50 euros pour une périodicité mensuelle ;
- 150 euros pour une périodicité trimestrielle ;
- 300 euros pour une périodicité semestrielle ;
- 600 euros pour une périodicité annuelle.

S'il opte pour des versements libres programmés dès l'adhésion, le premier (1^{er}) prélèvement interviendra alors à la date qu'il aura choisie du :

- deuxième (2^{ème}) mois suivant la réception de la demande par l'Assureur dans le cadre de versements mensuels,
- troisième (3^{ème}) mois suivant la réception de la demande par l'Assureur dans le cadre de versements trimestriels,
- sixième (6^{ème}) mois suivant la réception de la demande par l'Assureur dans le cadre de versements semestriels,
- douzième (12^{ème}) mois suivant la réception de la demande par l'Assureur dans le cadre de versements annuels.

Les prélèvements automatiques suivants s'effectueront entre le premier (1^{er}) et le vingt-huit (28) du dernier mois de la période considérée.

Si l'Adhérent met en place des versements libres programmés en cours de vie du contrat, le premier (1^{er}) prélèvement interviendra à la date qu'il aura choisie entre le premier (1^{er}) et le vingt-huit (28) du dernier mois de la période considérée suivant la date de réception de la demande par l'Assureur.

L'ensemble des délais mentionnés aux paragraphes ci-dessus est indiqué sous réserve qu'aucun acte de gestion (arbitrage, prélèvement des frais, etc.) ne soit en cours de traitement au moment du versement. À défaut, le versement libre programmé est réalisé après traitement de l'acte en cours.

Dans le cadre de la gestion libre, l'Adhérent précise le(s) support(s) sélectionné(s) pour recevoir le montant de ses versements libres programmés ainsi que, le cas échéant, la répartition entre ces supports.

Dans le cadre de la gestion horizon retraite et de la gestion retraite évolutive, la répartition des versements libres programmés se fait automatiquement selon le profil de gestion et la répartition en vigueur au moment du versement effectif conformément aux modalités prévues à l'article « Choix du mode de gestion ».

Modification et arrêt des versements libres programmés

L'Adhérent dispose de la faculté de modifier, à tout moment, la date de prélèvement, le montant, la périodicité ou la répartition (uniquement en gestion libre) de ses versements libres programmés ou d'y mettre fin. La demande doit être reçue par l'Assureur par courrier au plus tard quinze (15) jours avant la date souhaitée de modification, faute de quoi, le prélèvement automatique est normalement effectué. Si la demande n'est pas reçue par courrier quinze (15) jours avant la date souhaitée de prélèvement, la modification ne sera effectuée que le deuxième (2^{ème}) mois suivant.

L'arrêt ou la modification des versements libres programmés n'empêche pas l'adhésion de se poursuivre jusqu'à son terme.

À tout moment, l'Adhérent peut de nouveau mettre en place des versements libres programmés. Dans ce cas, sa demande doit être effectuée dans les mêmes conditions que celles indiquées ci-dessus.

L'Adhérent a également la faculté de modifier, à tout moment, la date de prélèvement, le montant, la périodicité ou la répartition (uniquement en gestion libre) de ses versements libres programmés ou d'y mettre fin via le(s) service(s) de communication électronique mis à sa disposition (sous réserve des termes de la présente adhésion relative à la consultation et aux opérations de gestion de l'adhésion en ligne).

> 9.4 Modalités de versements

Le versement initial et les versements libres peuvent être effectués par virement sur le compte de Generali Retraite. Le cas échéant, la copie de l'avis d'exécution accompagnée d'un RIB doit être jointe au Bulletin d'adhésion en cas de versement initial ou aux bulletins de versements en cas de versements libres.

Le versement initial et les versements libres peuvent également être effectués par prélèvement automatique sur le compte bancaire que l'Adhérent aura indiqué (joindre au Bulletin d'adhésion ou aux bulletins de versements, le mandat de prélèvement accompagné d'un RIB).

Les versements libres programmés ne peuvent être effectués que par prélèvement automatique, sur le compte bancaire que l'Adhérent indique à l'Assureur. À ce titre, il adresse à l'Assureur les documents nécessaires à la mise en place des prélèvements automatiques dûment remplis et signés dont le mandat de prélèvement, accompagné d'un RIB.

L'Assureur se réserve la possibilité, pour quelque motif que ce soit, sans que cela ne remette en cause la validité de l'adhésion, de suspendre ou de mettre un terme au(x) versement(s) libre(s) par prélèvement, sans notification préalable et sans préjudice de l'utilisation de tout autre mode de paiement.

Aucun versement en espèces n'est accepté.

Chaque versement libre doit être accompagné d'un bulletin de versement obligatoirement complété de tous les champs et signé, et, le cas échéant, des pièces justificatives demandées. Il en est de même lors de toute mise en place de versements libres programmés.

En cas de changement des coordonnées bancaires transmises, l'Adhérent doit en aviser l'Assureur au plus tard le quinze (15) du mois précédant celui de la modification. À défaut, le prélèvement est normalement effectué par l'Assureur sur le compte dont les coordonnées sont en sa possession.

L'Assureur se réserve le droit de demander à l'Adhérent toutes informations et/ou tous documents qu'il juge nécessaires pour l'exercice de ses obligations réglementaires.

Article 10 - Frais au titre des versements et Taxe sur les Transactions Financières

Chaque versement initial, libre ou libre programmé supporte des frais égaux à 1 % maximum de son montant.

Tout investissement sur les Actions soumis à la Taxe sur les Transactions Financières fera l'objet d'un prélèvement complémentaire sur le montant investi, sur lesdits supports en unités de compte, au taux en vigueur à la date de l'investissement.

Article 11 - Nature des supports sélectionnés

Chaque versement net de frais est affecté conformément aux instructions de l'Adhérent sur un ou plusieurs supports qui peuvent être de nature suivante :

> 11.1 Fonds en euros

Si la situation des marchés financiers l'exigeait, tout investissement ou désinvestissement sur ou à partir du fonds en euros pourrait être limité ou refusé dans le but de préserver l'épargne investie sur le fonds en euros.

Les sommes versées sont investies nettes de frais dans le fonds géré par l'Assureur dont la composition et les orientations de gestion sont tenues à la disposition de l'Adhérent.

> 11.2 Supports en unités de compte

Les sommes versées sont investies, suivant les modalités prévues à l'article « Dates de valeur », nettes de frais (sous réserve des droits éventuellement acquis au support d'investissement) :

- dans les supports en unités de compte que l'Adhérent aura sélectionnés parmi ceux qui sont notamment proposés dans la liste des supports, présente à l'annexe financière « Liste des supports en unités de compte disponibles dans le cadre de la gestion libre », ou disponible sur simple demande auprès du courtier, dans le cadre de la gestion libre ;
- ou dans une sélection de différents supports en unités de compte composant le profil de gestion que l'Adhérent aura sélectionné dont la liste figure à l'annexe financière « Liste des supports en unités de compte disponibles dans le cadre de la gestion horizon retraite » ou disponible sur simple demande auprès du courtier, dans le cadre de la gestion horizon retraite ;
- ou dans une sélection de différents supports en unités de compte composant le profil de gestion que l'Adhérent aura sélectionné dont la liste figure à l'annexe financière « Liste des supports en unités de compte disponibles dans le cadre de la gestion retraite évolutive » ou disponible sur simple demande auprès du courtier, dans le cadre de la gestion retraite évolutive.

L'Adhérent assume totalement la responsabilité de ses choix d'investissement. Aucune responsabilité ne pourra être retenue à l'encontre de l'Assureur quant à ces choix d'investissement.

Les documents d'informations clés ou documents d'informations spécifiques et/ou tout autre document d'information financière équivalent prévu par la réglementation, au titre de l'ensemble des supports en unités de compte, sont mis à la disposition de l'Adhérent par son courtier.

> 11.3 Informations en matière de durabilité

Les informations en matière de durabilité figurent en annexe « Informations en matière de durabilité » de la Notice d'information.

Article 12 - Capital constitutif de la retraite

> 12.1 Fonds en euros

Le capital constitutif calculé en cours d'année est égal à la provision mathématique de l'adhésion au premier (1^{er}) janvier de l'année en cours, augmentée des investissements nets et/ou diminuée des désinvestissements réalisés sur l'adhésion au cours de l'année, ainsi que des frais de gestion.

Les frais de gestion sont calculés au prorata du temps écoulé depuis le premier (1^{er}) janvier précédant la survenance de l'événement (décès, liquidation de l'épargne retraite, rachat anticipé ou transfert).

Pour les mouvements réalisés au cours de l'année, les frais de gestion sont calculés au prorata du temps écoulé entre la date de valeur du mouvement et la date de survenance de l'événement.

Le calcul du capital dépend de la date de valeur appliquée à l'acte de gestion sur le fonds en euros, telle que définie à l'article « Dates de valeur ».

> 12.2 Supports en unités de compte

Le capital constitutif est en fonction du nombre d'unités de compte inscrites à l'adhésion à la date de calcul et des valeurs liquidatives calculées en fonction des dates de valeur telles que définies à l'article « Dates de valeur ».

Le capital constitutif des supports en unités de compte OPC indiciels (ETF) et Actions est calculé en fonction du dernier cours de clôture (ou cotation) déterminé selon les dates de valeur telles que définies à l'article « Dates de valeur ».

Article 13 - Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, sur demande de l'Assureur, le dossier client devra être joint, dûment complété et signé, au Bulletin d'adhésion, aux bulletins de versements en cas de versements libres et lors de la mise en place de versements libres programmés.

Le dossier client devra être accompagné des justificatifs demandés dans les cas prévus dans ce document. Notamment un justificatif de l'origine des fonds sera obligatoirement transmis dans les cas prévus au dossier client.

Toutes informations et/ou tous documents seront demandés en cas de payeur de prime différent de l'Adhérent, de changement de payeur de prime... (liste non exhaustive).

L'Assureur se réserve le droit de demander toutes informations et/ou tous documents qu'il juge nécessaires pour l'exercice de ses obligations réglementaires. Ce droit pourra notamment s'exercer par le dossier client dûment complété et signé.

Article 14 - Dates de valeur

Les sommes sont investies sous réserve de la réception par l'Assureur de l'intégralité des pièces nécessaires, sans remettre en cause la date de conclusion de l'adhésion.

L'ensemble des délais mentionnés aux paragraphes ci-dessous est indiqué sous réserve qu'aucun acte de gestion (arbitrage, prélèvement des frais, etc.) ne soit en cours de traitement au moment de la demande d'opération. À défaut, l'opération demandée est effectuée à compter de la réalisation effective de l'acte en cours.

> 14.1 Fonds en euros

Les sommes affectées au fonds en euros participent aux résultats du PER :

En cas de versement initial, libre ou libre programmé :

- à compter du troisième (3^{ème}) jour ouvré maximum suivant l'encaissement effectif des fonds par l'Assureur, sous réserve de la réception des pièces nécessaires.

En cas d'arbitrage :

- jusqu'au troisième (3^{ème}) jour ouvré maximum suivant la réception par l'Assureur d'une demande de désinvestissement effectuée par courrier ;
- à compter du troisième (3^{ème}) jour ouvré maximum suivant la réception par l'Assureur d'une demande d'investissement effectuée par courrier ;
- jusqu'au premier (1^{er}) jour ouvré maximum suivant la réception par l'Assureur d'une demande de désinvestissement, à condition que l'Adhérent effectue cette opération en ligne selon les modalités prévues à l'annexe « Consultation et gestion de l'adhésion en ligne », avant seize (16) heures ; jusqu'au deuxième (2^{ème}) jour ouvré maximum si celle-ci est effectuée à partir de seize (16) heures ;
- à compter du premier (1^{er}) jour ouvré maximum suivant la réception par l'Assureur d'une demande d'investissement, à condition que l'Adhérent effectue cette opération en ligne selon les modalités prévues à l'annexe « Consultation et gestion de l'adhésion en ligne », avant seize (16) heures ; à compter du deuxième (2^{ème}) jour ouvré maximum si celle-ci est effectuée à partir de seize (16) heures.

En cas de décès, de liquidation de l'épargne retraite, de transfert ou de rachat anticipé :

- jusqu'au quatrième (4^{ème}) jour ouvré maximum suivant la réception par l'Assureur d'une demande de règlement, accompagnée de l'intégralité des pièces nécessaires.

> 14.2 Supports en unités de compte

La valeur des parts des supports en unités de compte retenue est celle :

En cas de versement initial, libre ou libre programmé :

- du troisième (3^{ème}) jour ouvré maximum (ou le cas échéant, le premier (1^{er}) jour de cotation qui suit) suivant l'encaissement effectif des fonds par l'Assureur, sous réserve de la réception des pièces nécessaires.

En cas d'arbitrage :

- du troisième (3^{ème}) jour ouvré maximum (ou le cas échéant, le premier (1^{er}) jour de cotation qui suit) suivant la réception par l'Assureur d'une demande d'investissement ou de désinvestissement, si celle-ci est effectuée par courrier ;
- du premier (1^{er}) jour ouvré maximum (ou le cas échéant, le premier (1^{er}) jour de cotation qui suit) suivant la réception par l'Assureur d'une demande d'investissement ou de désinvestissement, à condition que l'Adhérent effectue cette opération en ligne selon les modalités prévues à l'annexe « Consultation et gestion de l'adhésion en ligne » avant seize (16) heures ; du deuxième (2^{ème}) jour ouvré maximum (ou le cas échéant, le premier (1^{er}) jour de cotation qui suit) si l'opération est effectuée en ligne à partir de seize (16) heures.

En cas de décès, de liquidation de l'épargne retraite, de transfert ou de rachat anticipé :

- du quatrième (4^{ème}) jour ouvré maximum (ou le cas échéant, le premier (1^{er}) jour de cotation qui suit) suivant la réception par l'Assureur d'une demande de règlement, accompagnée de l'intégralité des pièces nécessaires.

Ces délais seront, le cas échéant, augmentés des délais nécessaires pour la réalisation de l'(des) opération(s) de change, dans le cas de supports en unités de compte libellés dans une autre devise que l'euro.

L'attention de l'Adhérent est attirée sur le fait que les investissements ou désinvestissements sur/ou depuis des supports en unités de compte OPC indicieux (ETF) et Actions sont effectués à partir d'un seul cours de référence en EUR (euros) par jour, à savoir le cours de clôture sur la place de cotation desdits supports en unités de compte.

> 14.3 Recours aux valeurs estimatives

Pour les supports en unités de compte constitués d'OPC (Organismes de Placement Collectif) principalement investis directement ou indirectement en actifs non cotés ou en titres de PEA PME-ETI, dès lors que le délai séparant la publication de deux valeurs liquidatives par l'organisme de placement collectif en représentation de l'unité de compte concernée est supérieur ou égal à deux (2) mois, l'Assureur se réserve la possibilité de réaliser les opérations de versement de primes, de rachat anticipé, de transfert, d'arbitrage, de prestation en cas de vie ou en cas de décès et de conversion en rente avec une valeur estimative calculée par la société de gestion lorsque la dernière valeur liquidative publiée l'a été avant la date de la demande de l'Adhérent et avant la date de publication de la dernière valeur estimative publiée.

Les titres de sociétés de capital-risque ne sont pas concernés par cette disposition.

Article 15 - Clause de sauvegarde

En cas de disparition pure et simple d'un support en unités de compte ou si celui-ci ne répond plus aux exigences réglementaires (Code des assurances et Code monétaire et financier notamment), l'Assureur proposera à l'Adhérent un nouveau support de même nature se substituant à l'ancien. L'ancien support sera remplacé par simple lettre et les arbitrages sur les adhésions seront exécutés le troisième (3^{ème}) jour ouvré (ou le cas échéant, le premier (1^{er}) jour de cotation qui suit) suivant la date d'effet de l'avenant.

S'il n'existe pas de support en unités de compte de même nature répondant aux exigences réglementaires (Code des assurances et Code monétaire et financier notamment) un arbitrage sera effectué, sans frais, vers un support en unités de compte dont l'indicateur synthétique de risque (SRI) est inférieur ou égal à 2 sur 7, sur la base de la dernière valeur de part connue du support d'origine.

L'Assureur informera l'Adhérent de cette substitution ou de cet arbitrage vers ce support en unités de compte, par simple lettre.

En cas de disparition par fusion ou absorption d'un support en unités de compte, l'Assureur procédera à l'arbitrage, sans frais, vers le support absorbant ou résultant de la fusion sur la base des valeurs de parts des unités de compte à la date de la fusion ou de l'absorption.

En cas d'absence de cotation ou de valorisation d'un support en unités de compte (exemple : pour cause de jour férié...), l'Assureur ne pourra régulariser aucune opération (versement, arbitrage, décès, liquidation de l'épargne retraite) jusqu'au premier (1^{er}) jour de cotation suivant ou valorisation suivante.

En cas de suspension temporaire de cotation ou valorisation d'une unité de compte, si le marché ne permet pas de définir une cotation ou une valorisation (valorisation officielle suspendue, opération sur le marché partiellement réalisée...), l'Assureur ne sera pas en mesure de fournir de valeur de part à l'unité de compte et ne pourra régulariser aucune opération (versement, arbitrage, décès) jusqu'à la reprise de cotation ou valorisation.

Pour le cas où aucune valeur d'une unité de compte ne serait déterminée ou déterminable, l'absence de valeur de part sera imputable à la garantie, étant rappelé que l'Adhérent supporte le risque lié à la fluctuation à la hausse ou à la baisse des supports sélectionnés.

Au cas où les opérations affectant le support en unités de compte permettraient de dégager une valeur résiduelle, celle-ci sera attribuée à l'Adhérent par crédit au fonds en euros à la condition que l'adhésion soit en vigueur à cette date.

En cas d'opération de division ou de multiplication de la valeur de part d'un support en unités de compte décidée par le gestionnaire du support, le nombre de parts acquis sur ce support à la date de l'opération sera respectivement multiplié ou divisé, afin que l'épargne retraite sur ce support demeure inchangée.

Article 16 - Modification de la liste des supports d'investissement

L'Assureur se réserve la possibilité d'ajouter des supports d'investissement et de proposer de manière temporaire de nouveaux fonds d'investissement. L'investissement sur ces fonds et supports sera matérialisé par la signature d'un avenant/bulletin d'investissement spécifique.

En tout état de cause, l'Assureur peut, à tout moment, ajouter ou supprimer dans le cadre du présent contrat, des supports d'investissement y compris des supports dont l'investissement est conditionné à la signature d'un avenant/bulletin d'investissement spécifique tels que notamment des SCPI, SCI, OPCI, des instruments financiers complexes, des actions, des obligations, des FCPR, etc...

En cas de suppression, l'Assureur proposera un arbitrage sans frais sur un support de même nature.

L'Assureur se réserve la possibilité, à tout moment, de proposer au Souscripteur l'ajout ou la suppression d'orientations de gestion.

Dans le cadre de la gestion retraite évolutive, l'Assureur se réserve le droit, après proposition au Souscripteur, de s'allouer les conseils de tout autre gestionnaire financier de son choix ou de décider de ne plus recourir au conseil d'un gestionnaire financier pour tout ou partie des orientations de gestion. Dans cette dernière hypothèse, l'Assureur fera ses meilleurs efforts pour trouver un gestionnaire financier lui fournissant un conseil de qualité équivalente de manière à poursuivre l'exécution de l'adhésion conformément à l'(aux) orientation(s) de gestion concernée(s). Toutefois, s'il n'y parvenait pas, le mode de gestion retraite évolutive, pour l'(les) orientation(s) de gestion concernée(s) prendra(ont) fin et l'Assureur n'aura plus la charge de gérer les sommes investies sur l'(les) orientation(s) de gestion concernée(s).

L'Adhérent changera alors automatiquement de mode de gestion (de la gestion retraite évolutive vers la gestion libre). Les sommes seront investies sur les mêmes supports que ceux présents sur l'orientation de gestion au jour du changement de mode de gestion et l'Adhérent retrouvera alors la faculté d'arbitrer librement entre les différents supports de la gestion libre proposés au contrat.

Il convient de se reporter à l'article « Clause de sauvegarde » dans les hypothèses de disparition, fusion ou absorption d'un support en unités de compte.

Article 17 - Arbitrage - Changement de profil de gestion - Changement de mode de gestion

Il est rappelé que l'Adhérent a la possibilité de procéder à un arbitrage d'un ou plusieurs supports en unités de compte vers le fonds en euros à condition qu'un pourcentage minimal de l'épargne atteinte reste investi sur des supports en unités de compte présents au contrat.

Ce pourcentage minimal d'investissement sur des supports en unités de compte, déterminé par l'Assureur au moins une fois par an, sera compris entre 40 % et 70 % de l'épargne atteinte. L'Assureur communiquera par tout moyen ce pourcentage minimal d'investissement sur les supports en unités de compte.

L'Assureur se réserve la possibilité de refuser toute demande d'arbitrage vers le fonds en euros ne respectant pas le pourcentage minimal d'investissement sur les supports en unités de compte ainsi communiqué.

> 17.1 Arbitrages

Le montant minimum de l'arbitrage est fixé à 50 euros. Il est réalisé au prorata de l'épargne atteinte au sein des compartiments investis.

Tout nouvel arbitrage est pris en compte au plus tôt lorsque l'arbitrage précédent a été réalisé.

17.1.1 Dans le cadre de la gestion libre

L'Adhérent peut, à tout moment, demander d'arbitrer tout ou partie de la valeur atteinte d'un ou plusieurs supports vers un ou plusieurs autres supports, par courrier adressé à l'Assureur ou via le(s) service(s) de communication électronique mis à sa disposition (sous réserve des termes du présent contrat relatif à la consultation et aux opérations de gestion de l'adhésion en ligne).

Le montant minimum de l'arbitrage sur les Actions est fixé à 1 500 euros. En conséquence, si l'arbitrage est inférieur à 1 500 euros, il n'est pas effectué.

Le solde par Action, après réalisation de l'opération d'arbitrage, ne doit pas être inférieur à 1 500 euros. À défaut, l'intégralité de la valeur atteinte sur l'Action concernée est arbitrée.

L'Adhérent a la possibilité de procéder à un arbitrage du fonds en euros vers le(s) support(s) en unités de compte.

Il a également la possibilité de procéder à un arbitrage d'un ou plusieurs supports en unités de compte vers le fonds en euros en respectant les limites précisées en préambule du présent article.

Frais et Taxe sur les Transactions Financières

Les arbitrages ne supportent aucuns frais.

Tout investissement sur les Actions soumis à la Taxe sur les Transactions Financières fera l'objet d'un prélèvement complémentaire sur le montant investi, sur lesdits supports en unités de compte, au taux en vigueur à la date de l'investissement.

17.1.2 Dans le cadre de la gestion horizon retraite et de la gestion retraite évolutive

L'Adhérent ne peut en aucun cas modifier les supports investis et/ou la répartition de l'épargne au sein du profil de gestion sélectionné.

> 17.2 Changement de profil de gestion dans le cadre de la gestion horizon retraite et de la gestion retraite évolutive

L'Adhérent peut à tout moment arbitrer la totalité de la valeur atteinte du profil de gestion choisi vers un autre profil de gestion.

Frais

Les changements de profil de gestion ne supportent aucuns frais.

> 17.3 Changement de mode de gestion

En cours de vie de l'adhésion, l'Adhérent a la possibilité de changer de mode de gestion. Dans ce cas, la totalité de la valeur atteinte de l'adhésion est arbitrée :

- sur les supports de son choix, s'il opte pour la gestion libre ;
- sur le profil de gestion sélectionné, s'il opte pour la gestion horizon retraite ;
- sur le profil de gestion sélectionné, s'il opte pour la gestion retraite évolutive.

Frais

Les changements de mode de gestion ne supportent aucuns frais.

Article 18 - Options : Arbitrages programmés - Sécurisation des plus-values - Dynamisation des plus-values - Limitation des moins-values - Limitation des moins-values relatives

Les options décrites ci-dessous sont accessibles uniquement dans le cadre de la gestion libre.

Le fonds en euros et les OPC indiciels (ETF) ne peuvent pas être choisis dans le cadre de ces options.

> 18.1 Option arbitrages programmés

À tout moment, l'Adhérent a la possibilité de mettre en place l'option arbitrages programmés. Il peut effectuer hebdomadairement, mensuellement ou trimestriellement, des arbitrages d'un montant minimum de 100 euros, à partir du fonds en euros ou d'un support en unités de compte, vers un ou plusieurs supports en unités de compte qu'il aura sélectionnés (minimum 100 euros par support).

Cette option peut être mise en place à condition toutefois :

- qu'il n'ait pas choisi l'option sécurisation des plus-values ;
- qu'il n'ait pas choisi l'option dynamisation des plus-values ;
- que la valeur atteinte sur le fonds en euros ou le support en unités de compte à désinvestir soit au moins égale à 2 000 euros ;
- que le(s) support(s) en unités de compte à désinvestir et à investir sélectionné(s) ne fasse(nt) pas partie de la liste des supports en unités de compte non éligibles définis à l'annexe financière « Liste des supports en unités de compte disponibles dans le cadre de la gestion libre ».

Chaque arbitrage réalisé dans le cadre de l'exécution de l'option arbitrages programmés ne supporte aucuns frais.

L'Adhérent peut à tout moment modifier, par simple courrier :

- le montant, la périodicité ;
- le support à désinvestir ;
- le(s) support(s) à investir et/ou la répartition entre ces supports.

Toute demande de mise en place d'arbitrages programmés hebdomadaires, parvenue à l'Assureur un mois donné, sera effectuée :

- si l'option est sélectionnée à l'adhésion : sur la base de la valeur de la part du premier (1^{er}) mardi qui suit l'écoulement du délai de trente (30) jours à compter de la prise d'effet de l'adhésion (ou du premier (1^{er}) jour de cotation qui suit si le support à désinvestir est un support en unités de compte) ;
- si la demande est reçue en cours de vie de l'adhésion : sur la base de la valeur de la part du mardi qui suit la demande si celle-ci est parvenue à l'Assureur au plus tard le mardi précédent (ou du premier (1^{er}) jour de cotation qui suit si le support à désinvestir est un support en unités de compte).

Toute demande d'arbitrages programmés mensuels ou trimestriels, parvenue à l'Assureur un mois donné, sera effectuée :

- si l'option est sélectionnée à l'adhésion : sur la base de la valeur de la part du troisième (3^{ème}) mardi du deuxième (2^{ème}) mois suivant la réception du Bulletin d'adhésion (ou du premier (1^{er}) jour de cotation qui suit si le support à désinvestir est un support en unités de compte) ;
- si la demande est reçue en cours de vie de l'adhésion : sur la base de la valeur de la part du troisième (3^{ème}) mardi du mois suivant (ou du premier (1^{er}) jour de cotation qui suit si le support à désinvestir est un support en unités de compte).

Par la suite, chaque arbitrage programmé sera désinvesti du fonds en euros ou du support en unités de compte que l'Adhérent aura sélectionné :

- le mardi de chaque semaine pour une périodicité hebdomadaire (ou du premier (1^{er}) jour de cotation qui suit si le support à désinvestir est un support en unités de compte) ;
- le troisième (3^{ème}) mardi de chaque mois pour une périodicité mensuelle (ou du premier (1^{er}) jour de cotation qui suit si le support à désinvestir est un support en unités de compte) ;
- le troisième (3^{ème}) mardi du dernier mois de chaque trimestre pour une périodicité trimestrielle (ou du premier (1^{er}) jour de cotation qui suit si le support à désinvestir est un support en unités de compte).

L'Adhérent peut également mettre fin à cette option à tout moment.

L'option arbitrages programmés prend fin de façon automatique :

- en cas de mise en place d'une des options suivantes : sécurisation des plus-values, dynamisation des plus-values ;
- si la valeur atteinte sur le fonds en euros ou le support en unités de compte sélectionné à désinvestir est insuffisante ;
- en cas de changement de mode de gestion, de la gestion libre vers tout autre mode de gestion.

L'Adhérent a cependant la faculté de demander par écrit à opter de nouveau pour cette option dès que les conditions de mise en place sont réunies. L'Assureur se réserve le droit de refuser certains supports en unités de compte dans le cadre de cette option.

> 18.2 Option sécurisation des plus-values

Définitions

Support de sécurisation : il s'agit du support sur lequel les plus-values sont automatiquement réinvesties.

La valeur du Support de sécurisation en unités de compte est sujette à fluctuation à la hausse comme à la baisse.

Assiette : elle est définie pour chaque support de la façon suivante :

- si l'option est choisie à l'adhésion, elle est égale au cumul des investissements nets réalisés sur le support, déduction faite des désinvestissements bruts réalisés sur ce même support, hors arbitrage de sécurisation ;
- si l'option est choisie en cours de vie de l'adhésion, elle est égale à la valeur atteinte sur le support à la date de mise en place de l'option à laquelle se rajoute le cumul des investissements nets réalisés sur le support, à compter de la date de mise en place de l'option, déduction faite des désinvestissements bruts réalisés sur ce même support, à compter de cette même date, hors arbitrage de sécurisation.

Plus-value constatée : elle est égale à l'assiette soustraite à la valeur atteinte.

Montant de plus-values de référence : il est égal à l'assiette multipliée par le pourcentage de plus-values de référence.

Acte de gestion : il s'agit de tout acte initié par l'Adhérent ou l'Assureur. Ex : prélèvement des frais de gestion...

À tout moment, l'Adhérent a la possibilité de mettre en place l'option sécurisation des plus-values à condition toutefois :

- qu'il n'ait pas choisi l'option arbitrages programmés ;
- qu'il n'ait pas choisi l'option dynamisation des plus-values ;
- que la valeur atteinte sur l'adhésion (hors OPC indicieux (ETF) et Actions) soit au moins égale à 1 500 euros.

À ces conditions, l'Assureur propose à l'Adhérent d'arbitrer de façon automatique la **Plus-value constatée**, dès lors qu'elle atteint un seuil préalablement déterminé, sur le(s) support(s) en unités de compte sélectionné(s) vers le **Support de sécurisation** sélectionné.

Pour cela l'Adhérent doit déterminer :

- le **Support de sécurisation** : un seul support à choisir parmi les supports définis à l'annexe financière « Liste des supports en unités de compte disponibles dans le cadre de la gestion libre » ;
- le(s) support(s) en unités de compte à sécuriser ;
- le pourcentage de plus-value de référence déterminant le seuil de déclenchement de l'arbitrage : 5 % ; 10 % ; 15 % ou 20 %.

Pour chaque support en unités de compte sélectionné, l'Assureur calcule chaque vendredi, sous réserve qu'aucun autre **Acte de gestion** ne soit en cours, la valeur atteinte sur ce support sur la base des dernières valeurs liquidatives connues. Cette valeur atteinte est ensuite comparée à l'**Assiette** déterminée ci-avant. Si la différence entre la valeur atteinte sur le support en unités de compte sélectionné et l'**Assiette** est supérieure au **Montant de plus-values de référence**, alors un arbitrage automatique de la totalité de la **Plus-value constatée** sur le support est effectué en date de valeur du lundi de la semaine suivante (ou du premier (1^{er}) jour de cotation suivant) vers le **Support de sécurisation** sélectionné.

Chaque arbitrage réalisé dans le cadre de l'exécution de l'option sécurisation des plus-values ne supporte aucuns frais.

Si les conditions ci-dessus sont réunies, le premier (1^{er}) arbitrage est réalisé dans le cadre de cette option :

- en date de valeur du premier (1^{er}) lundi qui suit l'écoulement du délai de trente (30) jours à compter de la prise d'effet de l'adhésion (ou du premier (1^{er}) jour de cotation suivant), si l'option est choisie à l'adhésion ;

ou,

- en date de valeur du lundi qui suit la réception de la demande (ou du premier (1^{er}) jour de cotation suivant) si celle-ci est parvenue à l'Assureur au plus tard le lundi précédent, si l'option est choisie en cours de vie de l'adhésion.

À tout moment, l'Adhérent peut modifier :

- le(s) seuil(s) de plus-values de référence ;
- le(s) support(s) en unités de compte sélectionné(s) ;
- le **Support de sécurisation**.

L'Adhérent peut également mettre fin à cette option à tout moment.

L'option sécurisation des plus-values prend fin de façon automatique :

- en cas de demande d'arbitrage ;
- en cas de mise en place de l'une des options suivantes : arbitrages programmés, dynamisation des plus-values ;
- si la valeur atteinte sur l'adhésion (hors OPC indicieux (ETF) et Actions) est inférieure à 1 500 euros ;
- en cas de changement de mode de gestion, de la gestion libre vers tout autre mode de gestion.

L'Adhérent a cependant la faculté de demander par écrit à opter de nouveau pour cette option dès que les conditions de mise en place sont réunies.

Le versement libre ne met pas fin à l'option et peut être effectué sur les supports d'investissement selon le choix de l'Adhérent.

L'Assureur se réserve le droit de refuser certains supports en unités de compte dans le cadre de cette option et/ou de proposer un (des) nouveau(x) **Support(s) de sécurisation**.

> 18.3 Option dynamisation des plus-values

Définitions

Support(s) de dynamisation : il s'agit du (des) support(s) sur lequel (lesquels) la plus-value est automatiquement réinvestie.

Assiette :

- si l'option est choisie à l'adhésion, elle est égale aux cumuls des investissements nets réalisés sur le fonds en euros, déduction faite des éventuels désinvestissements bruts réalisés sur ce même support, hors arbitrage de dynamisation ;
- si l'option est choisie en cours de vie de l'adhésion, elle est égale à la valeur atteinte sur le support à la date de mise en place de l'option à laquelle s'ajoute le cumul des investissements nets réalisés sur le fonds en euros à compter de la mise en place de cette option, déduction faite des désinvestissements bruts réalisés sur ce même support à compter de cette même date, hors arbitrage de dynamisation.

Plus-value constatée : elle est égale à l'assiette soustraite à la valeur atteinte au 1^{er} janvier.

Acte de gestion : il s'agit de tout acte initié par l'Adhérent ou l'Assureur. Ex : prélèvement des frais de gestion...

À tout moment, l'Adhérent a la possibilité de mettre en place à partir du fonds en euros, l'option dynamisation des plus-values, à condition toutefois :

- qu'il n'ait pas mis en place des versements libres programmés ;
- qu'il n'ait pas choisi l'option arbitrages programmés ;
- qu'il n'ait pas choisi l'option sécurisation des plus-values ;
- que la valeur atteinte sur l'adhésion (hors OPC indicieux (ETF) et Actions) soit au moins égale à 2 000 euros.

À ces conditions, l'Assureur propose à l'Adhérent d'arbitrer de façon automatique, vers un (ou plusieurs) **Support(s) de dynamisation**, la participation aux bénéfices versée sur le fonds en euros, dès lors qu'elle atteint au minimum un montant supérieur ou égal à 100 euros. Pour mettre en place l'option, l'Adhérent détermine le(s) **Support(s) de dynamisation** dans la limite de trois (3) supports maximum (en indiquant un ordre de priorité) parmi les supports en unités de compte disponibles au contrat.

La répartition par support sélectionné est de :

- 100 % si l'Adhérent choisit un (1) support ;
- 50 % par support si l'Adhérent choisit deux (2) supports ;
- 33,33 % par support si l'Adhérent choisit trois (3) supports.

L'arbitrage sur chaque **Support de dynamisation** doit être au minimum de 100 euros. Si l'Adhérent a choisi deux (2) **Supports de dynamisation** et que le montant de la participation aux bénéfices est inférieur à 200 euros, la totalité de la **Plus-value constatée** sera arbitrée sur le premier (1^{er}) support choisi.

De même, si l'Adhérent a choisi trois (3) **Supports de dynamisation** et que le montant de la participation aux bénéfices est inférieur à 300 euros, la totalité de la **Plus-value constatée** sera arbitrée sur le premier (1^{er}) et/ou le deuxième (2^{ème}) **Support(s) de dynamisation** choisi(s).

Une fois le taux de participation aux bénéfices effectivement attribué au titre de l'exercice précédent, l'Assureur calcule chaque année en date de valeur du premier (1^{er}) janvier, sous réserve qu'aucun autre **Acte de gestion** ne soit en cours, la valeur atteinte sur le fonds en euros. Cette valeur atteinte est ensuite comparée à une **Assiette**, elle-même définie au premier (1^{er}) janvier. Si la différence entre la valeur atteinte du fonds en euros et l'**Assiette** est supérieure à 100 euros, alors un arbitrage automatique de la totalité de la **Plus-value constatée** vers le(s) **Support(s) de dynamisation** est effectué dans les deux (2) mois qui suivent la distribution de la participation aux bénéfices.

Ce premier (1^{er}) arbitrage est réalisé une fois le taux de participation aux bénéfices effectivement attribué si la demande de l'Adhérent de mise en place de l'option est parvenue à l'Assureur au plus tard le 15 décembre de l'année N-1.

Chaque arbitrage réalisé dans le cadre de l'exécution de l'option dynamisation des plus-values ne supporte aucuns frais.

À tout moment, l'Adhérent peut modifier le(s) **Support(s) de dynamisation** sélectionné(s) et l'ordre de priorité des **Supports de dynamisation**. Il peut également mettre fin à cette option à tout moment.

L'option dynamisation des plus-values prend fin de façon automatique :

- en cas de demande d'arbitrage ;
- en cas de mise en place des versements libres programmés ou de l'une des options suivantes : arbitrages programmés, sécurisation des plus-values ;
- si la valeur atteinte sur l'adhésion (hors OPC indicieux (ETF) et Actions) est inférieure à 1 500 euros ;
- en cas de changement de mode de gestion, de la gestion libre vers tout autre mode de gestion.

L'Adhérent a cependant la faculté de demander par écrit à opter de nouveau pour cette option dès que les conditions de mise en place sont réunies.

L'Assureur se réserve le droit de refuser certains supports en unités de compte comme **Support de dynamisation** dans le cadre de cette option.

> 18.4 Options limitation des moins-values et limitation des moins-values relatives

Définitions « limitation des moins-values »

Support(s) de sécurisation : il s'agit du (des) support(s) sur le(s)quel(s) est automatiquement réinvestie la valeur atteinte du (des) support(s) en moins-values.

La valeur du (des) Support(s) de sécurisation en unités de compte est sujette à fluctuation à la hausse comme à la baisse.

Valeur liquidative de référence : elle est déterminée pour chaque support et est égale à la valeur liquidative du support à la première (1^{ère}) date suivant la date de mise en place de l'option où l'épargne atteinte du support est positive.

Moins-value de référence : elle est égale à la valeur liquidative de référence multipliée par le pourcentage de moins-value de référence.

Acte de gestion : il s'agit de tout acte initié par l'Adhérent ou l'Assureur. Ex : prélèvement des frais de gestion...

Définitions « limitation des moins-values relatives »

Support(s) de sécurisation : il s'agit du (des) support(s) sur le(s)quel(s) est automatiquement réinvestie la valeur atteinte du (des) support(s) en moins-values.

La valeur du (des) Support(s) de sécurisation en unités de compte est sujette à fluctuation à la hausse comme à la baisse.

Valeur liquidative de référence : elle est déterminée pour chaque support et est égale à la plus haute valeur liquidative atteinte par ce support depuis la première (1^{ère}) date suivant la date de mise en place de l'option où l'épargne atteinte du support est positive.

Moins-value de référence : elle est égale à la valeur liquidative de référence multipliée par le pourcentage de moins-value relative de référence.

Acte de gestion : il s'agit de tout acte initié par l'Adhérent ou l'Assureur. Ex : prélèvement des frais de gestion...

L'Adhérent a la possibilité de mettre en place à tout moment l'une des options de gestion suivantes : la limitation des moins-values ou la limitation des moins-values relatives.

Ces options sont exclusives l'une de l'autre.

Elles sont compatibles avec l'ensemble des options suivantes : les versements libres programmés, arbitrages programmés, sécurisation des plus-values ou dynamisation des plus-values.

L'Assureur propose à l'Adhérent pour chaque support de désinvestissement sélectionné et en fonction d'un seuil de **Moins-value de référence** qu'il aura déterminé support par support, d'arbitrer totalement et automatiquement la valeur atteinte de chaque support de désinvestissement sélectionné vers un (ou plusieurs) **Support(s) de sécurisation**, dès lors que le seuil déterminé aura été constaté.

Pour cela, l'Adhérent détermine :

- Le(s) support(s) de désinvestissement en unités de compte sélectionné(s) ;
- Le(s) pourcentage(s) de **Moins-value de référence** : 5 % ; 10 % ; 15 % ou 20 % ;
- Le(s) **Support(s) de sécurisation** : un seul support à choisir parmi les supports définis à l'annexe financière « Liste des supports en unités de compte disponibles dans le cadre de la gestion libre ».

L'Adhérent peut déterminer un **Support de sécurisation** pour un ou plusieurs supports de désinvestissement.

Pour chaque support de désinvestissement sélectionné, l'Assureur calcule chaque vendredi, sous réserve qu'aucun autre **Acte de gestion** ne soit en cours, l'écart entre la **Valeur liquidative de référence** et la valeur liquidative atteinte du support.

Si la différence entre la **Valeur liquidative de référence** et la valeur liquidative atteinte sur le support de désinvestissement sélectionné est supérieure à la **Moins-value de référence**, alors un arbitrage automatique de la totalité de la valeur atteinte du support de désinvestissement sera effectué en date de valeur de cotation du lundi de la semaine suivante (ou du premier (1^{er}) jour de cotation suivant) vers le(s) **Support(s) de sécurisation** sélectionné(s).

Si les conditions ci-dessus sont réunies, le premier (1^{er}) arbitrage effectué dans le cadre de l'une de ces options est réalisé vers le(s) **Support(s) de sécurisation** :

- en date de valeur du premier (1^{er}) lundi qui suit la fin du délai de trente (30) jours à compter de la prise d'effet de l'adhésion (ou du premier (1^{er}) jour de cotation suivant), quand l'option est choisie à l'adhésion ou,
- en date de valeur du lundi qui suit la réception de la demande (ou du premier (1^{er}) jour de cotation suivant) si celle-ci est parvenue à l'Assureur au plus tard le lundi précédent, quand l'option est choisie en cours de vie de l'adhésion.

Chaque arbitrage automatique réalisé dans le cadre de l'option limitation des moins-values ou limitation des moins-values relatives ne supporte aucuns frais.

À tout moment, l'Adhérent peut :

- modifier le(s) pourcentage(s) de **Moins-value de référence**,
- modifier le(s) support(s) de désinvestissement en unités de compte sélectionné(s),
- modifier le(s) **Support(s) de sécurisation**.

Il peut également mettre fin à l'une de ces options à tout moment.

Il pourra à nouveau opter pour l'une de ces options dès que les conditions de mise en place sont de nouveau réunies.

L'Assureur se réserve le droit de refuser certains supports en unités de compte dans le cadre de cette option et/ou de proposer un ou des nouveau(x) **Support(s) de sécurisation**.

En cas de versement ou d'arbitrage sur un (des) nouveau(x) support(s) non sélectionné(s) à la souscription de l'une des deux (2) options, l'option préalablement choisie ne sera pas activée automatiquement sur le(s) nouveau(x) support(s) investi(s). Il conviendra donc que l'Adhérent demande explicitement que cette même option limitation des moins-values ou limitation des moins-values relatives soit mise en place sur ce(s) nouveau(x) support(s) en précisant le pourcentage de **Moins-value de référence** et le(s) **Support(s) de sécurisation**.

Sauf demande expresse de désactivation de la part de l'Adhérent ou changement de mode de gestion, de la gestion libre vers tout autre mode de gestion, l'option limitation des moins-values ou limitation des moins-values relatives reste active tout au long de la vie de l'adhésion sur chaque support et ce, même si le support est totalement désinvesti (par arbitrage, rachat anticipé...). Ainsi en cas de nouvel investissement sur ce même support (versement, arbitrage...), l'option se poursuit dans les mêmes conditions que lors de sa mise en place.

L'Adhérent reconnaît et accepte que l'arbitrage automatique réalisé en fonction des critères qu'il a préalablement définis peut avoir pour effet de réaliser définitivement une moins-value sur un des supports sélectionnés.

Article 19 - Attribution des bénéfices

> 19.1 Fonds en euros

Les conditions d'affectation et les modalités de calcul et d'attribution de la participation aux bénéfices sont décrites ci-après.

Pour le fonds en euros et pour l'ensemble des adhésions au contrat **e-PER Generali** en vigueur au terme de l'exercice :

- le fonds en euros est rattaché à une comptabilité particulière relative aux contrats de retraite professionnelle supplémentaire ;
- l'Assureur détermine chaque année un montant de participation aux bénéfices à affecter, conformément aux dispositions de l'article A132-16 du Code des assurances ;
- ce montant est réparti selon des critères définis en début d'année dont notamment le taux d'unités de compte présent sur l'adhésion, l'épargne retraite de l'adhésion, le mode de gestion sélectionné ou l'ancienneté de l'adhésion. Ainsi, différents taux de participation aux bénéfices sont obtenus en rapportant les montants alloués selon ces critères à la provision mathématique des adhésions respectant ces mêmes critères.

Le taux de participation aux bénéfices attribué ne pourra pas être inférieur au taux minimum garanti annoncé en début d'année pour l'exercice civil en cours.

La participation aux bénéfices au titre des montants investis sur le fonds, pour chaque adhésion, est égale au produit du taux de participation aux bénéfices correspondant aux critères de l'adhésion multiplié par la provision mathématique de l'adhésion sur ce fonds, en tenant compte de la durée de présence des sommes sur le fonds au titre de l'exercice et des garanties accordées aux dites adhésions.

La participation aux bénéfices vient augmenter la valeur atteinte sur ce fonds et est alors définitivement acquise à l'adhésion. Elle est, elle-même, revalorisée dans les mêmes conditions que les versements effectués sur l'adhésion.

La valeur atteinte par l'adhésion sur le fonds en euros est calculée quotidiennement, en intérêts composés. La participation aux bénéfices annuelle est versée sur l'adhésion en date de valeur du trente-et-un (31) décembre de chaque exercice, y compris pour les sommes rachetées ou arbitrées en cours d'année *pro rata temporis*, sous réserve que l'adhésion soit toujours en cours au premier (1^{er}) janvier suivant.

En cas de dénouement de l'adhésion (liquidation de l'épargne retraite, rachat anticipé, transfert ou décès) dans l'année en cours, seul le taux minimum garanti annoncé en début d'année sera attribué *pro rata temporis* du premier (1^{er}) janvier de l'année jusqu'à la date de dénouement de l'adhésion.

L'attention de l'Adhérent est attirée sur le fait que l'adhésion au contrat **e-PER Generali** ne lui garantit aucun taux d'intérêt pour tout investissement sur le fonds en euros.

Des frais de gestion de 1 % maximum de la provision mathématique sur le fonds en euros, en ce compris l'éventuelle participation aux bénéfices, sont prélevés en date de valeur du trente-et-un (31) décembre de chaque exercice selon un calcul *pro rata temporis* tenant compte des investissements et désinvestissements effectués lors de cet exercice.

En outre, en cas de désinvestissement total du fonds en euros en cours d'année, des frais de gestion de 1 % maximum de la valeur atteinte sur le fonds en euros sont également prélevés *pro rata temporis* lors de ce désinvestissement.

Le taux de revalorisation des provisions mathématiques peut être différent pour les droits en cours de service (rente) et les droits en cours de constitution.

> 19.2 Supports en unités de compte

Traitement des revenus

Les revenus éventuels attachés aux parts de chaque support en unités de compte inscrit à l'adhésion et distribués annuellement, sont intégralement réinvestis, sans frais (sous réserve des droits éventuellement acquis au support financier) par l'Assureur sur les mêmes supports.

L'Assureur, en sa qualité de propriétaire des supports en unités de compte (Actions), se réserve le droit de conserver l'exercice de tous les droits (droits de vote, etc.) qui y sont attachés et reste libre de ne pas les exercer.

Dans l'éventualité où l'Assureur exercerait lesdits droits, les éventuels revenus (dividendes, attribution d'actions gratuites) qui en résulteraient seraient intégralement réinvestis par l'Assureur sur le support monétaire GENERALI Trésorerie ISR Act B (FR0010233726).

Frais de gestion

Chaque trimestre civil, l'Assureur prélève des frais de gestion égaux à 0,40 % maximum de la valeur atteinte des supports en unités de compte, y compris OPC indiciels (ETF) et Actions de l'adhésion.

Les frais ainsi prélevés viendront en diminution du nombre d'unités de compte affecté à l'adhésion.

Article 20 - Désignation du (des) Bénéficiaire(s) et conséquences de l'acceptation

> 20.1 Désignation du (des) Bénéficiaire(s)

L'Adhérent peut désigner le(s) Bénéficiaire(s) dans le Bulletin d'adhésion ou ultérieurement par avenant à l'adhésion lorsque cette désignation n'est plus appropriée au regard de sa situation personnelle. La désignation du (des) Bénéficiaire(s) peut être effectuée notamment par acte sous seing privé ou par acte authentique.

Le(s) Bénéficiaire(s) en cas de décès sont la (les) personne(s) que l'Adhérent désigne pour percevoir le capital ou la rente en cas de décès de l'Assuré.

Sauf stipulation contraire de la part de l'Adhérent, les Bénéficiaires en cas de décès désignés sont :

- le conjoint ou partenaire de PACS de l'Assuré,
- à défaut les enfants de l'Assuré, nés ou à naître, vivants ou représentés, par parts égales entre eux,
- à défaut, les héritiers de l'Assuré.

Lorsque le(s) Bénéficiaire(s) est (sont) nommé(s) désigné(s), l'Adhérent doit rédiger sa clause de la manière la plus complète possible en indiquant les nom, prénom, nom de naissance, date et lieu de naissance, quote-part ainsi que les coordonnées des Bénéficiaires désignés. Ces informations seront utilisées par l'Assureur en cas de décès de l'Assuré afin d'identifier rapidement et d'entrer en relation avec les Bénéficiaires de l'adhésion si ceux-ci ne se sont pas déjà manifestés par eux-mêmes ou par l'intermédiaire du notaire en charge de la succession.

Lorsque l'adhésion ne comporte pas de désignation de Bénéficiaire qui puisse produire effet, il est convenu entre l'Adhérent et l'Assureur que le(s) Bénéficiaire(s) en cas de décès sont « les héritiers de l'Assuré ».

> 20.2 Acceptation du (des) Bénéficiaire(s)

Le(s) Bénéficiaire(s) peu(ven)t accepter le bénéfice de l'adhésion. L'acceptation ne peut intervenir qu'au bout de trente (30) jours à compter du moment où l'adhésion au contrat est conclue. L'attention de l'Adhérent est attirée sur le fait que la désignation devient irrévocable en cas d'acceptation par le(s) Bénéficiaire(s).

Sauf évolution jurisprudentielle et/ou de la réglementation, l'acceptation du bénéfice de l'adhésion par le(s) Bénéficiaire(s) dans le respect des modalités définies à l'article L132-9 du Code des assurances empêche l'Adhérent de procéder sans autorisation préalable du (des) Bénéficiaire(s) Acceptant(s) à une demande de rachat anticipé ou de transfert, et de révoquer le(s) Bénéficiaire(s) Acceptant(s).

En cas d'acceptation du bénéfice de l'adhésion, le(s) Bénéficiaire(s) Acceptant(s) doi(ven)t donner son (leur) accord exprès, accompagné(s) de la photocopie d'une pièce d'identité officielle en cours de validité avec photographie et mentions lisibles (carte nationale d'identité, passeport, etc.) à la réalisation de toute opération désignée au paragraphe ci-dessus.

Article 21 - Transférabilité des droits

> 21.1 Transferts individuels

21.1.1 Transferts entrants

Les sommes versées en provenance d'autres contrats conformément à la législation en vigueur sont soumises aux mêmes frais que les frais sur versements.

Les sommes provenant du Compartiment 1 sont investies dans le Compartiment 1 ; les sommes provenant du Compartiment 2 sont investies dans le Compartiment 2 ; les sommes provenant du Compartiment 3 sont investies dans le Compartiment 3.

L'organisme gestionnaire d'origine du contrat informera l'Adhérent des conséquences du transfert sur ses droits individuels.

À ces sommes est appliquée la fiscalité spécifique à chaque compartiment (Annexe : Note d'information fiscale sur le Plan d'Épargne Retraite). Les versements issus de ces transferts seront investis selon les dates de valeur indiquées à l'article « Dates de valeur » de la présente Notice d'information.

21.1.2 Transferts sortants

Tout Adhérent peut demander le transfert de ses droits vers un autre PER. Le transfert porte sur l'intégralité de l'épargne constituée sur l'ensemble des Compartiments.

Cette demande doit être effectuée auprès de l'Assureur, demande à laquelle devront être joints les documents suivants :

- le justificatif de l'adhésion chez l'organisme d'assurance d'accueil ;
- et tous les autres documents exigés par la législation et la réglementation en vigueur au moment du transfert ou nécessaires à la bonne administration du dossier.

À réception de la demande de transfert, toutes les opérations d'investissement et de désinvestissement sur l'adhésion seront suspendues.

La valeur de transfert sera notifiée à l'Adhérent et à l'organisme d'assurance d'accueil dans un délai maximum de deux (2) mois à compter de la réception de la demande de transfert et de l'intégralité des pièces justificatives.

L'Adhérent dispose alors d'un délai de quinze (15) jours à compter de la date de notification de la valeur de transfert pour renoncer au transfert. En l'absence de renonciation par lettre recommandée à l'expiration de ce délai, la valeur de transfert est versée auprès du nouvel organisme assureur dans un délai de quinze (15) jours maximums suivant la notification par le nouvel assureur de l'acceptation du transfert.

Le montant transféré d'un PER vers un PER d'un autre organisme d'assurance supporte des frais d'un montant de 1 % maximum, lorsque le transfert est effectué pendant les cinq (5) années à compter de la date d'adhésion, et nuls au terme de la cinquième année de l'adhésion, ou lorsque le transfert intervient à compter de l'Échéance du plan.

L'adhésion et tous les droits de l'Adhérent cessent en cas de transfert.

> 21.2 Transferts collectifs

Le Comité de surveillance du PER examine l'opportunité, à son échéance, de remettre en concurrence l'organisme assureur gestionnaire. En cas de remise en concurrence, l'Assemblée Générale Extraordinaire statuera sur le choix d'un nouveau gestionnaire. Le changement d'organisme gestionnaire s'effectuera à l'issue d'un préavis qui ne pourra excéder six (6) mois, sauf faute grave. En cas de transfert collectif vers un autre organisme d'assurance, les actifs du PER seront transférés auprès du nouvel organisme.

Article 22 - Cas de rachats anticipés

L'Adhérent peut demander avant l'âge légal de départ à la retraite ou la date de liquidation de sa pension dans un régime obligatoire d'assurance vieillesse, le rachat anticipé de tout ou partie de ses droits, définis à l'article « Capital constitutif de la retraite », sous forme de capital conformément à l'article L224-4 du Code monétaire et financier, dans les cas suivants :

- le décès du conjoint de l'Adhérent ou de son partenaire lié par un pacte civil de solidarité. L'Adhérent doit fournir dans ce cas les documents nécessaires à la constitution de son dossier par l'Assureur et, notamment, l'acte de décès de son conjoint ou partenaire de PACS ;
- l'invalidité de l'Adhérent, de ses enfants, de son conjoint ou de son partenaire lié par un pacte civil de solidarité.

Cette invalidité s'apprécie au sens des 2° et 3° de l'article L341-4 du Code de la sécurité sociale. L'Adhérent doit fournir, dans ce cas, à l'Assureur la copie de la notification de pension d'invalidité émise par l'organisme de base compétent et tous les documents nécessaires à la constitution de son dossier par l'Assureur ;

- la situation de surendettement de l'Adhérent, au sens de l'article L711-1 du Code de la consommation ; sur demande adressée à l'Assureur, soit par le président de la commission de surendettement des particuliers, soit par le juge lorsque le déblocage des droits individuels résultant de l'adhésion paraît nécessaire à l'apurement du passif de l'Adhérent ;
- l'expiration des droits à l'assurance chômage de l'Adhérent, ou le fait pour le titulaire d'un PER qui a exercé des fonctions d'administrateur, de membre du directoire ou de membre du conseil de surveillance et n'a pas liquidé sa pension dans un régime obligatoire d'assurance vieillesse, de ne pas être titulaire d'un contrat de travail ou d'un mandat social depuis deux (2) ans au moins à compter du non-renouvellement de son mandat social ou de sa révocation. L'Adhérent doit fournir dans ce cas les documents nécessaires à la constitution de son dossier par l'Assureur et notamment l'attestation de fin de droit délivrée par France Travail ;
- la cessation d'activité non salariée de l'Adhérent à la suite d'un jugement de liquidation judiciaire en application du titre IV du livre VI du Code de commerce ou toute situation justifiant ce retrait ou ce rachat anticipé selon le président du tribunal de commerce auprès duquel est instituée une procédure de conciliation mentionnée à l'article L611-4 du même code, qui en effectue la demande avec l'accord du titulaire. L'Adhérent doit fournir la copie du jugement de liquidation judiciaire le cas échéant ;
- l'affectation des sommes épargnées à l'acquisition de la résidence principale (à l'exception des droits issus du Compartiment 3 du PER relatifs aux versements obligatoires du salarié et/ou de l'employeur). L'Adhérent doit attester sur l'honneur que le capital est destiné à financer l'acquisition de sa résidence principale dans la limite du coût global de cette acquisition (moins le montant des prêts obtenus et de l'apport personnel) et s'engager à restituer les fonds en cas de non-réalisation de l'opération d'acquisition établie. Il doit également fournir le compromis (ou promesse) de vente assorti(e) d'un plan de financement le cas échéant et tout autre document nécessaire à la constitution de son dossier ;
- lorsque l'Adhérent est âgé de moins de dix-huit (18) ans à la date de la demande.

Le montant du rachat anticipé est déterminé dans les conditions définies à l'article « Capital constitutif de la retraite ». Le rachat anticipé peut être partiel ou total.

Le rachat anticipé partiel s'effectue à partir des supports investis et des compartiments sélectionnés, selon le choix de l'Adhérent. À défaut d'indication contraire de sa part, le désinvestissement est réalisé au prorata des supports investis et des compartiments.

Si le rachat anticipé est total, le paiement du capital met un terme à l'adhésion.

Article 23 - Liquidation des droits

L'Adhérent peut demander la liquidation de son épargne au plus tôt, à compter de l'âge légal de départ à la retraite ou à compter de la date de liquidation de sa pension dans un régime obligatoire d'assurance vieillesse.

L'Adhérent a la possibilité d'opter pour une liquidation en capital et/ou une liquidation en rente viagère.

> 23.1 Liquidation en capital

L'Adhérent peut choisir de liquider sous forme de capital tout ou partie de ses droits constitués sur les compartiments 1 et 2.

Le désinvestissement du Compartiment 3 se fera uniquement en rente viagère, sauf si le montant de la rente est inférieur au seuil prévu à l'article A160-2 du Code des assurances.

L'adhérent peut opter pour :

- une liquidation en capital unique ;
- une liquidation en capital fractionné libre ;
- une liquidation en capital partiel programmé.

Le désinvestissement s'effectue à partir des supports investis et des compartiments sélectionnés, selon le choix de l'Adhérent. À défaut d'indication contraire de sa part, le désinvestissement est réalisé au prorata des supports et des compartiments.

23.1.1 Liquidation en capital unique

L'Adhérent peut demander la liquidation totale en capital de ses droits constitués pour les sommes issues des Compartiments 1 et 2 en un versement unique. La liquidation en capital pour les sommes issues du Compartiment 3 est possible uniquement si le montant de la rente est inférieur au seuil prévu à l'article A160-2 du Code des assurances.

23.1.2 Liquidation en capital fractionné libre

L'Adhérent peut demander la liquidation en capital d'une partie de ses droits constitués en un versement unique.

23.1.3 Liquidation en capital partiel programmé

Dans le cas d'une liquidation en capital partiel programmé, l'Adhérent indique le montant du capital à désinvestir et le choix de la périodicité (mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle).

La liquidation en capital partiel programmé est possible à condition toutefois qu'il n'ait pas mis en place les versements libres programmés et qu'il n'ait choisi aucune des options suivantes :

- arbitrages programmés ;
- sécurisation des plus-values ;
- dynamisation des plus-values.

> 23.2 Liquidation en rente viagère

L'Adhérent peut opter expressément, dès l'adhésion, pour la liquidation de tout ou partie de ses droits en rente qui lui sera versée jusqu'à son décès (rente viagère). **Ce choix est irrévocable.**

Lors de la liquidation, l'Adhérent doit indiquer le montant du capital constitutif à convertir en rente et la périodicité de la rente. Le désinvestissement s'effectue à partir des supports investis et des compartiments sélectionnés, selon le choix de l'Adhérent. À défaut d'indication contraire de sa part, le désinvestissement est réalisé au prorata des supports investis et des compartiments.

Chaque Adhérent peut opter pour une réversion au cas où il viendrait à décéder après la date de liquidation de ses droits. Cette réversion peut se faire au profit d'un Bénéficiaire expressément désigné par l'Adhérent lors de la liquidation ou à défaut au conjoint ou partenaire de PACS de l'Adhérent.

Le Bénéficiaire est déterminé sur le titre de rente individualisé.

Chacune des rentes viagères proposées est déterminée notamment en fonction des paramètres suivants :

- le montant du capital constitué à la liquidation ;
- la date de naissance de l'Adhérent ;
- la table de mortalité en vigueur à la date de liquidation et au taux d'intérêt technique de 0 % ;
- la date de naissance du Bénéficiaire de la réversion, si l'Adhérent opte pour une rente réversible ;
- le taux de réversion (de 50 % à 200 % par palier de 10%) fixé librement par l'Adhérent, s'il opte pour une rente réversible ;
- les frais de gestion en phase de rente (0,60 % maximum par an de la provision mathématique de l'adhésion sur le fonds en euros).

À tout moment l'Assureur et l'association se réservent le droit de proposer de nouvelles formes de rentes, ou de retirer certaines des options proposées ci-dessous.

L'Adhérent ne peut pas opter simultanément pour la rente viagère avec annuités garanties et la rente par paliers.

23.2.1 Liquidation en rente viagère avec annuités garanties

Lors de la liquidation de l'épargne retraite, l'Adhérent peut opter pour le versement de la rente viagère pendant un nombre déterminé d'années garanties (annuités garanties), et désigner de façon définitive et irrévocable, le(s) Bénéficiaire(s) de la rente.

L'Adhérent détermine librement le nombre d'annuités garanties. Ce nombre d'annuités garanties est au maximum égal à l'espérance de vie moyenne de l'Adhérent au moment de la liquidation diminuée de cinq (5) ans, selon les tables réglementaires en vigueur.

Si l'Adhérent a opté pour la réversion, le Bénéficiaire de la réversion est aussi le Bénéficiaire de premier (1^{er}) rang de l'annuité garantie.

En cas de vie du Bénéficiaire de la réversion après la période d'annuités garanties, celui-ci percevra la rente de réversion convenue jusqu'à son décès.

En cas de décès de l'Adhérent pendant la période couverte par le nombre d'annuités garanties, le(s) Bénéficiaire(s) de premier (1^{er}) rang percevra (percevront) le montant de la rente garantie jusqu'à la fin de cette période. Si l'Adhérent a désigné plusieurs Bénéficiaires pour un même rang, la rente versée à chacun sera égale au montant des annuités garanties divisé par le nombre de Bénéficiaires.

En cas de décès de l'Adhérent et du (des) Bénéficiaire(s) de premier (1^{er}) rang avant la fin de la période d'annuités garanties, ces dernières seront versées au(x) Bénéficiaire(s) de deuxième (2^{ème}) rang (et ainsi de suite) jusqu'au terme de ladite période. Dans ce cas, aucune rente de réversion n'est servie.

En cas de décès de l'Adhérent après la période d'annuités garanties, la rente de réversion sera immédiatement reversée au Bénéficiaire de la réversion.

En cas de décès de l'Adhérent et du Bénéficiaire de la réversion avant la fin de la période d'annuités garanties, ces dernières seront versées aux Bénéficiaires jusqu'au terme de ladite période.

23.2.2 Liquidation en rente viagère par paliers

Lors de la demande de liquidation de son épargne retraite, l'Adhérent peut opter pour une rente viagère par paliers lui permettant de percevoir une majoration ou une minoration du montant de la rente de 25 % sur une période de dix (10) ans.

Après cette période, le montant de la rente évoluera en fonction de l'option précédemment choisie.

Article 24 - Décès de l'Adhérent

En cas de décès de l'Adhérent, l'Assureur garantit le versement du capital constitutif au(x) Bénéficiaire(s) désigné(s) selon les modalités définies à l'article « Désignation du (des) Bénéficiaire(s) et conséquences de l'acceptation ».

Le(s) Bénéficiaire(s) peu(ven)t opter pour le versement du capital constitutif sous forme de rente viagère sans réversion ou de capital. À défaut de choix exprimé, le versement est effectué sous forme de capital.

En cas de décès de l'Adhérent pendant la liquidation de l'épargne (totale ou partielle) en rente viagère, le paiement de la rente prend fin.

Toutefois, si l'Adhérent a opté pour une rente de réversion et/ou pour une rente viagère avec annuités garanties, celle-ci est versée au(x) Bénéficiaire(s) désigné(s) dans le cadre de ces options.

Article 25 - Revalorisation du capital constitutif en cas de décès de l'Adhérent

En cas de décès de l'Adhérent, les sommes investies à la date de décès de l'Adhérent sur le fonds en euros ainsi que sur les supports en unités de compte continuent de valoriser selon les conditions prévues à l'article « Attribution des bénéfices » jusqu'à la date de valorisation indiquée à l'article « Dates de valeur ». En conséquence, la valeur des supports en unités de compte continue à fluctuer à la hausse et à la baisse compte tenu des variations des marchés financiers.

Article 26 - Paiement des prestations

L'Adhérent exprime son choix quant aux modalités de délivrance des sommes. Le premier (1^{er}) versement sera effectué sous réserve de la réception de l'intégralité des pièces nécessaires.

Le désinvestissement du Compartiment 3 se fera uniquement en rente viagère, sauf si le montant de la rente est inférieur au seuil prévu à l'article A160-2 du Code des assurances.

Si l'Adhérent a opté pour la rente viagère à l'adhésion ou en cours de vie de l'adhésion, son choix est irrévocable.

> 26.1 Règlement en rente viagère

26.1.1 Règlement en cas de vie de l'Adhérent

La rente est payable :

- sur justification par l'Adhérent de la liquidation de ses droits à la retraite au titre d'un régime obligatoire,
- ou lorsqu'il a atteint l'âge légal de départ à la retraite.

Par la suite, l'Adhérent doit fournir en début d'année, au plus tard le premier (1^{er}) mars, une photocopie, datée et signée, recto-verso d'une pièce officielle d'identité nationale en cours de validité avec photographie et mentions lisibles (Carte Nationale d'Identité, passeport, ...), et toute pièce rendue nécessaire pour la bonne administration du dossier.

À défaut, le service de la rente est suspendu. Il reprendra dès réception de ce(s) document(s) et comprendra le paiement des arrérages en suspens.

Les arrérages sont versés trimestriellement à terme échu, déduction faite des éventuels prélèvements obligatoires, à compter du premier (1^{er}) jour du trimestre suivant la date de la liquidation. Aucun prorata sur les arrérages n'est dû en cas de décès, sauf réversibilité.

La rente ne supporte aucuns frais d'arrérage.

26.1.2 Règlement en cas de décès de l'Adhérent

La rente est calculée au tarif en vigueur au jour du décès en fonction du montant du capital constitutif de la rente au moment du décès de l'Adhérent et de la date de naissance du (des) Bénéficiaire(s). Elle est payable trimestriellement à terme échu. Le premier (1^{er}) versement est effectué à la fin du trimestre suivant la réception par l'Assureur des documents suivants :

- acte de décès de l'Adhérent ;
- une photocopie, datée et signée, recto-verso d'une pièce officielle d'identité en cours de validité avec photographie et mentions lisibles (Carte Nationale d'Identité, passeport...) du (des) Bénéficiaire(s) ;
- ainsi que toute pièce rendue nécessaire pour la bonne administration du dossier.

Dans le cadre de la réversion de la rente, le Bénéficiaire de la rente de réversion, conformément aux modalités prévues à l'article « Liquidation des droits », doit fournir un acte de décès de l'Adhérent, une photocopie, datée et signée, recto-verso d'une pièce officielle d'identité nationale en cours de validité avec photographie et mentions lisibles (Carte Nationale d'Identité, passeport, ...), et toute pièce rendue nécessaire à la bonne administration du dossier.

Par la suite, le Bénéficiaire devra fournir en début d'année, au plus tard le premier (1^{er}) mars, une photocopie, datée et signée du recto-verso d'une pièce officielle d'identité nationale en cours de validité avec photographie et mentions lisibles (Carte Nationale d'Identité, passeport, ...), et toute pièce rendue nécessaire pour la bonne administration du dossier. À défaut, le service de la rente sera suspendu. Il reprendra dès réception de ce(s) document(s) et comprendra le paiement des arrérages en suspens.

Le premier (1^{er}) versement dû par l'Assureur au titre de la réversion est celui du trimestre au cours duquel l'Adhérent est décédé sous réserve que le Bénéficiaire soit en vie à cette date et qu'il fournisse les documents mentionnés ci-dessus. En cas de décès du Bénéficiaire, la rente n'est plus versée. Le dernier versement dû par l'Assureur est celui du trimestre précédant le décès dudit Bénéficiaire.

> 26.2 Règlement en capital

26.2.1 Règlement en cas de vie de l'Adhérent

L'Adhérent peut choisir de liquider ses droits en capital en une ou plusieurs fois, uniquement pour les sommes issues des Compartiments 1 et 2. En cas de liquidation totale sous la forme de capital, les droits liquidés correspondent à la valeur atteinte sur l'adhésion, telle que définie à l'article « Capital constitutif de la retraite », diminuée le cas échéant, des éventuelles primes restant dues au titre de la garantie plancher telle que définie en annexe « Option garantie plancher », si elle a été souscrite.

26.2.2 Règlement en cas de décès de l'Adhérent

Le(s) Bénéficiaire(s) doi(ven)t faire parvenir à l'Assureur, l'acte de décès de l'Adhérent, ainsi qu'une photocopie, datée et signée, recto-verso d'une pièce officielle d'identité nationale en cours de validité avec photographie et mentions lisibles (Carte Nationale d'Identité, passeport, ...) du (des) Bénéficiaire(s) ainsi que tout document officiel établissant la qualité de Bénéficiaire(s) (conjoint marié : copie de chaque page du livret de famille ; partenaire lié par un pacte civil de solidarité : copie PACS), sauf si le(s) Bénéficiaire(s) est(sont) nommément désigné(s).

> 26.3 Règlement en cas de rachat anticipé

L'Adhérent doit fournir à l'Assureur l'ensemble des documents prévus à l'article « Cas de rachats anticipés » et attestant qu'il se trouve dans une des hypothèses ouvrant droit au rachat anticipé conformément à l'article L224-4 du Code monétaire et financier. Tout autre document rendu nécessaire à la constitution du dossier pourra être exigé.

Article 27 - Montant cumulé des versements bruts et valeurs de transfert au terme des huit (8) premières années

Dans le cadre de la gestion libre, de la gestion retraite évolutive et de la gestion horizon retraite

Ces simulations ne tiennent pas compte des frais d'adhésion (4 euros à l'adhésion puis 4 euros de cotisation annuelle).

1. Tableau des valeurs de transfert et montant cumulé des versements bruts

Le tableau ci-après indique à l'Adhérent :

- dans la seconde (2^{nde}) colonne, le montant cumulé des versements bruts au terme de chacune des huit (8) premières années pour un versement initial de 10 000 euros.
Le montant cumulé des versements bruts ne tient pas compte des versements libres et/ou programmés effectués ultérieurement. Il correspond au premier (1^{er}) versement effectué lors de l'adhésion.
- dans les troisième (3^{ème}) et quatrième (4^{ème}) colonnes, les valeurs de transfert de l'adhésion, hors fiscalité et prélèvements sociaux, en séparant le fonds en euros du support en unités de compte et avec une répartition du versement initial net de frais d'entrée de 1 % maximum à hauteur de 40 % sur le fonds en euros et de 60 % sur le support en unités de compte. La valeur de transfert sur le support en unités de compte est exprimée en nombre d'unités de compte sur la base d'une valeur de l'unité de compte au jour du versement initial de 59,40 euros, soit un investissement initial de 100 parts d'unités de compte.

Dans la troisième (3^{ème}) colonne, le nombre d'unités de compte diminue du fait du prélèvement des frais de gestion annuels de 1,60 % maximum.

Dans la quatrième (4^{ème}) colonne, la valeur de transfert sur le fonds en euros diminue du fait du prélèvement des frais de gestion annuels de 1 % maximum.

Ce tableau correspond donc au montant cumulé des versements bruts et aux valeurs de transfert, au terme de chacune des huit (8) premières années de l'adhésion dans les modalités ci-dessus, dans la mesure où l'Adhérent n'a pas souscrit la garantie plancher en cas de décès.

Il tient compte de tous les prélèvements qui peuvent être déterminés lors de l'adhésion. Il ne tient pas compte des prélèvements sociaux et fiscaux ni de l'éventuelle participation aux bénéfices ni des frais de transfert.

Année	Montant cumulé des versements bruts, exprimé en euros	Support en unités de compte	Fonds en euros
		Valeur de transfert exprimée en nombre de parts	Valeur de transfert minimale exprimée en euros
1	10 000,00	98,4096	3 920,40
2	10 000,00	96,8444	3 881,20
3	10 000,00	95,3042	3 842,38
4	10 000,00	93,7885	3 803,96
5	10 000,00	92,2968	3 765,92
6	10 000,00	90,8289	3 728,26
7	10 000,00	89,3843	3 690,98
8	10 000,00	87,9628	3 654,07

Les valeurs de transfert minimales correspondent à la provision mathématique relative aux seuls engagements exprimés en euros. Elles ne tiennent pas compte des éventuels prélèvements liés à la souscription de la garantie plancher, lesquels ne sont plafonnés ni en euros ni en nombre d'unités de compte.

Si l'Adhèrent a souscrit la garantie plancher, alors il n'existe pas de valeur de transfert minimale exprimée en euros. Les valeurs de transfert ne tiennent pas compte des arbitrages. L'Assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. **La valeur de ces unités de compte qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.**

La contre-valeur en euros des parts d'unités de compte est obtenue en multipliant le nombre d'unités de compte par la valeur de l'unité de compte à la date de transfert.

2. Prise en compte des éventuels prélèvements liés à la garantie plancher

a. Formule de calcul de la valeur de transfert

Soit,

i : l'unité de compte la plus représentée jusqu'à l'unité de compte la moins représentée en terme de montant, $i = 1, \dots, n$.

t : la date à laquelle le calcul est effectué.

P : le versement brut.

$alloc_i$: la part investie sur l'unité de compte i , $i = 1, \dots, n$.

$alloc_\epsilon$: la part investie sur le fonds en euros.

nb_i^t : le nombre d'unités de compte i à la date t .

enc^t : encours en euros à la date t .

V_i^t : la valeur de l'unité de compte i à la date t .

K^t : le capital décès garanti à la date t correspondant au versement brut.

C^t : le coût de la garantie plancher à la date t correspondant au versement brut.

d^t : le taux du tarif à la date t (annexe : Option garantie plancher).

e : les frais sur le versement brut.

f_{uc}^t : les frais de gestion sur le support en unités de compte prélevés à la date t .

Si t ne correspond pas à la date de prélèvement des frais de gestion sur le support en unités de compte, alors $f_{uc}^t = 0$.

f_ϵ^t : les frais de gestion sur le fonds en euros prélevés à la date t .

Si t ne correspond pas à la date de prélèvement des frais de gestion sur le fonds en euros, alors $f_\epsilon^t = 0$.

a : les frais de transfert pris jusqu'à la cinquième année de l'adhésion.

À l'adhésion ($t=0$), l'adhésion est initialisée sur les bases suivantes :

$$enc^0 = alloc_\epsilon * P * (1 - e)$$

$$nb_i^0 = \frac{alloc_i * P}{V_i^0} * (1 - e)$$

$$alloc_\epsilon + \sum_{i=1}^n alloc_i = 1$$

$$\text{La valeur de transfert est } [enc^0 + \sum_{i=1}^n nb_i^0 * V_i^0] * (1 - a)$$

Par la suite, nous procédons par itération.

En fonction de enc^{t-1} et nb_i^{t-1} , nous déterminons le coût de la garantie de prévoyance à la date t à partir de la formule itérative suivante :

$$C^t = \text{Max} [0 ; K^t - enc^{t-1} * (1 - f_\epsilon^t) - \sum_{i=1}^n nb_i^{t-1} * V_i^t * (1 - f_{uc}^t)] * d^t$$

puis

$$enc^t = \text{Max} [0 ; enc^{t-1} * (1 - f_\epsilon^t) - C^t]$$

et

$$nb_i^t = nb_i^{t-1} * (1 - f_{uc}^t) - \text{Max} [0 ; C^t - enc^{t-1} * (1 - f_\epsilon^t) - \sum_{j=1}^{i-1} nb_j^{t-1} * V_j^t * (1 - f_{uc}^t)] / V_i^t$$

$$\text{La valeur de transfert à la date } t \text{ est : } [enc^t + \sum_{i=1}^n nb_i^t * V_i^t] * (1 - a)$$

b. Explication de la formule

Tout d'abord, des frais sont retenus sur le versement brut, qui est ventilé conformément au choix exprimé.

Puis :

- Concernant le nombre d'unités de compte à l'adhésion : il est obtenu en divisant la somme investie sur le support en unités de compte par la valeur de l'unité de compte à l'adhésion. Ensuite, il est diminué des frais de gestion prévus, soit à 0,40 % maximum à la fin de chaque trimestre.
- Concernant le fonds en euros : le montant net de frais sur versement investi à l'adhésion sur le fonds en euros est diminué des frais de gestion prévus, soit 1 % maximum à la fin de chaque année. En cas de désinvestissement total du fonds en euros en cours d'année, les frais de gestion sont prélevés au *pro rata temporis*.

Enfin, le coût de la garantie plancher est calculé chaque semaine et prélevé mensuellement et en priorité sur le fonds en euros, à défaut sur l'unité de compte la plus représentée par diminution du nombre d'unités de compte et ainsi de suite.

Pour connaître le coût de la garantie de prévoyance, il convient d'appliquer au capital sous risque le tarif correspondant à l'âge de l'Assuré à la date du calcul (annexe : Option garantie plancher). Le capital sous risque est égal au complément éventuel que l'Assureur s'engage à verser

en cas de décès de l'Assuré pour porter la valeur atteinte à la date du calcul à hauteur du capital garanti. Si, à la date du calcul, la valeur atteinte est supérieure au capital garanti, le coût de la garantie plancher est nul.

La contre-valeur en euros des parts d'unités de compte est obtenue en multipliant la valeur de transfert exprimée en nombre d'unités de compte par la valeur de l'unité de compte.

La valeur de transfert globale correspond à la somme :

- de l'encours en euros net des pénalités de transfert, et ;
- de la contre-valeur en euros des parts d'unités de compte nettes des pénalités de transfert.

c. Simulations de la valeur de transfert

À titre d'exemple, des simulations de valeurs de transfert sont données à l'Adhérent à partir d'une part, des données retenues au point 1 du présent article et d'autre part, en supposant que :

- l'âge de l'Assuré à l'adhésion est de cinquante (50) ans ;
- le capital décès garanti retenu pour la garantie plancher correspond au versement brut ;
- l'hypothèse de valorisation de l'unité de compte est de + 50 % régulièrement sur huit (8) ans en cas de hausse, - 50 % régulièrement sur huit (8) ans en cas de baisse et 0 % régulièrement sur huit (8) ans en cas de stabilité ;
- l'hypothèse de capitalisation pour le fonds en euros : 0 % brut de frais de gestion sur huit (8) ans.

Le tableau ci-après rappelle à l'Adhérent le montant cumulé des versements bruts exprimés en euros et lui indique les valeurs de transfert, au terme de chacune des huit (8) premières années, conformément aux hypothèses ci-dessus :

- en nombre de parts pour le support en unités de compte.

Aucuns frais de garantie plancher n'étant prélevés sur ce support dans les scénarii simulés, les valeurs de transfert indiquées sont les mêmes pour tous les scénarii et regroupées dans la colonne intitulée « Support en unités de compte » ;

- en euros pour le fonds en euros.

L'Adhérent dispose de trois colonnes qui simulent respectivement une hausse, une stabilité et une baisse de l'unité de compte. Ainsi les valeurs de transfert sur le fonds en euros sont diminuées de l'éventuel coût de la garantie plancher, qui varie en fonction des scénarii d'évolution de la valeur des unités de compte.

Année	Montant cumulé des versements bruts, exprimé en euros	Support en unités de compte	Garantie plancher		
		Valeur de transfert exprimée en nombre de parts	Fonds en euros		
			Valeur de transfert exprimée en euros		
			Hausse de l'unité de compte	Stabilité de l'unité de compte	Baisse de l'unité de compte
1	10 000,00	98,4096	3 920,40	3 918,67	3 915,08
2	10 000,00	96,8444	3 881,20	3 876,54	3 865,63
3	10 000,00	95,3042	3 842,38	3 833,46	3 811,43
4	10 000,00	93,7885	3 803,96	3 789,30	3 752,27
5	10 000,00	92,2968	3 765,92	3 743,89	3 687,99
6	10 000,00	90,8289	3 728,26	3 697,11	3 618,45
7	10 000,00	89,3843	3 690,98	3 648,60	3 542,81
8	10 000,00	87,9628	3 654,07	3 598,16	3 460,82

Les valeurs de transfert indiquées ci-dessus s'entendent hors prélèvements sociaux et fiscaux, de l'éventuelle participation aux bénéfices et des frais de transfert ; elles ne tiennent compte que des frais sur versements et des frais de gestion.

Les valeurs de transfert ne tiennent pas compte des arbitrages.

La contre-valeur en euros des parts d'unités de compte est susceptible d'évoluer aussi bien à la hausse qu'à la baisse, l'Adhérent supporte l'ensemble des risques financiers au titre de l'adhésion.

Article 28 - Examen des réclamations et médiation

> 28.1 Examens des réclamations

Pour toute réclamation relative à la gestion de l'adhésion, aux cotisations ou encore aux sinistres, l'Adhérent doit s'adresser prioritairement à son interlocuteur habituel qui est en mesure de lui fournir toutes informations et explications.

S'il ne reçoit pas une réponse satisfaisante, il peut adresser **sa réclamation écrite** (mentionnant les références du dossier concerné et accompagnée d'une copie des éventuelles pièces justificatives) à :

Generali
Réclamations
TSA 70100
75309 Paris Cedex 09
servicereclamations@generali.fr
01 58 38 28 21
(appel non surtaxé)

L'Assureur accusera réception de sa demande sous dix (10) jours et y répondra dans les meilleurs délais, et au maximum dans les deux (2) mois à compter de son envoi.

S'il a adhéré par le biais d'un intermédiaire et que sa demande relève de son devoir de conseil et d'information ou concerne les conditions de commercialisation, sa réclamation doit être exclusivement adressée à cet intermédiaire.
La procédure ci-dessus ne s'applique pas si une juridiction a été saisie du litige, que ce soit par l'Adhérent ou par l'Assureur.

> 28.2 Médiation

En qualité de membre de France Assureurs, Generali applique la Charte du Médiateur de l'Assurance.

Si un litige persiste entre l'Assureur et l'Adhérent après examen de sa demande par le service Réclamations de l'Assureur ou en l'absence de réponse, l'Adhérent peut saisir le Médiateur de l'Assurance :

- Soit en écrivant à : La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09
- Soit en déposant une demande en ligne à l'adresse : www.mediation-assurance.org

Le Médiateur ne peut être saisi qu'à l'issue d'un délai de deux (2) mois après l'envoi de la première réclamation écrite de l'Adhérent. La saisine du Médiateur n'est possible que dans la mesure où la demande de l'Adhérent n'a pas été soumise à une juridiction.

> 28.3 Règlement en Ligne des Litiges

En cas de proposition du contrat d'assurance en ligne :

L'Adhérent a aussi la possibilité en qualité de consommateur, de recourir à la plateforme de Règlement en Ligne des Litiges (RLL) de la Commission Européenne accessible sur le site internet suivant : www.ec.europa.eu/consumers/odr/.

Article 29 - Faculté de renonciation

Conformément à l'article L132-5-1 et L132-5-2 du Code des assurances, l'Adhérent a la faculté de renoncer à son adhésion au présent contrat, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception pendant le délai de trente (30) jours calendaires révolus à compter du moment où il est informé que l'adhésion au contrat est conclue, soit à compter de la date de signature du Bulletin d'adhésion. Ce délai expire le dernier jour à vingt-quatre (24) heures. S'il expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il n'est pas prorogé.

La renonciation entraîne la restitution par l'Assureur de l'intégralité des sommes que l'Adhérent a versées, dans le délai maximal de trente jours calendaires révolus à compter de la réception de la lettre recommandée.

Modèle de lettre-type de renonciation

« Nom et prénoms : _____

Adresse : _____

N° de l'adhésion : _____

Montant du versement : _____

Date du versement : _____

Mode de paiement : _____

Messieurs,

*Par la présente lettre recommandée avec avis de réception, je renonce expressément à l'adhésion au contrat **e-PER Generali** ayant fait l'objet du versement en référence et demande le remboursement de ce versement dans les conditions définies dans la Notice d'information.*

Je vous prie d'agréer, Messieurs, mes salutations distinguées.

Fait à _____, le _____

Signature »

Cette renonciation doit être faite par lettre recommandée avec avis de réception, envoyée à l'adresse suivante :

Generali Retraite
TSA 40023
75437 Paris Cedex 09

Article 30 - Informations - Formalités - Dématérialisation des informations et des documents

> 30.1 Informations - Formalités

L'adhésion ou la gestion de l'adhésion par le biais d'une ou plusieurs techniques de communication à distance (en ce compris les services de communication électronique) est soumise aux conditions tarifaires en vigueur applicables à la technique de communication utilisée qui seront supportées par l'Adhérent.

Lors de la signature du Bulletin d'adhésion, l'Adhérent reçoit un double de ce Bulletin et la présente Notice d'information.

Par ailleurs, les statuts, et le règlement intérieur le cas échéant, du Cercle des Épargnants sont à la disposition des Adhérents du PER à l'adresse suivante :

Le Cercle des Épargnants
2-8 rue Luigi Cherubini
93210 Saint-Denis

et sur le site internet : www.cercledesepargnants.com.

L'Assureur s'engage à communiquer chaque année à l'Adhérent un état de situation annuel sur lequel figurera l'ensemble des informations prévues par la réglementation en vigueur.

À compter de la cinquième (5^{ème}) année précédant l'Échéance mentionnée à l'article L224-1 du Code monétaire et financier, l'Adhérent peut interroger par tout moyen l'Assureur afin de s'informer sur ses droits et sur les modalités de liquidation de l'épargne appropriées à sa situation.

L'Assureur informe l'Adhérent de cette possibilité six (6) mois avant le début de la période indiquée ci-dessus.

Un fonds de garantie des Assurés contre la défaillance des sociétés d'assurance de personnes est prévu à l'article L423-1 du Code des assurances.

L'autorité chargée du contrôle de Generali Retraite est :

L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)
4 place de Budapest
CS 92459
75436 Paris Cedex 09

Le délégataire de la gestion financière du PER est :

Generali Wealth Solutions
2 rue Pillet Will
75009 Paris

> 30.2 Dématérialisation des informations et des documents

La dématérialisation permet à l'Adhérent d'accéder aux informations et documents via un espace personnel sécurisé sur le site internet mis à sa disposition par son courtier.

30.2.1 Conditions d'accès à la dématérialisation

Si l'Adhérent a accès à la consultation et gestion en ligne de son adhésion, la dématérialisation est accessible dans les mêmes conditions que celles prévues à l'annexe « Consultation et gestion de l'adhésion en ligne » de la Notice d'information.

L'Adhérent reconnaît être en possession d'une adresse électronique valide. L'Assureur procédera annuellement à une vérification de l'adresse électronique. Dans le cas où cette dernière serait invalide, l'Assureur se réserve le droit de mettre un terme à la dématérialisation dans les conditions prévues au paragraphe « Dénonciation de la dématérialisation ».

L'Adhérent reconnaît que l'espace personnel sécurisé constitue un support durable au sens de l'article L111-9 du Code des assurances. Les informations et documents mis à disposition dans le cadre de la dématérialisation sont visés dans la liste ci-après, sans que celle-ci soit limitative et exhaustive :

- **Opération de gestion** : Tout acte entraînant une modification de l'adhésion tel que des opérations d'arbitrages, des versements, l'ajout de nouvelles options au contrat etc ;
 - **Opération en ligne** : Toute Opération de gestion réalisée sur l'adhésion par le biais d'un service de communication électronique ;
- et plus largement, toutes les informations et documents relatifs à la vie de l'adhésion.

L'Assureur se réserve le droit de faire évoluer cette liste à tout moment. Dans ce cas, il en avertira l'Adhérent par tout moyen.

Si l'Adhérent souhaite obtenir plus de détail sur ces Opérations de gestion et Opérations en ligne, il peut formuler sa demande directement auprès de son courtier ou de l'Assureur par voie postale.

30.2.2 Mise à disposition des documents

Dès sa mise en place, les informations et documents ne lui seront plus adressés par support papier mais mis à la disposition de l'Adhérent sur l'espace personnel sécurisé.

L'Adhérent reconnaît que la mise à disposition des informations et documents se substitue à leur envoi postal et renonce formellement à leur fourniture par voie papier par l'Assureur.

Dès qu'une information ou un document est établi, l'Assureur envoie à l'Adhérent un courrier électronique, à l'adresse électronique fournie par l'Adhérent, en lui indiquant la mise à disposition de cette information ou de ce document sur son espace personnel sécurisé.

L'Adhérent accède à ses informations et documents sur l'espace personnel sécurisé par le biais de ses Codes d'accès confidentiels qui lui ont été délivrés dans les conditions prévues à l'annexe « Consultation et gestion de l'adhésion en ligne ».

À partir du moment où une information ou un document est mis à la disposition de l'Adhérent, il est réputé l'avoir reçu.

Toutefois, l'Adhérent conserve la faculté de s'opposer, à tout moment, à la dématérialisation et demander à recevoir ses informations et documents sur support papier.

Dans le cadre du contrat **e-PER Generali**, plusieurs dispositions existent :

- Soit la consultation et la gestion de l'adhésion en ligne sont encadrées par une convention de preuve, et les dispositions prévues au paragraphe « Convention de preuve - Responsabilité » de l'annexe « Consultation et gestion de l'adhésion en ligne » du contrat s'appliquent dans le cadre de la présente dématérialisation.
- Soit la consultation et la gestion de l'adhésion en ligne sont encadrées par un mandat de transmission d'ordres, et les dispositions prévues au paragraphe « Confidentialité - Preuve » du mandat de transmission d'ordres s'appliquent dans le cadre de la présente dématérialisation.

30.2.3 Durée de conservation des documents

L'Assureur garantit l'accès des informations et documents en ligne à compter de leur date d'émission pendant les délais légaux de conservation ou en l'absence de délai légal pendant une durée adaptée à leur finalité. L'Assureur garantit l'accès des informations et documents en ligne pendant toute la durée de la relation contractuelle et jusqu'à cinq (5) ans après la fin de la relation contractuelle.

Toutefois, si l'Assureur envisageait de ne plus rendre accessible ces informations et documents, l'Adhérent en sera informé préalablement moyennant le respect d'un préavis de deux (2) mois.

La dématérialisation est mise en place pour une durée indéterminée. L'Adhérent peut y mettre fin à tout moment et par tout moyen selon les modalités prévues au paragraphe « Dénonciation de la dématérialisation ».

30.2.4 Dénonciation de la dématérialisation

L'Adhérent peut mettre fin à cette option à tout moment et par tout moyen.

La dénonciation de la dématérialisation par l'Adhérent entraînera, dans un délai de cinq (5) jours ouvrés à compter de la date de dénonciation de la dématérialisation, le rétablissement de l'envoi postal de toutes les informations et documents.

L'Assureur pourra également dénoncer la dématérialisation si une des conditions visées au paragraphe « Conditions d'accès à la dématérialisation » n'était plus remplie. Dans ce cas, l'Assureur en informera l'Adhérent par envoi postal et celui-ci recevra l'ensemble des informations et documents sur support papier sans frais.

La dénonciation par l'Adhérent ou par l'Assureur de la dématérialisation n'entraîne pas la résiliation de son accès en ligne prévu à l'annexe « Consultation et gestion de l'adhésion en ligne ».

En outre, si pour des raisons techniques, l'Assureur se trouve dans l'impossibilité de mettre à disposition les informations et documents sur son espace personnel sécurisé, l'Adhérent recevra à titre exceptionnel et temporaire l'ensemble des informations et documents par envoi postal.

Aucune responsabilité de l'Assureur ne pourra être retenue à ce titre.

Article 31 - Modalités de règlement et adresse de correspondance

Toutes correspondances et demandes de règlement doivent être adressées à :

Generali Retraite
TSA 40023
75437 Paris Cedex 09

Les règlements sont effectués dans les trente (30) jours suivant la réception de la demande, complétée de tous les documents nécessaires. En cas de décès de l'Adhérent, celui-ci doit être notifié à l'Assureur par écrit au moyen d'un extrait original d'acte de décès, d'un extrait d'acte de naissance au nom du (des) Bénéficiaire(s), accompagnés de l'original du Certificat d'adhésion, et éventuellement de toute pièce exigée par la réglementation, notamment en matière fiscale.

L'Assureur se réserve la possibilité de demander toutes autres pièces qu'il jugerait nécessaires au règlement.

Article 32 - Prescription

Conformément au Code des assurances :

> Article L114-1

« Toutes actions dérivant d'un contrat d'assurance sont prescrites par deux ans à compter de l'événement qui y donne naissance.

Par exception, les actions dérivant d'un contrat d'assurance relatives à des dommages résultant de mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse-réhydratation des sols, reconnus comme une catastrophe naturelle dans les conditions prévues à l'article L125-1, sont prescrites par cinq ans à compter de l'événement qui y donne naissance.

Toutefois, ce délai ne court :

1°. En cas de réticence, omission, déclaration fausse ou inexacte sur le risque couru, que du jour où l'Assureur en a eu connaissance ;

2°. En cas de sinistre, que du jour où les intéressés en ont eu connaissance, s'ils prouvent qu'ils l'ont ignoré jusque-là.

Quand l'action de l'Assuré contre l'Assureur a pour cause le recours d'un tiers, le délai de la prescription ne court que du jour où ce tiers a exercé une action en justice contre l'Assuré ou a été indemnisé par ce dernier.

La prescription est portée à dix ans dans les contrats d'assurance sur la vie lorsque le Bénéficiaire est une personne distincte du souscripteur et, dans les contrats d'assurance contre les accidents atteignant les personnes, lorsque les Bénéficiaires sont les ayants droit de l'Assuré décédé. Pour les contrats d'assurance sur la vie, nonobstant les dispositions du 2°, les actions du Bénéficiaire sont prescrites au plus tard trente ans à compter du décès de l'Assuré. »

> Article L114-2

« La prescription est interrompue par une des causes ordinaires d'interruption de la prescription et par la désignation d'experts à la suite d'un sinistre. L'interruption de la prescription de l'action peut, en outre, résulter de l'envoi d'une lettre recommandée ou d'un envoi recommandé électronique avec accusé de réception adressés par l'Assureur à l'Assuré en ce qui concerne l'action en paiement de la prime et par l'Assuré à l'Assureur en ce qui concerne le règlement de l'indemnité. »

> Article L114-3

Les parties au contrat d'assurance ne peuvent, même d'un commun accord, ni modifier la durée de la prescription, ni ajouter aux causes de suspension ou d'interruption de celle-ci. »

En outre, conformément aux dispositions des articles 2240 et suivants du Code civil, la prescription peut être interrompue par une des causes ordinaires d'interruption de la prescription notamment en cas de :

- reconnaissance par le débiteur du droit de celui contre lequel il prescrivait,
- demande en justice, même en référé ou portée devant une juridiction incompétente ou lorsque l'acte de saisine de la juridiction est annulé par l'effet d'un vice de procédure.

L'interruption résultant de la demande en justice produit ses effets jusqu'à l'extinction de l'instance. L'interruption est non avenue si le demandeur se désiste de sa demande ou laisse périmer l'instance, ou si sa demande est définitivement rejetée,

- mesure conservatoire prise en application du Code des procédures civiles d'exécution ou un acte d'exécution forcée,
- l'interpellation faite au débiteur principal ou sa reconnaissance interrompt le délai de prescription contre la caution.

L'interpellation faite à l'un des débiteurs solidaires par une demande en justice ou par un acte d'exécution forcée ou la reconnaissance par le débiteur du droit de celui contre lequel il prescrivait interrompt le délai de prescription contre tous les autres, même contre leurs héritiers.

En revanche, l'interpellation faite à l'un des héritiers d'un débiteur solidaire ou la reconnaissance de cet héritier n'interrompt pas le délai de prescription à l'égard des autres cohéritiers, même en cas de créance hypothécaire, si l'obligation est divisible.

Cette interpellation ou cette reconnaissance n'interrompt le délai de prescription, à l'égard des autres codébiteurs, que pour la part dont cet héritier est tenu.

Pour interrompre le délai de prescription pour le tout, à l'égard des autres codébiteurs, il faut l'interpellation faite à tous les héritiers du débiteur décédé ou la reconnaissance de tous ces héritiers.

Article 33 - Périmètre contractuel

L'adhésion au contrat est régie par :

- le Code des assurances ;
- le Code monétaire et financier ;
- le Bulletin d'adhésion ;
- la présente Notice d'information et ses annexes ci-après désignées :
 - information sur le traitement de vos données à caractère personnel (**annexe 1**),
 - note d'information fiscale sur le Plan d'Épargne Retraite (PER) (**annexe 2**),
 - option garantie plancher (**annexe 3**),
 - consultation et gestion de l'adhésion en ligne (**annexe 4**),
 - informations en matière de la durabilité (**annexe 5**),
 - annexe financière : « Liste des supports en unités de compte disponibles dans le cadre de la gestion libre » (**annexe financière**),
 - annexe financière : « Liste des supports en unités de compte disponibles dans le cadre de la gestion retraite évolutive » (**annexe financière**),
 - annexe financière : « Liste des supports en unités de compte disponibles dans le cadre de la gestion horizon retraite » (**annexe financière**).
Les documents d'informations clés ou documents d'informations spécifiques et/ou tout autre document d'information financière équivalent prévu par la réglementation, afférents aux supports en unités de compte sont mis à la disposition de l'Adhérent par son courtier ;
- tout éventuel avenant à la Notice d'information ;
- le Certificat d'adhésion.

Article 34 - Loi applicable au contrat et régime fiscal

La loi applicable pour la conclusion, l'exécution et le dénouement du contrat est la loi française.

Pour toutes difficultés relatives à son appréciation, sa validité et son exécution, le présent contrat est soumis à la loi française.

Dans toutes les hypothèses où un choix de loi serait ouvert, les parties conviennent que la loi applicable au contrat est la loi française.

L'Assureur et l'Adhérent ont convenu que le français est la langue qui est utilisée entre les parties durant toute la durée de l'adhésion.

Le régime fiscal applicable au contrat est le régime fiscal français dont les principales dispositions figurent en annexe « Note d'information fiscale sur le Plan d'Épargne Retraite (PER) » de la présente Notice d'information.

Article 35 - Sanctions internationales

L'Assureur ne sera tenu à aucune garantie, ne procédera à aucune opération et ne sera obligé à verser de somme au titre de la présente adhésion dès lors que la mise en œuvre d'une telle garantie, la fourniture d'une telle prestation ou un tel paiement l'exposerait à une sanction, prohibition ou restriction résultant d'une résolution de l'Organisation des Nations Unies, et/ou aux sanctions économiques ou commerciales prévues par les lois et/ou règlements édictés par l'Union Européenne, la France, le Royaume-Uni et les États-Unis d'Amérique ou par tout autre droit national applicable au présent contrat prévoyant de telles mesures.

Article 36 - Adhésion, consultation et gestion de l'adhésion en ligne

Il est permis à l'Adhérent, sous certaines conditions, d'adhérer avec l'utilisation de la signature électronique, de consulter l'adhésion ainsi que de procéder à certaines opérations de gestion en ligne par le biais d'un ou plusieurs services de communication électronique (notamment sur le site du courtier).

L'adhésion, la consultation et la gestion de l'adhésion en ligne seront accessibles dans les conditions suivantes :

- l'adhésion en ligne est réservée aux majeurs juridiquement capables et résidant fiscalement en France,
- la consultation de l'adhésion en ligne est accessible pour les adhésions souscrites par des majeurs juridiquement capables,
- la gestion de l'adhésion en ligne est accessible aux personnes majeures juridiquement capables et résidant fiscalement en France,
- l'Adhérent n'ayant pas sa résidence fiscale en France peut accéder à la consultation et à la gestion de l'adhésion en ligne sous réserve du respect des conditions définies par l'Assureur.

En utilisant le procédé de signature électronique mis à sa disposition, l'Adhérent reconnaît que ledit procédé est conforme aux dispositions de l'article 1366 du Code civil et en accepte la validité.

L'Adhérent reconnaît également être informé de ce que toute tentative de falsification de la version électronique de l'adhésion qu'il a signée avec ledit procédé de signature électronique constitue un faux et est passible de poursuites pénales (article 441-1 du Code pénal).

Dans l'hypothèse où elles ne seraient pas accessibles en ligne, les opérations de gestion au titre de l'adhésion peuvent être effectuées au format papier et envoyées par voie postale conformément aux dispositions prévues à l'article « Modalités de règlement et adresse de correspondance ».

En outre, les opérations de gestion ne sont pas accessibles en ligne en cas de Bénéficiaire acceptant. Seule la consultation en ligne sera accessible.

L'attention de l'Adhérent est attirée sur le fait que certaines options sont susceptibles de ne pas être accessibles à l'adhésion en ligne. Dans cette hypothèse, l'Adhérent peut demander la mise en place desdites options sur formulaire papier et l'adresser par voie postale.

L'Adhérent reconnaît de manière expresse et irrévocable que l'accès à la consultation et à la gestion en ligne de son adhésion ne constitue pas une condition essentielle et déterminante de son adhésion au contrat.

L'Assureur se réserve le droit de proposer :

- à d'autres personnes que celles listées ci-dessus l'adhésion et la gestion en ligne de l'adhésion,
- la réalisation d'autres actes de gestion en ligne que ceux listés en annexe « Consultation et gestion de l'adhésion en ligne ».

Il pourra être décidé, sans que cela ne remette en cause la validité de l'adhésion, de suspendre ou mettre un terme à tout ou partie des services de communication électronique, sans notification préalable, à l'accès à la consultation en ligne et/ou à l'accès de tout ou partie des opérations de gestion en ligne, pour quelque motif que ce soit, notamment pour des raisons de sécurité juridiques ou techniques.

Aucune responsabilité ne pourra être retenue à ce titre. Dans cette hypothèse, l'Adhérent pourra effectuer les actes de gestion au titre de l'adhésion par courrier et par voie postale.

Les modalités de consultation et de gestion de l'adhésion en ligne sont décrites en annexe « Consultation et gestion de l'adhésion en ligne ».

AVERTISSEMENT

Il est précisé que **e-PER Generali** est un contrat libellé en unités de compte dans lequel l'Adhérent supporte intégralement les risques de placement, la valeur des supports en unités de compte étant sujette à fluctuation à la hausse comme à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

Annexe 1 - Information sur le traitement de vos données à caractère personnel

Vous trouverez ci-dessous les informations sur les traitements des données à caractère personnel que Generali Retraite peut effectuer dans le cadre de l'adhésion et de la gestion de l'adhésion.

Notre politique de traitement des données à caractère personnel est régulièrement mise à jour, notamment pour tenir compte des évolutions réglementaires en matière de protection des données à caractère personnel.

Ces mises à jour sont accessibles à l'adresse internet <https://www.generaliretraite.fr/donnees-personnelles/> ou peuvent vous être adressées sur simple demande.

Identification du responsable de traitement des données à caractère personnel

Les données à caractère personnel recueillies dans le cadre de l'adhésion et de la gestion de l'adhésion en ligne font l'objet de traitements dont les responsables de traitement sont :

- L'Assureur, Generali Retraite, lequel détermine les finalités des traitements, ainsi que les moyens relatifs à la solution d'archivage électronique, le courtier intervenant alors en qualité de sous-traitant de l'Assureur ;
Generali Retraite,
Société anonyme au capital de 213 541 820 euros,
Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire régi par le Code des assurances - 880 265 418 RCS Paris,
N° d'identifiant unique ADEME FR232327_03PBRV - Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Téléphone : 01 58 38 80 00.
Société appartenant au Groupe Generali, immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026
- **Le courtier**, lequel détermine les moyens permettant de répondre aux finalités du traitement pour l'adhésion et la gestion de l'adhésion en ligne sur son site internet.

Lorsque l'adhésion au contrat d'assurance est effectuée sur papier, l'Assureur agit en qualité de responsable de traitement, déterminant à la fois les finalités de traitement et les moyens de traitement.

Finalités et bases juridiques du traitement des données à caractère personnel :

Certains de ces traitements sont susceptibles d'impliquer une solution d'intelligence artificielle.

Bases juridiques	Finalités de traitement
Exécution de l'adhésion ou de mesures précontractuelles Consentement pour les données de santé collectées dans le cadre de l'adhésion à des garanties spécifiques	• Réalisation de mesures précontractuelles telles que l'obligation d'information, délivrance de conseil, devis • Réalisation d'actes d'adhésion, de gestion et d'exécution ultérieure de l'adhésion • Recouvrement • Exercice des recours • Gestion des réclamations et contentieux • Prise de décision automatisée y compris le profilage lié à l'adhésion ou l'exécution de l'adhésion. Certaines données peuvent entraîner des décisions sur l'adhésion et l'exécution de l'adhésion, notamment la tarification, l'ajustement des garanties • Examen, appréciation, contrôle et surveillance du risque
Obligations légales	• Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme • Respect de toute obligation légale, réglementaire et/ou administrative
Intérêt légitime	• Lutte contre la fraude, y compris au moyen de techniques de criblage et de profilage, afin de protéger les intérêts de l'ensemble des parties non-fraudeuses de l'adhésion • Etudes statistiques et actuarielles • Renforcement de la connaissance client • Opérations de communication, de parrainage et de fidélisation • Services • Dispositifs de prévention • Création des espaces clients • Prospection commerciale autre que celle soumise à consentement • Profilage lié à la prospection commerciale, afin de vous permettre de bénéficier d'une couverture d'assurance aussi complète que possible et de bénéficier de produits ou services contribuant à vos besoins de protection • Amélioration continue des offres • Amélioration continue des process, notamment, la recherche des assurés et des bénéficiaires, au moyen de confrontation de données en vue de fiabiliser nos bases de données à caractère personnel et le renforcement de la connaissance des clients à risques au niveau du Groupe Generali.
Traitement des données de santé à des fins de protection sociale	Versement des prestations pour les contrats de retraite supplémentaire.
Consentement	Prospection commerciale par voie électronique (courriel, SMS/MMS, automate d'appel), sauf si cette prospection concerne des produits ou services analogues pour les personnes déjà clientes.

Informations complémentaires dans le cadre du traitement de vos données à caractère personnel et non collectées auprès de vous

Catégorie de données susceptibles de nous être transmises :

- État civil, identité, données d'identification ;
- Informations d'ordre économique et financier (revenus, situation financière, situation fiscale, etc.) ;
- Numéro d'identification national unique.

Source d'où proviennent les données à caractère personnel :

Ces données peuvent émaner de votre employeur, d'organismes sociaux de base ou complémentaire, d'organismes professionnels et prestataires contribuant à la gestion des contrats d'assurance, d'autres organismes d'assurance et de toute autorité administrative.

Les données collectées peuvent provenir de sources accessibles au public.

Destinataires ou catégories de destinataires des données à caractère personnel

Les données à caractère personnel vous concernant pourront être communiquées en tant que de besoin et au regard des finalités mentionnées ci-dessus, aux entités du groupe Generali, ainsi qu'aux partenaires, intermédiaires, réassureurs et assureurs concernés, organismes professionnels, prestataires spécialisés dans la fiabilisation et l'enrichissement des données, organismes sociaux des personnes concernées, sous-traitants et prestataires, dans la limite nécessaire à la réalisation des tâches leur incombant ou qui leur sont confiées. Par ailleurs, en vue de satisfaire aux obligations légales et réglementaires, Generali Retraite pourra communiquer des données à caractère personnel à des autorités administratives et judiciaires légalement habilitées.

Au titre de la prévention de la lutte anti-blanchiment et du financement du terrorisme, ces données pourront également être partagées entre les entités juridiques du Groupe Generali pouvant se situer au sein et hors de l'Union Européenne, aux fins d'enrichir leurs processus de filtrage locaux et de mettre en œuvre une approche commune sur la classification des risques clients dans l'ensemble du Groupe Generali.

Localisation des traitements de vos données

Concernant l'Assureur :

Le Groupe Generali France a adopté des normes internes en matière de protection des données et de sécurité informatique afin de garantir la protection et la sécurité de vos données.

Aujourd'hui, les data centers du Groupe Generali sur lesquels sont hébergées vos données sont localisés en France, en Italie et en Allemagne.

S'agissant des traitements réalisés hors du Groupe Generali France par des partenaires externes, une vigilance toute particulière est apportée quant à la localisation des traitements, leur niveau de sécurisation (opérationnel et technique) et le niveau de protection des données personnelles du pays destinataire, afin de garantir un niveau de protection optimal.

Les traitements réalisés aujourd'hui hors de l'Espace Economique Européen concernent des traitements liés à certains types d'actes de gestion, l'envoi ponctuel d'e-mails ou de SMS, la supervision d'infrastructures ou la maintenance de certaines applications. Ces traitements opérés depuis des pays tiers font l'objet d'un encadrement juridique par des garanties appropriées et adaptées conformément à la réglementation.

Ces documents sont disponibles sur demande écrite auprès du Délégué à la Protection des Données du Groupe Generali France, à l'adresse suivante : droitdaces@generali.fr

Concernant le courtier :

Les informations relatives à la protection des données personnelles de l'Adhérent sont reprises dans leur intégralité dans le bulletin d'adhésion.

Durée de conservation

Vos données à caractère personnel sont conservées par Generali Retraite selon les durées fixées par les législations, les réglementations applicables et les autorités administratives ainsi que des contraintes opérationnelles de Generali Retraite, dont notamment la satisfaction de nos obligations comptables, la gestion pertinente de la relation client, l'instruction d'actions en justice ou de demandes émanant d'organismes publics.

À titre d'exemple, ci-dessous, les principales durées de conservation retenues par Generali Retraite :

Enregistrement des conversations téléphoniques dans le cadre d'un démarchage téléphonique ayant abouti à la conclusion d'un contrat	2 ans
Lutte contre la fraude : Qualification de l'alerte et alerte non pertinente ; Alerte pertinente et fraude avérée.	15 mois à compter de l'alerte ; 5 ans et 3 mois à compter de la clôture du dossier de fraude.
Exécution du contrat d'assurance retraite	Jusqu'à 50 ans

Exercice des droits

Dans le cadre du traitement que nous effectuons, vous disposez dans les conditions prévues par la réglementation :

- **D'un droit d'accès** : droit de prendre connaissance des données personnelles vous concernant dont nous disposons et demander que nous vous en communiquions l'intégralité.
- **D'un droit de rectification** : droit de demander à corriger vos données personnelles notamment en cas de changement de situation.
- **D'un droit de suppression** : droit de nous demander la suppression de vos données personnelles notamment lorsque ces dernières ne sont plus nécessaires ou lorsque vous retirez votre consentement au traitement de certaines données sauf s'il existe un autre fondement juridique à ce traitement.
- **Du droit de définir des directives** relatives au sort de vos données personnelles en cas de décès.
- **D'un droit à la limitation du traitement** : droit de nous demander de limiter le traitement de vos données personnelles.
- **D'un droit à la portabilité des données** : droit de récupérer dans un format structuré les données que vous nous avez fournies lorsque ces dernières sont nécessaires à l'adhésion ou lorsque vous avez consenti à l'utilisation de ces données. Ces données peuvent être transmises directement au responsable du traitement de votre choix lorsque cela est techniquement possible.
- **D'un droit de retrait** : droit de retirer le consentement donné pour un traitement fondé sur cette base. Ce retrait vaut pour l'avenir et ne remet pas en cause la licéité des traitements déjà effectués. Il est susceptible de rendre l'exécution de l'adhésion impossible sans être pour autant une cause de résiliation reconnue par le droit des assurances.
- **D'un droit d'opposition** : droit de s'opposer au traitement de vos données personnelles, notamment concernant la prospection commerciale et plus généralement les finalités de traitement ayant pour base légale l'intérêt légitime.

L'exercice de ces droits se fera sous réserve des données personnelles détenues par chaque responsable de traitement.

- **Pour exercer ses droits auprès de l'Assureur**, vous pouvez adresser une simple demande à l'adresse suivante :

Par voie postale :

Generali Retraite
Conformité
Délégué à la protection des données personnelles
TSA 70100
75309 Paris Cedex 09

ou à l'adresse électronique : droitdaces@generali.fr

Il pourra vous être demandé de justifier de votre identité si nous ne parvenons pas à vous identifier de façon certaine.

- **Pour exercer ses droits auprès du courtier** : Les informations relatives à la protection de vos données personnelles sont reprises dans leur intégralité dans le bulletin d'adhésion.

Cas spécifique dans le cadre du démarchage téléphonique

Si vous êtes un consommateur et que vous ne souhaitez pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique, vous pouvez vous inscrire gratuitement sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique sur le site internet www.bloctel.gouv.fr.

Nous pourrions cependant toujours vous contacter, directement, ou par l'intermédiaire d'un tiers agissant pour notre compte, concernant votre adhésion, ou pour vous proposer des produits ou services afférents ou complémentaires à celui-ci ou de nature à l'améliorer.

Profilage et prise de décision automatisée

Dans le cadre de la souscription et l'exécution de l'adhésion, les risques à assurer peuvent, à partir d'informations vous concernant ou concernant vos biens, être appréciés et quantifiés suivant des traitements automatisés ou faire intervenir des éléments de profilage vous concernant. De tels traitements peuvent avoir un impact sur la tarification ou l'ajustement des garanties. Vous disposez du droit d'obtenir une intervention humaine de la part du responsable du traitement, d'exprimer votre point de vue et de contester la décision. Vous pouvez exercer ces droits à l'adresse mentionnée pour l'exercice de vos droits.

Droit d'introduire une réclamation concernant le traitement de vos données à caractère personnel

Par ailleurs, vous pouvez introduire une réclamation concernant le traitement de vos données à caractère personnel auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés :

Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés
3 place de Fontenoy
TSA 80715
75334 Paris Cedex 07

Prospection

Certaines données vous concernant ou concernant les risques à assurer sont collectées par les entités du Groupe GENERALI et/ou par votre agent général (si votre intermédiaire intervient en cette qualité). Elles peuvent ou pourront entraîner des décisions automatisées ou fondées sur le profilage consistant notamment à vous adresser certaines offres commerciales dans le cadre d'opérations de prospection commerciale, et/ou afin de vous permettre de bénéficier d'une couverture d'assurance aussi complète que possible et de produits ou services contribuant à vos besoins de protection en matière d'assurance.

Vous disposez d'un droit d'opposition à recevoir des offres commerciales ainsi que du droit de vous opposer au profilage de vos données lié à la prospection que vous pouvez exercer auprès du Délégué à la Protection des Données Personnelles dont les coordonnées sont communiquées ci-dessous.

Coordonnées du Délégué à la Protection des Données Personnelles

Pour toute demande, vous pouvez contacter le Délégué à la Protection des Données Personnelles à l'adresse suivante :

- **Pour l'Assureur :**

Generali Retraite
Conformité
Délégué à la Protection des Données Personnelles
TSA 70100
75309 Paris Cedex 09

ou à l'adresse électronique : droitdaces@generali.fr

Pour plus d'information sur notre politique en matière de cookies, nous vous invitons à consulter notre site <https://www.generali.fr/cookies>.

- **Pour le courtier :**

Les informations relatives à la protection des données personnelles de l'Adhérent sont reprises dans leur intégralité dans le bulletin d'adhésion.

Annexe 2 - Note d'information fiscale sur le Plan d'Épargne Retraite (PER)

Dispositions réglementaires applicables à la présente annexe :

Pour les cotisations :

- Article 154 bis du CGI ⁽¹⁾ ;
- Article 154 bis 0A du CGI ;
- Article 62 du CGI ;
- Article 163 quater vicies du CGI.

Pour les prestations :

- Article 81, 4° bis, c du CGI ;
- Article 158, 5, a du CGI ;
- Article 158, 6 du CGI ;
- Article 158, 5°, b quinquies du CGI ;
- Article 163 bis du CGI.

1 - Régime fiscal des cotisations

> 1.1 Cotisations versées sur le Compartiment 1

Les cotisations versées sur un Plan d'Épargne Retraite (PER) sont déductibles des revenus de l'Adhérent. Celui-ci peut néanmoins renoncer à cette déduction à l'entrée.

L'option pour la non-déduction est prise lors de chaque versement et elle est irrévocable.

Nota : en cas de transfert entrant, les sommes transférées ne donnent pas droit à nouvelle déduction.

À défaut d'option, les cotisations sont déductibles : ⁽¹⁾ du bénéfice professionnel pour les TNS ou ⁽¹⁾ du revenu net global (TNS et autres situations).

1.1.1 Pour les TNS : déduction du bénéfice professionnel ou déduction du revenu net global

Les cotisations versées par un TNS sur un PER sont, par principe, déductibles de leur revenu catégoriel professionnel (Bénéfices Industriels et Commerciaux « BIC », Bénéfices Non Commerciaux « BNC », Bénéfices Agricoles « BA »).

Néanmoins, comme tous contribuables, ils peuvent choisir de déduire ces cotisations de leur revenu global (cf. § 1.1.2).

À défaut de choisir une déduction sur le revenu global, les versements volontaires (cotisations et cotisations exceptionnelles) effectués sur le Compartiment 1 d'un PER sont déductibles du bénéfice imposable ⁽²⁾, dans la limite fixée par la réglementation.

Le plafond de déduction est égal à la limite la plus élevée entre les deux montants suivants :

- 10 % du bénéfice imposable ⁽³⁾ retenu dans la limite de huit (8) PASS ⁽⁴⁾ auxquels s'ajoutent 15 % supplémentaires sur la fraction de ce bénéfice comprise entre un (1) et huit (8) PASS ;
- ou 10 % du PASS.

Par exception, la part des versements correspondant à la garantie complémentaire « exonération du paiement des cotisations » n'est pas déductible pour la détermination du plafond ci-dessus.

1.1.2 Pour les autres situations : déduction du revenu net global

Chaque Adhérent peut, à la condition de ne pas y avoir renoncé irrévocablement au plus tard lors du versement, déduire du revenu net global, dans la limite fixée par la réglementation, les versements volontaires (cotisations et cotisations exceptionnelles) qu'il effectue sur le Compartiment 1 d'un PER.

Le plafond de déduction est égal, à la limite la plus élevée entre :

- 10 % de ses propres revenus professionnels (Salaires, BIC, BNC, BA) de l'année précédente ⁽⁵⁾, retenus dans la limite de huit (8) fois le PASS ;
- ou 10 % du PASS de l'année précédente.

Ces plafonds doivent être imputés de certaines cotisations ou primes déduites, à savoir :

- pour un TNS :
 - des cotisations ou primes versées l'année précédente au titre de la retraite sur des contrats « Madelin », contrats « Madelin agricole » ou au Compartiment 1 déductible d'un PER individuel (article 154 bis ou 154 bis-0A du CGI). Toutefois, il n'est pas tenu compte de la fraction de ces cotisations correspondant à 15 % de la quote-part du bénéfice comprise entre un (1) et huit (8) PASS ;
 - les cotisations ou primes versées l'année précédente par les TNS non agricoles dans le cadre d'un régime facultatif de retraite mis en place par les organismes de sécurité sociale ;
 - la part des cotisations aux régimes obligatoires des professions libérales qui excède la cotisation minimale obligatoire ;
 - la part des cotisations aux régimes obligatoires de contrats d'assurance de groupe des exploitants agricoles.

(1) Code Général des Impôts. (2) BIC, BNC, BA. (3) Bénéfices professionnels (BIC, BNC, BA) pour leur montant imposable, après déduction des cotisations de retraite et de prévoyance. (4) Plafond Annuel de la Sécurité Sociale. (5) Le plafond est individuel ; il ne peut être utilisé que par l'intéressé et non par les autres membres du foyer fiscal. Toutefois, pour les couples mariés ou pacsés soumis à une imposition commune, les plafonds se cumulent (ainsi, le plafond de déduction non utilisé par l'un peut être utilisé par l'autre).

- pour un salarié :
 - des cotisations ou primes versées l'année précédente, y compris la part patronale, au titre de la retraite ou de régimes de retraite complémentaire auxquels le salarié est affilié à titre obligatoire (contrats « Article 83 » et cotisations versées dans le Compartiment 3 d'un PER d'entreprise) et déductibles en application de l'article 83,2° du CGI ;
 - des sommes versées au Plan d'Épargne pour la Retraite Collectif (PERCO) ou dans le Compartiment 2 d'un PER d'entreprise, et exonérées en application de l'article 81, du 18° du CGI (abondement de l'employeur et, dans des limites fixées par décret, droits inscrits au compte épargne-temps ou, en l'absence de compte épargne-temps dans l'entreprise, jours de repos non pris).

Si la limite de déduction n'est pas totalement utilisée au cours d'une année, le solde non employé peut être reporté et utilisé au cours de l'une des trois années suivantes. En cas de dépassement des limites, l'excédent n'est pas reportable sur les années suivantes.

> 1.2 Cotisations versées sur les Compartiments 2 et 3

Dans le cadre d'un PER individuel, les Compartiments 2 et 3 sont uniquement alimentés par transferts entrants ne donnant pas lieu à nouvelle déduction.

2 - Régime fiscal des prestations

Le régime fiscal des prestations dépend du Compartiment sur lequel l'Adhérent a effectué ses versements et du type de liquidation souhaité par ce dernier (en rente ou en capital).

> Compartiment 1

Sortie en rente

• En cas de déduction fiscale des cotisations :

La rente servie est imposable à l'impôt sur le revenu pour son montant total selon les mêmes modalités que les pensions et rentes. L'Assureur devra donc opérer le « Prélèvement À la Source » (PAS) au titre de l'impôt sur le revenu.

Les produits générés par les cotisations versées sont soumis aux prélèvements sociaux sur une fraction de la rente déterminée d'après l'âge de l'Adhérent à la date du premier (1^{er}) versement de la rente.

• En cas d'option pour la non-déductibilité fiscale des cotisations :

La rente servie est assujettie à l'impôt sur le revenu sur une fraction de son montant, déterminée d'après l'âge de l'Adhérent à la date du premier (1^{er}) versement de celle-ci.

L'Assureur doit déclarer à l'Administration fiscale le montant de ces rentes viagères à titre onéreux pour permettre à celle-ci de procéder directement au PAS.

La rente est également soumise aux prélèvements sociaux sur la fraction imposable de la rente

• En cas de coexistence de cotisations déduites et non-déduites :

Il conviendra de distinguer la fraction de la rente issue de chaque catégorie de cotisations pour y appliquer le régime fiscal et social ci-dessus.

Sortie en capital à la liquidation / Sortie en capital lorsque les arrérages sont d'un montant inférieur à 110 euros par mois (soit 1 320 euros par an)

• En cas de déduction fiscale des cotisations :

Le part de capital correspondant aux versements effectués sur le PER est imposable à l'impôt sur le revenu. L'Assureur devra donc opérer le PAS. En revanche, cette fraction est exonérée de prélèvements sociaux.

La part de capital correspondant aux produits générés par les versements est soumise au Prélèvement Forfaitaire Unique (ou, sur option globale de l'Adhérent, au moment du dépôt de sa déclaration de revenus, au barème de l'impôt sur le revenu), ainsi qu'aux prélèvements sociaux.

• En cas d'option pour la non-déductibilité fiscale des cotisations :

La part de capital correspondant aux versements effectués sur le PER est exonérée d'impôt sur le revenu et de prélèvements sociaux.

La part de capital correspondant aux produits générés par les versements est soumise au Prélèvement Forfaitaire Unique (ou, sur option globale de l'Adhérent, au moment du dépôt de sa déclaration de revenus, au barème de l'impôt sur le revenu), ainsi qu'aux prélèvements sociaux.

Sortie en capital en cas de rachat anticipé

Le capital correspondant aux versements effectués et aux produits qu'ils ont générés est exonéré d'impôt sur le revenu. Seule la part correspondant aux produits générés par les versements est assujettie aux prélèvements sociaux.

En cas de rachat en vue de l'acquisition d'une résidence principale, le régime fiscal dépend du régime des cotisations.

La part de capital correspondant aux cotisations déduites est assujettie à l'impôt sur le revenu. L'Assureur devra donc opérer le PAS au titre de l'impôt sur le revenu.

La part de capital correspondant aux cotisations non déduites est exonérée d'impôt sur le revenu.

La part de capital correspondant aux produits générés par les cotisations (déduites ou non) est soumise au Prélèvement Forfaitaire Unique (ou, sur option globale de l'Adhérent, au moment du dépôt de sa déclaration de revenus, au barème de l'impôt sur le revenu), ainsi qu'aux prélèvements sociaux.

> Compartiment 2

Sortie en rente

La rente est assujettie à l'impôt sur le revenu pour une fraction de son montant, déterminée d'après l'âge de l'Adhérent à la date du premier (1^{er}) versement de rente. Elle est également soumise aux prélèvements sociaux.

Sortie en capital à la liquidation / Sortie en capital lorsque les arrérages sont d'un montant inférieur à 110 euros par mois (soit 1 320 euros par an)

Lorsque les versements effectués sur le compartiment C2 sont issus des sommes exonérées d'impôt sur le revenu à l'entrée en application de l'article 81, 18° du CGI :

- (I) la part de capital correspondant aux versements est exonérée d'impôt sur le revenu et de prélèvements sociaux et ;
- (II) la part de capital correspondant aux produits générés par les versements est assujettie aux prélèvements sociaux.

Lorsque les versements effectués sur le compartiment C2 sont issus de sommes qui ne sont pas exonérées d'impôt sur le revenu à l'entrée en application de l'article 81, 18° du CGI :

- (I) la part de capital correspondant aux versements est exonérée d'impôt sur le revenu et de prélèvements sociaux et ;
- (II) la part de capital correspondant aux produits générés par les versements est soumise au Prélèvement Forfaitaire Unique (ou, sur option globale de l'Adhérent, au moment du dépôt de sa déclaration de revenus, au barème de l'impôt sur le revenu), ainsi qu'aux prélèvements sociaux.

Sortie en capital en cas de rachat anticipé

Le capital correspondant aux versements effectués et aux produits qu'ils ont générés est exonéré d'impôt sur le revenu. Seule la part correspondant aux produits est assujettie aux prélèvements sociaux.

En cas de rachat en vue de l'acquisition d'une résidence principale, le régime fiscal dépend de l'origine des sommes versées.

Lorsque les versements effectués sur le compartiment C2 sont issus de sommes exonérées d'impôt sur le revenu à l'entrée en application de l'article 81, 18° du CGI :

- (I) la part de capital correspondant aux versements est exonérée d'impôt sur le revenu et de prélèvements sociaux et ;
- (II) la part de capital correspondant aux produits générés par les versements est assujettie aux prélèvements sociaux.

Lorsque les versements effectués sur le compartiment C2 sont issus de sommes qui ne sont pas exonérées d'impôt sur le revenu à l'entrée en application de l'article 81, 18° du CGI :

- (I) la part de capital correspondant aux versements est exonérée d'impôt sur le revenu et de prélèvements sociaux et ;
- (II) la part de capital correspondant aux produits générés par les versements est soumise au Prélèvement Forfaitaire Unique (ou, sur option globale de l'Adhérent, au moment du dépôt de sa déclaration de revenus, au barème de l'impôt sur le revenu), ainsi qu'aux prélèvements sociaux.

> Compartiment 3

Sortie en rente

La rente servie est imposable à l'impôt sur le revenu pour son montant total selon les mêmes modalités que les pensions et rentes. L'Assureur devra donc opérer le PAS.

Elle est également soumise aux prélèvements sociaux.

Sortie en capital à la liquidation / Sortie en capital lorsque les arrérages sont d'un montant inférieur à 110 euros par mois (soit 1 320 euros par an)

La sortie en capital n'est pas autorisée.

L'unique exception est celle du cas d'une rente qui serait inférieure à 110 euros par mois (soit 1 320 euros par an).

Dans ce cas, la part de capital correspondant aux versements est imposable à l'impôt sur le revenu et soumise aux prélèvements sociaux. L'Assureur devra donc opérer le PAS.

La part de capital correspondant aux produits générés par les versements est soumise au Prélèvement Forfaitaire Unique (ou, sur option globale de l'Adhérent, au moment du dépôt de sa déclaration de revenus, au barème de l'impôt sur le revenu), ainsi qu'aux prélèvements sociaux.

Sortie en capital en cas de rachat anticipé

La sortie en capital en cas de rachat anticipé en vue de l'acquisition d'une résidence principale n'est pas autorisée.

Dans les autres cas, le capital versé correspondant aux versements et aux produits qu'ils ont générés est exonéré d'impôt sur le revenu. Seule la part correspondant aux produits générés par les versements est assujettie aux prélèvements sociaux.

3 - Fiscalité décès du PER

Le décès du titulaire d'un PER entraîne la clôture du plan⁽⁶⁾.

Les sommes acquises sont transmises, sous forme de capital ou de rente, au(x) Bénéficiaire(s) désigné(s). Dans la mesure où le PER a été ouvert auprès d'une compagnie d'assurance, le régime fiscal dépend de l'âge du titulaire au moment de son décès.

(6) Article L224-4 du Code monétaire et financier.

En cas de décès après l'âge de soixante-dix (70) ans du titulaire du PER, les sommes dues au(x) Bénéficiaire(s) désigné(s) sont soumises aux droits de mutation par décès suivant le degré de parenté existant entre le(s) Bénéficiaire(s) et l'Assuré pour leur montant total.

Ces sommes font l'objet d'un abattement de 30 500 euros, commun avec la fraction des primes versées après l'âge de soixante-dix (70) ans pour les autres contrats d'assurance-vie auxquels l'article 757 B du CGI s'applique. Les droits de mutation par décès sont dus au moment du premier (1^{er}) versement par l'Assureur des sommes au(x) Bénéficiaire(s) désigné(s).

En cas de décès du titulaire du PER avant ses soixante-dix (70) ans, les sommes dues au(x) Bénéficiaire(s) désigné(s) peuvent être soumises au prélèvement prévu à l'article 990 I du CGI, après application d'un abattement fixe de 152 500 euros. Le taux du prélèvement est de 20 % pour la fraction de la part taxable de chaque Bénéficiaire inférieure ou égale à 700 000 euros, et de 31,25 % pour la fraction de la part taxable de chaque Bénéficiaire excédant cette limite.

Le capital constitutif des rentes viagères constituées uniquement dans le cadre d'un PER individuel est expressément exonéré de ce prélèvement, sous réserve du versement de primes régulièrement échelonnées dans leur montant et leur périodicité pendant une durée d'au moins quinze (15) ans et dont l'entrée en jouissance doit intervenir au plus tôt à compter de la date de liquidation de la pension du redevable dans un régime obligatoire d'assurance vieillesse ou de l'âge légal de la retraite.

Ce prélèvement est appliqué sur le capital constitutif de la rente, en cas de sortie en rente et sur le capital payé en cas de paiement en capital. Ce prélèvement est effectué par l'Assureur lors du premier (1^{er}) versement des sommes au(x) Bénéficiaire(s) désigné(s).

En cas de paiement en rentes, celles-ci seront également soumises à l'impôt sur le revenu au moment de leur perception par le(s) Bénéficiaire(s) désigné(s).

Les indications sur la fiscalité du contrat sont données sous réserve de l'évolution des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Elles ne sont pas contractuelles et n'ont qu'une valeur purement indicative.

Annexe 3 - Option garantie plancher

Cette option ne peut être retenue qu'à l'adhésion à condition toutefois que l'Assuré soit âgé de plus de dix-huit (18) ans et de moins de soixante-quinze (75) ans.

> Objet de la garantie

L'Assureur garantit qu'en cas de décès de l'Assuré avant le rachat anticipé total ou la survenance du terme de l'adhésion et en toute hypothèse avant son soixante-quinzième (75^{ème}) anniversaire, les sommes dues au titre des investissements réalisés ne pourront être inférieures au capital plancher assuré.

Toutefois, le capital sous risque (qui est la différence entre le montant du capital plancher assuré et la valeur effectivement atteinte par l'adhésion au jour du calcul) ne peut en aucun cas excéder un montant de 300 000 euros (le cas échéant, le capital plancher serait diminué de l'excédent correspondant).

Le capital plancher est égal à la somme des versements bruts réalisés sur le fonds en euros et sur les supports en unités de compte, diminuée des éventuels rachats anticipés.

> Prise d'effet de la garantie

La garantie plancher prend effet dès l'adhésion au contrat.

> Prime

Chaque mardi, si la valeur atteinte par l'adhésion est inférieure au capital plancher assuré, l'Assureur calcule une prime à partir du capital sous risque, du tarif défini ci-après et de l'âge de l'Assuré.

> Tarif

Prime annuelle pour un capital sous risque de 10 000 euros :

Âge de l'Assuré	Prime	Âge de l'Assuré	Prime	Âge de l'Assuré	Prime
De 18 à 32 ans	14 €	47	56 €	62	161 €
33	16 €	48	61 €	63	174 €
34	17 €	49	65 €	64	190 €
35	18 €	50	70 €	65	206 €
36	20 €	51	74 €	66	226 €
37	22 €	52	80 €	67	246 €
38	24 €	53	86 €	68	268 €
39	25 €	54	92 €	69	292 €
40	29 €	55	98 €	70	319 €
41	31 €	56	104 €	71	348 €
42	35 €	57	112 €	72	380 €
43	40 €	58	120 €	73	414 €
44	43 €	59	128 €	74	452 €
45	48 €	60	138 €		
46	52 €	61	148 €		

Chaque prime mensuelle est égale à la somme des primes calculées hebdomadairement.

Si le montant de la prime est supérieur ou égal à un seuil mensuel fixé à quinze (15) euros, la prime mensuelle est prélevée à terme échu le dernier jour du mois en priorité sur la valeur atteinte du fonds en euros puis éventuellement par diminution du support en unités de compte le plus représenté et ainsi de suite.

Si le seuil minimum de prélèvement mensuel n'est pas atteint, le prélèvement est différé à la prochaine échéance, soit le dernier jour du mois suivant. En cas de rachat anticipé total, de survenance du terme ou de décès de l'Assuré, les primes non acquittées sont alors prélevées sur le montant de la prestation servie.

> Exclusions

Toutes les causes de décès sont couvertes et mettent en jeu la présente garantie si elle a été souscrite, sauf pour les cas suivants :

- **le suicide de l'Assuré : la garantie est de nul effet si l'Assuré se donne volontairement la mort au cours de la première (1^{ère}) année de l'adhésion. Cette exclusion est maintenue même si le suicide est inconscient ;**
- **en cas de guerre : la garantie de l'adhésion n'aura d'effet que dans les conditions qui seront déterminées par la législation à intervenir sur les assurances sur la vie en temps de guerre ;**
- **les risques d'aviation (compétitions aériennes, raids aériens, acrobaties, voltiges) ou tous les autres sports dangereux (sport de combat, vol à voile, delta, ULM, parachutisme, alpinisme, saut à l'élastique) sont exclus de la garantie ;**
- **la conséquence des accidents et maladies du fait intentionnel de l'Assuré ;**
- **le meurtre de l'Assuré par le(s) Bénéficiaire(s) de la garantie (Article L132-24 du Code des assurances) ;**
- **et en outre, toutes les causes prévues par la loi.**

> Résiliation de la garantie

- **Par l'Adhérent lui-même :**
L'Adhérent a la faculté de résilier définitivement la garantie plancher. Pour ce faire, il doit adresser au siège de l'Assureur une lettre recommandée avec avis de réception. La garantie plancher prend alors fin à sa prochaine échéance, soit le dernier jour du mois suivant.
- **Par Generali Retraite :**
Si la prime à prélever est supérieure à la valeur atteinte de l'adhésion, la garantie sera alors suspendue et l'Assureur adressera à l'Adhérent une lettre recommandée avec avis de réception précisant qu'il dispose d'un délai de quarante (40) jours à compter de l'envoi de celle-ci pour effectuer le versement nécessaire au prélèvement de la prime. À défaut de paiement dans ce délai, la garantie plancher sera définitivement résiliée.
La garantie plancher prend alors fin à sa prochaine échéance, soit le dernier jour du mois suivant.

> Fin de la garantie

La garantie plancher cesse de produire ses effets en cas de rachat anticipé total de l'adhésion, en cas de survenance du terme, en cas de résiliation ou au soixante-quinzième (75^{ème}) anniversaire de l'Assuré. Le versement du capital au(x) Bénéficiaire(s) met fin à la garantie plancher.

Annexe 4 - Consultation et gestion de l'adhésion en ligne

Dispositions générales

Définitions

Aux fins des présentes, sont désignés comme étant :

- **Code d'Accès Confidentiel** : Le procédé technique délivré par l'Assureur ou par le courtier à tout Adhérent/Assuré, prenant la forme d'un « login » et d'un « mot de passe » associé, permettant à tout Adhérent/Assuré d'être identifié et authentifié sur le(s) service(s) de communication électronique mis à sa disposition afin d'avoir accès notamment à la consultation et à la gestion en ligne de son contrat **e-PER** ;
- **Opération de gestion** : Tout acte entraînant une modification de l'adhésion tel que des opérations d'arbitrages, des versements libres, l'ajout de nouvelles options à l'adhésion ;
- **Opération en ligne** : Toute Opération de consultation ou gestion réalisée sur l'adhésion par le biais d'un service de communication électronique.

Les autres termes définis dans la Notice d'Information ainsi que ses Annexes ont le sens qui leur est attribué dans les documents afférents.

Consultation et gestion de l'adhésion

Opérations de consultation et de gestion de l'adhésion en ligne

L'Adhérent a la faculté de consulter son adhésion au contrat **e-PER Generali** et d'effectuer des Opérations de gestion de son adhésion par le biais d'un ou plusieurs services de communication électronique (notamment sur le site de l'Assureur ou du courtier).

À titre d'information, les Opérations de gestion pouvant être réalisées en ligne sont notamment les Opérations d'arbitrage. L'Assureur se réserve à tout moment la possibilité de modifier cette liste. En cas de suppression de l'accès à l'une des Opérations de gestion en ligne, l'Adhérent transmettra ses instructions de gestion sur support papier et par voie postale conformément aux dispositions prévues à l'article « Modalités de règlement et adresse de correspondance ».

D'une manière générale, il conserve la faculté d'adresser les instructions de gestion de son adhésion au contrat **e-PER Generali** sur support papier et par voie postale.

Accès à la consultation et à la gestion en ligne de l'adhésion

L'accès à la consultation et à la gestion en ligne de l'adhésion se fera au moyen d'un Code d'Accès Confidentiel qui sera directement attribué à l'Adhérent par l'Assureur ou par le courtier. Ce Code d'Accès Confidentiel, strictement personnel, aura pour fonction de l'authentifier et de l'identifier permettant ainsi de garantir son habilitation à consulter et à gérer son adhésion en ligne par le biais d'un ou plusieurs services de communication électronique.

Il peut être décidé, sans que cela ne remette en cause la validité de l'adhésion, de ne pas donner suite à la demande d'attribution de Code d'Accès Confidentiel pour la consultation et la gestion en ligne ou d'imposer des conditions et/ou restrictions particulières. Aucune responsabilité ne pourra être retenue à ce titre.

L'Adhérent s'engage à garder ce code personnel et à prendre toutes les mesures propres à assurer la confidentialité de son Code d'Accès Confidentiel, lui permettant d'avoir accès à des données personnelles et confidentielles afférentes à son adhésion. L'Adhérent doit en conséquence tenir ce code absolument secret dans son intérêt même et ne le communiquer à quiconque.

Il sera seul responsable de la consultation ou de l'accomplissement d'Opérations de gestion en ligne résultant de l'utilisation frauduleuse, détournée ou non autorisée par un tiers de son Code d'Accès Confidentiel.

Si le Code d'Accès est attribué par l'Assureur

En cas de perte ou de vol du Code d'Accès Confidentiel, il doit impérativement et sans délai en informer l'Assureur par courrier électronique (e-mail) à l'adresse : serviceclientinternet@generali.fr afin qu'un nouveau code lui soit attribué. Sa demande sera prise en compte par l'Assureur aux jours et horaires d'ouverture. À défaut d'accès à internet, il peut également déclarer la perte ou le vol de son Code d'Accès Confidentiel par téléphone du lundi au vendredi, sauf jours fériés, de 8h30 à 17h45, au 09 69 32 81 39 (appel non surtaxé).

Les conséquences directes ou indirectes résultant de l'absence d'opposition ou d'une opposition tardive seront de sa responsabilité exclusive.

Si le Code d'Accès est attribué par votre courtier

En cas de perte ou de vol du Code d'Accès Confidentiel, l'Adhérent doit impérativement et sans délai en informer le courtier par le biais d'un ou plusieurs services de communication en ligne ou par tous moyens afin qu'un nouveau code lui soit attribué. Pour connaître les conditions précises de la prise en compte de sa demande à défaut d'internet, l'Adhérent pourra entrer en contact avec le courtier aux jours et horaires d'ouverture communiqués par ce dernier.

Transmission des Opérations de gestion en ligne

Après authentification au moyen de son Code d'Accès Confidentiel, l'Adhérent procède à la réalisation de son Opération de gestion en ligne. Suite à la validation de cette opération, celle-ci est envoyée à l'Assureur par le biais du service de communication électronique utilisé. Dès réception, l'Assureur lui confirme la prise en compte de l'Opération de gestion en ligne par l'envoi d'un courrier électronique (e-mail).

À défaut de réception de ce courrier électronique dans les quarante-huit (48) heures de la réalisation de l'Opération de gestion en ligne, l'Adhérent doit immédiatement en faire part à l'Assureur, faute de quoi il sera réputé l'avoir reçu.

À compter de la réception de ce courrier électronique, l'Adhérent dispose de trente (30) jours pour formuler une réclamation sur l'Opération de gestion en ligne qu'il aura réalisée. Passé ce délai, l'Opération de gestion en ligne réalisée sera réputée conforme à sa volonté.

L'Adhérent est seul garant de l'actualité et de la véracité de son adresse électronique fournie à l'Assureur. En conséquence, il s'engage à vérifier et à mettre à jour régulièrement son adresse électronique. Toutes les conséquences directes ou indirectes résultant de l'envoi d'un courrier électronique confirmant une Opération de gestion à une adresse électronique erronée, invalide ou obsolète en l'absence d'information préalable de l'Assureur relève de sa seule responsabilité.

L'attention de l'Adhérent est attirée sur l'imprévisibilité du délai pouvant courir entre le moment où il émet son Opération de gestion et celui où l'Assureur la reçoit. Dès qu'une Opération de gestion a été entièrement validée par l'Assureur, une nouvelle Opération de gestion pourra être demandée en ligne. Les Opérations de gestion sont validées dans l'ordre de réception par l'Assureur, qu'elles soient effectuées via un service de communication électronique ou par courrier postal.

Convention de preuve - Responsabilité

Les dispositions du présent paragraphe s'appliquent à défaut de la conclusion par l'Adhérent d'un Mandat de transmission d'ordres auprès du courtier.

Informations financières

Afin de pouvoir être en mesure de faire la preuve des informations financières servant de base au calcul de la valorisation des supports en unités de compte, il sera procédé à une conservation des données communiquées, notamment par le système d'information de l'Assureur.

Mode de preuve des différentes Opérations en ligne

L'Adhérent accepte et reconnaît que :

- toute consultation de l'adhésion ou Opération de gestion effectuée sur l'adhésion par le biais d'un service de communication électronique, après son authentification au moyen de son Code d'Accès Confidentiel, sera réputée être effectuée par lui ;
- la validation de l'Opération de gestion en ligne après authentification au moyen de son Code d'Accès Confidentiel vaut expression de son consentement à l'Opération de gestion ;
- toute Opération en ligne effectuée après authentification au moyen de son Code d'Accès Confidentiel vaut signature, l'identifiant en tant qu'auteur de l'Opération ;
- les procédés de signature électronique mis en place par l'Assureur feront la preuve entre les parties de l'intégrité des Opérations de gestion qu'il a effectuées au moyen de son Code d'Accès Confidentiel ;
- l'Assureur pourra apporter la preuve des informations financières servant de base au calcul de la valorisation des supports en unités de compte, notamment par le biais de son système d'information.

Annexe 5 - Informations en matière de durabilité

L'intégration des risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement de Generali Retraite

Le 27 novembre 2019, le Parlement européen et le Conseil ont adopté le Règlement (UE) 2019/2088 « sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers » dit « SFDR » afin d'harmoniser la publication d'informations et d'accroître la transparence en ce qui concerne l'intégration des risques en matière de durabilité et la prise en compte de leurs incidences probables sur le rendement des produits financiers.

Generali Retraite, dans le but de satisfaire aux exigences prévues par le Règlement précité, complète ses informations précontractuelles des informations sur la manière dont les risques en matière de durabilité sont intégrés dans ses décisions d'investissement d'une part ; et sur la mise à disposition de l'évaluation des incidences probables des risques en matière de durabilité sur le rendement des produits d'assurance qu'elle met à disposition d'autre part.

Un risque en matière de durabilité est un risque lié à un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance (ESG) qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur d'un investissement.

Les risques en matière de durabilité augmentent d'année en année, tant en termes de probabilité que d'ampleur de leurs impacts. Au vu des différents risques liés aux facteurs environnementaux qui comprennent notamment la perte de biodiversité, la pollution de l'air, de l'eau et des sols, le changement climatique et leurs conséquences sur la société, Generali Retraite tient compte de ces éléments dans l'évaluation de ces risques et les intègre dans le processus de ses décisions d'investissement.

L'intégration des risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement vise à identifier les risques en matière de durabilité, évaluer leur matérialité et limiter leurs conséquences financières. Cette intégration peut être réalisée selon différentes approches adaptées à chaque typologie d'investissement. En constante évolution, ces approches sont dépendantes, d'une part, de la publication des informations en matière de durabilité par les entreprises, et d'autre part, du développement et de la mise en œuvre d'indicateurs pertinents pour les décisions d'investissement. Les principes qui guident Generali Retraite pour l'intégration des risques en matière de durabilité dans ses décisions d'investissement sont définis dans les informations disponibles sur la page internet <https://www.generali.fr/institutionnel/nos-engagements/>.

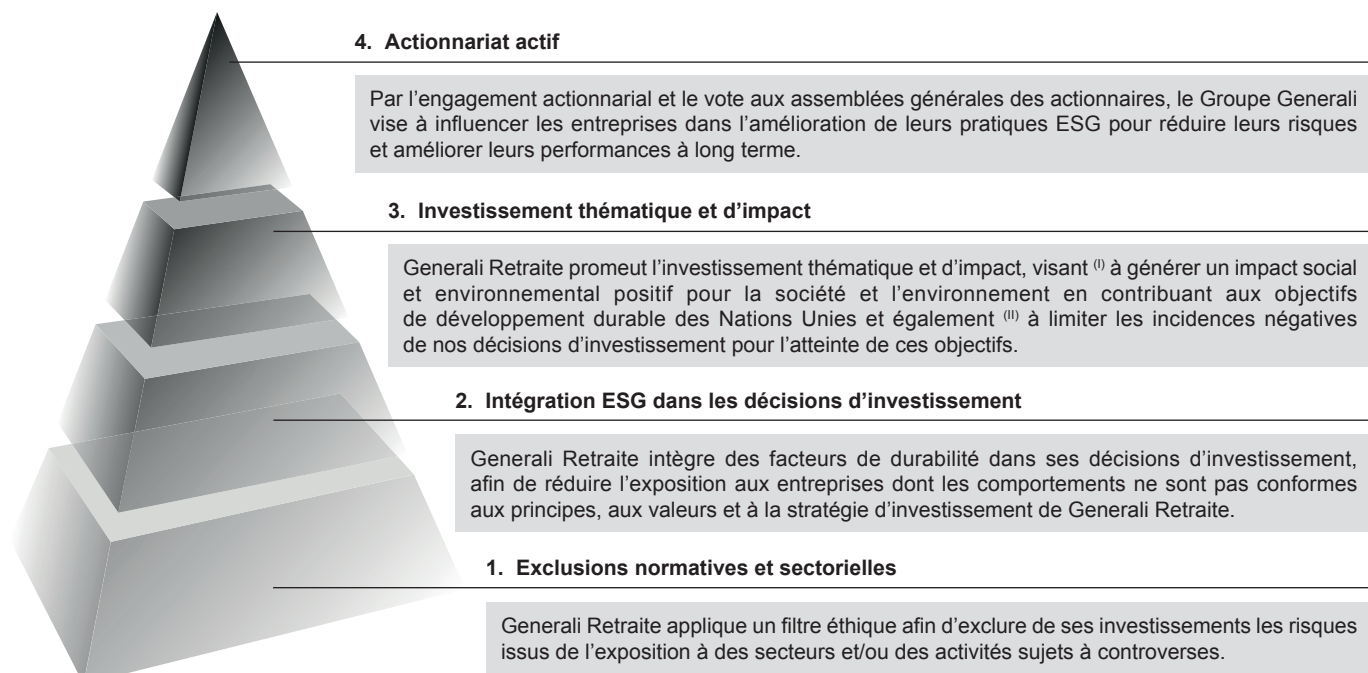
Les engagements de Generali Retraite pour les fonds en euros et les fonds croissance

> Les 4 composantes stratégiques de Generali Retraite en matière de durabilité

En tant qu'Assureur et investisseur institutionnel, la gestion d'actifs est un pan essentiel de l'activité de Generali Retraite car celle-ci a un impact significatif sur l'économie réelle, ce qui permet d'influencer activement des domaines tels que la protection de l'environnement et le respect des droits de l'homme et du travail. Generali Retraite soutient la transition vers une économie et une société plus durables et a adopté des principes clairs pour guider ses décisions.

Depuis plusieurs années, ses stratégies d'investissement intègrent des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise (ESG), sans pour autant remettre en question ses objectifs de rendement.

Cette approche se fonde aussi sur la conviction que les entreprises les mieux positionnées pour relever les défis environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance d'entreprise (ESG) devraient créer plus de valeur que les autres à moyen et long terme.



Une large diversification des actifs sur les fonds en euros et les fonds croissance de Generali Retraite

Les fonds en euros et les fonds croissance de Generali Retraite bénéficient d'une large diversification de leurs actifs et d'une garantie en capital nette de frais de gestion ⁽¹⁾. Ainsi, un risque en matière de durabilité seul ne peut avoir un impact financier significatif et quantifiable sur leur rendement pour nos clients.

Les engagements de Generali Retraite pour la gestion et le référencement des supports en unités de compte

Generali Retraite offre au sein de ses produits d'assurance vie et de capitalisation en unités de compte au moins un support en unités de compte avec le label ISR (Investissement Socialement Responsable), et/ou un support en unités de compte « vert » (avec le label GreenFin), et/ou un support en unités de compte solidaire.

Dans le cadre de sa sélection des sociétés de gestion externes et du référencement de leurs Organismes de Placements Collectifs (OPC) au sein de ses produits d'assurance vie et de capitalisation en tant que supports en unités de compte, Generali Retraite interroge ces sociétés de gestion sur leur politique ESG en général (politique d'exclusion, engagement actionnarial, politique de vote, ...) et sur leur approche en particulier au niveau des OPC qu'elles gèrent (méthodologies internes, label public ou privé, transition énergétique, ...).

Generali Retraite leur demande également si elles sont signataires de chartes et autres engagements collectifs, et si elles ont pris les mesures nécessaires afin d'être en capacité de fournir les informations précontractuelles et périodiques aux investisseurs dans le cadre du Règlement européen 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers dit « SFDR ».

Par ailleurs, les investissements sur des supports en unités de compte attachés à des instruments financiers bénéficiant d'un label national français ou d'autres États européens font l'objet d'un suivi et d'un reporting spécifique par Generali Retraite.

Les résultats de l'évaluation des incidences probables des risques en matière de durabilité sur le rendement des supports proposés aux contrats d'assurance vie et de capitalisation de Generali Retraite

Sur les fonds euros et sur les fonds croissance : la diversification des actifs sur ces supports est telle qu'un risque en matière de durabilité seul ne peut avoir un impact financier significatif et quantifiable sur leur rendement pour nos clients.

Sur les supports en unités de compte : à ce jour, et en l'absence d'informations suffisantes de la part des sociétés de gestion, Generali Retraite met tout en œuvre pour collecter les résultats pertinents auprès des sociétés de gestion responsables de ces évaluations.

Compte tenu des options d'investissement offertes par le contrat, ce dernier, entre autres caractéristiques, promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales, pour autant que les entreprises dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance (critères ESG).

L'investissement sur les supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuation à la hausse comme à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers. L'Assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.

L'investissement net de frais sur le fonds croissance Générations Croiss@nce durable/G Croissance 2020 supporte un risque de perte en capital partiel à l'Échéance. En cas de désinvestissement avant l'Échéance, le risque de perte en capital peut être total ou partiel, les montants investis sur le fonds croissance Générations Croiss@nce durable/G Croissance 2020 étant sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant de l'évolution des marchés financiers.

(1) Les fonds euros bénéficient d'une garantie en capital intégrale (nette de frais de gestion).

Les fonds croissance (G Croissance 2020 et Générations Croiss@nce durable) bénéficient d'une garantie partielle en capital au terme de l'engagement à hauteur de 80 %, nette de frais sur versement et brute de frais de gestion.



Generali Retraite, Société anonyme au capital de 213 541 820 euros
Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire
régis par le Code des assurances - 880 265 418 RCS Paris
Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris
Société appartenant au Groupe Generali immatriculé
sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026



Si vous imprimez ce document, pensez à le trier !

Paris, le 4 septembre 2026

e-PER Generali (2000)

Annexe financière

Parmi la large gamme de supports proposée par l'Assureur, Altaprofits a sélectionné pour vous les supports répondant à nos critères de qualité et nos convictions pour votre épargne. Pour connaître la liste exacte des supports retenus, nous vous invitons à vous rendre sur notre site, et à cliquer sur le bandeau "Supports d'investissement" (ou à l'adresse : <https://www.altaprofits.com/supports-d-investissement/gestion-libre>)

▪ **Liste des supports en unités de compte hors OPC Indiciels (ETF), et hors Actions, et hors supports en unités de compte soumis à la signature d'un avenant spécifique**

Nature juridique	Performance brute de l'actif N-1 A	Frais de gestion de l'actif B	Performance nette de l'unité de compte N-1 C=A-B	Frais de gestion du contrat D	Frais Totaux (*) E=B + (1 + C) x D	Performance finale (**) A-E	Taux de rétrocessions de commissionnement	Classification SFDR (***)
36 LAFFITTE RC EUR FR0013356888 – Société de gestion : MESSIEURS HOTTINGUER ET CIE GE								
FCP	4,99%	2,89%	2,10%	0,90%	3,81%	1,18%	0,75%	
36 LAFFITTE RC H USD FR0013521028 – Société de gestion : MESSIEURS HOTTINGUER ET CIE GE								
Compartiment FCP	-5,09%	2,94%	-8,03%	0,90%	3,77%	-8,86%	0,78%	
AB I SUST GLB THEMAP PTF AX LU0057025933 – Société de gestion : ALLIANCEBERNSTEIN LUXEMBOURG								
Compartiment FCP	-5,22%	1,87%	-7,09%	0,90%	2,71%	-7,93%	0,75%	9
AB INT TECHNOLOGY PFT A C LU0060230025 – Société de gestion : ALLIANCEBERNSTEIN LUXEMBOURG								
SICAV	17,14%	2,00%	15,14%	0,90%	3,04%	14,10%	0,80%	8
AB INTERNATIONAL HC A LU0251853072 – Société de gestion : ALLIANCEBERNSTEIN LUXEMBOURG								
Compartiment SICAV	-1,36%	1,93%	-3,29%	0,90%	2,80%	-4,16%	0,80%	8
AB INTERNATIONAL TECH A LU0252219315 – Société de gestion : ALLIANCEBERNSTEIN LUXEMBOURG								
Compartiment SICAV	16,78%	2,00%	14,78%	0,90%	3,03%	13,75%	0,80%	8
ABNAMRO FD PARNA US SUS EQ AH LU1890796136 – Société de gestion : ABN AMRO INVESTMENT SOLUTIONS								
SICAV	9,97%	1,68%	8,29%	0,90%	2,65%	7,31%	0,75%	8
ABRDN ASIAN SM COMP A ACC USD LU0231459107 – Société de gestion : ABRDN INVESTMENTS LUXEMBOURG								
Compartiment SICAV	7,88%	1,94%	5,94%	0,90%	2,89%	4,99%	0,88%	8
ABRDN EM SM COMP A ACC USD LU0278937759 – Société de gestion : ABRDN INVESTMENTS LUXEMBOURG								
SICAV	5,70%	1,96%	3,74%	0,90%	2,89%	2,81%	0,88%	8
ABRDN INDIAN EQ A ACC USD LU0231490524 – Société de gestion : ABRDN INVESTMENTS LUXEMBOURG								
Compartiment SICAV	-15,31%	1,93%	-17,24%	0,90%	2,67%	-17,98%	0,88%	8
ACATIS VAL EVENT FDS C EUR D DE000A1T73W9 – Société de gestion : ACATIS INVESTMENT KAPITALVERWA								
Compartiment FCP	-3,55%	1,80%	-5,35%	0,90%	2,65%	-6,20%	0,60%	8
ACATIS VAL EVENT FDS A EUR C DE000A0X7541 – Société de gestion : ACATIS INVESTMENT KAPITALVERWA								
FCP	2,33%	1,80%	0,52%	0,90%	2,70%	-0,38%	0,60%	8
ACTI EQUILIBRE C FR0014007LX8 – Société de gestion : DNCA FINANCE								
FCP	9,45%	3,81%	5,64%	0,90%	4,76%	4,69%	0,55%	8
ACTIONS SMID CAP EUR BY IND AM FR001400MP50 – Société de gestion : ZENITH AM								
FCP	38,20%	1,95%	36,25%	0,90%	3,18%	35,03%	0,98%	8
ADARA AC FR0010637488 – Société de gestion : AMPLGEGEST								
FCP	24,49%	1,95%	22,54%	0,90%	3,05%	21,43%	0,92%	
ADN DYNAMIC FR0011829159 – Société de gestion : SAPIENTA GESTION								
FCP	21,25%	3,81%	17,44%	0,90%	4,87%	16,38%	0,90%	
ADS VENN COLLECT ALPHA US I FR0013432739 – Société de gestion : ARKEA ASSET MANAGEMENT								
Compartiment FCP	-6,61%	0,00%	-6,61%	0,90%	0,84%	-7,45%	0,80%	8
AF BD E AGGR AE C LU0616241476 – Société de gestion : AMUNDI LUXEMBOURG SA								
Compartiment SICAV	2,92%	1,12%	1,80%	0,90%	2,04%	0,88%	0,40%	8
AF EQUITY LATIN AMERICA AU LU0201575346 – Société de gestion : AMUNDI LUXEMBOURG SA								
Compartiment SICAV	37,51%	2,08%	35,43%	0,90%	3,30%	34,21%	0,85%	8
AFP ACTIONS STARS FR001400PZL1 – Société de gestion : AURIS GESTION								
FCP	NC	NC	4,97%	0,90%	NC	4,03%	0,75%	8
AIS VENN COLLECT ALPHA EUR P FR0013432754 – Société de gestion : ARKEA ASSET MANAGEMENT								
SICAV	12,55%	0,00%	12,55%	0,90%	1,01%	11,54%	0,80%	8

NC = non communiqué

(*) « Frais totaux = Frais de gestion de l'actif + (1 + Performance nette de l'actif) * Frais de gestion du contrat »

(**) « Performance finale = Performance brute de l'actif – Frais totaux »

(***) Classification SFDR :

- Inconnu : Classification SFDR non renseignée
- 8 : Qualification Article 8 SFDR
- 9 : Qualification Article 9 SFDR

(****) Ce support en unités de compte n'est pas éligible à l'option transferts programmés

Les données contenues dans les colonnes intitulées « Performance brute de l'actif N-1 », « Frais de gestion de l'actif », « Performance nette de l'unité de compte N-1 », « Frais Totaux », « Performance finale » et « Taux de rétrocession de commissionnement » vous sont fournies à titre indicatif et sont issues de données collectées auprès des sociétés de gestion. La performance de l'unité de compte correspond à la performance au titre du dernier exercice clos. »

Nature juridique	Performance brute de l'actif N-1 A	Frais de gestion de l'actif B	Performance nette de l'unité de compte N-1 C=A-B	Frais de gestion du contrat D	Frais Totaux (*) E=B + (1 + C) x D	Performance finale (**) A-E	Taux de rétrocessions de commissionnement	Classification SFDR (***)
ALEPH MONDE C FR00140022S7 – Société de gestion : FLORNOY FERRI								
FCP	9,65%	1,55%	8,10%	0,90%	2,52%	7,13%	0,70%	8
ALEPH MONDE R FR001400LB16 – Société de gestion : FLORNOY FERRI								
FCP	9,51%	1,95%	7,56%	0,90%	2,92%	6,59%	0,90%	8
ALKEN FUND EUROP OPPORT R CAP LU0235308482 – Société de gestion : AFFM SA								
SICAV	56,15%	1,86%	54,29%	0,90%	3,25%	52,90%	0,75%	8
ALLIANZ ACTIONS AEQUITAS R 3D FR0000975880 – Société de gestion : ALLIANZ GLOBAL INVESTORS GMBH								
FCP	10,67%	1,80%	8,87%	0,90%	2,78%	7,89%	0,75%	8
ALLIANZ EURO HIGH YIELD R C FR0010032326 – Société de gestion : ALLIANZ GLOBAL INVESTORS GMBH								
FCP	5,24%	0,96%	4,28%	0,90%	1,90%	3,34%	0,32%	8
ALLIANZ GERMAN EQ AT EUR CAP LU0840617350 – Société de gestion : ALLIANZ GLOBAL INVESTORS GMBH								
Compartiment SICAV	6,38%	1,86%	4,52%	0,90%	2,80%	3,58%	0,75%	8
ALLIANZ GIF EUROEQ GRW ATEUR LU0256839274 – Société de gestion : ALLIANZ GLOBAL INVESTORS GMBH								
Compartiment SICAV	-3,86%	1,85%	-5,71%	0,90%	2,70%	-6,56%	0,75%	8
ALLIANZ ORIENTAL INCOME AH LU0348783662 – Société de gestion : ALLIANZ GLOBAL INVESTORS GMBH								
SICAV	18,61%	1,86%	16,75%	0,90%	2,91%	15,70%	0,75%	
ALLIANZ STRATEGY 50 LU0352312184 – Société de gestion : ALLIANZ GLOBAL INVESTORS GMBH								
Compartiment SICAV	7,11%	1,40%	5,71%	0,90%	2,35%	4,76%	0,70%	
ALLIANZ VALEURS DURABLES R FR0000017329 – Société de gestion : ALLIANZ GLOBAL INVESTORS GMBH								
SICAV	19,95%	1,79%	18,16%	0,90%	2,85%	17,10%	0,75%	8
ALLOE PATRIMONIALE BY DNCA C FR001400PEJ0 – Société de gestion : ZENITH AM								
FCP	9,56%	1,35%	8,21%	0,90%	2,32%	7,23%	0,68%	8
ALLOE VALEUR BY VARENNE C FR001400QQX3 – Société de gestion : ZENITH AM								
FCP	10,61%	1,99%	8,62%	0,90%	2,97%	7,64%	0,89%	8
ALLOCATION PILOTÉE EQUILIBRE C FR0012333201 – Société de gestion : NATIXIS INVEST MANAGERS INTL								
Compartiment SICAV	4,99%	1,51%	3,48%	0,90%	2,44%	2,55%	0,50%	
ALLOCATION PROTECTION 80 R FR0012070100 – Société de gestion : NATIXIS INVEST MANAGERS INTL								
FCP	3,28%	1,47%	1,81%	0,90%	2,39%	0,89%	0,70%	
ALLOCATION VALOR BY R-CO C FR001400NFK0 – Société de gestion : ZENITH AM								
FCP	17,51%	1,80%	15,71%	0,90%	2,84%	14,67%	0,90%	8
ALPHA RESPONSABLE OPPORTUNITES FR0013373859 – Société de gestion : SYCOMORE ASSET MANAGEMENT								
Compartiment FCP	4,19%	2,46%	1,73%	0,90%	3,38%	0,82%	0,88%	8
AMBITION POUR LA PLANÈTE C FR0013528304 – Société de gestion : DAUPHINE AM SARL								
FCP	6,74%	2,00%	4,74%	0,90%	2,94%	3,80%	1,00%	9
AMETHYSTE GLOBAL AC FR0013344579 – Société de gestion : TALENCE PATRIVAL								
Compartiment SICAV	5,82%	1,99%	3,83%	0,90%	2,92%	2,89%	0,75%	
AMILTON PREMIUM EUROPE R FR0010687749 – Société de gestion : MANDARINE GESTION								
FCP	21,46%	2,23%	19,23%	0,90%	3,30%	18,16%	1,12%	8
AMPEGEST DIGITAL LEAD AC FR0014009Y22 – Société de gestion : AMPEGEST								
SICAV	9,22%	2,12%	7,10%	0,90%	3,08%	6,13%	0,95%	9
AMPEGEST MID CAPS AC 4D FR0010532101 – Société de gestion : AMPEGEST								
FCP	13,31%	1,97%	11,34%	0,90%	2,97%	10,34%	0,88%	8
AMPEGEST PME AC FR0011631050 – Société de gestion : AMPEGEST								
Compartiment FCP	24,65%	2,23%	22,42%	0,90%	3,33%	21,32%	1,05%	8
AMPEGEST PRICING POWER FR0010375600 – Société de gestion : AMPEGEST								
FCP	2,51%	2,17%	0,34%	0,90%	3,07%	-0,56%	0,99%	8
AMPEGEST PRICING POWER US FR0011382225 – Société de gestion : AMPEGEST								
FCP	-4,36%	2,35%	-6,70%	0,90%	3,19%	-7,54%	0,99%	8
AMUNDI CORE GL GOV BD AHE A LU0389812933 – Société de gestion : AMUNDI LUXEMBOURG SA								
Compartiment SICAV	1,72%	0,35%	1,37%	0,90%	1,26%	0,46%	0,05%	
AMUNDI EURO LIQ RATED RESP E C FR0011408798 – Société de gestion : AMUNDI ASSET MANAGEMENT								
FCP	2,47%	0,18%	2,29%	0,90%	1,10%	1,37%	0,03%	8
AMUNDI FD CASH AU C - AU LU0568621618 – Société de gestion : AMUNDI LUXEMBOURG SA								
Compartiment SICAV	-7,44%	0,46%	-7,90%	0,90%	1,29%	-8,72%	0,07%	8
AMUNDI OBLIG INTERNATIONALES P FR0010156604 – Société de gestion : AMUNDI ASSET MANAGEMENT								
SICAV	2,35%	1,18%	1,17%	0,90%	2,09%	0,26%	0,46%	

NC = non communiqué

(*) « Frais totaux = Frais de gestion de l'actif + (1 + Performance nette de l'actif) * Frais de gestion du contrat »

(**) « Performance finale = Performance brute de l'actif – Frais totaux »

(***) Classification SFDR :

- Inconnu : Classification SFDR non renseignée
- 8 : Qualification Article 8 SFDR
- 9 : Qualification Article 9 SFDR

(****) Ce support en unités de compte n'est pas éligible à l'option transferts programmés

Les données contenues dans les colonnes intitulées « Performance brute de l'actif N-1 », « Frais de gestion de l'actif », « Performance nette de l'unité de compte N-1 », « Frais Totaux », « Performance finale » et « Taux de rétrocession de commissionnement » vous sont fournies à titre indicatif et sont issues de données collectées auprès des sociétés de gestion. La performance de l'unité de compte correspond à la performance au titre du dernier exercice clos. »

Nature juridique	Performance brute de l'actif N-1 A	Frais de gestion de l'actif B	Performance nette de l'unité de compte N-1 C=A-B	Frais de gestion du contrat D	Frais Totaux (*) E=B + (1 + C) x D	Performance finale (**) A-E	Taux de rétrocessions de commissionnement	Classification SFDR (***)
ANNAPURNA ALPHA EUROPE C FR0013444734 – Société de gestion : FLORNOY FERRI								
FCP	17,38%	2,77%	14,61%	0,90%	3,80%	13,58%	0,50%	
AP MEESCHAERT GLB CONVIC R FR001400CSI0 – Société de gestion : MANDARINE GESTION								
FCP	13,96%	3,07%	10,89%	0,90%	4,07%	9,90%	0,90%	
APERTURE INV EURO INNOV FD DC LU2207970232 – Société de gestion : GENERALI INVESTMENTS LUXEMB SA								
SICAV	25,57%	1,17%	24,40%	0,90%	2,29%	23,28%	0,50%	Inconnu
ARBEVEL SHORT TERM CREDIT A FR001400L7X7 – Société de gestion : MONTPENSIER ARBEVEL								
SICAV	4,00%	1,00%	3,00%	0,90%	1,93%	2,07%	0,50%	8
ARC ACTIONS SANTÉ INNOVANTE A FR0007028063 – Société de gestion : FINANCIERE DE L ARC								
FCP	0,25%	2,00%	-1,75%	0,90%	2,88%	-2,63%	0,59%	
ARF CONVICTIONS EQUILIBRE C FR0014006S79 – Société de gestion : AURIS GESTION								
FCP	7,24%	2,50%	4,74%	0,90%	3,44%	3,80%	0,85%	
ARKANS WM ACTIONS INTER FR001400R6D5 – Société de gestion : LAZARD FRERES GESTION SAS								
FCP	10,40%	1,78%	8,62%	0,90%	2,76%	7,65%	0,80%	8
ARKEA INDICIEL APAL P FR0000987950 – Société de gestion : ARKEA ASSET MANAGEMENT								
FCP	16,00%	0,00%	16,00%	0,90%	1,04%	14,95%	0,62%	Inconnu
ARKEA INDICIEL JAPON P FR0000987968 – Société de gestion : ARKEA ASSET MANAGEMENT								
FCP	12,97%	0,00%	12,97%	0,90%	1,02%	11,95%	0,48%	
ARKEA INDICIEL US P FR0000988057 – Société de gestion : ARKEA ASSET MANAGEMENT								
FCP	2,38%	0,00%	2,38%	0,90%	0,92%	1,46%	0,58%	
AROME PATRIMOINE C FR0014006HC2 – Société de gestion : DNCA FINANCE								
FCP	7,43%	3,76%	3,67%	0,90%	4,69%	2,73%	0,75%	Inconnu
ASG DYNAMIC INCOME FUND A2 LU1107613256 – Société de gestion : ALTER DOMUS MGMT CO SA								
SICAV	6,50%	3,29%	3,21%	0,90%	4,22%	2,28%	NC	Inconnu
ATHYMIS BETTER LIFE P FR0013261765 – Société de gestion : ATHYMIS GESTION								
FCP	2,19%	2,51%	-0,32%	0,90%	3,41%	-1,21%	0,70%	8
ATHYMIS INDUSTRIE 4.0 P FR0013358793 – Société de gestion : ATHYMIS GESTION								
Compartiment FCP	13,26%	2,40%	10,86%	0,90%	3,40%	9,86%	0,90%	8
ATHYMIS MILLENNIAL P FR0013173374 – Société de gestion : ATHYMIS GESTION								
FCP	-3,13%	2,45%	-5,58%	0,90%	3,30%	-6,43%	1,20%	8
ATLAS EVIMERIA C FR0013511425 – Société de gestion : ROTHSCCHILD AND CO ASSET MNGT								
Compartiment FCP	5,82%	2,34%	3,48%	0,90%	3,27%	2,55%	0,80%	8
ATM PATRIMOINE FR001400BUE7 – Société de gestion : AURIS GESTION								
FCP	9,13%	4,20%	4,93%	0,90%	5,14%	3,99%	0,90%	8
AURIS EURO RENDEMENT R ACC LU1599120273 – Société de gestion : AURIS GESTION								
Compartiment SICAV	4,96%	1,83%	3,13%	0,90%	2,76%	2,20%	0,70%	Inconnu
AVENIR CROISSANCE PATRIMOINE FR0013403722 – Société de gestion : ROTHSCCHILD AND CO ASSET MNGT								
FCP	10,87%	2,13%	8,74%	0,90%	3,11%	7,76%	0,88%	
AVENIR FRANCE PME AC FR0011653500 – Société de gestion : TALENCE PATRIVAL								
Compartiment FCP	39,25%	2,35%	36,90%	0,90%	3,58%	35,67%	1,00%	
AXA ACT SOCIAL CAP EUR FR0007062567 – Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MNGT EUROPE								
FCP	-4,88%	2,00%	-6,88%	0,90%	2,84%	-7,72%	0,90%	9
AXA AEDIFICANDI C FR0000172041 – Société de gestion : BNP PARIBAS REAL ESTATE INVEST								
SICAV	9,46%	1,67%	7,79%	0,90%	2,64%	6,82%	0,66%	8
AXA AMÉRIQUE ACTIONS C FR0000447807 – Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MNGT EUROPE								
FCP	5,55%	1,46%	4,09%	0,90%	2,40%	3,15%	0,72%	8
AXA COURT TERME C FR0000288946 – Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MNGT EUROPE								
SICAV	2,45%	0,13%	2,32%	0,90%	1,05%	1,40%	0,00%	8
AXA EURO 7-10 C FR0000172124 – Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MNGT EUROPE								
SICAV	2,54%	0,64%	1,90%	0,90%	1,56%	0,98%	0,24%	8
AXA FRANCE OPPORTUNITÉS C FR0000447864 – Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MNGT EUROPE								
FCP	15,99%	1,77%	14,22%	0,90%	2,80%	13,19%	0,87%	8
AXA IM FIIS EUR SHT DUR HY F E LU0658026603 – Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MNGT EUROPE								
Compartiment FCP	4,64%	1,18%	3,46%	0,90%	2,11%	2,53%	0,25%	8
AXA IM GB EM MKTS EQ ALPHA B C IE0031069499 – Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MNGT EUROPE								
Compartiment FCP	9,74%	1,80%	7,94%	0,90%	2,77%	6,97%	0,00%	8

NC = non communiqué

(*) « Frais totaux = Frais de gestion de l'actif + (1 + Performance nette de l'actif) * Frais de gestion du contrat »

(**) « Performance finale = Performance brute de l'actif – Frais totaux »

(***) Classification SFDR :

- Inconnu : Classification SFDR non renseignée
- 8 : Qualification Article 8 SFDR
- 9 : Qualification Article 9 SFDR

(****) Ce support en unités de compte n'est pas éligible à l'option transferts programmés

Les données contenues dans les colonnes intitulées « Performance brute de l'actif N-1 », « Frais de gestion de l'actif », « Performance nette de l'unité de compte N-1 », « Frais Totaux », « Performance finale » et « Taux de rétrocession de commissionnement » vous sont fournies à titre indicatif et sont issues de données collectées auprès des sociétés de gestion. La performance de l'unité de compte correspond à la performance au titre du dernier exercice clos. »

Nature juridique	Performance brute de l'actif N-1 A	Frais de gestion de l'actif B	Performance nette de l'unité de compte N-1 C=A-B	Frais de gestion du contrat D	Frais Totaux (*) E=B + (1 + C) x D	Performance finale (**) A-E	Taux de rétrocessions de commissionnement	Classification SFDR (***)
AXA IM JAP SM CAP EQ B ACC EUR IE0031069721 – Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MNGT EUROPE								
Compartiment FCP	14,48%	1,67%	12,81%	0,90%	2,69%	11,79%	0,00%	8
AXA IM JAPAN EQUITY B IE0031069614 – Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MNGT EUROPE								
Compartiment FCP	9,53%	1,49%	8,04%	0,90%	2,46%	7,07%	0,00%	8
AXA INDICE USA D FR0000436438 – Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MNGT EUROPE								
FCP	3,23%	0,89%	2,34%	0,90%	1,81%	1,42%	0,43%	
AXA OR ET MATIÈRES PREMIÈRES C FR0010011171 – Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MNGT EUROPE								
SICAV	78,10%	1,47%	76,63%	0,90%	3,06%	75,04%	0,71%	
AXA WD FDS GLOB INFL BONDS A LU0266009793 – Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MNGT EUROPE								
Compartiment SICAV	2,87%	0,85%	2,02%	0,90%	1,77%	1,10%	0,30%	8
AXA WF EURO INFLATION BONDS A LU0251658612 – Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MNGT EUROPE								
SICAV	1,26%	0,73%	0,53%	0,90%	1,63%	-0,37%	0,25%	8
AXA WF GB REAL ESTATE SECU AC LU0266012235 – Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MNGT EUROPE								
Compartiment SICAV	-4,50%	2,01%	-6,51%	0,90%	2,85%	-7,35%	0,88%	8
AXA WF ROBOTTECH A C LU1536921650 – Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MNGT EUROPE								
Compartiment SICAV	-0,39%	1,75%	-2,14%	0,90%	2,63%	-3,02%	0,75%	8
AXAWF GLB INFL SH DUR BD A H LU1353950725 – Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MNGT EUROPE								
SICAV	3,71%	0,75%	2,96%	0,90%	1,68%	2,04%	0,25%	8
AXELIA FLEX R FR001400BM31 – Société de gestion : AURIS GESTION								
Compartiment FCP	7,12%	3,02%	4,10%	0,90%	3,96%	3,16%	0,90%	
AXIOM 2027 RC FR001400JNU1 – Société de gestion : AXIOM ALTERNATIVE INVESTMENTS								
FCP	4,71%	1,25%	3,46%	0,90%	2,18%	2,53%	0,62%	8
AXIOM EMERG MKT CORP BD RC LU2821740573 – Société de gestion : AXIOM ALTERNATIVE INVESTMENTS								
SICAV	9,41%	1,56%	7,85%	0,90%	2,53%	6,88%	0,60%	8
AXIOM EUROP BANKS EQUITY HC LU1876459212 – Société de gestion : AXIOM ALTERNATIVE INVESTMENTS								
SICAV	66,19%	2,23%	63,96%	0,90%	3,71%	62,48%	1,00%	8
AXIOM EUROP BANKS EQUITY R LU1876459303 – Société de gestion : AXIOM ALTERNATIVE INVESTMENTS								
Compartiment SICAV	65,88%	2,78%	63,10%	0,90%	4,25%	61,64%	1,25%	8
AXIOM OBLIGATAIRE RC LU1876460905 – Société de gestion : AXIOM ALTERNATIVE INVESTMENTS								
Compartiment SICAV	7,43%	1,40%	6,03%	0,90%	2,35%	5,08%	0,60%	8
AXIOM SHORT DURATION BD RC LU1876460061 – Société de gestion : AXIOM ALTERNATIVE INVESTMENTS								
Compartiment SICAV	5,71%	1,70%	4,01%	0,90%	2,64%	3,07%	0,75%	
BARING HK CHINA FD A USD IE0000829238 – Société de gestion : BARING INTL FUND MNGRS IRL LTD								
Compartiment FCP	13,96%	1,70%	12,26%	0,90%	2,71%	11,25%	0,62%	8
BDGP OPPORTUNITIES FR0014007LY6 – Société de gestion : LAZARD FRERES GESTION SAS								
SICAV	6,80%	1,94%	4,86%	0,90%	2,88%	3,91%	NC	
BDL CONVICTIONS FR0010651224 – Société de gestion : BDL CAPITAL MANAGEMENT								
FCP	25,81%	2,05%	23,76%	0,90%	3,16%	22,64%	0,90%	8
BDL CONVICTIONS I FR0013289535 – Société de gestion : BDL CAPITAL MANAGEMENT								
FCP	26,00%	1,30%	24,70%	0,90%	2,42%	23,57%	NC	8
BDL REMPART C FR0010174144 – Société de gestion : BDL CAPITAL MANAGEMENT								
FCP	20,28%	2,30%	17,98%	0,90%	3,36%	16,92%	1,00%	8
BDL REMPART EUROPE I FR0011790492 – Société de gestion : BDL CAPITAL MANAGEMENT								
Compartiment SICAV	-4,37%	1,55%	-5,92%	0,90%	2,40%	-6,76%	NC	Inconnu
BDL TRANSITION GP ACC LU1988108434 – Société de gestion : BDL CAPITAL MANAGEMENT								
SICAV	16,14%	1,14%	15,00%	0,90%	2,18%	13,97%	0,00%	9
BDLCM DURANDAL GP EUR LU2168710148 – Société de gestion : BDL CAPITAL MANAGEMENT								
SICAV	5,86%	1,04%	4,82%	0,90%	1,98%	3,88%	0,00%	Inconnu
BDLCM FD BDL TRANSITION C ACC LU1988108350 – Société de gestion : BDL CAPITAL MANAGEMENT								
SICAV	15,98%	2,14%	13,84%	0,90%	3,16%	12,81%	1,00%	Inconnu
BEFLEX ALLOCATION FR001400OSB0 – Société de gestion : ALIENOR CAPITAL								
FCP	8,09%	1,80%	6,29%	0,90%	2,76%	5,33%	0,65%	8
BEST STYLES US EQ AT C LU0933100637 – Société de gestion : ALLIANZ GLOBAL INVESTORS GMBH								
SICAV	4,89%	1,35%	3,54%	0,90%	2,28%	2,61%	0,50%	8
BETAMAX GB SMART FOR CLIMATE P FR0010921502 – Société de gestion : FIDEAS CAPITAL SAS								
FCP	5,86%	1,64%	4,22%	0,90%	2,58%	3,28%	0,75%	8

NC = non communiqué

(*) « Frais totaux = Frais de gestion de l'actif + (1 + Performance nette de l'actif) * Frais de gestion du contrat »

(**) « Performance finale = Performance brute de l'actif – Frais totaux »

(***) Classification SFDR :

- Inconnu : Classification SFDR non renseignée
- 8 : Qualification Article 8 SFDR
- 9 : Qualification Article 9 SFDR

(****) Ce support en unités de compte n'est pas éligible à l'option transferts programmés

Les données contenues dans les colonnes intitulées « Performance brute de l'actif N-1 », « Frais de gestion de l'actif », « Performance nette de l'unité de compte N-1 », « Frais Totaux », « Performance finale » et « Taux de rétrocession de commissionnement » vous sont fournies à titre indicatif et sont issues de données collectées auprès des sociétés de gestion. La performance de l'unité de compte correspond à la performance au titre du dernier exercice clos. »

Nature juridique	Performance brute de l'actif N-1 A	Frais de gestion de l'actif B	Performance nette de l'unité de compte N-1 C=A-B	Frais de gestion du contrat D	Frais Totaux (*) E=B + (1 + C) x D	Performance finale (**) A-E	Taux de rétrocessions de commissionnement	Classification SFDR (***)
BFT AUREUS ISR PC FR0012903250 – Société de gestion : CPR ASSET MANAGEMENT								
FCP	2,43%	0,30%	2,13%	0,90%	1,22%	1,22%	0,08%	8
BFT FRANCE FUTUR ISR P C FR0010340612 – Société de gestion : CPR ASSET MANAGEMENT								
SICAV	7,10%	1,97%	5,12%	0,90%	2,92%	4,18%	0,92%	9
BGF CONTINENT EURP FLEX A2RF E LU0224105477 – Société de gestion : BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA								
Compartiment SICAV	12,31%	1,81%	10,50%	0,90%	2,80%	9,50%	0,75%	
BGF ESG MULTI ASSET FD A2 EUR LU0093503497 – Société de gestion : BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA								
SICAV	10,62%	1,55%	9,07%	0,90%	2,53%	8,09%	0,60%	8
BGF EURO BD FD A C LU0050372472 – Société de gestion : BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA								
Compartiment SICAV	2,43%	0,97%	1,46%	0,90%	1,88%	0,55%	0,38%	
BGF GLB HIGH YIELD BD FD EUR LU0093504206 – Société de gestion : BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA								
Compartiment SICAV	7,18%	1,46%	5,72%	0,90%	2,41%	4,77%	0,62%	
BGF GLOBAL ALLOCATION E EUR LU0171283533 – Société de gestion : BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA								
Compartiment SICAV	5,64%	2,28%	3,36%	0,90%	3,21%	2,43%	1,00%	
BGF GLOBAL ALLOCATION FD (E) LU0147396450 – Société de gestion : BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA								
Compartiment SICAV	5,57%	2,28%	3,29%	0,90%	3,21%	2,36%	1,00%	
BGF LATIN AMERICAN FD (E) LU0147409709 – Société de gestion : BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA								
Compartiment SICAV	31,11%	2,58%	28,53%	0,90%	3,74%	27,38%	1,12%	
BGF LATIN AMERICAN FUND LU0171289498 – Société de gestion : BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA								
Compartiment SICAV	31,33%	2,08%	29,25%	0,90%	3,24%	28,09%	0,88%	
BGF SUSTAINABLE ENER FD A2 EUR LU0171289902 – Société de gestion : BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA								
Compartiment SICAV	19,87%	1,97%	17,90%	0,90%	3,03%	16,84%	0,82%	9
BGF SUSTAINABLE ENERGY FUND A2 LU0124384867 – Société de gestion : BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA								
Compartiment SICAV	19,82%	1,97%	17,85%	0,90%	3,03%	16,79%	0,82%	9
BGF SUSTAINABLE ENERGY FUND E2 LU0171290074 – Société de gestion : BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA								
Compartiment SICAV	19,82%	2,46%	17,36%	0,90%	3,52%	16,31%	1,07%	9
BGF US FLEXIBLE EQUITY E \$ LU0154236920 – Société de gestion : BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA								
Compartiment SICAV	15,30%	2,31%	12,98%	0,90%	3,33%	11,97%	1,00%	
BGF WORLD ENERGY FUND A2 EUR LU0171301533 – Société de gestion : BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA								
Compartiment SICAV	-1,47%	2,06%	-3,53%	0,90%	2,93%	-4,40%	0,88%	
BGF WORLD GOLD A2 LU0171305526 – Société de gestion : BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA								
Compartiment SICAV	131,61%	2,08%	129,53%	0,90%	4,15%	127,46%	0,88%	
BGF WORLD GOLD A2RF USD CAP LU0055631609 – Société de gestion : BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA								
Compartiment SICAV	131,50%	2,08%	129,42%	0,90%	4,14%	127,36%	0,88%	
BGF WORLD GOLD E \$ LU0090841262 – Société de gestion : BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA								
Compartiment SICAV	130,83%	2,56%	128,27%	0,90%	4,61%	126,22%	1,12%	
BGF WORLD HEALTHSCIENCE A2 EUR LU0171307068 – Société de gestion : BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA								
SICAV	1,87%	1,81%	0,06%	0,90%	2,71%	-0,84%	0,75%	8
BGF WORLD MINING A2 LU0172157280 – Société de gestion : BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA								
Compartiment SICAV	52,88%	2,07%	50,81%	0,90%	3,43%	49,45%	0,88%	
BGF WORLD TECHNOLOGY FD A2 LU0171310443 – Société de gestion : BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA								
Compartiment SICAV	6,21%	1,81%	4,40%	0,90%	2,75%	3,46%	0,75%	8
BGF-EUR SHORT DUR BOND-A2EUR LU0093503810 – Société de gestion : BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA								
SICAV	4,16%	0,89%	3,28%	0,90%	1,82%	2,35%	0,38%	
BGF-EUROPEAN SPEC SIT-A2E LU0154234636 – Société de gestion : BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA								
Compartiment SICAV	-3,60%	1,82%	-5,42%	0,90%	2,67%	-6,27%	0,75%	8
BGF-EUROPEAN SPEC SIT-E2 EUR LU0154235443 – Société de gestion : BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA								
Compartiment SICAV	-3,57%	2,32%	-5,89%	0,90%	3,17%	-6,74%	1,00%	8
BL EQUITIES DIVIDEND B LU0309191657 – Société de gestion : BLI BANQUE DE LUXEMBOURG INVTS								
SICAV	-3,06%	1,45%	-4,51%	0,90%	2,31%	-5,37%	0,62%	8
BL EQUITIES JAPAN B LU0887931292 – Société de gestion : BLI BANQUE DE LUXEMBOURG INVTS								
Compartiment SICAV	7,97%	1,50%	6,47%	0,90%	2,46%	5,52%	0,62%	8
BL GLOBAL FLEXIBLE EUR B CAP LU0211340665 – Société de gestion : BLI BANQUE DE LUXEMBOURG INVTS								
Compartiment SICAV	11,30%	1,42%	9,88%	0,90%	2,41%	8,89%	0,62%	8
BLACKROCK GL-EU EQ INC-A2 LU0562822386 – Société de gestion : BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA								
SICAV	18,57%	1,82%	16,75%	0,90%	2,87%	15,70%	0,75%	

NC = non communiqué

(*) « Frais totaux = Frais de gestion de l'actif + (1 + Performance nette de l'actif) * Frais de gestion du contrat »

(**) « Performance finale = Performance brute de l'actif – Frais totaux »

(***) Classification SFDR :

- Inconnu : Classification SFDR non renseignée
- 8 : Qualification Article 8 SFDR
- 9 : Qualification Article 9 SFDR

(****) Ce support en unités de compte n'est pas éligible à l'option transferts programmés

Les données contenues dans les colonnes intitulées « Performance brute à l'actif N-1 », « Frais de gestion de l'actif », « Performance nette de l'unité de compte N-1 », « Frais Totaux », « Performance finale » et « Taux de rétrocession de commissionnement » vous sont fournies à titre indicatif et sont issues de données collectées auprès des sociétés de gestion. La performance de l'unité de compte correspond à la performance au titre du dernier exercice clos. »

Nature juridique	Performance brute de l'actif N-1 A	Frais de gestion de l'actif B	Performance nette de l'unité de compte N-1 C=A-B	Frais de gestion du contrat D	Frais Totaux (*) E=B + (1 + C) x D	Performance finale (**) A-E	Taux de rétrocessions de commissionnement	Classification SFDR (***)
BLUEBAY INV GRADE BOND FD R LU0217402501 – Société de gestion : BLUEBAY FUNDS MANAGEMENT CO SA								
Compartiment SICAV	3,33%	0,91%	2,42%	0,90%	1,83%	1,50%	0,38%	8
BLUEBAY INV GRD EU GOV BD FD R LU0549537040 – Société de gestion : BLUEBAY FUNDS MANAGEMENT CO SA								
Compartiment SICAV	1,59%	0,95%	0,64%	0,90%	1,86%	-0,27%	0,38%	8
BNP PARIBAS FDS GB ENVIRON NC LU0347712191 – Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MNGT LUX SA								
Compartiment SICAV	1,89%	2,98%	-1,09%	0,90%	3,87%	-1,98%	0,75%	9
BNPP AQUA P C FR0010668145 – Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MNGT EUROPE								
FCP	1,13%	2,00%	-0,87%	0,90%	2,89%	-1,76%	1,15%	9
BNPP CL ENERGY SOLUTIONS ACC LU0823414635 – Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MNGT LUX SA								
Compartiment SICAV	41,10%	1,98%	39,12%	0,90%	3,23%	37,86%	0,82%	9
BNPP DEVELOPPEMENT HUMAIN P FR0010077412 – Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MNGT EUROPE								
FCP	11,05%	1,49%	9,56%	0,90%	2,48%	8,57%	0,80%	9
BNPP E MSCI EM SRI PAB TR PR C LU2607530883 – Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MNGT LUX SA								
SICAV	NC	0,00%	NC	0,90%	NC	NC	NC	8
BNPP EASY ECPI CIRC ECOLEAD LU1953136790 – Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MNGT LUX SA								
SICAV	4,85%	0,65%	4,20%	0,90%	1,59%	3,27%	0,22%	8
BNPP EASY ECPI GB ESG BL EC LU2194447459 – Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MNGT LUX SA								
SICAV	2,38%	0,66%	1,72%	0,90%	1,58%	0,80%	NC	8
BNPP EASY ECPI GB ESG HYDRO LU2365457923 – Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MNGT LUX SA								
SICAV	30,43%	0,00%	30,43%	0,90%	1,17%	29,26%	0,22%	8
BNPP EASY ESG ENH EUR GOVT BD LU2697597982 – Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MNGT LUX SA								
SICAV	0,42%	0,00%	0,42%	0,90%	0,90%	-0,48%	NC	8
BNPP EASY GROWTH EUROPE LU2244388000 – Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MNGT LUX SA								
SICAV	1,21%	0,71%	0,50%	0,90%	1,61%	-0,41%	0,22%	8
BNPP EASY MSCI CHINA MIN TE C LU2314314209 – Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MNGT LUX SA								
SICAV	15,30%	0,72%	14,58%	0,90%	1,75%	13,55%	0,22%	8
BNPP EASY MSCI EMU MIN TE C LU1291098660 – Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MNGT LUX SA								
SICAV	23,96%	0,15%	23,81%	0,90%	1,26%	22,69%	0,00%	8
BNPP EASY MSCI EMU SRI PAB EUR LU1953137764 – Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MNGT LUX SA								
SICAV	15,14%	0,65%	14,49%	0,90%	1,68%	13,46%	0,22%	8
BNPP EASY MSCI EUR SC SRI PAB LU1291101043 – Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MNGT LUX SA								
SICAV	9,76%	0,70%	9,06%	0,90%	1,68%	8,08%	NC	8
BNPP EASY MSCI EUROPE MIN TE C LU1291099395 – Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MNGT LUX SA								
SICAV	18,66%	0,70%	17,96%	0,90%	1,76%	16,90%	0,22%	8
BNPP EASY MSCI EURP SRI PAB EU LU1753045506 – Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MNGT LUX SA								
SICAV	11,24%	0,70%	10,54%	0,90%	1,69%	9,55%	0,22%	9
BNPP EASY MSCI JAPAN MIN TE C LU1291101985 – Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MNGT LUX SA								
SICAV	8,99%	0,70%	8,29%	0,90%	1,67%	7,31%	0,22%	8
BNPP EASY MSCI JAPAN SRI PAB E LU1753046223 – Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MNGT LUX SA								
SICAV	0,81%	0,00%	0,81%	0,90%	0,91%	-0,10%	NC	9
BNPP EASY MSCI USA MIN TE C LU1291103684 – Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MNGT LUX SA								
SICAV	2,86%	0,70%	2,16%	0,90%	1,62%	1,24%	0,22%	8
BNPP EASY WORLD SRI PAB USD LU1291108485 – Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MNGT LUX SA								
SICAV	-0,67%	0,21%	-0,88%	0,90%	1,10%	-1,77%	0,00%	9
BNPP EASYJPM EMBI GB DIVCP CLC LU2607530370 – Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MNGT LUX SA								
SICAV	-0,76%	0,00%	-0,76%	0,90%	0,89%	-1,65%	NC	8
BNPP FD EURO GOV GREEN BD LU2572690357 – Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MNGT LUX SA								
SICAV	-1,33%	0,91%	-2,24%	0,90%	1,79%	-3,12%	0,33%	9
BNPP FUNDS CHINA EQUITY C LU0823425839 – Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MNGT LUX SA								
Compartiment SICAV	18,13%	2,21%	15,92%	0,90%	3,25%	14,88%	0,96%	8
BNPP MIDCAP FRANCE C FR0010616177 – Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MNGT EUROPE								
FCP	10,92%	1,50%	9,42%	0,90%	2,48%	8,44%	0,99%	8
BNPP PARVEST EQ USA SM CAP LU0823410724 – Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MNGT LUX SA								
Compartiment SICAV	1,20%	2,21%	-1,01%	0,90%	3,10%	-1,90%	0,96%	8
BNPP SMALLCAP EUROLAND ISR C C FR0010128587 – Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MNGT EUROPE								
FCP	31,40%	1,47%	29,93%	0,90%	2,64%	28,76%	0,89%	8

NC = non communiqué

(*) « Frais totaux = Frais de gestion de l'actif + (1 + Performance nette de l'actif) * Frais de gestion du contrat »

(**) « Performance finale = Performance brute de l'actif – Frais totaux »

(***) Classification SFDR :

- Inconnu : Classification SFDR non renseignée
- 8 : Qualification Article 8 SFDR
- 9 : Qualification Article 9 SFDR

(****) Ce support en unités de compte n'est pas éligible à l'option transferts programmés

Les données contenues dans les colonnes intitulées « Performance brute à l'actif N-1 », « Frais de gestion de l'actif », « Performance nette de l'unité de compte N-1 », « Frais Totaux », « Performance finale » et « Taux de rétrocession de commissionnement » vous sont fournies à titre indicatif et sont issues de données collectées auprès des sociétés de gestion. La performance de l'unité de compte correspond à la performance au titre du dernier exercice clos. »

Nature juridique	Performance brute de l'actif N-1 A	Frais de gestion de l'actif B	Performance nette de l'unité de compte N-1 C=A-B	Frais de gestion du contrat D	Frais Totaux (*) E=B + (1 + C) x D	Performance finale (**) A-E	Taux de rétrocessions de commissionnement	Classification SFDR (***)
BNPPCORP BD FOSFRE UD TCK PRIV LU2533811837 – Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MNGT LUX SA								
SICAV	2,77%	0,10%	2,67%	0,90%	1,02%	1,75%	0,02%	8
BNPPE JPM SCR GRN SOC SUS IGBD LU2365458574 – Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MNGT LUX SA								
SICAV	0,54%	0,25%	0,29%	0,90%	1,15%	-0,61%	0,00%	9
BNY MELLON GB REAL RET EUR A C IE00B4Z6HC18 – Société de gestion : BNY MELLON FUND MANAGEMENT LUX								
Compartiment SICAV	10,52%	1,62%	8,90%	0,90%	2,60%	7,92%	0,82%	
BNY MELLON GLB EQ INCOM FD A C IE00B3V93F27 – Société de gestion : BNY MELLON FUND MANAGEMENT LUX								
Compartiment SICAV	11,62%	2,12%	9,50%	0,90%	3,11%	8,52%	1,10%	8
BREIZH AGIR FR001400K232 – Société de gestion : GENERALI WEALTH SOLUTIONS								
FCP	6,27%	1,40%	4,87%	0,90%	2,34%	3,92%	0,50%	8
BREIZH GLOBAL INVEST A FR0014008GM9 – Société de gestion : SANOS LONGCHAMP ASSET MANAG								
FCP	7,18%	2,00%	5,18%	0,90%	2,95%	4,23%	0,85%	8
BSO FRANCE (P) FR0007478557 – Société de gestion : SAINT OLIVE GESTION								
FCP	5,00%	1,92%	3,08%	0,90%	2,85%	2,15%	1,10%	8
CANDR EQUITIES L-BIOTECH-C LU0108459040 – Société de gestion : CANDRIAM SCA								
SICAV	24,49%	1,98%	22,51%	0,90%	3,08%	21,41%	0,88%	8
CANDRIAM ABS RET EQ MK NETRL C LU1819523264 – Société de gestion : CANDRIAM SCA								
SICAV	4,16%	1,73%	2,43%	0,90%	2,65%	1,51%	0,60%	
CANDRIAM BONDS CREDIT ALPHA C LU2098772366 – Société de gestion : CANDRIAM SCA								
SICAV	3,56%	1,28%	2,28%	0,90%	2,20%	1,36%	0,40%	8
CANDRIAM DIVERSIFIED FUTURES FR0010794792 – Société de gestion : CANDRIAM SCA								
Compartiment FCP	-3,84%	1,70%	-5,54%	0,90%	2,55%	-6,39%	0,62%	
CANDRIAM EQ L EUR INNOVATION LU0344046155 – Société de gestion : CANDRIAM SCA								
Compartiment SICAV	-1,67%	2,02%	-3,69%	0,90%	2,89%	-4,55%	0,96%	8
CANDRIAM EQ L ONCOLOGY C EUR LU1864484214 – Société de gestion : CANDRIAM SCA								
SICAV	11,57%	1,95%	9,62%	0,90%	2,94%	8,63%	0,96%	9
CANDRIAM EQEURSMALL MIDCAP C LU2258565089 – Société de gestion : CANDRIAM SCA								
SICAV	0,80%	1,94%	-1,14%	0,90%	2,83%	-2,03%	0,96%	9
CANDRIAM SRI EQUITY WORLD C LU1434527435 – Société de gestion : CANDRIAM SCA								
SICAV	7,43%	1,87%	5,56%	0,90%	2,82%	4,61%	0,90%	9
CANOPEE EQUILIBRE PART C EUR FR0014009CE3 – Société de gestion : DNCA FINANCE								
FCP	6,97%	4,08%	2,89%	0,90%	5,01%	1,96%	0,80%	8
CAP CONVICTION C FR001400G6L1 – Société de gestion : SUNNY ASSET MANAGEMENT								
FCP	4,99%	0,70%	4,29%	0,90%	1,64%	3,35%	1,10%	Inconnu
CAPITAL GROUP NEW PERS BH EUR LU1295552621 – Société de gestion : CAPITAL INTL MANAGEMENT CO								
Compartiment SICAV	15,28%	1,63%	13,65%	0,90%	2,65%	12,62%	0,75%	
CAPITAL LONG TERME FR0013197472 – Société de gestion : ZENITH AM								
FCP	8,13%	1,77%	6,36%	0,90%	2,73%	5,40%	0,85%	
CARDINALE CONVICTION R FR001400JJ79 – Société de gestion : AURIS GESTION								
FCP	5,45%	4,20%	1,25%	0,90%	5,11%	0,34%	0,90%	8
CARMIGNAC ABSOLUTE RET EUROP A FR0010149179 – Société de gestion : CARMIGNAC GESTION								
FCP	1,52%	2,15%	-0,63%	0,90%	3,04%	-1,52%	1,00%	8
CARMIGNAC CREDIT 2027 A FR00140081Y1 – Société de gestion : CARMIGNAC GESTION								
FCP	4,57%	1,04%	3,53%	0,90%	1,97%	2,60%	0,45%	8
CARMIGNAC CREDIT 2029 A FR001400KAV4 – Société de gestion : CARMIGNAC GESTION								
FCP	6,17%	1,14%	5,03%	0,90%	2,09%	4,09%	0,50%	8
CARMIGNAC CREDIT 2031 A FR001400U4T1 – Société de gestion : CARMIGNAC GESTION								
FCP	NC	1,14%	NC	0,90%	NC	NC	0,50%	8
CARMIGNAC EMERG PATRIMOINE A C LU0592698954 – Société de gestion : CARMIGNAC GESTION LUXEMBOURG								
Compartiment SICAV	16,04%	1,83%	14,21%	0,90%	2,86%	13,18%	0,75%	8
CARMIGNAC EMERGENTS A EUR ACC FR0010149302 – Société de gestion : CARMIGNAC GESTION								
FCP	24,94%	1,80%	23,14%	0,90%	2,91%	22,03%	0,75%	9
CARMIGNAC GRANDE EUROA C LU0099161993 – Société de gestion : CARMIGNAC GESTION LUXEMBOURG								
Compartiment SICAV	0,97%	1,82%	-0,85%	0,90%	2,71%	-1,74%	0,75%	9
CARMIGNAC INVEST A C FR0010148981 – Société de gestion : CARMIGNAC GESTION								
FCP	19,25%	1,80%	17,45%	0,90%	2,86%	16,39%	0,75%	8

NC = non communiqué

(*) « Frais totaux = Frais de gestion de l'actif + (1 + Performance nette de l'actif) * Frais de gestion du contrat »

(**) « Performance finale = Performance brute de l'actif – Frais totaux »

(***) Classification SFDR :

- Inconnu : Classification SFDR non renseignée
- 8 : Qualification Article 8 SFDR
- 9 : Qualification Article 9 SFDR

(****) Ce support en unités de compte n'est pas éligible à l'option transferts programmés

Les données contenues dans les colonnes intitulées « Performance brute de l'actif N-1 », « Frais de gestion de l'actif », « Performance nette de l'unité de compte N-1 », « Frais Totaux », « Performance finale » et « Taux de rétrocession de commissionnement » vous sont fournies à titre indicatif et sont issues de données collectées auprès des sociétés de gestion. La performance de l'unité de compte correspond à la performance au titre du dernier exercice clos. »

Nature juridique	Performance brute de l'actif N-1 A	Frais de gestion de l'actif B	Performance nette de l'unité de compte N-1 C=A-B	Frais de gestion du contrat D	Frais Totaux (*) E=B + (1 + C) x D	Performance finale (**) A-E	Taux de rétrocessions de commissionnement	Classification SFDR (***)
CARMIGNAC INVT LATITUDE A EUR FR0010147603 – Société de gestion : CARMIGNAC GESTION								
FCP	18,73%	1,80%	16,93%	0,90%	2,85%	15,88%	0,75%	9
CARMIGNAC MULTI EXPERTISE FR0010149203 – Société de gestion : CARMIGNAC GESTION								
FCP	6,34%	1,60%	4,74%	0,90%	2,54%	3,80%	1,00%	8
CARMIGNAC PATRIMOINE A EUR ACC FR0010135103 – Société de gestion : CARMIGNAC GESTION								
FCP	13,92%	1,80%	12,12%	0,90%	2,81%	11,11%	0,75%	8
CARMIGNAC PF EM DEBT A LU1623763221 – Société de gestion : CARMIGNAC GESTION LUXEMBOURG								
SICAV	8,95%	1,41%	7,54%	0,90%	2,38%	6,57%	0,60%	9
CARMIGNAC PF LS EURP EQS A LU1317704051 – Société de gestion : CARMIGNAC GESTION LUXEMBOURG								
SICAV	9,58%	1,80%	7,78%	0,90%	2,77%	6,81%	0,75%	8
CARMIGNAC PORTFOLIO PAT EUROPE LU1744628287 – Société de gestion : CARMIGNAC GESTION LUXEMBOURG								
Compartiment SICAV	6,72%	1,80%	4,92%	0,90%	2,74%	3,97%	0,75%	8
CARMIGNAC PTF ASIA DISCOVERY A LU0336083810 – Société de gestion : CARMIGNAC GESTION LUXEMBOURG								
SICAV	7,07%	2,33%	4,74%	0,90%	3,27%	3,80%	0,90%	8
CARMIGNAC PTF CREDIT A EUR LU1623762843 – Société de gestion : CARMIGNAC GESTION LUXEMBOURG								
Compartiment SICAV	7,86%	1,20%	6,66%	0,90%	2,16%	5,71%	0,50%	
CARMIGNAC PTF FLEX BOND A EUR LU0336084032 – Société de gestion : CARMIGNAC GESTION LUXEMBOURG								
SICAV	5,55%	1,23%	4,32%	0,90%	2,17%	3,38%	0,50%	8
CARMIGNAC SECURITE AW EUR ACC FR0010149120 – Société de gestion : CARMIGNAC GESTION								
FCP	3,42%	1,11%	2,30%	0,90%	2,03%	1,38%	0,40%	8
CATBOUDAUD C(**) FR0013352457 – Société de gestion : CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT								
FCP	8,80%	1,51%	7,29%	0,90%	2,48%	6,32%	NC	Inconnu
CD ALPHA BONDS C FR0010249664 – Société de gestion : CHOLET DUPONT ASSET MANAGEMENT								
FCP	6,37%	1,20%	5,17%	0,90%	2,15%	4,22%	0,20%	8
CD ALPHA BONDS D FR0010249680 – Société de gestion : CHOLET DUPONT ASSET MANAGEMENT								
FCP	3,06%	1,20%	1,86%	0,90%	2,12%	0,95%	0,20%	8
CD AMERIQUE STRATEGIES A FR0010630913 – Société de gestion : CHOLET DUPONT ASSET MANAGEMENT								
Compartiment FCP	4,46%	1,91%	2,54%	0,90%	2,83%	1,62%	0,96%	
CD AMERIQUE STRATEGIES B FR0000978231 – Société de gestion : CHOLET DUPONT ASSET MANAGEMENT								
FCP	15,09%	1,91%	13,18%	0,90%	2,93%	12,16%	0,96%	
CD DEFENSIF C FR0010219501 – Société de gestion : CHOLET DUPONT ASSET MANAGEMENT								
FCP	3,55%	0,60%	2,95%	0,90%	1,53%	2,02%	0,15%	8
CD EURO CAPITAL C FR0010250084 – Société de gestion : CHOLET DUPONT ASSET MANAGEMENT								
FCP	18,48%	2,15%	16,33%	0,90%	3,20%	15,28%	1,08%	
CD EURO CAPITAL D FR0010250100 – Société de gestion : CHOLET DUPONT ASSET MANAGEMENT								
FCP	16,35%	2,15%	14,20%	0,90%	3,18%	13,17%	1,08%	
CD EURO IMMOBILIER D FR0010249870 – Société de gestion : CHOLET DUPONT ASSET MANAGEMENT								
FCP	7,66%	2,15%	5,51%	0,90%	3,10%	4,56%	1,07%	
CD FRANCE EXPERTISE FR0010249672 – Société de gestion : CHOLET DUPONT ASSET MANAGEMENT								
FCP	13,31%	2,18%	11,13%	0,90%	3,18%	10,13%	1,08%	
CD PATRIMOINE D FR0007080304 – Société de gestion : CHOLET DUPONT ASSET MANAGEMENT								
FCP	8,14%	2,15%	5,99%	0,90%	3,10%	5,04%	0,75%	
CENTIFOLIA C FR0007076930 – Société de gestion : DNCA FINANCE								
FCP	22,49%	2,45%	20,04%	0,90%	3,53%	18,96%	1,08%	8
CENTIFOLIA D FR0000988792 – Société de gestion : DNCA FINANCE								
FCP	20,15%	2,45%	17,70%	0,90%	3,51%	16,64%	1,08%	8
CG NOUVELLE ASIE FR0007450002 – Société de gestion : COMGEST SA								
FCP	10,26%	2,22%	8,04%	0,90%	3,19%	7,06%	0,75%	8
CHAHINE FDS EQUITY EUROP P EUR LU2005654798 – Société de gestion : IRIVEST INVESTMENT MANAGERS								
Compartiment SICAV	25,92%	2,41%	23,51%	0,90%	3,52%	22,40%	1,10%	8
CHOIX SOLIDAIRE C FR0010177899 – Société de gestion : ECOFI INVESTISSEMENTS								
SICAV	8,72%	0,94%	7,78%	0,90%	1,91%	6,81%	0,40%	8
CIGOGNE M&A ARBITRAGE C1(**) LU0893376664 – Société de gestion : CIGOGNE MANAGEMENT SA								
Compartiment SICAV	8,89%	1,97%	6,92%	0,90%	2,93%	5,96%	0,75%	
CIVILISATION FR001400P041 – Société de gestion : AURIS GESTION								
FCP	11,49%	2,15%	9,34%	0,90%	3,13%	8,36%	0,75%	8

NC = non communiqué

(*) « Frais totaux = Frais de gestion de l'actif + (1 + Performance nette de l'actif) * Frais de gestion du contrat »

(**) « Performance finale = Performance brute de l'actif – Frais totaux »

(***) Classification SFDR :

- Inconnu : Classification SFDR non renseignée
- 8 : Qualification Article 8 SFDR
- 9 : Qualification Article 9 SFDR

(****) Ce support en unités de compte n'est pas éligible à l'option transferts programmés

Les données contenues dans les colonnes intitulées « Performance brute de l'actif N-1 », « Frais de gestion de l'actif », « Performance nette de l'unité de compte N-1 », « Frais Totaux », « Performance finale » et « Taux de rétrocession de commissionnement » vous sont fournies à titre indicatif et sont issues de données collectées auprès des sociétés de gestion. La performance de l'unité de compte correspond à la performance au titre du dernier exercice clos. »

Nature juridique	Performance brute de l'actif N-1 A	Frais de gestion de l'actif B	Performance nette de l'unité de compte N-1 C=A-B	Frais de gestion du contrat D	Frais Totaux (*) E=B + (1 + C) x D	Performance finale (**) A-E	Taux de rétrocessions de commissionnement	Classification SFDR (***)
CLARESCO FONCIER VALOR R LU2753943518 – Société de gestion : CLARESCO FINANCE								
SICAV	6,75%	2,22%	4,53%	0,90%	3,16%	3,59%	1,10%	8
CLARESCO USA LU1379103812 – Société de gestion : CLARESCO FINANCE								
Compartiment SICAV	6,30%	2,63%	3,68%	0,90%	3,56%	2,74%	1,32%	8
CLARTAN EUROPE C LU1100076808 – Société de gestion : CLARTAN ASSOCIES								
Compartiment SICAV	12,92%	2,11%	10,81%	0,90%	3,11%	9,82%	0,90%	8
CLARTAN VALEURS C LU1100076550 – Société de gestion : CLARTAN ASSOCIES								
SICAV	24,31%	2,00%	22,31%	0,90%	3,10%	21,21%	0,90%	8
CM AM CONVICTIONS FLEX EURO RC FR0013384336 – Société de gestion : CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT								
Compartiment SICAV	12,70%	1,54%	11,16%	0,90%	2,54%	10,16%	0,72%	8
CM AM CONVICTIONS USA RC FR00140077E1 – Société de gestion : CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT								
FCP	4,63%	1,50%	3,13%	0,90%	2,43%	2,20%	0,81%	8
CM AM CONVICTIONS USA RC EUR H FR001400SJK1 – Société de gestion : CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT								
FCP	NC	NC	14,13%	0,90%	NC	13,10%	0,81%	8
CM AM CONVICTIONS USA RC USD FR001400NFE3 – Société de gestion : CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT								
FCP	4,90%	1,50%	3,40%	0,90%	2,43%	2,47%	0,81%	8
CM-AM ALIZES TEMPERE RC FR0010359323 – Société de gestion : CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT								
FCP	5,80%	0,95%	4,85%	0,90%	1,89%	3,91%	0,48%	8
CM-AM AMERIQUE 500 DOLLAR FR0011601343 – Société de gestion : CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT								
FCP	3,15%	0,73%	2,42%	0,90%	1,65%	1,50%	0,28%	
CM-AM CASH ISR RC FR0013353828 – Société de gestion : CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT								
Compartiment FCP	2,45%	0,09%	2,36%	0,90%	1,01%	1,44%	0,00%	8
CM-AM CASH ISR RC2 FR0013400546 – Société de gestion : CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT								
Compartiment FCP	2,47%	0,14%	2,33%	0,90%	1,06%	1,41%	0,00%	8
CM-AM CONV EUROPE RC FR0013384591 – Société de gestion : CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT								
Compartiment FCP	9,28%	1,04%	8,24%	0,90%	2,01%	7,26%	0,46%	8
CM-AM CONVICCTIONS SM EURO RC FR0013384997 – Société de gestion : CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT								
Compartiment FCP	20,35%	1,90%	18,45%	0,90%	2,97%	17,38%	0,90%	8
CM-AM CONVICCTIONS EURO RC FR0013384963 – Société de gestion : CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT								
Compartiment FCP	23,32%	1,92%	21,40%	0,90%	3,01%	20,31%	0,94%	8
CM-AM CREDIT LOW DURATION RD FR0007081088 – Société de gestion : CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT								
Compartiment SICAV	3,15%	0,19%	2,96%	0,90%	1,12%	2,04%	0,00%	8
CM-AM DOLLAR CASH IC FR0000984254 – Société de gestion : CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT								
FCP	-7,43%	0,15%	-7,58%	0,90%	0,98%	-8,41%	0,00%	8
CM-AM ENTREPRENEURS RC FR0010018192 – Société de gestion : CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT								
FCP	7,71%	1,88%	5,83%	0,90%	2,83%	4,88%	0,98%	8
CM-AM GLOBAL GOLD RC FR0007390174 – Société de gestion : CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT								
FCP	121,73%	1,99%	119,74%	0,90%	3,97%	117,76%	1,00%	8
CM-AM INDICIEL AMER 500 RC FR0010004085 – Société de gestion : CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT								
FCP	14,51%	0,64%	13,87%	0,90%	1,66%	12,85%	0,28%	
CM-AM INDICIEL JAPON 225 RC FR0010415448 – Société de gestion : CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT								
FCP	29,03%	0,65%	28,38%	0,90%	1,81%	27,22%	0,26%	
CM-AM MONE PREMIUM RC FR0000009946 – Société de gestion : CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT								
SICAV	2,42%	0,05%	2,37%	0,90%	0,97%	1,45%	0,00%	8
CM-AM MONEPLUS PART IC2 FR0013368065 – Société de gestion : CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT								
FCP	2,46%	0,06%	2,40%	0,90%	0,98%	1,48%	0,00%	8
CM-AM MONEPLUS RC FR0013354230 – Société de gestion : CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT								
Compartiment FCP	2,46%	0,09%	2,37%	0,90%	1,01%	1,45%	0,00%	8
CM-AM OBLI FLEXIBLE RC FR0013250420 – Société de gestion : CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT								
FCP	3,67%	0,56%	3,11%	0,90%	1,49%	2,19%	0,25%	8
CM-AM PEA SECURITE RC FR0010455808 – Société de gestion : CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT								
FCP	2,85%	0,48%	2,37%	0,90%	1,40%	1,45%	0,26%	
COMGEST GROWTH AMERICA FUND R IE00B6X2JP23 – Société de gestion : COMGEST ASSET MNGT INTL LTD								
SICAV	2,51%	2,07%	0,44%	0,90%	2,97%	-0,46%	1,25%	8
COMGEST GROWTH ASIA USD IE00BQ3D6V05 – Société de gestion : COMGEST ASSET MNGT INTL LTD								
SICAV	10,56%	1,61%	8,95%	0,90%	2,59%	7,97%	0,50%	8

NC = non communiqué

(*) « Frais totaux = Frais de gestion de l'actif + (1 + Performance nette de l'actif) * Frais de gestion du contrat »

(**) « Performance finale = Performance brute de l'actif – Frais totaux »

(***) Classification SFDR :

- Inconnu : Classification SFDR non renseignée
- 8 : Qualification Article 8 SFDR
- 9 : Qualification Article 9 SFDR

(****) Ce support en unités de compte n'est pas éligible à l'option transferts programmés

Les données contenues dans les colonnes intitulées « Performance brute de l'actif N-1 », « Frais de gestion de l'actif », « Performance nette de l'unité de compte N-1 », « Frais Totaux », « Performance finale » et « Taux de rétrocession de commissionnement » vous sont fournies à titre indicatif et sont issues de données collectées auprès des sociétés de gestion. La performance de l'unité de compte correspond à la performance au titre du dernier exercice clos. »

Nature juridique	Performance brute de l'actif N-1 A	Frais de gestion de l'actif B	Performance nette de l'unité de compte N-1 C=A-B	Frais de gestion du contrat D	Frais Totaux (*) E=B + (1 + C) x D	Performance finale (**) A-E	Taux de rétrocessions de commissionnement	Classification SFDR (***)
COMGEST GROWTH EUROPE OPPS R IE00BD5HXJ66 – Société de gestion : COMGEST ASSET MNGT INTL LTD								
Compartiment SICAV	-5,85%	2,09%	-7,94%	0,90%	2,92%	-8,77%	1,00%	8
COMGEST GROWTH EUROPE R IE00B6X8T619 – Société de gestion : COMGEST ASSET MNGT INTL LTD								
SICAV	-4,80%	2,06%	-6,86%	0,90%	2,90%	-7,70%	1,00%	8
COMGEST GROWTH JAPAN EUR R IE00BD1DJ122 – Société de gestion : COMGEST ASSET MNGT INTL LTD								
Compartiment SICAV	7,65%	1,77%	5,88%	0,90%	2,72%	4,92%	0,80%	8
COMGEST GROWTH PLC CHINA IE0030351732 – Société de gestion : COMGEST ASSET MNGT INTL LTD								
Compartiment SICAV	5,49%	1,62%	3,87%	0,90%	2,55%	2,93%	0,50%	
COMGEST GROWTH PLC EUPE SM CIE IE0004766014 – Société de gestion : COMGEST ASSET MNGT INTL LTD								
SICAV	1,46%	1,58%	-0,12%	0,90%	2,48%	-1,02%	0,50%	8
COMGEST MONDE C FR0000284689 – Société de gestion : COMGEST SA								
SICAV	1,66%	2,08%	-0,42%	0,90%	2,98%	-1,32%	0,75%	8
COMGEST RENAISSANCE EUROPE C FR0000295230 – Société de gestion : COMGEST SA								
SICAV	-5,43%	1,87%	-7,30%	0,90%	2,70%	-8,14%	0,50%	8
CONSTANCE BE AMERICA A FR0011271576 – Société de gestion : CONSTANCE ASSOCIES SAS								
FCP	10,64%	2,51%	8,13%	0,90%	3,48%	7,16%	1,20%	
CONSTANCE BE WORLD FR0011400712 – Société de gestion : CONSTANCE ASSOCIES SAS								
FCP	15,09%	2,55%	12,54%	0,90%	3,56%	11,53%	1,20%	8
CONSTELLATION C FR0011175199 – Société de gestion : FINANCIERE DE L ARC								
FCP	7,73%	2,15%	5,58%	0,90%	3,10%	4,63%	0,75%	8
CONVERGENCE CONVICTIONS OPP FR001400MZH6 – Société de gestion : LAZARD FRERES GESTION SAS								
FCP	5,24%	2,10%	3,14%	0,90%	3,03%	2,21%	0,52%	8
CONVERGENCES C FR0014009BO4 – Société de gestion : AURIS GESTION								
FCP	8,05%	2,39%	5,66%	0,90%	3,34%	4,71%	0,60%	
COPERNIC FR0014000JS7 – Société de gestion : GALILEE ASSET MANAGEMENT								
FCP	6,38%	2,71%	3,67%	0,90%	3,64%	2,73%	0,99%	
CPR CROISSANCE DEFENSIVE P FR0010097667 – Société de gestion : CPR ASSET MANAGEMENT								
FCP	6,15%	1,69%	4,46%	0,90%	2,63%	3,52%	0,86%	8
CPR CROISSANCE DYNAMIQUE FR0010097642 – Société de gestion : CPR ASSET MANAGEMENT								
FCP	6,31%	1,77%	4,54%	0,90%	2,71%	3,60%	0,97%	8
CPR CROISSANCE RÉACTIVE P FR0010097683 – Société de gestion : CPR ASSET MANAGEMENT								
FCP	8,14%	1,94%	6,20%	0,90%	2,90%	5,24%	0,97%	8
CPR INVEST FOOD FOR GENS A LU1653748860 – Société de gestion : CPR ASSET MANAGEMENT								
Compartiment SICAV	-10,24%	1,95%	-12,19%	0,90%	2,74%	-12,98%	0,75%	9
CPR INVEST HYDROGEN A LU2389405080 – Société de gestion : CPR ASSET MANAGEMENT								
SICAV	17,89%	1,95%	15,94%	0,90%	2,99%	14,90%	0,75%	8
CPR SILVER AGE P A/I FR0010836163 – Société de gestion : CPR ASSET MANAGEMENT								
FCP	10,26%	1,62%	8,64%	0,90%	2,60%	7,66%	0,72%	8
DAUPHINE MEGATRENDS C FR0013309226 – Société de gestion : DAUPHINE AM SARL								
Compartiment FCP	7,08%	2,15%	4,93%	0,90%	3,09%	3,98%	1,00%	8
DDO BHF GLOBAL NAVIGATOR CRW LU3103551860 – Société de gestion : ODDO BHF ASSET MANAGEMENT								
SICAV	NC	1,01%	NC	0,90%	NC	NC	0,45%	
DLCM AVENIR R FR00140063W3 – Société de gestion : AMLEGEST								
FCP	12,06%	2,55%	9,52%	0,90%	3,54%	8,53%	0,95%	
DNCA ACTIONS EURO PME R FR0011891506 – Société de gestion : DNCA FINANCE								
Compartiment FCP	20,11%	2,00%	18,11%	0,90%	3,06%	17,05%	1,00%	8
DNCA ACTIONS LONG TERME C FR001400HR11 – Société de gestion : DNCA FINANCE								
FCP	14,12%	2,03%	12,09%	0,90%	3,04%	11,09%	0,40%	8
DNCA ARCHER MID CAP EUPE B LU1366712518 – Société de gestion : DNCA FINANCE								
Compartiment SICAV	18,52%	2,09%	16,43%	0,90%	3,14%	15,39%	1,00%	8
DNCA ARCHER MID CAP EURP A LU1366712435 – Société de gestion : DNCA FINANCE								
Compartiment SICAV	18,75%	1,68%	17,07%	0,90%	2,73%	16,02%	0,80%	8
DNCA INV EXPLORER SMID EUR B LU2882334381 – Société de gestion : DNCA FINANCE								
SICAV	NC	2,08%	NC	0,90%	NC	NC	1,00%	8
DNCA INV SRI EUROPE GWTH B EUR LU0870553459 – Société de gestion : DNCA FINANCE								
Compartiment SICAV	1,96%	2,34%	-0,38%	0,90%	3,24%	-1,28%	1,10%	8

NC = non communiqué

(*) « Frais totaux = Frais de gestion de l'actif + (1 + Performance nette de l'actif) * Frais de gestion du contrat »

(**) « Performance finale = Performance brute de l'actif – Frais totaux »

(***) Classification SFDR :

- Inconnu : Classification SFDR non renseignée
- 8 : Qualification Article 8 SFDR
- 9 : Qualification Article 9 SFDR

(****) Ce support en unités de compte n'est pas éligible à l'option transferts programmés

Les données contenues dans les colonnes intitulées « Performance brute de l'actif N-1 », « Frais de gestion de l'actif », « Performance nette de l'unité de compte N-1 », « Frais Totaux », « Performance finale » et « Taux de rétrocession de commissionnement » vous sont fournies à titre indicatif et sont issues de données collectées auprès des sociétés de gestion. La performance de l'unité de compte correspond à la performance au titre du dernier exercice clos. »

Nature juridique	Performance brute de l'actif N-1 A	Frais de gestion de l'actif B	Performance nette de l'unité de compte N-1 C=A-B	Frais de gestion du contrat D	Frais Totaux (*) E=B + (1 + C) x D	Performance finale (**) A-E	Taux de rétrocessions de commissionnement	Classification SFDR (***)
DNCA INVEST ALPHA BONDS A LU1694789451 – Société de gestion : DNCA FINANCE								
SICAV	6,20%	1,31%	4,89%	0,90%	2,25%	3,95%	0,48%	8
DNCA INVEST ALPHA BONDS B LU1694789535 – Société de gestion : DNCA FINANCE								
Compartiment SICAV	6,21%	1,51%	4,70%	0,90%	2,45%	3,76%	0,70%	8
DNCA INVEST BEYOND ALTEROSA A LU1907594748 – Société de gestion : DNCA FINANCE								
Compartiment SICAV	2,44%	1,54%	0,91%	0,90%	2,45%	0,00%	0,70%	9
DNCA INVEST CRÉDIT CONVICT B LU0392098371 – Société de gestion : DNCA FINANCE								
Compartiment SICAV	5,72%	1,28%	4,44%	0,90%	2,22%	3,50%	0,60%	8
DNCA INVEST EUROSE A EUR LU0284394235 – Société de gestion : DNCA FINANCE								
Compartiment SICAV	9,30%	1,49%	7,81%	0,90%	2,46%	6,84%	0,63%	8
DNCA INVEST EUROSE A EUR DIS LU0641748271 – Société de gestion : DNCA FINANCE								
Compartiment SICAV	7,38%	1,49%	5,89%	0,90%	2,44%	4,93%	0,63%	8
DNCA INVEST EVOLUTIF A LU0284394664 – Société de gestion : DNCA FINANCE								
SICAV	8,02%	2,12%	5,90%	0,90%	3,07%	4,94%	1,00%	8
DNCA INVEST GLB NEW WORLD A LU2194926775 – Société de gestion : DNCA FINANCE								
SICAV	5,62%	1,81%	3,81%	0,90%	2,74%	2,88%	0,85%	8
DNCA INVEST ONE B EUR LU0641745681 – Société de gestion : DNCA FINANCE								
SICAV	-1,57%	2,05%	-3,62%	0,90%	2,92%	-4,49%	0,81%	
DNCA INVEST STRAT RESOURCES A LU2707622630 – Société de gestion : DNCA FINANCE								
SICAV	46,15%	1,77%	44,38%	0,90%	3,07%	43,08%	0,80%	8
DNCA INVEST VALUE EUROPE B LU0284396289 – Société de gestion : DNCA FINANCE								
Compartiment SICAV	25,84%	2,38%	23,46%	0,90%	3,49%	22,35%	0,99%	8
DNCA NORDEN EUROPE A LU1490785091 – Société de gestion : DNCA FINANCE								
Compartiment SICAV	-4,08%	1,95%	-6,03%	0,90%	2,80%	-6,88%	0,90%	8
DNCA SÉRÉNITÉ PLUS C FR0010986315 – Société de gestion : DNCA FINANCE								
FCP	3,63%	0,71%	2,92%	0,90%	1,64%	2,00%	0,35%	8
DORVAL CONVICTIONS P CAP FR0010557967 – Société de gestion : DORVAL ASSET MANAGEMENT								
FCP	13,67%	1,81%	11,86%	0,90%	2,82%	10,86%	0,80%	8
DORVAL CONVICTIONS PEA FR0010229187 – Société de gestion : DORVAL ASSET MANAGEMENT								
FCP	15,92%	1,81%	14,11%	0,90%	2,84%	13,08%	0,80%	8
DORVAL DRIVERS EUROPE R FR0010158048 – Société de gestion : DORVAL ASSET MANAGEMENT								
FCP	8,79%	2,01%	6,78%	0,90%	2,97%	5,82%	1,00%	8
DORVAL EURO CLIM INITIATIVE N FR0013334372 – Société de gestion : DORVAL ASSET MANAGEMENT								
FCP	18,69%	1,10%	17,59%	0,90%	2,16%	16,53%	NC	8
DORVAL EUROP CLIM INITIATIF SI FR0014015WH1 – Société de gestion : DORVAL ASSET MANAGEMENT								
FCP	NC	0,80%	NC	0,90%	NC	NC	NC	9
DORVAL EUROP CLIM INITIATIVE R FR0013334380 – Société de gestion : DORVAL ASSET MANAGEMENT								
FCP	18,45%	1,80%	16,65%	0,90%	2,85%	15,60%	0,80%	9
DORVAL GLOBAL CONSERVATIVE RC FR0013333838 – Société de gestion : DORVAL ASSET MANAGEMENT								
FCP	5,59%	1,22%	4,37%	0,90%	2,16%	3,43%	0,60%	8
DPAM B EQ NEWGMS SST B EUR BE0946564383 – Société de gestion : DEGROOF PETERCAM ASSET MNGT SA								
Compartiment SICAV	1,12%	1,73%	-0,61%	0,90%	2,62%	-1,50%	0,80%	8
DPAM INV B EQ EUROLAND B CAP BE0058182792 – Société de gestion : DEGROOF PETERCAM ASSET MNGT SA								
Compartiment SICAV	13,03%	1,76%	11,27%	0,90%	2,76%	10,27%	0,80%	8
DPAM INV B EQ WD SUSTBLE B CAP BE0058652646 – Société de gestion : BANQUE DEGROOF PETERCAM LUX SA								
SICAV	-0,83%	1,74%	-2,57%	0,90%	2,62%	-3,45%	0,80%	9
DPAM L BD EMERGING MKT SUST B LU0907927338 – Société de gestion : CA INDOSUEZ FUND SOLUTIONS SA								
Compartiment SICAV	7,08%	1,20%	5,88%	0,90%	2,15%	4,93%	0,45%	9
DWS CONCEPT KALDEMORGEN LC LU0599946893 – Société de gestion : DWS INVESTMENT SA								
Compartiment SICAV	7,27%	1,56%	5,71%	0,90%	2,51%	4,76%	0,75%	8
DWS INVEST BRAZILIAN EQ LC LU0616856935 – Société de gestion : DWS INVESTMENT SA								
Compartiment SICAV	40,50%	1,94%	38,56%	0,90%	3,19%	37,31%	0,88%	
DWS INVEST GBL AGRIBESS NC LU0273147594 – Société de gestion : DWS INVESTMENT SA								
Compartiment SICAV	-4,74%	2,34%	-7,08%	0,90%	3,18%	-7,92%	1,00%	8
DYNASTRAT FR0014003900 – Société de gestion : DNCA FINANCE								
SICAV	15,16%	4,50%	10,66%	0,90%	5,50%	9,66%	1,00%	8

NC = non communiqué

(*) « Frais totaux = Frais de gestion de l'actif + (1 + Performance nette de l'actif) * Frais de gestion du contrat »

(**) « Performance finale = Performance brute de l'actif – Frais totaux »

(***) Classification SFDR :

- Inconnu : Classification SFDR non renseignée
- 8 : Qualification Article 8 SFDR
- 9 : Qualification Article 9 SFDR

(****) Ce support en unités de compte n'est pas éligible à l'option transferts programmés

Les données contenues dans les colonnes intitulées « Performance brute de l'actif N-1 », « Frais de gestion de l'actif », « Performance nette de l'unité de compte N-1 », « Frais Totaux », « Performance finale » et « Taux de rétrocession de commissionnement » vous sont fournies à titre indicatif et sont issues de données collectées auprès des sociétés de gestion. La performance de l'unité de compte correspond à la performance au titre du dernier exercice clos. »

Nature juridique	Performance brute de l'actif N-1 A	Frais de gestion de l'actif B	Performance nette de l'unité de compte N-1 C=A-B	Frais de gestion du contrat D	Frais Totaux (*) E=B + (1 + C) x D	Performance finale (**) A-E	Taux de rétrocessions de commissionnement	Classification SFDR (***)
ECHQUIER AGENOR MIDCAP EUR A FR0010321810 – Société de gestion : FINANCIERE DE L ECHQUIER								
FCP	5,58%	2,35%	3,23%	0,90%	3,28%	2,30%	1,01%	8
ECHQUIER AGRESSOR A FR0010321802 – Société de gestion : FINANCIERE DE L ECHQUIER								
FCP	14,73%	2,29%	12,44%	0,90%	3,30%	11,43%	0,99%	8
ECHQUIER ARTIFICIAL INTEL B LU1819480192 – Société de gestion : FINANCIERE DE L ECHQUIER								
Compartiment SICAV	13,42%	1,75%	11,67%	0,90%	2,76%	10,67%	0,74%	8
ECHQUIER ARTY SRI A FR0010611293 – Société de gestion : FINANCIERE DE L ECHQUIER								
FCP	5,92%	1,51%	4,42%	0,90%	2,45%	3,48%	0,64%	8
ECHQUIER MAJ SRI GROWT EURP A FR0010321828 – Société de gestion : FINANCIERE DE L ECHQUIER								
FCP	-2,14%	2,23%	-4,37%	0,90%	3,09%	-5,23%	0,96%	8
ECHQUIER POSIT IMPACT EUR A FR0010863688 – Société de gestion : FINANCIERE DE L ECHQUIER								
SICAV	-0,41%	1,80%	-2,22%	0,90%	2,68%	-3,10%	0,56%	9
ECHQUIER SMID BLEND EUR SRI C FR0010546903 – Société de gestion : FINANCIERE DE L ECHQUIER								
FCP	19,42%	1,99%	17,43%	0,90%	3,05%	16,37%	0,88%	8
ECHQUIER SPACE B LU2466448532 – Société de gestion : FINANCIERE DE L ECHQUIER								
SICAV	24,24%	1,84%	22,40%	0,90%	2,94%	21,30%	0,82%	8
ECHQUIER VALUE EUROPE P FR0010547067 – Société de gestion : FINANCIERE DE L ECHQUIER								
FCP	28,02%	2,10%	25,92%	0,90%	3,23%	24,79%	0,88%	8
ECHQUIER WORLD EQ GROWTH A FR0010859769 – Société de gestion : FINANCIERE DE L ECHQUIER								
FCP	5,66%	2,29%	3,36%	0,90%	3,22%	2,43%	0,99%	8
ECOFI AGIR POUR LE CLIMAT C FR0010642280 – Société de gestion : ECOFI INVESTISSEMENTS								
Compartiment FCP	13,55%	2,00%	11,55%	0,90%	3,00%	10,55%	0,98%	9
ECOFI ENJEUX FUTURS C FR0010592022 – Société de gestion : ECOFI INVESTISSEMENTS								
Compartiment FCP	6,20%	2,09%	4,11%	0,90%	3,03%	3,18%	1,13%	9
EDGEWOOD L SL-US SL GRW- HAC LU0138007074 – Société de gestion : CARNE GLOBAL FUND MANAGERS LUX								
SICAV	5,45%	1,92%	3,53%	0,90%	2,85%	2,60%	0,40%	Inconnu
EDGW L SEL US SEL GWTH AC EUR LU0304955437 – Société de gestion : CARNE GLOBAL FUND MANAGERS LUX								
SICAV	-4,92%	1,92%	-6,84%	0,90%	2,76%	-7,68%	0,40%	Inconnu
EDR BOND ALLOCATION A LU1161527038 – Société de gestion : EDR ASSET MANAGEMENT LUX SA								
Compartiment SICAV	4,08%	1,20%	2,88%	0,90%	2,13%	1,96%	0,51%	8
EDR CHINA A EUR CAP LU1160365091 – Société de gestion : EDR ASSET MANAGEMENT LUX SA								
SICAV	12,75%	2,12%	10,63%	0,90%	3,12%	9,63%	1,00%	8
EDR CREDIT VERY SHORT TERM A FR0010027623 – Société de gestion : EDMOND ROTHSCHILD ASSET MNGT								
FCP	2,47%	0,26%	2,21%	0,90%	1,18%	1,29%	NC	
EDR EMER SOVER AEH LU1897613763 – Société de gestion : EDR ASSET MANAGEMENT LUX SA								
SICAV	13,22%	1,53%	11,69%	0,90%	2,54%	10,69%	0,50%	8
EDR EURO SUSTAINABLE EQUITY A FR0010505578 – Société de gestion : EDMOND ROTHSCHILD ASSET MNGT								
FCP	16,74%	2,10%	14,64%	0,90%	3,13%	13,61%	1,00%	8
EDR F HEALTHCARE A EUR LU1160356009 – Société de gestion : EDR ASSET MANAGEMENT LUX SA								
SICAV	2,63%	2,18%	0,45%	0,90%	3,08%	-0,45%	1,00%	8
EDR FUND BIG DATA A LU1244893696 – Société de gestion : EDR ASSET MANAGEMENT LUX SA								
SICAV	7,32%	2,07%	5,25%	0,90%	3,02%	4,31%	0,85%	8
EDR FUND II NEXT A LU2038611765 – Société de gestion : EDR ASSET MANAGEMENT LUX SA								
Compartiment SICAV	7,36%	2,51%	4,85%	0,90%	3,45%	3,90%	0,75%	
EDR GLOBAL ALLOCATION A FR0007023692 – Société de gestion : EDMOND ROTHSCHILD ASSET MNGT								
FCP	4,00%	1,67%	2,33%	0,90%	2,59%	1,41%	0,85%	8
EDR GOLDSPHÈRE A EUR FR0010664086 – Société de gestion : EDMOND ROTHSCHILD ASSET MNGT								
FCP	132,27%	2,00%	130,27%	0,90%	4,07%	128,20%	1,00%	8
EDR INCOME EUROPE LU0992632538 – Société de gestion : EDMOND ROTHSCHILD ASSET MNGT								
Compartiment SICAV	7,28%	1,64%	5,64%	0,90%	2,59%	4,69%	0,65%	8
EDR INCOME EUROPE B-EUR LU0992632611 – Société de gestion : EDR ASSET MANAGEMENT LUX SA								
SICAV	4,56%	1,64%	2,92%	0,90%	2,57%	1,99%	0,65%	8
EDR INDIA A EUR FR0010479931 – Société de gestion : EDMOND ROTHSCHILD ASSET MNGT								
FCP	-14,25%	2,00%	-16,25%	0,90%	2,75%	-17,00%	1,00%	8
EDR MILLESIMA 2030 A FR001400S680 – Société de gestion : EDMOND ROTHSCHILD ASSET MNGT								
SICAV	4,75%	1,10%	3,65%	0,90%	2,03%	2,71%	0,50%	8

NC = non communiqué

(*) « Frais totaux = Frais de gestion de l'actif + (1 + Performance nette de l'actif) * Frais de gestion du contrat »

(**) « Performance finale = Performance brute de l'actif – Frais totaux »

(***) Classification SFDR :

- Inconnu : Classification SFDR non renseignée
- 8 : Qualification Article 8 SFDR
- 9 : Qualification Article 9 SFDR

(****) Ce support en unités de compte n'est pas éligible à l'option transferts programmés

Les données contenues dans les colonnes intitulées « Performance brute de l'actif N-1 », « Frais de gestion de l'actif », « Performance nette de l'unité de compte N-1 », « Frais Totaux », « Performance finale » et « Taux de rétrocession de commissionnement » vous sont fournies à titre indicatif et sont issues de données collectées auprès des sociétés de gestion. La performance de l'unité de compte correspond à la performance au titre du dernier exercice clos. »

Nature juridique	Performance brute de l'actif N-1 A	Frais de gestion de l'actif B	Performance nette de l'unité de compte N-1 C=A-B	Frais de gestion du contrat D	Frais Totaux (*) E=B + (1 + C) x D	Performance finale (**) A-E	Taux de rétrocessions de commissionnement	Classification SFDR (***)
EDR PATRIMOINE A FR0010041822 – Société de gestion : EDMOND ROTHSCHILD ASSET MNGT								
FCP	7,36%	1,87%	5,49%	0,90%	2,82%	4,54%	1,21%	8
EDR SHORT DURATION CREDIT A FR0013460920 – Société de gestion : EDMOND ROTHSCHILD ASSET MNGT								
Compartiment SICAV	5,22%	0,85%	4,37%	0,90%	1,79%	3,43%	0,35%	8
EDR SICAV CORPOT HYBRID BD CR FR0014005971 – Société de gestion : EDMOND ROTHSCHILD ASSET MNGT								
SICAV	5,99%	0,95%	5,04%	0,90%	1,90%	4,09%	0,00%	8
EDR SICAV EQUITY EURO SOLVE A FR0013219243 – Société de gestion : EDMOND ROTHSCHILD ASSET MNGT								
FCP	14,58%	1,60%	12,98%	0,90%	2,62%	11,96%	1,08%	8
EDR TRICOLORE RENDEMENT ACT A FR0010588343 – Société de gestion : EDMOND ROTHSCHILD ASSET MNGT								
FCP	16,49%	2,10%	14,39%	0,90%	3,13%	13,36%	0,95%	8
EDRS FINANCIAL BDS A EUR FR0011034495 – Société de gestion : EDMOND ROTHSCHILD ASSET MNGT								
FCP	6,60%	1,24%	5,36%	0,90%	2,19%	4,42%	0,60%	8
ELAN FRANCE INDICE BEAR FR0000400434 – Société de gestion : ROTHSCHILD AND CO ASSET MNGT								
FCP	-12,07%	0,64%	-12,71%	0,90%	1,43%	-13,50%	0,27%	
ELEVA ABSOL RETURN DYNAMIC A2 LU2719142965 – Société de gestion : ELEVA CAPITAL SAS								
SICAV	14,36%	2,63%	11,73%	0,90%	3,64%	10,72%	1,10%	8
ELEVA ABSOLUTE RETURN EUROPE LU1331971769 – Société de gestion : ELEVA CAPITAL SAS								
Compartiment SICAV	7,15%	2,10%	5,05%	0,90%	3,05%	4,11%	0,80%	8
ELEVA ABSOLUTE RETURN EURP A2 LU1920211973 – Société de gestion : ELEVA CAPITAL SAS								
Compartiment SICAV	7,18%	2,30%	4,88%	0,90%	3,24%	3,94%	1,10%	8
ELEVA ELEVA GLB BDS OPPS A2 LU2168540636 – Société de gestion : ELEVA CAPITAL SAS								
SICAV	6,25%	1,35%	4,90%	0,90%	2,29%	3,96%	0,60%	
ELEVA EUROLAND SELECTION FD A2 LU1616921158 – Société de gestion : ELEVA CAPITAL SAS								
Compartiment SICAV	25,97%	2,11%	23,86%	0,90%	3,22%	22,75%	1,00%	8
ELEVA EUROPEAN SELECTION A1 LU1111642408 – Société de gestion : ELEVA CAPITAL SAS								
SICAV	20,73%	1,60%	19,13%	0,90%	2,67%	18,06%	0,60%	8
ELEVA GLB MULTI OPPORT A2 LU2603203279 – Société de gestion : ELEVA CAPITAL SAS								
SICAV	13,79%	2,03%	11,76%	0,90%	3,04%	10,75%	0,80%	8
ELEVA LDRS SMCAP EURP A2 LU1920214563 – Société de gestion : ELEVA CAPITAL SAS								
Compartiment SICAV	8,64%	2,35%	6,29%	0,90%	3,31%	5,33%	0,95%	8
ELEVA UCITS ELEVA EURP SEL A2 LU1111642820 – Société de gestion : ELEVA CAPITAL SAS								
SICAV	20,64%	2,10%	18,54%	0,90%	3,17%	17,47%	1,00%	8
ELITE MONDE PROACTIF C FCP 4D FR0014005PY1 – Société de gestion : AURIS GESTION								
FCP	17,33%	2,60%	14,73%	0,90%	3,63%	13,70%	0,75%	
ELLA PART A FR0013411519 – Société de gestion : DAUPHINE AM SARL								
FCP	6,84%	2,07%	4,77%	0,90%	3,01%	3,82%	1,00%	Inconnu
EMBL'M FR0010296012 – Société de gestion : MESSIEURS HOTTINGUER ET CIE GE								
SICAV	7,34%	0,99%	6,35%	0,90%	1,95%	5,39%	1,00%	
ENJEUX CROISSANCE MONDE FR0010701433 – Société de gestion : LA FINANCIERE RESPONSABLE								
FCP	7,17%	2,57%	4,60%	0,90%	3,51%	3,65%	0,80%	8
EP GLOBAL CONVICTIONS C FR001400MCO1 – Société de gestion : MANDARINE GESTION								
FCP	8,24%	1,65%	6,59%	0,90%	2,61%	5,63%	0,75%	8
EQUILIBRE DISCOVERY FR0007023700 – Société de gestion : EDMOND ROTHSCHILD ASSET MNGT								
FCP	11,47%	2,08%	9,39%	0,90%	3,06%	8,41%	0,70%	
EQUILIBRE ECOLOGIQUE FR0010634139 – Société de gestion : MESSIEURS HOTTINGUER ET CIE GE								
FCP	5,26%	1,65%	3,61%	0,90%	2,58%	2,68%	0,82%	9
ERASMUS SMALL CAP EUROPE E FR0013188364 – Société de gestion : ERASMUS GESTION								
Compartiment FCP	20,47%	1,80%	18,67%	0,90%	2,87%	17,61%	0,77%	8
ERASMUS SMALL CAP EUROPE R FR0011640887 – Société de gestion : ERASMUS GESTION								
FCP	20,30%	2,80%	17,50%	0,90%	3,86%	16,44%	1,20%	8
ESPERLUETTE PRIVILEGE C FR0013526464 – Société de gestion : DNCA FINANCE								
Compartiment FCP	5,29%	1,88%	3,41%	0,90%	2,81%	2,48%	0,75%	
ESSOR USA OPPORTUNITIES FR0000931362 – Société de gestion : ROTHSCHILD AND CO ASSET MNGT								
SICAV	-13,48%	1,85%	-15,33%	0,90%	2,61%	-16,09%	0,35%	8
ESTELA C FR0011513522 – Société de gestion : FINANCIERE DE L ARC								
FCP	6,14%	1,70%	4,44%	0,90%	2,64%	3,50%	0,40%	

NC = non communiqué

(*) « Frais totaux = Frais de gestion de l'actif + (1 + Performance nette de l'actif) * Frais de gestion du contrat »

(**) « Performance finale = Performance brute de l'actif – Frais totaux »

(***) Classification SFDR :

- Inconnu : Classification SFDR non renseignée
- 8 : Qualification Article 8 SFDR
- 9 : Qualification Article 9 SFDR

(****) Ce support en unités de compte n'est pas éligible à l'option transferts programmés

Les données contenues dans les colonnes intitulées « Performance brute de l'actif N-1 », « Frais de gestion de l'actif », « Performance nette de l'unité de compte N-1 », « Frais Totaux », « Performance finale » et « Taux de rétrocession de commissionnement » vous sont fournies à titre indicatif et sont issues de données collectées auprès des sociétés de gestion. La performance de l'unité de compte correspond à la performance au titre du dernier exercice clos. »

Nature juridique	Performance brute de l'actif N-1 A	Frais de gestion de l'actif B	Performance nette de l'unité de compte N-1 C=A-B	Frais de gestion du contrat D	Frais Totaux (*) E=B + (1 + C) x D	Performance finale (**) A-E	Taux de rétrocessions de commissionnement	Classification SFDR (***)
ETHNA-AKTIV T EUR LU0431139764 – Société de gestion : ETHENA INDEPENDENT INVESTORS								
FCP	10,02%	1,90%	8,12%	0,90%	2,87%	7,14%	0,60%	8
EURO BOND 1 3 YEARS Y LU0396183625 – Société de gestion : GENERALI INVESTMENTS LUXEMB SA								
Compartment SICAV	1,51%	0,00%	1,51%	0,90%	0,91%	0,60%	0,36%	Inconnu
EXANE PLEIADE FUND 8 P FR0010402990 – Société de gestion : EXANE ASSET MANAGEMENT								
FCP	12,52%	5,14%	7,38%	0,90%	6,11%	6,42%	0,90%	8
EXPERTISE REACTIVE PART R FR0013523065 – Société de gestion : MANDARINE GESTION								
FCP	9,75%	2,53%	7,22%	0,90%	3,49%	6,26%	0,90%	Inconnu
EXPERTISE STRATEGIC C FR0014002RJ5 – Société de gestion : AURIS GESTION								
FCP	12,80%	2,20%	10,60%	0,90%	3,20%	9,61%	0,80%	Inconnu
FCP ATLAS C FR0013419801 – Société de gestion : CHOLET DUPONT ASSET MANAGEMENT								
Compartment SICAV	-8,82%	1,15%	-9,96%	0,90%	1,96%	-10,78%	0,58%	
FCP PEA COURT TERME R FR0013411758 – Société de gestion : NATIXIS INVEST MANAGERS INTL								
Compartment FCP	2,56%	0,30%	2,26%	0,90%	1,22%	1,34%	0,00%	
FF ASIA EQUITY ESG A ACC EUR LU0261946445 – Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX								
Compartment SICAV	17,00%	1,92%	15,08%	0,90%	2,96%	14,04%	0,75%	8
FF ASIA EQUITY ESG A D USD LU0048597586 – Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX								
SICAV	17,16%	1,92%	15,24%	0,90%	2,96%	14,20%	0,75%	8
FF AUSTRALIAN DIVERS EQA AUD LU0048574536 – Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX								
SICAV	2,31%	1,92%	0,39%	0,90%	2,82%	-0,51%	0,75%	Inconnu
FF CAP 2027 C FR001400K5L7 – Société de gestion : FLORNOY FERRI								
FCP	5,68%	1,10%	4,58%	0,90%	2,04%	3,63%	0,50%	Inconnu
FF GB EQ INC ESG A EUR USD H LU2220376110 – Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX								
SICAV	14,85%	1,90%	12,96%	0,90%	2,92%	11,94%	0,90%	8
FF GLOBAL HEALTH CARE A A EUR LU0261952419 – Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX								
Compartment SICAV	-5,36%	1,90%	-7,26%	0,90%	2,73%	-8,10%	0,75%	8
FF GLOBAL HEALTH CARE A D EUR LU0114720955 – Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX								
Compartment SICAV	-5,36%	1,90%	-7,26%	0,90%	2,73%	-8,09%	0,75%	8
FF GLOBAL TECHNOLOGY FUND LU0115773425 – Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX								
SICAV	11,79%	2,64%	9,15%	0,90%	3,62%	8,17%	0,75%	8
FF SUST CONSUMER BRANDS A EURO LU0114721508 – Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX								
Compartment SICAV	-0,70%	1,90%	-2,60%	0,90%	2,78%	-3,48%	0,75%	8
FF US CASH FD A USD LU0064963852 – Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX								
SICAV	-11,77%	0,30%	-12,07%	0,90%	1,09%	-12,86%	0,20%	Inconnu
FF WATER AND WASTE A ACC EUR LU1892829828 – Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX								
Compartment SICAV	-1,30%	1,90%	-3,20%	0,90%	2,77%	-4,07%	0,90%	8
FID GL TECHNO AC LU1213836080 – Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX								
SICAV	11,87%	1,89%	9,98%	0,90%	2,88%	8,99%	0,90%	8
FIDELITY ACT STRAT EUROPE A LU0202403266 – Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX								
SICAV	-6,08%	1,94%	-8,02%	0,90%	2,77%	-8,85%	0,90%	8
FIDELITY AMERICA A-EUR LU0069450822 – Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX								
SICAV	-1,59%	1,89%	-3,48%	0,90%	2,76%	-4,35%	0,75%	8
FIDELITY AMERICA FUND \$ LU0048573561 – Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX								
SICAV	-1,37%	1,89%	-3,26%	0,90%	2,76%	-4,13%	0,75%	8
FIDELITY ASIAN SPÉ SITUAT LU0054237671 – Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX								
SICAV	20,40%	1,92%	18,48%	0,90%	2,99%	17,42%	0,75%	8
FIDELITY CHINA FOCUS FUND \$ LU0173614495 – Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX								
Compartment SICAV	11,70%	1,90%	9,80%	0,90%	2,89%	8,81%	0,75%	8
FIDELITY EURO SHORT TERM BD A LU0267388220 – Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX								
Compartment SICAV	1,36%	0,71%	0,65%	0,90%	1,62%	-0,25%	0,30%	8
FIDELITY EUROP. DYN. GW. A EUR LU0119124781 – Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX								
Compartment SICAV	-3,92%	1,90%	-5,82%	0,90%	2,75%	-6,67%	0,75%	8
FIDELITY EUROPE FR0000008674 – Société de gestion : FIL GESTION								
Compartment SICAV	13,25%	1,90%	11,35%	0,90%	2,90%	10,34%	0,90%	8
FIDELITY EUROPEAN GROWTH FD LU0048578792 – Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX								
SICAV	10,76%	1,89%	8,87%	0,90%	2,87%	7,89%	0,75%	8

NC = non communiqué

(*) « Frais totaux = Frais de gestion de l'actif + (1 + Performance nette de l'actif) * Frais de gestion du contrat »

(**) « Performance finale = Performance brute de l'actif – Frais totaux »

(***) Classification SFDR :

- Inconnu : Classification SFDR non renseignée
- 8 : Qualification Article 8 SFDR
- 9 : Qualification Article 9 SFDR

(****) Ce support en unités de compte n'est pas éligible à l'option transferts programmés

Les données contenues dans les colonnes intitulées « Performance brute de l'actif N-1 », « Frais de gestion de l'actif », « Performance nette de l'unité de compte N-1 », « Frais Totaux », « Performance finale » et « Taux de rétrocession de commissionnement » vous sont fournies à titre indicatif et sont issues de données collectées auprès des sociétés de gestion. La performance de l'unité de compte correspond à la performance au titre du dernier exercice clos. »

Nature juridique	Performance brute de l'actif N-1 A	Frais de gestion de l'actif B	Performance nette de l'unité de compte N-1 C=A-B	Frais de gestion du contrat D	Frais Totaux (*) E=B + (1 + C) x D	Performance finale (**) A-E	Taux de rétrocessions de commissionnement	Classification SFDR (***)
FIDELITY FD ABS RET GBLEQ APF LU2210151341 – Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX								
SICAV	10,57%	1,93%	8,64%	0,90%	2,91%	7,66%	0,90%	
FIDELITY FD AMERICA FD A-ACC LU0945775517 – Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX								
Compartiment SICAV	8,89%	1,89%	7,00%	0,90%	2,85%	6,04%	0,75%	8
FIDELITY FD EUROP HH YD E AC LU0238209786 – Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX								
Compartiment SICAV	5,89%	1,65%	4,24%	0,90%	2,59%	3,30%	0,80%	8
FIDELITY FD JAPAN VALUE FUND A LU0413543058 – Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX								
SICAV	23,90%	1,91%	21,99%	0,90%	3,01%	20,89%	0,90%	Inconnu
FIDELITY FD TARG 2040 A EUR LU0251120084 – Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX								
SICAV	6,09%	1,92%	4,17%	0,90%	2,86%	3,24%	NC	
FIDELITY FD TGT 2035 A EUR CAP LU0251119078 – Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX								
SICAV	6,11%	1,92%	4,19%	0,90%	2,86%	3,25%	0,75%	Inconnu
FIDELITY FD WORLD FD A LU1261432659 – Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX								
Compartiment SICAV	11,17%	1,88%	9,29%	0,90%	2,86%	8,31%	0,75%	8
FIDELITY FDS AMERICA FD A C LU0251127410 – Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX								
Compartiment SICAV	-1,56%	1,89%	-3,45%	0,90%	2,76%	-4,32%	0,75%	8
FIDELITY FDS TGT 2025 A EUR LU0251131792 – Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX								
SICAV	2,24%	1,29%	0,96%	0,90%	2,20%	0,05%	0,55%	Inconnu
FIDELITY FDS-EUROPEAN SM-A LU0061175625 – Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX								
SICAV	9,45%	1,91%	7,54%	0,90%	2,88%	6,58%	0,75%	
FIDELITY FDS-TARGET 2030 A EUR LU0251131362 – Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX								
SICAV	4,89%	1,52%	3,37%	0,90%	2,45%	2,44%	0,75%	Inconnu
FIDELITY FUND US HIGH YIELD A LU0261953904 – Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX								
SICAV	-3,69%	1,39%	-5,08%	0,90%	2,24%	-5,93%	0,50%	Inconnu
FIDELITY GERMANY A-ACC-EUR LU0261948227 – Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX								
Compartiment SICAV	24,37%	1,91%	22,46%	0,90%	3,01%	21,36%	0,75%	8
FIDELITY GLOBAL DIVIDEND A LU1261431768 – Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX								
Compartiment SICAV	9,85%	1,89%	7,96%	0,90%	2,86%	6,99%	0,90%	8
FIDELITY GLOBAL DIVIDEND FD A LU0605515377 – Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX								
SICAV	15,27%	1,89%	13,38%	0,90%	2,91%	12,36%	0,75%	8
FIDELITY GLOBAL FINANC SERVICE LU0114722498 – Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX								
Compartiment SICAV	9,72%	1,90%	7,82%	0,90%	2,87%	6,84%	0,75%	8
FIDELITY GLOBAL INDUSTRIALS FD LU0114722902 – Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX								
Compartiment SICAV	6,62%	1,92%	4,70%	0,90%	2,86%	3,75%	0,75%	Inconnu
FIDELITY GLOBAL MLT AST INC A LU0987487336 – Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX								
Compartiment SICAV	10,40%	1,70%	8,70%	0,90%	2,68%	7,72%	0,75%	8
FIDELITY GLOBAL TECHNOLOGY AH LU1841614867 – Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX								
SICAV	21,94%	1,89%	20,05%	0,90%	2,97%	18,97%	0,90%	8
FIDELITY GLOBAL TECHNOLOGY FD LU0099574567 – Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX								
SICAV	11,88%	1,89%	9,98%	0,90%	2,88%	9,00%	0,75%	8
FIDELITY INDIA FOCUS FD A EUR LU0197230542 – Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX								
SICAV	-8,94%	1,92%	-10,86%	0,90%	2,72%	-11,66%	0,75%	8
FIDELITY INDONESIA FUND \$ LU0055114457 – Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX								
SICAV	-13,17%	1,95%	-15,12%	0,90%	2,71%	-15,89%	0,75%	
FIDELITY ITALY FUND EUR LU0048584766 – Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX								
SICAV	34,79%	1,93%	32,86%	0,90%	3,13%	31,66%	0,75%	8
FIDELITY LATIN AMERICA FUND \$ LU0050427557 – Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX								
SICAV	33,69%	1,94%	31,75%	0,90%	3,13%	30,56%	0,75%	Inconnu
FIDELITY NORDIC FUND A EUR CAP LU0922334643 – Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX								
SICAV	32,23%	1,92%	30,31%	0,90%	3,09%	29,14%	0,75%	8
FIDELITY SWITZERLAND FUND CHF LU0054754816 – Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX								
SICAV	11,99%	1,92%	10,07%	0,90%	2,91%	9,08%	0,75%	8
FIDELITY TARGET 2045 A EUR CAP LU1025014389 – Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX								
Compartiment SICAV	6,08%	1,93%	4,15%	0,90%	2,87%	3,21%	0,90%	
FIDELITY TARGET 2050 A EUR CAP LU1025014629 – Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX								
Compartiment SICAV	6,08%	1,93%	4,15%	0,90%	2,87%	3,22%	0,90%	Inconnu

NC = non communiqué

(*) « Frais totaux = Frais de gestion de l'actif + (1 + Performance nette de l'actif) * Frais de gestion du contrat »

(**) « Performance finale = Performance brute de l'actif – Frais totaux »

(***) Classification SFDR :

- Inconnu : Classification SFDR non renseignée
- 8 : Qualification Article 8 SFDR
- 9 : Qualification Article 9 SFDR

(****) Ce support en unités de compte n'est pas éligible à l'option transferts programmés

Les données contenues dans les colonnes intitulées « Performance brute à l'actif N-1 », « Frais de gestion de l'actif », « Performance nette de l'unité de compte N-1 », « Frais Totaux », « Performance finale » et « Taux de rétrocession de commissionnement » vous sont fournies à titre indicatif et sont issues de données collectées auprès des sociétés de gestion. La performance de l'unité de compte correspond à la performance au titre du dernier exercice clos. »

Nature juridique	Performance brute de l'actif N-1 A	Frais de gestion de l'actif B	Performance nette de l'unité de compte N-1 C=A-B	Frais de gestion du contrat D	Frais Totaux (*) E=B + (1 + C) x D	Performance finale (**) A-E	Taux de rétrocessions de commissionnement	Classification SFDR (***)
FIDELITY TGT TM 2055 A EUR CAP LU2218679988 – Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX								
SICAV	6,14%	1,94%	4,20%	0,90%	2,88%	3,26%	0,90%	Inconnu
FIDELITY TGT TM 2060 A EUR CAP LU2218680481 – Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX								
SICAV	6,08%	1,94%	4,14%	0,90%	2,88%	3,20%	0,90%	Inconnu
FIDELITY WORLD FUND EUR LU0069449576 – Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX								
SICAV	11,17%	1,88%	9,29%	0,90%	2,86%	8,30%	0,75%	8
FIDELITY-ASIAN SMLLR CO-AA LU0702159772 – Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX								
Compartiment SICAV	8,84%	1,92%	6,92%	0,90%	2,88%	5,95%	0,75%	8
FIDELITY-CHINA CONSUMER-AAEU LU0594300096 – Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX								
Compartiment SICAV	12,44%	1,90%	10,54%	0,90%	2,89%	9,55%	0,75%	8
FINOBLIG C FR0013463247 – Société de gestion : SUNNY ASSET MANAGEMENT								
FCP	4,34%	0,82%	3,52%	0,90%	1,75%	2,59%	0,50%	Inconnu
FIRST EAGLE-AMUNDI INTL-AUC LU0068578508 – Société de gestion : AMUNDI LUXEMBOURG SA								
SICAV	13,39%	2,25%	11,14%	0,90%	3,25%	10,14%	0,50%	
FLEXIBILIS C FR001400CAU3 – Société de gestion : AURIS GESTION								
FCP	3,08%	2,60%	0,48%	0,90%	3,50%	-0,42%	1,00%	8
FLEXIBONDS FR001400OJ14 – Société de gestion : ITAVERA ASSET MANAGEMENT								
SICAV	3,72%	0,00%	3,72%	0,90%	0,93%	2,78%	0,80%	8
FM FLEX OPPORTUNITÉS R FR001400CGR6 – Société de gestion : ARKEA ASSET MANAGEMENT								
FCP	6,57%	0,00%	6,57%	0,90%	0,96%	5,61%	1,07%	Inconnu
FORCE R FR0013319415 – Société de gestion : ALTERNATIVE PATRIMONIALE								
FCP	3,61%	0,00%	3,61%	0,90%	0,93%	2,67%	0,40%	
FRANCE SUD CONVICTIONS FR0010083535 – Société de gestion : SUNNY ASSET MANAGEMENT								
FCP	6,62%	2,48%	4,14%	0,90%	3,42%	3,21%	0,70%	8
FRANK TEMP INV EULND FD-N AC LU0128521001 – Société de gestion : FRANKLIN TEMPLET INTL SVCES SA								
Compartiment SICAV	24,66%	2,62%	22,04%	0,90%	3,72%	20,95%	1,45%	Inconnu
FRANK-BIOTECH DISC-A-ACCUSD LU0109394709 – Société de gestion : FRANKLIN TEMPLET INTL SVCES SA								
Compartiment SICAV	35,42%	1,79%	33,63%	0,90%	2,99%	32,43%	0,70%	8
FRANKLIN INDIA FD A LU0231205187 – Société de gestion : FRANKLIN TEMPLET INTL SVCES SA								
Compartiment SICAV	-13,24%	1,80%	-15,04%	0,90%	2,56%	-15,80%	0,75%	
FRANKLIN US OPP. FD A USD CAP LU0109391861 – Société de gestion : FRANKLIN TEMPLET INTL SVCES SA								
SICAV	-3,86%	1,79%	-5,65%	0,90%	2,64%	-6,50%	0,70%	8
FRANKLIN US OPPORTUNITIES A LU0260869739 – Société de gestion : FRANKLIN TEMPLET INTL SVCES SA								
Compartiment SICAV	-4,14%	1,78%	-5,92%	0,90%	2,63%	-6,76%	0,70%	8
FTGF BRAND GLB INC OPT FD H A IE00B7VSFQ23 – Société de gestion : FRANKLIN TEMPLET INTL SVCES SA								
SICAV	7,53%	1,37%	6,16%	0,90%	2,33%	5,21%	0,66%	8
FTGF CLEARBRIDGE INF VAL FD A IE00BD4GTQ32 – Société de gestion : FRANKLIN TEMPLET INTL SVCES SA								
SICAV	8,51%	1,97%	6,54%	0,90%	2,93%	5,58%	0,75%	8
FTGF FRANKLIN INCOME 31 FUND IE000B2S3BN0 – Société de gestion : FRANKLIN TEMPLET INTL SVCES SA								
SICAV	NC	0,00%	NC	0,90%	NC	NC	NC	Inconnu
FTGF ROYCE US SM CAP OPP A EUR IE00B19Z4C24 – Société de gestion : FRANKLIN TEMPLET INTL SVCES SA								
Compartiment SICAV	-0,16%	1,96%	-2,12%	0,90%	2,84%	-3,00%	0,75%	
FUTUR FLEXIBLE ACTIONS C FR0013113198 – Société de gestion : SAPIENTA GESTION								
FCP	8,83%	2,40%	6,43%	0,90%	3,36%	5,47%	1,10%	
G FUND - GLOBAL DISRUPTION NC LU1897556517 – Société de gestion : GROUPAMA ASSET MANAGEMENT								
SICAV	12,62%	1,74%	10,88%	0,90%	2,74%	9,89%	0,80%	8
GAM STAR JAPAN LEADERS F EUR C IE0003012535 – Société de gestion : GAM FUND MANAGEMENT LTD								
Compartiment SICAV	-5,74%	1,62%	-7,36%	0,90%	2,45%	-8,19%	0,50%	8
GAY LUSSAC EUROPE FLEX A FR0013280211 – Société de gestion : GAY LUSSAC GESTION								
FCP	-1,26%	1,60%	-2,86%	0,90%	2,47%	-3,74%	0,60%	8
GAY LUSSAC GLGP AURORA A FR001400IPY0 – Société de gestion : GAY LUSSAC GESTION								
FCP	6,98%	2,00%	4,98%	0,90%	2,94%	4,04%	0,90%	8
GAY LUSSAC SMALLCAPS A FR0011759299 – Société de gestion : GAY LUSSAC GESTION								
FCP	11,47%	2,30%	9,17%	0,90%	3,28%	8,19%	0,88%	8
GEFIP DYNAMIQUE P FR0000974685 – Société de gestion : GESTION FINANCIERE PRIVEE								
FCP	3,66%	2,20%	1,47%	0,90%	3,11%	0,55%	0,83%	

NC = non communiqué

(*) « Frais totaux = Frais de gestion de l'actif + (1 + Performance nette de l'actif) * Frais de gestion du contrat »

(**) « Performance finale = Performance brute de l'actif – Frais totaux »

(***) Classification SFDR :

- Inconnu : Classification SFDR non renseignée
- 8 : Qualification Article 8 SFDR
- 9 : Qualification Article 9 SFDR

(****) Ce support en unités de compte n'est pas éligible à l'option transferts programmés

Les données contenues dans les colonnes intitulées « Performance brute de l'actif N-1 », « Frais de gestion de l'actif », « Performance nette de l'unité de compte N-1 », « Frais Totaux », « Performance finale » et « Taux de rétrocession de commissionnement » vous sont fournies à titre indicatif et sont issues de données collectées auprès des sociétés de gestion. La performance de l'unité de compte correspond à la performance au titre du dernier exercice clos. »

Nature juridique	Performance brute de l'actif N-1 A	Frais de gestion de l'actif B	Performance nette de l'unité de compte N-1 C=A-B	Frais de gestion du contrat D	Frais Totaux (*) E=B + (1 + C) x D	Performance finale (**) A-E	Taux de rétrocessions de commissionnement	Classification SFDR (***)
GEFIP EUROLAND ISR P FR0014006Z05 – Société de gestion : GESTION FINANCIERE PRIVEE								
SICAV	17,89%	1,70%	16,19%	0,90%	2,75%	15,15%	0,75%	8
GEFIP PATRIMONIAL FR0000975252 – Société de gestion : GESTION FINANCIERE PRIVEE								
FCP	5,85%	1,80%	4,05%	0,90%	2,74%	3,11%	0,67%	
GEMCHINA R EUR FR0013433067 – Société de gestion : GEMWAY ASSETS								
SICAV	9,35%	2,10%	7,25%	0,90%	3,07%	6,28%	1,05%	8
GEMEQUITY R FR0011268705 – Société de gestion : GEMWAY ASSETS								
FCP	22,98%	2,10%	20,88%	0,90%	3,19%	19,79%	1,05%	8
GENERALI DYNAMISME P FR0007494786 – Société de gestion : GENERALI ASSET MANAGEMENT SPA								
FCP	17,20%	2,64%	14,56%	0,90%	3,67%	13,53%	1,50%	
GENERALI EQUILIBRE P FR0007494778 – Société de gestion : GENERALI ASSET MANAGEMENT SPA								
FCP	13,05%	2,42%	10,63%	0,90%	3,42%	9,63%	1,15%	
GENERALI EURO CONVERTIBLES C FR0010694133 – Société de gestion : GENERALI ASSET MANAGEMENT SPA								
FCP	12,70%	0,50%	12,20%	0,90%	1,51%	11,19%	0,28%	8
GENERALI EUROPE MID-CAPS FR0007064357 – Société de gestion : GENERALI ASSET MANAGEMENT SPA								
FCP	20,05%	3,18%	16,87%	0,90%	4,23%	15,82%	1,70%	
GENERALI FRANCE FUTURE LEADERS FR0007064324 – Société de gestion : GENERALI ASSET MANAGEMENT SPA								
FCP	14,28%	1,81%	12,48%	0,90%	2,82%	11,46%	1,60%	
GENERALI GLB MULTI ASSET DY LU1357656435 – Société de gestion : GENERALI INVESTMENTS LUXEMB SA								
Compartiment SICAV	7,74%	1,65%	6,09%	0,90%	2,60%	5,13%	0,77%	Inconnu
GENERALI INV EURO FUT LEAD DX LU0300507034 – Société de gestion : GENERALI INVESTMENTS LUXEMB SA								
SICAV	25,55%	2,10%	23,45%	0,90%	3,21%	22,34%	1,30%	
GENERALI INVESTISSEMENT ACC FR0010086512 – Société de gestion : GENERALI ASSET MANAGEMENT SPA								
SICAV	11,38%	1,11%	10,27%	0,90%	2,10%	9,27%	0,90%	
GENERALI IS EURO AGGREG BD DX LU0396185083 – Société de gestion : GENERALI INVESTMENTS LUXEMB SA								
SICAV	2,74%	0,80%	1,94%	0,90%	1,72%	1,02%	0,66%	Inconnu
GENERALI PRUDENCE P FR0007494760 – Société de gestion : GENERALI ASSET MANAGEMENT SPA								
FCP	8,13%	2,20%	5,93%	0,90%	3,15%	4,97%	0,80%	
GENERALI TRESORERIE ISR A FR0011363639 – Société de gestion : GENERALI ASSET MANAGEMENT SPA								
SICAV	2,61%	0,10%	2,51%	0,90%	1,02%	1,59%	NC	8
GENERALI TRÉSORERIE ISR ACT B FR0010233726 – Société de gestion : GENERALI ASSET MANAGEMENT SPA								
SICAV	2,61%	0,10%	2,51%	0,90%	1,02%	1,59%	0,00%	8
GENERATION PATRIMOINE C FR0014001JP1 – Société de gestion : KEREN FINANCE SA								
FCP	6,39%	1,51%	4,88%	0,90%	2,45%	3,93%	0,82%	Inconnu
GF AMBITION SOLIDAIRE FR0007020201 – Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MNGT EUROPE								
FCP	22,43%	1,31%	21,12%	0,90%	2,40%	20,03%	0,80%	8
GF FIDELITE P FR0010113894 – Société de gestion : GENERALI ASSET MANAGEMENT SPA								
FCP	5,79%	1,38%	4,41%	0,90%	2,32%	3,47%	0,95%	
GIE FRANCE FUTURE LEADERS D FR0011526318 – Société de gestion : GENERALI ASSET MANAGEMENT SPA								
FCP	12,26%	1,81%	10,45%	0,90%	2,80%	9,45%	0,99%	
GINJER ACTIFS 360 A FR0011153014 – Société de gestion : GINJER AM								
FCP	27,57%	1,85%	25,72%	0,90%	2,98%	24,59%	0,92%	8
GINJER DETOX EUROPEAN EQUITY A FR0014001FO2 – Société de gestion : GINJER AM								
FCP	38,84%	2,00%	36,84%	0,90%	3,23%	35,61%	1,00%	8
GIS EURO BOND 1-3Y DX LU0396183542 – Société de gestion : GENERALI INVESTMENTS LUXEMB SA								
Compartiment SICAV	3,44%	0,71%	2,73%	0,90%	1,63%	1,80%	0,36%	Inconnu
GIS EURO CORPORATE BDS DX CAP LU0145483946 – Société de gestion : GENERALI INVESTMENTS LUXEMB SA								
Compartiment SICAV	4,10%	1,32%	2,78%	0,90%	2,25%	1,85%	0,81%	Inconnu
GIS GLOBAL FLEX BD DX EUR A LU1401871436 – Société de gestion : GENERALI INVESTMENTS LUXEMB SA								
Compartiment SICAV	-2,29%	1,22%	-3,51%	0,90%	2,09%	-4,38%	0,50%	Inconnu
GIS GLOBAL MULTI ASS INCOME X LU1357655627 – Société de gestion : GENERALI INVESTMENTS LUXEMB SA								
Compartiment SICAV	12,00%	1,66%	10,34%	0,90%	2,65%	9,35%	0,77%	Inconnu
GIS SYCOMORE AGEING POP D LU1234787460 – Société de gestion : GENERALI INVESTMENTS LUXEMB SA								
Compartiment SICAV	9,81%	1,72%	8,09%	0,90%	2,69%	7,11%	0,90%	9
GIS SYCOMORE SUST EUROP EQ DX LU0145456207 – Société de gestion : GENERALI INVESTMENTS LUXEMB SA								
SICAV	18,28%	1,72%	16,56%	0,90%	2,77%	15,51%	0,90%	9

NC = non communiqué

(*) « Frais totaux = Frais de gestion de l'actif + (1 + Performance nette de l'actif) * Frais de gestion du contrat »

(**) « Performance finale = Performance brute de l'actif – Frais totaux »

(***) Classification SFDR :

- Inconnu : Classification SFDR non renseignée
- 8 : Qualification Article 8 SFDR
- 9 : Qualification Article 9 SFDR

(****) Ce support en unités de compte n'est pas éligible à l'option transferts programmés

Les données contenues dans les colonnes intitulées « Performance brute de l'actif N-1 », « Frais de gestion de l'actif », « Performance nette de l'unité de compte N-1 », « Frais Totaux », « Performance finale » et « Taux de rétrocession de commissionnement » vous sont fournies à titre indicatif et sont issues de données collectées auprès des sociétés de gestion. La performance de l'unité de compte correspond à la performance au titre du dernier exercice clos. »

Nature juridique	Performance brute de l'actif N-1 A	Frais de gestion de l'actif B	Performance nette de l'unité de compte N-1 C=A-B	Frais de gestion du contrat D	Frais Totaux (*) E=B + (1 + C) x D	Performance finale (**) A-E	Taux de rétrocessions de commissionnement	Classification SFDR (***)
GLOBAL ALLOC OPPORTUNITÉ R FR0010878306 – Société de gestion : SYCOMORE ASSET MANAGEMENT								
FCP	11,53%	2,28%	9,25%	0,90%	3,26%	8,27%	1,00%	
GLP INVEST VALEURS FR0014007N65 – Société de gestion : DOM FINANCE								
FCP	13,14%	1,75%	11,39%	0,90%	2,75%	10,39%	0,78%	Inconnu
GLP SELECTION R FR001400AQY5 – Société de gestion : SUNNY ASSET MANAGEMENT								
FCP	8,30%	1,49%	6,82%	0,90%	2,45%	5,85%	0,82%	8
GOLDMAN EUPE CORE EQ BASE LU0234681749 – Société de gestion : GOLDMAN SACHS ASSET MANAGEMENT								
SICAV	25,69%	1,41%	24,28%	0,90%	2,53%	23,16%	0,62%	8
GOODVEST PLANET AMBITION CS FR001400M5U6 – Société de gestion : SYCOMORE ASSET MANAGEMENT								
FCP	0,07%	0,80%	-0,73%	0,90%	1,69%	-1,63%	0,00%	9
GOODVEST SUST BD BY ECOFI G FR0014012108 – Société de gestion : ECOFI INVESTISSEMENTS								
FCP	NC	0,00%	NC	0,90%	NC	NC	0,00%	9
GOUV ET MANAGERS EUROPE C FR001400NMP5 – Société de gestion : DAUPHINE AM SARL								
FCP	15,40%	1,70%	13,70%	0,90%	2,72%	12,68%	0,85%	8
GROUPAMA AVENIR EURO NC FR0010288308 – Société de gestion : GROUPAMA ASSET MANAGEMENT								
FCP	6,37%	1,98%	4,39%	0,90%	2,92%	3,45%	0,95%	8
GROUPAMA EURO CONVERTIBLE ZC FR0010301283 – Société de gestion : GROUPAMA ASSET MANAGEMENT								
FCP	12,25%	0,61%	11,64%	0,90%	1,61%	10,63%	0,00%	8
GROUPAMA EURO FINANC DEBT NC FR0013259181 – Société de gestion : GROUPAMA ASSET MANAGEMENT								
Compartiment FCP	9,38%	1,26%	8,12%	0,90%	2,23%	7,15%	0,28%	8
GROUPAMA EURO HIGH YIELD NC LU0571101558 – Société de gestion : GROUPAMA ASSET MANAGEMENT								
SICAV	6,19%	1,38%	4,81%	0,90%	2,32%	3,87%	0,60%	Inconnu
GROUPAMA EUROPE CONVERTIBLE NC LU0571100824 – Société de gestion : GROUPAMA ASSET MANAGEMENT								
Compartiment SICAV	11,68%	1,14%	10,54%	0,90%	2,13%	9,55%	0,50%	8
GROUPAMA GLOBAL ACTIVE EQ ZD FR0000097156 – Société de gestion : GROUPAMA ASSET MANAGEMENT								
SICAV	12,20%	1,56%	10,64%	0,90%	2,56%	9,65%	0,00%	8
GS EUROZONE EQ INCOME P EUR C LU0127786431 – Société de gestion : GOLDMAN SACHS ASSET MANAGEMENT								
Compartiment SICAV	25,52%	1,80%	23,72%	0,90%	2,91%	22,61%	0,82%	8
GS GLOBAL FUTURE GEN EQ PTF E LU1341142237 – Société de gestion : GOLDMAN SACHS ASSET MANAGEMENT								
Compartiment SICAV	1,86%	2,41%	-0,55%	0,90%	3,31%	-1,44%	0,75%	8
GS GREEN BD SHORT DURATION R C LU1922483455 – Société de gestion : GOLDMAN SACHS ASSET MANAGEMENT								
SICAV	4,10%	0,40%	3,70%	0,90%	1,33%	2,77%	NC	Inconnu
GS PATRIM BAL EU SUST R H II C LU1703075694 – Société de gestion : GOLDMAN SACHS ASSET MANAGEMENT								
SICAV	8,09%	0,87%	7,22%	0,90%	1,83%	6,25%	NC	Inconnu
HAUSSMANN PATRIMOINE CONVICT FR0013311248 – Société de gestion : AURIS GESTION								
FCP	14,03%	2,88%	11,15%	0,90%	3,88%	10,15%	0,75%	8
HEGOA RC EUR FR0014001KV7 – Société de gestion : LAZARD FRERES GESTION SAS								
FCP	6,38%	2,17%	4,22%	0,90%	3,11%	3,28%	0,88%	
HELIUM FUND LU1334564140 – Société de gestion : SYQUANT CAPITAL								
Compartiment SICAV	6,77%	1,38%	5,39%	0,90%	2,33%	4,44%	0,00%	8
HELIUM FUND B EUR CAP LU0912261624 – Société de gestion : SYQUANT CAPITAL								
SICAV	6,89%	1,92%	4,97%	0,90%	2,86%	4,03%	0,70%	
HELIUM FUND INVEST B LU1995645790 – Société de gestion : SYQUANT CAPITAL								
Compartiment SICAV	8,35%	1,42%	6,93%	0,90%	2,38%	5,97%	0,50%	8
HELIUM FUND SELECTION B LU1112771503 – Société de gestion : SYQUANT CAPITAL								
Compartiment SICAV	9,66%	1,91%	7,74%	0,90%	2,88%	6,78%	0,70%	
HELIUM PERFORMANCE B EUR CAP LU0912262275 – Société de gestion : SYQUANT CAPITAL								
SICAV	7,64%	1,93%	5,70%	0,90%	2,88%	4,75%	0,70%	
HELIUM SELECTION A LU1112771255 – Société de gestion : SYQUANT CAPITAL								
SICAV	9,47%	1,37%	8,10%	0,90%	2,34%	7,12%	NC	
HMG DECOUVERTES D FR0007430806 – Société de gestion : HMG FINANCE SA								
FCP	11,97%	1,50%	10,47%	0,90%	2,49%	9,48%	0,75%	
HMG DECOUVERTES C FR0010601971 – Société de gestion : HMG FINANCE SA								
Compartiment FCP	11,94%	1,76%	10,18%	0,90%	2,75%	9,19%	0,88%	8
HMG DECOUVERTES PME C FR0013351285 – Société de gestion : HMG FINANCE SA								
FCP	15,36%	2,35%	13,01%	0,90%	3,37%	11,99%	1,18%	8

NC = non communiqué

(*) « Frais totaux = Frais de gestion de l'actif + (1 + Performance nette de l'actif) * Frais de gestion du contrat »

(**) « Performance finale = Performance brute de l'actif – Frais totaux »

(***) Classification SFDR :

- Inconnu : Classification SFDR non renseignée
- 8 : Qualification Article 8 SFDR
- 9 : Qualification Article 9 SFDR

(****) Ce support en unités de compte n'est pas éligible à l'option transferts programmés

Les données contenues dans les colonnes intitulées « Performance brute de l'actif N-1 », « Frais de gestion de l'actif », « Performance nette de l'unité de compte N-1 », « Frais Totaux », « Performance finale » et « Taux de rétrocession de commissionnement » vous sont fournies à titre indicatif et sont issues de données collectées auprès des sociétés de gestion. La performance de l'unité de compte correspond à la performance au titre du dernier exercice clos. »

Nature juridique	Performance brute de l'actif N-1 A	Frais de gestion de l'actif B	Performance nette de l'unité de compte N-1 C=A-B	Frais de gestion du contrat D	Frais Totaux (*) E=B + (1 + C) x D	Performance finale (**) A-E	Taux de rétrocessions de commissionnement	Classification SFDR (***)
HMG GLOBETROTTER C FR0010241240 – Société de gestion : HMG FINANCE SA								
FCP	17,17%	2,00%	15,17%	0,90%	3,04%	14,13%	1,20%	
HMG GLOBETROTTER D FR0010241265 – Société de gestion : HMG FINANCE SA								
FCP	15,98%	2,00%	13,98%	0,90%	3,03%	12,95%	1,18%	
HMG RENDEMENT C FR0013304763 – Société de gestion : HMG FINANCE SA								
FCP	16,65%	1,50%	15,15%	0,90%	2,54%	14,11%	NC	
HMG RENDEMENT D FR0007495049 – Société de gestion : HMG FINANCE SA								
FCP	16,58%	1,98%	14,60%	0,90%	3,01%	13,57%	1,20%	
HORIZON DYN RETURN FD EUR FR0014003DW6 – Société de gestion : MESSIEURS HOTTINGUER ET CIE GE								
FCP	8,59%	3,48%	5,11%	0,90%	4,43%	4,16%	1,02%	
HORIZON DYN RETURN FD RCH USD FR0014003DY2 – Société de gestion : MESSIEURS HOTTINGUER ET CIE GE								
FCP	-1,92%	3,52%	-5,44%	0,90%	4,37%	-6,29%	1,00%	
HORIZON LEADERS EUROPE AC FR00140022U3 – Société de gestion : TALENCE PATRIVAL								
FCP	9,02%	2,35%	6,67%	0,90%	3,31%	5,71%	1,00%	
HORUSIA GLOBAL C FR0013449808 – Société de gestion : ROTHSCHILD AND CO ASSET MNGT								
FCP	8,72%	2,52%	6,20%	0,90%	3,48%	5,25%	0,75%	8
HSBC GIF BRAZIL EQUITY AC LU0196696453 – Société de gestion : HSBC INVESTMENT FUNDS LUXEMBOU								
Compartiment SICAV	34,79%	2,15%	32,64%	0,90%	3,34%	31,45%	0,88%	
HSBC GIF CHINESE EQUITY C LU0164865239 – Société de gestion : HSBC INVESTMENT FUNDS LUXEMBOU								
Compartiment SICAV	15,42%	1,90%	13,52%	0,90%	2,92%	12,50%	0,75%	
HSBC GIF INDIA FIX IME EC LU0780248018 – Société de gestion : HSBC INVESTMENT FUNDS LUXEMBOU								
SICAV	-10,47%	1,75%	-12,22%	0,90%	2,54%	-13,01%	0,84%	
HSBC GIF INDIAN EQUITY A C LU0164881194 – Société de gestion : HSBC INVESTMENT FUNDS LUXEMBOU								
Compartiment SICAV	-7,56%	1,90%	-9,46%	0,90%	2,71%	-10,27%	0,75%	
HSBC SRI GLOBAL EQUITY A FR0000438905 – Société de gestion : HSBC GLOBAL ASSET MNGMT FRANCE								
FCP	1,58%	1,55%	0,03%	0,90%	2,45%	-0,87%	0,75%	8
IAM SPACE A FR001400TS43 – Société de gestion : ITAVERA ASSET MANAGEMENT								
FCP	NC	0,00%	NC	0,90%	NC	NC	1,00%	8
ICE MOMENTUM P LU2708406710 – Société de gestion : CLARESCO FINANCE								
SICAV	12,33%	2,02%	10,31%	0,90%	3,01%	9,32%	0,85%	8
IMMOBILIER 21 A-D FR0010541839 – Société de gestion : GESTION 21								
Compartiment FCP	10,11%	2,20%	7,91%	0,90%	3,17%	6,94%	1,10%	8
INCOMON DYNAMIQUE C FR0013529104 – Société de gestion : AURIS GESTION								
FCP	13,45%	2,20%	11,25%	0,90%	3,20%	10,25%	0,80%	Inconnu
INCREMENTUM C FR001400KTT8 – Société de gestion : AURIS GESTION								
FCP	8,20%	2,15%	6,04%	0,90%	3,10%	5,09%	0,90%	8
INDOSUEZ ALLOCATION MANDAT C FR0010913632 – Société de gestion : CA INDOSUEZ GESTION								
Compartiment FCP	8,48%	0,83%	7,65%	0,90%	1,80%	6,68%	NC	Inconnu
INDOSUEZ EURO PATRIMOINE P C FR0010896944 – Société de gestion : CA INDOSUEZ GESTION								
FCP	31,80%	1,65%	30,15%	0,90%	2,82%	28,98%	NC	Inconnu
INDOSUEZ EUROPE RENDEMENT P C FR0010232108 – Société de gestion : CA INDOSUEZ GESTION								
FCP	23,15%	1,65%	21,50%	0,90%	2,74%	20,41%	NC	Inconnu
INDÉPENDANCE EUROPE MID A LU2798962978 – Société de gestion : INDEPENDANCE AM								
SICAV	NC	2,14%	NC	0,90%	NC	NC	0,78%	8
INDÉPENDANCE FRANCE S&M A LU0131510165 – Société de gestion : INDEPENDANCE AM								
SICAV	25,04%	2,12%	22,92%	0,90%	3,23%	21,81%	0,78%	8
INOCAP FRANCE SMALLCAPS C FR0011466093 – Société de gestion : GROUPAMA ASSET MANAGEMENT								
FCP	21,67%	2,04%	19,63%	0,90%	3,12%	18,55%	1,20%	8
INOCAP PATRIMOINE C FR0013324902 – Société de gestion : GROUPAMA ASSET MANAGEMENT								
Compartiment SICAV	7,82%	1,00%	6,82%	0,90%	1,96%	5,86%	0,91%	
INOCAP RDT FRANCE MIDCAPS C FR0011640986 – Société de gestion : GROUPAMA ASSET MANAGEMENT								
FCP	7,29%	2,04%	5,25%	0,90%	2,99%	4,31%	1,20%	8
INSERTION EMPLOI DYNAMIQUE N FR0013314606 – Société de gestion : NATIXIS INVEST MANAGERS INTL								
Compartiment FCP	2,00%	1,25%	0,74%	0,90%	2,16%	-0,16%	0,00%	9
INSERTION EMPLOI DYNAMIQUE RC FR0010702084 – Société de gestion : NATIXIS INVEST MANAGERS INTL								
FCP	1,98%	1,84%	0,14%	0,90%	2,74%	-0,76%	0,36%	9

NC = non communiqué

(*) « Frais totaux = Frais de gestion de l'actif + (1 + Performance nette de l'actif) * Frais de gestion du contrat »

(**) « Performance finale = Performance brute de l'actif – Frais totaux »

(***) Classification SFDR :

- Inconnu : Classification SFDR non renseignée
- 8 : Qualification Article 8 SFDR
- 9 : Qualification Article 9 SFDR

(****) Ce support en unités de compte n'est pas éligible à l'option transferts programmés

Les données contenues dans les colonnes intitulées « Performance brute de l'actif N-1 », « Frais de gestion de l'actif », « Performance nette de l'unité de compte N-1 », « Frais Totaux », « Performance finale » et « Taux de rétrocession de commissionnement » vous sont fournies à titre indicatif et sont issues de données collectées auprès des sociétés de gestion. La performance de l'unité de compte correspond à la performance au titre du dernier exercice clos. »

Nature juridique	Performance brute de l'actif N-1 A	Frais de gestion de l'actif B	Performance nette de l'unité de compte N-1 C=A-B	Frais de gestion du contrat D	Frais Totaux (*) E=B + (1 + C) x D	Performance finale (**) A-E	Taux de rétrocessions de commissionnement	Classification SFDR (***)
INSULA R FR001400AQX7 – Société de gestion : SUNNY ASSET MANAGEMENT								
FCP	6,29%	1,79%	4,50%	0,90%	2,73%	3,56%	0,99%	8
INVESCO EURO EQ FD A LU1240328812 – Société de gestion : INVESCO MANAGEMENT SA								
SICAV	22,43%	1,74%	20,69%	0,90%	2,83%	19,61%	0,83%	8
INVESCO GLB INV GRD CORPBD A H LU0432616570 – Société de gestion : INVESCO MANAGEMENT SA								
Compartiment SICAV	5,66%	1,02%	4,64%	0,90%	1,96%	3,70%	0,41%	
INVESCO PAN EUROP HIGH INC A C LU0243957239 – Société de gestion : INVESCO MANAGEMENT SA								
Compartiment SICAV	7,86%	1,61%	6,25%	0,90%	2,57%	5,29%	0,69%	8
INVESCO PAN EUROP HIGH INCO E LU0243957742 – Société de gestion : INVESCO MANAGEMENT SA								
Compartiment SICAV	7,83%	2,11%	5,72%	0,90%	3,06%	4,76%	0,88%	
INVESCO SUST PAN EUR SYST EQ A LU0119750205 – Société de gestion : INVESCO MANAGEMENT SA								
Compartiment SICAV	18,50%	1,58%	16,92%	0,90%	2,63%	15,87%	0,72%	8
ISATIS CAPITAL VIE & RETRAITE(**) FR0013222353 – Société de gestion : ISATIS CAPITAL SAS								
FCPR	8,07%	2,89%	5,18%	0,90%	3,84%	4,23%	1,00%	Inconnu
IVO 2028 R FR001400BJT8 – Société de gestion : IVO CAPITAL PARTNERS								
SICAV	7,05%	1,36%	5,69%	0,90%	2,31%	4,74%	0,65%	
IVO EM MKTS CORP DEBT SD SRI R LU2061939729 – Société de gestion : IVO CAPITAL PARTNERS								
SICAV	7,48%	1,52%	5,96%	0,90%	2,47%	5,01%	0,60%	8
IVO EMERG MARKETS CORP DEBT R LU1165644672 – Société de gestion : IVO CAPITAL PARTNERS								
FCP	8,49%	1,68%	6,81%	0,90%	2,64%	5,85%	0,75%	8
JANUS H HRZ PAN EUP PTY EQ A2 LU0088927925 – Société de gestion : JANUS HENDERS INVESTORS EUROPE								
Compartiment SICAV	6,89%	1,89%	5,00%	0,90%	2,83%	4,05%	0,60%	8
JGF JUPITER INDIA SELECT L LU0329070915 – Société de gestion : JUPITER UNIT TRUST MANAGER LTD								
SICAV	-4,02%	1,98%	-6,00%	0,90%	2,83%	-6,84%	0,88%	
JH HORIZON GBL TECHN FD A2 LU0572952280 – Société de gestion : JANUS HENDERS INVESTORS EUROPE								
Compartiment SICAV	10,56%	1,89%	8,66%	0,90%	2,87%	7,69%	0,60%	8
JPM ASIA PACIFIC EQUITY FUND C LU0441854584 – Société de gestion : JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUR								
SICAV	21,66%	0,95%	20,71%	0,90%	2,04%	19,62%	0,41%	8
JPM CHINA A-SHARE OPPS A LU1255011097 – Société de gestion : JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUR								
Compartiment SICAV	20,83%	1,71%	19,12%	0,90%	2,78%	18,05%	0,90%	8
JPM CHINA FUND A USD CAP LU0210526637 – Société de gestion : JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUR								
Compartiment SICAV	13,97%	1,72%	12,25%	0,90%	2,73%	11,24%	0,75%	8
JPM EMERGING MKT EQ A - USD LU0210529656 – Société de gestion : JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUR								
Compartiment SICAV	21,29%	1,71%	19,58%	0,90%	2,79%	18,50%	0,75%	8
JPM EMERGING MKT EQ A ACC-EUR LU0217576759 – Société de gestion : JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUR								
Compartiment SICAV	21,34%	1,72%	19,62%	0,90%	2,80%	18,54%	0,75%	8
JPM EURO GOVT SHORT DUR BD A LU0408877412 – Société de gestion : JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUR								
Compartiment SICAV	2,68%	0,50%	2,18%	0,90%	1,42%	1,26%	0,21%	8
JPM EUROLAND DYN FD A (PERF) LU0661985969 – Société de gestion : JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUR								
Compartiment SICAV	31,75%	1,80%	29,95%	0,90%	2,97%	28,78%	0,75%	8
JPM EUROLAND EQ. A (ACC) EUR LU0210529490 – Société de gestion : JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUR								
Compartiment SICAV	26,58%	1,74%	24,84%	0,90%	2,86%	23,72%	0,75%	8
JPM EUROPE DYNAMIC EQUITY A LU0210530662 – Société de gestion : JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUR								
Compartiment SICAV	26,47%	1,76%	24,71%	0,90%	2,88%	23,58%	0,75%	8
JPM EUROPE EQUITY A(DIST) EUR LU0053685029 – Société de gestion : JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUR								
Compartiment SICAV	21,76%	1,23%	20,53%	0,90%	2,31%	19,44%	0,50%	8
JPM EUROPE STRAT VAL A C LU0210531983 – Société de gestion : JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUR								
Compartiment SICAV	35,31%	1,71%	33,60%	0,90%	2,91%	32,40%	0,75%	8
JPM EUROPE STRATEGIC VALUE A LU0107398884 – Société de gestion : JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUR								
Compartiment SICAV	31,68%	1,71%	29,97%	0,90%	2,88%	28,80%	0,75%	8
JPM EURP EQ PLUS FD A EUR LU0289089384 – Société de gestion : JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUR								
SICAV	29,43%	1,74%	27,69%	0,90%	2,89%	26,54%	0,90%	8
JPM EURP STRAT GRTH A EUR C LU0210531801 – Société de gestion : JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUR								
Compartiment SICAV	16,94%	1,75%	15,19%	0,90%	2,79%	14,15%	0,75%	8
JPM FD US VALUE A C LU0244270301 – Société de gestion : JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUR								
Compartiment SICAV	10,49%	1,69%	8,80%	0,90%	2,67%	7,82%	0,75%	8

NC = non communiqué

(*) « Frais totaux = Frais de gestion de l'actif + (1 + Performance nette de l'actif) * Frais de gestion du contrat »

(**) « Performance finale = Performance brute de l'actif – Frais totaux »

(***) Classification SFDR :

- Inconnu : Classification SFDR non renseignée
- 8 : Qualification Article 8 SFDR
- 9 : Qualification Article 9 SFDR

(****) Ce support en unités de compte n'est pas éligible à l'option transferts programmés

Les données contenues dans les colonnes intitulées « Performance brute de l'actif N-1 », « Frais de gestion de l'actif », « Performance nette de l'unité de compte N-1 », « Frais Totaux », « Performance finale » et « Taux de rétrocession de commissionnement » vous sont fournies à titre indicatif et sont issues de données collectées auprès des sociétés de gestion. La performance de l'unité de compte correspond à la performance au titre du dernier exercice clos. »

Nature juridique	Performance brute de l'actif N-1 A	Frais de gestion de l'actif B	Performance nette de l'unité de compte N-1 C=A-B	Frais de gestion du contrat D	Frais Totaux (*) E=B + (1 + C) x D	Performance finale (**) A-E	Taux de rétrocessions de commissionnement	Classification SFDR (***)
JPM GB NAT RES A EUR CAP LU0208853274 – Société de gestion : JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUR								
Compartiment SICAV	33,28%	1,72%	31,56%	0,90%	2,90%	30,37%	0,75%	
JPM GLOB HEALTHCARE FND A C LU0880062913 – Société de gestion : JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUR								
Compartiment SICAV	2,75%	1,70%	1,05%	0,90%	2,61%	0,14%	0,75%	8
JPM GLOBAL INC FND A EUR CAP LU0740858229 – Société de gestion : JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUR								
Compartiment SICAV	9,94%	1,40%	8,54%	0,90%	2,38%	7,57%	0,62%	
JPM GREATER CHINA A USD C LU0210526801 – Société de gestion : JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUR								
Compartiment SICAV	18,71%	1,75%	16,96%	0,90%	2,80%	15,91%	0,75%	8
JPM INDIA A USD INC LU0058908533 – Société de gestion : JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUR								
Compartiment SICAV	-12,20%	1,79%	-14,00%	0,90%	2,56%	-14,77%	0,75%	
JPM INV GB BAL FD A CAP LU0070212591 – Société de gestion : JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUR								
Compartiment SICAV	9,03%	1,65%	7,38%	0,90%	2,62%	6,41%	0,72%	8
JPM INVT GLB MAC OPP FD A C LU0095938881 – Société de gestion : JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUR								
Compartiment SICAV	-0,14%	1,46%	-1,60%	0,90%	2,35%	-2,49%	0,62%	
JPM JAP EQ A D LU0053696224 – Société de gestion : JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUR								
Compartiment SICAV	10,55%	1,73%	8,82%	0,90%	2,71%	7,84%	0,75%	8
JPM PACIFIC EQUITY FUND A D LU0052474979 – Société de gestion : JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUR								
Compartiment SICAV	13,82%	1,73%	12,09%	0,90%	2,74%	11,08%	0,75%	8
JPM US EQUITY ALL CAP A LU1033933703 – Société de gestion : JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUR								
Compartiment SICAV	-0,47%	1,73%	-2,20%	0,90%	2,61%	-3,08%	0,75%	8
JPM US GROWTH FUND A USD DIS LU0119063898 – Société de gestion : JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUR								
Compartiment SICAV	1,82%	1,75%	0,07%	0,90%	2,65%	-0,83%	0,75%	8
JPM US SELECT EQ PLUS A USD C LU0292454872 – Société de gestion : JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUR								
Compartiment SICAV	1,90%	1,70%	0,20%	0,90%	2,60%	-0,70%	0,75%	8
JPM US SELECT EQUITY A LU0218171717 – Société de gestion : JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUR								
SICAV	1,21%	1,69%	-0,48%	0,90%	2,59%	-1,38%	0,82%	8
JPM US SMALL CAP GROWTH AD\$ LU0053671581 – Société de gestion : JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUR								
Compartiment SICAV	-5,57%	1,76%	-7,34%	0,90%	2,59%	-8,17%	0,75%	8
JPM US TECHNOLOGY ADUSD LU0082616367 – Société de gestion : JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUR								
Compartiment SICAV	5,36%	1,72%	3,64%	0,90%	2,65%	2,71%	0,75%	8
JPM US TECHNOLOGY FD A LU0159052710 – Société de gestion : JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUR								
Compartiment SICAV	5,45%	1,70%	3,75%	0,90%	2,63%	2,82%	0,75%	8
JPMF GBL GOVERNMENT BOND FD A LU0406674076 – Société de gestion : JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUR								
Compartiment SICAV	2,43%	0,60%	1,83%	0,90%	1,52%	0,91%	0,24%	8
JUPITER EUROP SELECT L EURO A LU0260085492 – Société de gestion : JUPITER ASSET MGMT INTL SA								
Compartiment SICAV	13,20%	1,72%	11,48%	0,90%	2,72%	10,48%	0,75%	8
JUPITER FINANCIAL INNOVATION LU0262307480 – Société de gestion : JUPITER ASSET MGMT INTL SA								
Compartiment SICAV	36,82%	1,73%	35,09%	0,90%	2,95%	33,87%	0,75%	
JUPITER MERIAN GEAS A HDG EUR IE00BLP5S460 – Société de gestion : OLD MUTUAL GLOBAL INVESTORS UK								
Compartiment SICAV	15,22%	1,55%	13,67%	0,90%	2,57%	12,65%	0,75%	
JUPITER MERIAN WORLD EQ FD AH IE00B2899S33 – Société de gestion : JUPITER ASSET MANAGEMENT EUROP								
SICAV	NC	0,00%	NC	0,90%	NC	NC	0,75%	8
JUPITER STRAT ABS RET BOND LH IE00BLP58K20 – Société de gestion : JUPITER INVESTMENT MANAG LTD								
SICAV	5,31%	0,92%	4,39%	0,90%	1,86%	3,45%	0,40%	
KAİROS PATRIMOINE(**) FR001400DYT3 – Société de gestion : MCA FINANCE								
FCP	10,72%	1,82%	8,90%	0,90%	2,80%	7,92%	0,88%	
KAOLIN SMART CORE R FR00140017R9 – Société de gestion : MANDARINE GESTION								
FCP	10,94%	2,50%	8,44%	0,90%	3,48%	7,47%	0,80%	Inconnu
KC VALEURS OPPORTUNITES R FR0014003CY4 – Société de gestion : SUNNY ASSET MANAGEMENT								
FCP	8,22%	1,59%	6,63%	0,90%	2,55%	5,68%	0,88%	Inconnu
KEREN CORPORATE C FR0010697532 – Société de gestion : KEREN FINANCE SA								
FCP	5,99%	1,22%	4,77%	0,90%	2,16%	3,82%	0,60%	8
KEREN ESSENTIELS C FR0011271550 – Société de gestion : KEREN FINANCE SA								
FCP	19,31%	2,02%	17,29%	0,90%	3,08%	16,23%	1,00%	8
KEREN PATRIMOINE C FR0000980427 – Société de gestion : KEREN FINANCE SA								
FCP	9,32%	1,55%	7,77%	0,90%	2,52%	6,80%	0,75%	8

NC = non communiqué

(*) « Frais totaux = Frais de gestion de l'actif + (1 + Performance nette de l'actif) * Frais de gestion du contrat »

(**) « Performance finale = Performance brute de l'actif – Frais totaux »

(***) Classification SFDR :

- Inconnu : Classification SFDR non renseignée
- 8 : Qualification Article 8 SFDR
- 9 : Qualification Article 9 SFDR

(****) Ce support en unités de compte n'est pas éligible à l'option transferts programmés

Les données contenues dans les colonnes intitulées « Performance brute de l'actif N-1 », « Frais de gestion de l'actif », « Performance nette de l'unité de compte N-1 », « Frais Totaux », « Performance finale » et « Taux de rétrocession de commissionnement » vous sont fournies à titre indicatif et sont issues de données collectées auprès des sociétés de gestion. La performance de l'unité de compte correspond à la performance au titre du dernier exercice clos. »

Nature juridique	Performance brute de l'actif N-1 A	Frais de gestion de l'actif B	Performance nette de l'unité de compte N-1 C=A-B	Frais de gestion du contrat D	Frais Totaux (*) E=B + (1 + C) x D	Performance finale (**) A-E	Taux de rétrocessions de commissionnement	Classification SFDR (***)
KIRAO MULTICAPS AC FR0012020741 – Société de gestion : KIRAO								
Compartiment FCP	0,88%	2,36%	-1,48%	0,90%	3,25%	-2,37%	0,94%	8
KOGOSEI MONDE FR0014004412 – Société de gestion : ROTHSCCHILD AND CO ASSET MNGT								
FCP	6,78%	2,25%	4,53%	0,90%	3,19%	3,59%	0,85%	Inconnu
LA FRANCAISE PROTECTAUX R FR0010996736 – Société de gestion : CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT								
FCP	6,48%	1,23%	5,25%	0,90%	2,18%	4,31%	0,44%	
LA FRANCAISE SUB DEBT C FR0010674978 – Société de gestion : CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT								
FCP	6,92%	0,67%	6,25%	0,90%	1,63%	5,30%	0,17%	8
LA FRANCAISE TRESORERIE ISR R FR0000991390 – Société de gestion : CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT								
FCP	2,47%	0,21%	2,26%	0,90%	1,13%	1,34%	0,12%	8
LA FRANÇAISE SUB DEBT D FR0010969311 – Société de gestion : CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT								
Compartiment FCP	2,44%	0,68%	1,76%	0,90%	1,60%	0,85%	0,31%	8
LA PEYROUSE FINANCE PART C FR001400AIU0 – Société de gestion : AURIS GESTION								
FCP	6,51%	3,07%	3,44%	0,90%	4,00%	2,51%	0,90%	8
LANCENOR EXCELLENCE R FR001400E383 – Société de gestion : AURIS GESTION								
FCP	10,95%	3,02%	7,93%	0,90%	3,99%	6,96%	0,80%	8
LAZARD ACTIONS AMER RC EUR FR0010700823 – Société de gestion : LAZARD FRERES GESTION SAS								
FCP	4,04%	2,34%	1,70%	0,90%	3,26%	0,78%	1,08%	8
LAZARD ACTIONS AMERIC PC H-EUR FR0013254331 – Société de gestion : LAZARD FRERES GESTION SAS								
FCP	14,92%	1,39%	13,54%	0,90%	2,41%	12,51%	0,00%	8
LAZARD ACTIONS EMERGENTES R FR0010380675 – Société de gestion : LAZARD FRERES GESTION SAS								
FCP	25,43%	2,14%	23,29%	0,90%	3,25%	22,18%	0,74%	8
LAZARD ALPHA ALLOCATION A FR0010438168 – Société de gestion : LAZARD FRERES GESTION SAS								
SICAV	5,24%	1,23%	4,01%	0,90%	2,17%	3,08%	0,00%	
LAZARD ALPHA EURO R FR0010830240 – Société de gestion : LAZARD FRERES GESTION SAS								
SICAV	16,43%	2,11%	14,32%	0,90%	3,14%	13,29%	0,90%	8
LAZARD CAPITAL FI SRI PVC C FR0010952788 – Société de gestion : LAZARD FRERES GESTION SAS								
FCP	9,50%	1,07%	8,43%	0,90%	2,05%	7,46%	0,00%	8
LAZARD CONV GBL IC H EUR FR0013185535 – Société de gestion : LAZARD FRERES GESTION SAS								
SICAV	11,35%	1,03%	10,32%	0,90%	2,02%	9,33%	NC	8
LAZARD CONVERT GLB RC H EUR FR0013268356 – Société de gestion : LAZARD FRERES GESTION SAS								
Compartiment FCP	11,29%	1,69%	9,60%	0,90%	2,68%	8,61%	0,76%	8
LAZARD CONVERTIBLE GLO RC FR0010858498 – Société de gestion : LAZARD FRERES GESTION SAS								
SICAV	1,66%	1,64%	0,02%	0,90%	2,54%	-0,88%	0,73%	8
LAZARD CREDIT FI SRI PVC EUR FR0010590950 – Société de gestion : LAZARD FRERES GESTION SAS								
FCP	6,83%	0,37%	6,46%	0,90%	1,33%	5,50%	0,00%	8
LAZARD CREDIT FI SRI RVC EUR FR0010752543 – Société de gestion : LAZARD FRERES GESTION SAS								
FCP	7,11%	1,05%	6,06%	0,90%	2,00%	5,10%	0,48%	8
LAZARD CREDIT OPP RC EUR FR0010230490 – Société de gestion : LAZARD FRERES GESTION SAS								
SICAV	7,64%	1,77%	5,88%	0,90%	2,72%	4,92%	0,86%	8
LAZARD DIVIDEND LOWVOL SRI C FR0010586024 – Société de gestion : LAZARD FRERES GESTION SAS								
FCP	30,23%	1,18%	29,05%	0,90%	2,34%	27,89%	0,75%	8
LAZARD EQUITY SRI PC EUR FR0000003998 – Société de gestion : LAZARD FRERES GESTION SAS								
SICAV	17,57%	1,26%	16,31%	0,90%	2,31%	15,27%	0,00%	8
LAZARD EQUITY SRI RC FR0013204187 – Société de gestion : LAZARD FRERES GESTION SAS								
Compartiment FCP	17,46%	1,98%	15,48%	0,90%	3,02%	14,44%	1,00%	8
LAZARD EURO CREDIT SRI RC FR0010751008 – Société de gestion : LAZARD FRERES GESTION SAS								
FCP	4,39%	1,02%	3,37%	0,90%	1,95%	2,44%	0,50%	8
LAZARD EURO MONEY MARKET A FR0010263244 – Société de gestion : LAZARD FRERES GESTION SAS								
FCP	2,48%	0,37%	2,11%	0,90%	1,29%	1,19%	0,13%	8
LAZARD EURO S TERM MON MARK A FR0007498480 – Société de gestion : LAZARD FRERES GESTION SAS								
FCP	2,44%	0,20%	2,24%	0,90%	1,12%	1,32%	0,00%	8
LAZARD EURO SHORT DUR SRI IC FR0000027609 – Société de gestion : LAZARD FRERES GESTION SAS								
SICAV	3,99%	0,32%	3,67%	0,90%	1,25%	2,73%	NC	8
LAZARD EUROPE CONCENTRATED R FR0011034131 – Société de gestion : LAZARD FRERES GESTION SAS								
SICAV	9,99%	1,77%	8,22%	0,90%	2,74%	7,24%	0,80%	8

NC = non communiqué

(*) « Frais totaux = Frais de gestion de l'actif + (1 + Performance nette de l'actif) * Frais de gestion du contrat »

(**) « Performance finale = Performance brute de l'actif – Frais totaux »

(***) Classification SFDR :

- Inconnu : Classification SFDR non renseignée
- 8 : Qualification Article 8 SFDR
- 9 : Qualification Article 9 SFDR

(****) Ce support en unités de compte n'est pas éligible à l'option transferts programmés

Les données contenues dans les colonnes intitulées « Performance brute de l'actif N-1 », « Frais de gestion de l'actif », « Performance nette de l'unité de compte N-1 », « Frais Totaux », « Performance finale » et « Taux de rétrocession de commissionnement » vous sont fournies à titre indicatif et sont issues de données collectées auprès des sociétés de gestion. La performance de l'unité de compte correspond à la performance au titre du dernier exercice clos. »

Nature juridique	Performance brute de l'actif N-1 A	Frais de gestion de l'actif B	Performance nette de l'unité de compte N-1 C=A-B	Frais de gestion du contrat D	Frais Totaux (*) E=B + (1 + C) x D	Performance finale (**) A-E	Taux de rétrocessions de commissionnement	Classification SFDR (***)
LAZARD EUSHORT DUR INCOOPPORTRC FR0013506987 – Société de gestion : LAZARD FRERES GESTION SAS								
SICAV	NC	0,87%	NC	0,90%	NC	NC	0,40%	8
LAZARD HORIZON 2025-2027 FR0010046383 – Société de gestion : LAZARD FRERES GESTION SAS								
FCP	3,37%	2,05%	1,32%	0,90%	2,96%	0,40%	0,75%	8
LAZARD HORIZON 2028-2030 FR0010046391 – Société de gestion : LAZARD FRERES GESTION SAS								
FCP	4,27%	2,25%	2,02%	0,90%	3,17%	1,10%	0,75%	8
LAZARD HORIZON 2031-2033 FR0010046417 – Société de gestion : LAZARD FRERES GESTION SAS								
FCP	5,65%	2,27%	3,38%	0,90%	3,20%	2,45%	0,75%	8
LAZARD HORIZON 2034-2036 FR0010045658 – Société de gestion : LAZARD FRERES GESTION SAS								
FCP	6,94%	2,28%	4,66%	0,90%	3,22%	3,72%	0,75%	8
LAZARD HORIZON 2037-2039 FR0010045641 – Société de gestion : LAZARD FRERES GESTION SAS								
FCP	7,06%	2,27%	4,79%	0,90%	3,21%	3,85%	0,75%	8
LAZARD HORIZON 2040-2042 FR0010045633 – Société de gestion : LAZARD FRERES GESTION SAS								
FCP	6,97%	2,27%	4,70%	0,90%	3,21%	3,76%	0,75%	8
LAZARD HORIZON 2043-2045 FR0010045625 – Société de gestion : LAZARD FRERES GESTION SAS								
FCP	7,56%	2,37%	5,19%	0,90%	3,32%	4,25%	0,75%	8
LAZARD HUMAN CAPITAL PC FR0014009F48 – Société de gestion : LAZARD FRERES GESTION SAS								
SICAV	7,91%	1,22%	6,69%	0,90%	2,18%	5,73%	NC	8
LAZARD JAPON AC FR0000004012 – Société de gestion : LAZARD FRERES GESTION SAS								
SICAV	3,35%	1,79%	1,56%	0,90%	2,70%	0,64%	NC	8
LAZARD JAPON RC FR0010734491 – Société de gestion : LAZARD FRERES GESTION SAS								
SICAV	3,41%	2,34%	1,07%	0,90%	3,25%	0,16%	1,05%	8
LAZARD PATRI OPPORT SRI RC FR0007028543 – Société de gestion : LAZARD FRERES GESTION SAS								
FCP	5,80%	1,73%	4,07%	0,90%	2,67%	3,14%	0,87%	8
LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE FR0000292302 – Société de gestion : LAZARD FRERES GESTION SAS								
SICAV	4,22%	2,06%	2,16%	0,90%	2,98%	1,24%	0,74%	8
LAZARD PATRIMOINE EQUILIBRE FR0007382965 – Société de gestion : LAZARD FRERES GESTION SAS								
FCP	5,50%	1,23%	4,27%	0,90%	2,17%	3,34%	0,74%	8
LAZARD PATRIMOINE I CAP FR0012355113 – Société de gestion : LAZARD FRERES GESTION SAS								
Compartiment FCP	2,60%	0,92%	1,68%	0,90%	1,84%	0,76%	NC	8
LAZARD PATRIMOINE R CAP FR0012355139 – Société de gestion : LAZARD FRERES GESTION SAS								
FCP	2,60%	1,54%	1,06%	0,90%	2,45%	0,15%	0,69%	8
LAZARD SMALL CAPS EURO SRI R FR0010689141 – Société de gestion : LAZARD FRERES GESTION SAS								
SICAV	19,98%	2,35%	17,63%	0,90%	3,41%	16,57%	1,20%	8
LAZARD SMALL CAPS FRANCE FR0010679902 – Société de gestion : LAZARD FRERES GESTION SAS								
FCP	8,40%	2,35%	6,05%	0,90%	3,30%	5,09%	1,09%	8
LAZARD SOVEREIGNTY EUROPE RVC FR0014010443 – Société de gestion : LAZARD FRERES GESTION SAS								
SICAV	NC	1,77%	NC	0,90%	NC	NC	0,80%	8
LAZARD USD MONEY MARKET FR0000284283 – Société de gestion : LAZARD FRERES GESTION SAS								
SICAV	-7,68%	0,40%	-8,08%	0,90%	1,23%	-8,90%	0,00%	8
LBPAM ISR AB RETURN CRED L FR0014004IP7 – Société de gestion : LBP AM								
SICAV	5,56%	1,10%	4,46%	0,90%	2,04%	3,51%	0,49%	8
LBPAM ISR PROFIL HARMONIE L2 FR0013509478 – Société de gestion : LBP AM								
FCP	7,10%	1,40%	5,70%	0,90%	2,35%	4,75%	0,66%	8
LCL ACTIONS OR MONDE FR0007374145 – Société de gestion : AMUNDI ASSET MANAGEMENT								
FCP	130,48%	1,78%	128,70%	0,90%	3,84%	126,64%	0,66%	8
LF CARBON IMPACT FLOAT RATE RO FR0012890333 – Société de gestion : CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT								
Compartiment FCP	4,33%	0,81%	3,52%	0,90%	1,74%	2,59%	0,34%	9
LF CREDIT INNOVATION RC FR0014008UN8 – Société de gestion : CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT								
SICAV	6,16%	1,35%	4,81%	0,90%	2,29%	3,86%	0,59%	9
LFL INFLEC PT CARBON IMPACT GB LU1744646933 – Société de gestion : CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT								
Compartiment SICAV	25,91%	2,09%	23,82%	0,90%	3,20%	22,71%	0,82%	9
LFR EURO DEVELOPPEMENT DUR P FR0010585281 – Société de gestion : LA FINANCIERE RESPONSABLE								
FCP	5,61%	2,22%	3,39%	0,90%	3,15%	2,46%	1,21%	8
LIBERTÉ MONDE C FR0007391792 – Société de gestion : CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT								
FCP	0,37%	2,01%	-1,64%	0,90%	2,90%	-2,53%	1,15%	

NC = non communiqué

(*) « Frais totaux = Frais de gestion de l'actif + (1 + Performance nette de l'actif) * Frais de gestion du contrat »

(**) « Performance finale = Performance brute de l'actif – Frais totaux »

(***) Classification SFDR :

- Inconnu : Classification SFDR non renseignée
- 8 : Qualification Article 8 SFDR
- 9 : Qualification Article 9 SFDR

(****) Ce support en unités de compte n'est pas éligible à l'option transferts programmés

Les données contenues dans les colonnes intitulées « Performance brute de l'actif N-1 », « Frais de gestion de l'actif », « Performance nette de l'unité de compte N-1 », « Frais Totaux », « Performance finale » et « Taux de rétrocession de commissionnement » vous sont fournies à titre indicatif et sont issues de données collectées auprès des sociétés de gestion. La performance de l'unité de compte correspond à la performance au titre du dernier exercice clos. »

Nature juridique	Performance brute de l'actif N-1 A	Frais de gestion de l'actif B	Performance nette de l'unité de compte N-1 C=A-B	Frais de gestion du contrat D	Frais Totaux (*) E=B + (1 + C) x D	Performance finale (**) A-E	Taux de rétrocessions de commissionnement	Classification SFDR (***)
LO FD FALLEN ANGELS REC HPA LU2346313575 – Société de gestion : LOMBARD ODIER FUNDS EUROPE SA								
SICAV	NC	1,26%	NC	0,90%	NC	NC	0,55%	8
LO FD TARGETNET ZERO GLB EQ PA LU3225134967 – Société de gestion : LOMBARD ODIER FUNDS EUROPE SA								
SICAV	NC	0,80%	NC	0,90%	NC	NC	NC	8
LO FDS WORLD BRANDS P EUR UNHG LU1809976522 – Société de gestion : LOMBARD ODIER FUNDS EUROPE SA								
Compartiment SICAV	-5,29%	2,22%	-7,51%	0,90%	3,05%	-8,34%	0,96%	8
LONVIA AVENIR MID-CAP EURO LU2240056445 – Société de gestion : SUNNY ASSET MANAGEMENT								
SICAV	3,12%	2,54%	0,58%	0,90%	3,45%	-0,32%	1,09%	9
LONVIA AVENIR MIDCAP EUROPE R LU2240056015 – Société de gestion : SUNNY ASSET MANAGEMENT								
SICAV	-3,59%	2,53%	-6,12%	0,90%	3,37%	-6,97%	1,14%	9
LOOMIS SAYLES U.S. GROWTH EQ R LU1435385163 – Société de gestion : NATIXIS INVEST MANAGERS INTL								
Compartiment SICAV	1,67%	1,80%	-0,13%	0,90%	2,70%	-1,03%	0,75%	8
LOOMIS US GROWTH EQ H-R/A LU1435385593 – Société de gestion : NATIXIS INVEST MANAGERS INTL								
Compartiment SICAV	12,39%	1,80%	10,59%	0,90%	2,80%	9,60%	0,75%	8
LOW CARBON 300 WORLD PAB CLC LU2194449158 – Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MNGT LUX SA								
SICAV	2,75%	0,00%	2,75%	0,90%	0,92%	1,83%	0,22%	8
LRCGF ROBECO SUST WATER D LU2146190835 – Société de gestion : ROBECO INSTITUTIONAL ASSET MNG								
SICAV	-2,03%	1,71%	-3,74%	0,90%	2,58%	-4,60%	0,75%	9
M CLIMATE SOLUTIONS C FR0013446812 – Société de gestion : MONTPENSIER ARBEVEL								
FCP	19,76%	0,90%	18,86%	0,90%	1,97%	17,79%	0,00%	9
M CONVERTIBLES AC FR0013083680 – Société de gestion : MONTPENSIER ARBEVEL								
Compartiment FCP	14,11%	1,35%	12,76%	0,90%	2,36%	11,75%	0,66%	8
M G INVTFDS1 GLB EM MKTS FD A LU1670618690 – Société de gestion : M&G LUXEMBOURG SA								
Compartiment SICAV	25,62%	1,99%	23,63%	0,90%	3,10%	22,51%	0,96%	
M INTERNATIONAL YIELD CONV RC FR001400DLQ6 – Société de gestion : MONTPENSIER ARBEVEL								
FCP	6,58%	1,39%	5,19%	0,90%	2,34%	4,24%	0,54%	8
M&G EMERGING MKT BD FD A-H LU1670631289 – Société de gestion : M&G LUXEMBOURG SA								
Compartiment SICAV	13,51%	1,46%	12,05%	0,90%	2,47%	11,05%	0,69%	
M&G EURP STRAT VAL A LU1670707527 – Société de gestion : M&G LUXEMBOURG SA								
SICAV	33,60%	1,65%	31,95%	0,90%	2,84%	30,76%	0,75%	8
M&G GLB FL RT HY BD A H LU1670722161 – Société de gestion : M&G LUXEMBOURG SA								
Compartiment SICAV	4,29%	1,20%	3,09%	0,90%	2,13%	2,16%	0,55%	
M&G GLOBAL LISTED INFRAS A LU1665237704 – Société de gestion : M&G LUXEMBOURG SA								
Compartiment SICAV	2,30%	2,08%	0,22%	0,90%	2,98%	-0,69%	0,88%	8
M&G GLOBAL MACRO BOND FD A LU1670719613 – Société de gestion : M&G LUXEMBOURG SA								
Compartiment SICAV	-2,84%	1,49%	-4,33%	0,90%	2,35%	-5,19%	0,60%	8
M&G INV FD 1 GLB MACRO BD FD B LU1670720033 – Société de gestion : M&G LUXEMBOURG SA								
Compartiment SICAV	-2,82%	1,99%	-4,81%	0,90%	2,85%	-5,67%	0,96%	
M&G LUX EPIODE MACRO FUND SH LU1670714226 – Société de gestion : M&G LUXEMBOURG SA								
SICAV	7,50%	2,03%	5,47%	0,90%	2,98%	4,52%	NC	
M&G POSITIVE IMPACT A LU1854107221 – Société de gestion : M&G LUXEMBOURG SA								
Compartiment SICAV	-1,50%	1,98%	-3,48%	0,90%	2,85%	-4,34%	0,88%	9
M&G SUSTAINABLE ALLOC FD A LU1900799617 – Société de gestion : M&G LUXEMBOURG SA								
SICAV	7,68%	1,84%	5,84%	0,90%	2,79%	4,89%	0,75%	9
MADELEINE - EUROPA ONE R EUR LU1220932716 – Société de gestion : CHOLET DUPONT ASSET MANAGEMENT								
Compartiment SICAV	43,44%	2,22%	41,22%	0,90%	3,49%	39,95%	0,90%	
MADELEINE MID CAPS EURO AC LU1044932975 – Société de gestion : CHOLET DUPONT ASSET MANAGEMENT								
SICAV	16,41%	2,00%	14,41%	0,90%	3,03%	13,38%	0,75%	8
MADELEINE OPP C EUR CAP LU0961755823 – Société de gestion : CHOLET DUPONT ASSET MANAGEMENT								
Compartiment SICAV	9,34%	1,80%	7,54%	0,90%	2,77%	6,58%	0,75%	
MADELEINE OPPORTUNITIES D LU0961750436 – Société de gestion : CHOLET DUPONT ASSET MANAGEMENT								
SICAV	9,34%	1,80%	7,54%	0,90%	2,77%	6,58%	0,75%	
MAGE GLOBAL EQUILIBRE FR0013476066 – Société de gestion : ROTHSCHILD AND CO ASSET MNGT								
FCP	5,29%	2,12%	3,17%	0,90%	3,05%	2,24%	0,85%	8
MAGELLAN FR0000292278 – Société de gestion : COMGEST SA								
SICAV	13,79%	1,88%	11,91%	0,90%	2,89%	10,91%	0,53%	8

NC = non communiqué

(*) « Frais totaux = Frais de gestion de l'actif + (1 + Performance nette de l'actif) * Frais de gestion du contrat »

(**) « Performance finale = Performance brute de l'actif – Frais totaux »

(***) Classification SFDR :

- Inconnu : Classification SFDR non renseignée
- 8 : Qualification Article 8 SFDR
- 9 : Qualification Article 9 SFDR

(****) Ce support en unités de compte n'est pas éligible à l'option transferts programmés

Les données contenues dans les colonnes intitulées « Performance brute de l'actif N-1 », « Frais de gestion de l'actif », « Performance nette de l'unité de compte N-1 », « Frais Totaux », « Performance finale » et « Taux de rétrocession de commissionnement » vous sont fournies à titre indicatif et sont issues de données collectées auprès des sociétés de gestion. La performance de l'unité de compte correspond à la performance au titre du dernier exercice clos. »

Nature juridique	Performance brute de l'actif N-1 A	Frais de gestion de l'actif B	Performance nette de l'unité de compte N-1 C=A-B	Frais de gestion du contrat D	Frais Totaux (*) E=B + (1 + C) x D	Performance finale (**) A-E	Taux de rétrocessions de commissionnement	Classification SFDR (***)
MAIN FIRST TOP EUROP IDEAS A LU0308864023 – Société de gestion : ETHENEA INDEPENDENT INVESTORS								
Compartiment SICAV	26,13%	2,02%	24,11%	0,90%	3,14%	22,99%	0,75%	8
MAINFIRST GBL EQ A LU0864709349 – Société de gestion : ETHENEA INDEPENDENT INVESTORS								
SICAV	5,74%	1,99%	3,75%	0,90%	2,92%	2,81%	0,75%	8
MAINFIRST GERMANY FUND A EUR LU0390221256 – Société de gestion : MAINFIRST AFFILIATED FUND MANA								
Compartiment SICAV	13,93%	2,00%	11,93%	0,90%	3,01%	10,92%	0,75%	8
MAM IMPACT GREEN BONDS I FR0011683069 – Société de gestion : MANDARINE GESTION								
FCP	3,49%	0,45%	3,04%	0,90%	1,38%	2,11%	0,00%	Inconnu
MAM TARGET 2027 PART C FR0014009BP1 – Société de gestion : MANDARINE GESTION								
FCP	5,57%	1,35%	4,22%	0,90%	2,29%	3,28%	0,58%	
MANDARINE CREDIT OPPORT D FR0000971921 – Société de gestion : MANDARINE GESTION								
FCP	-2,27%	1,26%	-3,53%	0,90%	2,13%	-4,40%	0,50%	8
MANDARINE EQUITY INCOME R FR0010396382 – Société de gestion : MANDARINE GESTION								
FCP	10,44%	2,25%	8,19%	0,90%	3,22%	7,22%	0,98%	Inconnu
MANDARINE EUROPE MICROCAP R LU1303940784 – Société de gestion : MANDARINE GESTION								
Compartiment SICAV	14,96%	2,12%	12,84%	0,90%	3,14%	11,83%	0,98%	8
MANDARINE GLB MICROCAP R LU1329694266 – Société de gestion : MANDARINE GESTION								
Compartiment SICAV	14,18%	2,11%	12,07%	0,90%	3,12%	11,06%	1,10%	8
MANDARINE GLOBAL SPORT R LU2257982228 – Société de gestion : MANDARINE GESTION								
SICAV	-9,88%	2,08%	-11,96%	0,90%	2,87%	-12,76%	0,98%	8
MANDARINE GLOBAL TRANSITION R LU2257980289 – Société de gestion : MANDARINE GESTION								
SICAV	4,51%	2,13%	2,38%	0,90%	3,05%	1,45%	0,98%	9
MANDARINE IMPACT GREEN BD M FR0014019YQ0 – Société de gestion : MANDARINE GESTION								
FCP	NC	0,00%	NC	0,90%	NC	NC	0,00%	9
MANDARINE OPPORTUNITES R FR0010657122 – Société de gestion : MANDARINE GESTION								
FCP	14,50%	2,19%	12,31%	0,90%	3,20%	11,30%	1,10%	8
MANDARINE-UNIQUE S/M C EUR-R LU0489687243 – Société de gestion : MANDARINE GESTION								
Compartiment SICAV	9,74%	2,12%	7,62%	0,90%	3,09%	6,65%	0,98%	8
MAPFRE AM CAPITAL RESP FD R LU1860585428 – Société de gestion : WAYSTONE MANAGEMENT COMPANY LU								
SICAV	4,01%	1,71%	2,30%	0,90%	2,63%	1,38%	0,75%	Inconnu
MCA CONVICTIONS PATRIMOINE R(**) FR0007026299 – Société de gestion : MCA FINANCE								
Compartiment FCP	4,36%	1,83%	2,53%	0,90%	2,75%	1,60%	0,75%	
MCA GESTOBLIG R(**) FR0007004171 – Société de gestion : MCA FINANCE								
FCP	-0,15%	0,56%	-0,71%	0,90%	1,45%	-1,60%	0,30%	
MCA GTD R(**) FR0010231936 – Société de gestion : MCA FINANCE								
FCP	3,94%	1,76%	2,18%	0,90%	2,68%	1,26%	0,75%	
MDPS TOBAM GLB BLOCK EQ B2 LU2638914734 – Société de gestion : TOBAM								
SICAV	18,21%	1,90%	16,31%	0,90%	2,95%	15,26%	0,85%	8
MG DYNAMIC ALLOCATION FD AC LU1582988058 – Société de gestion : M&G LUXEMBOURG SA								
SICAV	14,99%	2,01%	12,98%	0,90%	3,03%	11,96%	0,88%	8
MG GLB DIVIDEND A LU1670710075 – Société de gestion : M&G SECURITIES LIMITED								
Compartiment SICAV	4,72%	1,93%	2,79%	0,90%	2,86%	1,87%	0,88%	8
MG OPTIMAL INCOME A LU1670724373 – Société de gestion : M&G LUXEMBOURG SA								
SICAV	6,12%	1,35%	4,77%	0,90%	2,29%	3,83%	0,62%	8
MIROVA EU SHTERM SUS BD FD IA LU2478819050 – Société de gestion : NATIXIS INVEST MANAGERS INTL								
SICAV	2,95%	0,42%	2,53%	0,90%	1,34%	1,61%	0,03%	9
MIROVA EURO SUSTAINABLE EQ R/A LU0914731947 – Société de gestion : NATIXIS INVEST MANAGERS INTL								
Compartiment SICAV	13,94%	1,86%	12,08%	0,90%	2,87%	11,07%	0,78%	9
MIROVA EUROPE ENVIRON EQ N LU0914733646 – Société de gestion : NATIXIS INVEST MANAGERS INTL								
SICAV	13,07%	1,16%	11,91%	0,90%	2,17%	10,90%	0,00%	9
MIROVA EUROPE ENVIRONNEMENT R FR0010521575 – Société de gestion : NATIXIS INVEST MANAGERS INTL								
FCP	13,17%	1,89%	11,28%	0,90%	2,89%	10,28%	0,39%	9
MIROVA GLB SUSTAINABLE EQ R/A LU0914729966 – Société de gestion : NATIXIS INVEST MANAGERS INTL								
Compartiment SICAV	2,54%	1,85%	0,70%	0,90%	2,76%	-0,21%	0,78%	9
MIROVA GLOBAL GREEN BD R/A LU1472740767 – Société de gestion : NATIXIS INVEST MANAGERS INTL								
SICAV	2,52%	1,05%	1,47%	0,90%	1,96%	0,56%	0,38%	9

NC = non communiqué

(*) « Frais totaux = Frais de gestion de l'actif + (1 + Performance nette de l'actif) * Frais de gestion du contrat »

(**) « Performance finale = Performance brute de l'actif – Frais totaux »

(***) Classification SFDR :

- Inconnu : Classification SFDR non renseignée
- 8 : Qualification Article 8 SFDR
- 9 : Qualification Article 9 SFDR

(****) Ce support en unités de compte n'est pas éligible à l'option transferts programmés

Les données contenues dans les colonnes intitulées « Performance brute de l'actif N-1 », « Frais de gestion de l'actif », « Performance nette de l'unité de compte N-1 », « Frais Totaux », « Performance finale » et « Taux de rétrocession de commissionnement » vous sont fournies à titre indicatif et sont issues de données collectées auprès des sociétés de gestion. La performance de l'unité de compte correspond à la performance au titre du dernier exercice clos. »

Nature juridique	Performance brute de l'actif N-1 A	Frais de gestion de l'actif B	Performance nette de l'unité de compte N-1 C=A-B	Frais de gestion du contrat D	Frais Totaux (*) E=B + (1 + C) x D	Performance finale (**) A-E	Taux de rétrocessions de commissionnement	Classification SFDR (***)
MIROVA THEM AIROBOT RC EUR LU1951200481 – Société de gestion : NATIXIS INVEST MANAGERS INTL								
Compartiment SICAV	5,98%	2,05%	3,93%	0,90%	2,99%	2,99%	0,88%	8
MIROVA THEM EURP ENVIRON RA LU0914733059 – Société de gestion : NATIXIS INVEST MANAGERS INTL								
SICAV	13,00%	1,86%	11,14%	0,90%	2,86%	10,14%	0,78%	9
MIROVA THEM HEALTH RA EUR C LU2932856672 – Société de gestion : NATIXIS INVEST MANAGERS INTL								
SICAV	NC	0,00%	NC	0,90%	NC	NC	0,88%	9
MIROVA THEMATIC META RA EUR LU1951204046 – Société de gestion : NATIXIS INVEST MANAGERS INTL								
Compartiment SICAV	-4,01%	2,05%	-6,06%	0,90%	2,90%	-6,91%	0,88%	8
MIROVA THEMATIC SAFETY RA EUR LU1951225553 – Société de gestion : NATIXIS INVEST MANAGERS INTL								
Compartiment SICAV	-6,49%	2,05%	-8,54%	0,90%	2,87%	-9,36%	0,88%	9
MIROVA THEMATIC WATER RA EUR LU1951229035 – Société de gestion : NATIXIS INVEST MANAGERS INTL								
Compartiment SICAV	1,08%	2,05%	-0,96%	0,90%	2,94%	-1,86%	0,88%	9
MONETA LONG SHORT A FR0010400762 – Société de gestion : MONETA ASSET MANAGEMENT								
FCP	24,25%	1,50%	22,75%	0,90%	2,60%	21,65%	0,70%	8
MONETA LONG SHORT R FR0010871830 – Société de gestion : MONETA ASSET MANAGEMENT								
FCP	24,98%	2,00%	22,98%	0,90%	3,11%	21,87%	1,00%	8
MONETA MIDCAP DYNAMIC R LU3214372651 – Société de gestion : MONETA ASSET MANAGEMENT								
SICAV	NC	1,80%	NC	0,90%	NC	NC	0,90%	8
MONETA MULTI CAPS C FR0010298596 – Société de gestion : MONETA ASSET MANAGEMENT								
FCP	27,68%	1,49%	26,19%	0,90%	2,63%	25,05%	0,70%	8
MONTSEGUR CROISSANCE A FR0014012MQ0 – Société de gestion : MONTSEGUR FINANCE								
FCP	NC	0,20%	NC	0,90%	NC	NC	1,00%	8
MONTSEGUR DIVIDENDES A FR0014012OL7 – Société de gestion : MONTSEGUR FINANCE								
FCP	NC	0,20%	NC	0,90%	NC	NC	1,00%	8
MONTSEGUR DIVIDENDES I FR0010784819 – Société de gestion : MONTSEGUR FINANCE								
FCP	34,48%	1,40%	33,08%	0,90%	2,60%	31,88%	0,00%	8
MORGAN ST INV F-GLB BRNDS-AH LU0335216932 – Société de gestion : MSIM FUND MANAGEMENT IRL LTD								
SICAV	-1,23%	1,86%	-3,09%	0,90%	2,73%	-3,96%	0,70%	8
MS INV ASIA OPPORTUNITY FD AH LU1378879248 – Société de gestion : MSIM FUND MANAGEMENT IRL LTD								
Compartiment SICAV	3,92%	1,90%	2,02%	0,90%	2,82%	1,10%	0,96%	8
MS INV FDS US ADV FUND AH LU0266117927 – Société de gestion : MSIM FUND MANAGEMENT IRL LTD								
Compartiment SICAV	15,86%	1,66%	14,20%	0,90%	2,69%	13,18%	0,70%	8
MS INV F GLOBAL BRANDS A EUR LU0119620416 – Société de gestion : MSIM FUND MANAGEMENT IRL LTD								
SICAV	-10,35%	1,83%	-12,18%	0,90%	2,62%	-12,97%	0,70%	8
MS INV F GLOBAL OPPORTUNITY A LU0552385295 – Société de gestion : MSIM FUND MANAGEMENT IRL LTD								
Compartiment SICAV	0,03%	1,83%	-1,80%	0,90%	2,71%	-2,68%	0,80%	8
MS INV F US ADVANTAGE A USD CAP LU0225737302 – Société de gestion : MSIM FUND MANAGEMENT IRL LTD								
Compartiment SICAV	5,08%	1,63%	3,45%	0,90%	2,56%	2,52%	0,70%	8
MS INV F US GROWTH FUND A USD LU0073232471 – Société de gestion : MSIM FUND MANAGEMENT IRL LTD								
SICAV	6,31%	1,63%	4,68%	0,90%	2,57%	3,73%	0,70%	8
MSIF US GROWTH FUND AH LU0266117414 – Société de gestion : MSIM FUND MANAGEMENT IRL LTD								
Compartiment SICAV	17,28%	1,66%	15,62%	0,90%	2,70%	14,58%	0,70%	8
NAM OSTRUM GB MINVOL EQ RA EUR LU0935231216 – Société de gestion : NATIXIS INVEST MANAGERS INTL								
Compartiment SICAV	5,51%	1,87%	3,64%	0,90%	2,80%	2,71%	0,78%	8
NATIXIS ACTIONS US GROWTH HR FR0011010149 – Société de gestion : NATIXIS INVEST MANAGERS INTL								
FCP	12,70%	1,80%	10,90%	0,90%	2,80%	9,91%	0,90%	
NATIXIS ESG MODERATE R-A EUR LU2169558389 – Société de gestion : NATIXIS INVEST MANAGERS INTL								
SICAV	4,99%	1,37%	3,62%	0,90%	2,30%	2,68%	0,25%	8
NATIXIS HORIZON 2025-2029 R FR0011469360 – Société de gestion : NATIXIS INVEST MANAGERS INTL								
FCP	4,48%	1,78%	2,70%	0,90%	2,70%	1,78%	0,81%	
NATIXIS HORIZON 2030-2034 R FR0011461235 – Société de gestion : NATIXIS INVEST MANAGERS INTL								
FCP	5,93%	1,90%	4,03%	0,90%	2,84%	3,09%	0,81%	
NATIXIS HORIZON 2035-2039 R FR0011461243 – Société de gestion : NATIXIS INVEST MANAGERS INTL								
FCP	9,38%	2,06%	7,32%	0,90%	3,03%	6,36%	0,81%	
NATIXIS HORIZON 2040-2044 R FR0011461276 – Société de gestion : NATIXIS INVEST MANAGERS INTL								
FCP	11,75%	2,02%	9,73%	0,90%	3,01%	8,74%	0,81%	

NC = non communiqué

(*) « Frais totaux = Frais de gestion de l'actif + (1 + Performance nette de l'actif) * Frais de gestion du contrat »

(**) « Performance finale = Performance brute de l'actif – Frais totaux »

(***) Classification SFDR :

- Inconnu : Classification SFDR non renseignée
- 8 : Qualification Article 8 SFDR
- 9 : Qualification Article 9 SFDR

(****) Ce support en unités de compte n'est pas éligible à l'option transferts programmés

Les données contenues dans les colonnes intitulées « Performance brute de l'actif N-1 », « Frais de gestion de l'actif », « Performance nette de l'unité de compte N-1 », « Frais Totaux », « Performance finale » et « Taux de rétrocession de commissionnement » vous sont fournies à titre indicatif et sont issues de données collectées auprès des sociétés de gestion. La performance de l'unité de compte correspond à la performance au titre du dernier exercice clos. »

Nature juridique	Performance brute de l'actif N-1 A	Frais de gestion de l'actif B	Performance nette de l'unité de compte N-1 C=A-B	Frais de gestion du contrat D	Frais Totaux (*) E=B + (1 + C) x D	Performance finale (**) A-E	Taux de rétrocessions de commissionnement	Classification SFDR (***)
NATIXIS HORIZON 2045-2049 R FR0011461292 – Société de gestion : NATIXIS INVEST MANAGERS INTL								
FCP	12,70%	2,02%	10,68%	0,90%	3,02%	9,69%	0,75%	
NATIXIS HORIZON 2050-2054 R FR0011469337 – Société de gestion : NATIXIS INVEST MANAGERS INTL								
FCP	12,71%	2,02%	10,69%	0,90%	3,02%	9,69%	0,81%	
NATIXIS HORIZON 2055 2059 R FR0013161965 – Société de gestion : NATIXIS INVEST MANAGERS INTL								
Compartiment FCP	12,66%	2,01%	10,65%	0,90%	3,01%	9,65%	0,75%	
NATIXIS HORIZON 2060-2064 R FR00140033X4 – Société de gestion : NATIXIS INVEST MANAGERS INTL								
FCP	12,58%	2,07%	10,51%	0,90%	3,06%	9,51%	0,75%	
NEO PERSPECTIVES C FR0014000VA0 – Société de gestion : AURIS GESTION								
FCP	10,26%	2,50%	7,75%	0,90%	3,47%	6,79%	0,90%	Inconnu
NIF I HARRIS ASSOC GBL EQ RAE LU0147944259 – Société de gestion : NATIXIS INVEST MANAGERS INTL								
Compartiment SICAV	7,28%	2,20%	5,08%	0,90%	3,15%	4,14%	1,08%	
NIF LUX LOO SY GLO GRT EQ FD R LU1435390080 – Société de gestion : NATIXIS INVEST MANAGERS INTL								
SICAV	4,44%	1,80%	2,64%	0,90%	2,72%	1,71%	0,75%	8
NIF LUXI THEM SUBS ECON RA EUR LU2095319849 – Société de gestion : NATIXIS INVEST MANAGERS INTL								
Compartiment SICAV	-14,45%	2,05%	-16,50%	0,90%	2,80%	-17,25%	0,88%	8
NOMOS CONVICTION MONDE FR0014004255 – Société de gestion : MONTAIGNE CAPITAL								
FCP	3,71%	2,12%	1,59%	0,90%	3,03%	0,68%	1,04%	
NORDEA 1 -NORDIC EQUITY FUND LU0064675639 – Société de gestion : NORDEA INVESTMENT FUNDS SA								
Compartiment SICAV	10,76%	1,80%	8,96%	0,90%	2,78%	7,98%	0,75%	8
NORDEA 1 EMERG MKT BD FD BP LU0772926084 – Société de gestion : NORDEA INVESTMENT FUNDS SA								
Compartiment SICAV	1,74%	1,30%	0,44%	0,90%	2,20%	-0,47%	0,40%	
NORDEA 1 GB CLIM ENV BP LU0348926287 – Société de gestion : NORDEA INVESTMENT FUNDS SA								
Compartiment SICAV	2,85%	1,80%	1,05%	0,90%	2,71%	0,14%	0,75%	9
NORDEA 1 NAM SUS STR EQ HB EUR LU0772959259 – Société de gestion : NORDEA INVESTMENT FUNDS SA								
Compartiment SICAV	10,11%	1,80%	8,31%	0,90%	2,77%	7,33%	0,60%	8
NORDEA-1 EUROP HI YI BD BP C LU0141799501 – Société de gestion : NORDEA INVESTMENT FUNDS SA								
SICAV	6,60%	1,33%	5,27%	0,90%	2,28%	4,33%	0,40%	8
NORDEA-1 STABLE RETURN FUND BP LU0227384020 – Société de gestion : NORDEA INVESTMENT FUNDS SA								
Compartiment SICAV	1,97%	1,80%	0,17%	0,90%	2,70%	-0,73%	0,75%	8
NORDEA1 EM SUS STARS EQ BP EUR LU0602539867 – Société de gestion : NORDEA INVESTMENT FUNDS SA								
SICAV	17,49%	1,82%	15,67%	0,90%	2,86%	14,63%	0,75%	8
NORDEN SRI CAP FR0000299356 – Société de gestion : LAZARD FRERES GESTION SAS								
SICAV	12,68%	2,04%	10,64%	0,90%	3,04%	9,65%	0,99%	8
NOVA EUROPE ISR A FR0011585520 – Société de gestion : EIFFEL INVESTMENT GROUP SAS								
FCP	-1,11%	2,20%	-3,31%	0,90%	3,07%	-4,18%	1,00%	8
NOVA FLEXIBLE AC FR0011321298 – Société de gestion : AMPLIGEST								
FCP	7,26%	2,14%	5,12%	0,90%	3,09%	4,17%	0,85%	
NOVA PATRIMOINE AC FR0010905661 – Société de gestion : AMPLIGEST								
FCP	3,87%	1,96%	1,91%	0,90%	2,88%	0,99%	0,70%	
OBJECTIF CRÉDIT FI. FR0011844034 – Société de gestion : LAZARD FRERES GESTION SAS								
FCP	7,38%	0,76%	6,62%	0,90%	1,72%	5,66%	NC	8
OBJECTIF DEVELOPPEMENT A FR0013536505 – Société de gestion : SANOS LONGCHAMP ASSET MANAG								
FCP	4,56%	1,90%	2,66%	0,90%	2,82%	1,73%	0,80%	8
OBJECTIF MONT BLANC R FR0014009109 – Société de gestion : SUNNY ASSET MANAGEMENT								
FCP	8,02%	2,42%	5,60%	0,90%	3,37%	4,65%	1,10%	8
OCEANIC OPPORTUNITES MONDE FR0013184637 – Société de gestion : LAZARD FRERES GESTION SAS								
FCP	5,96%	2,95%	3,01%	0,90%	3,88%	2,09%	0,98%	
OCTO CREDIT COURT TERME B FR0011299429 – Société de gestion : AMPLIGEST								
Compartiment FCP	3,80%	1,05%	2,75%	0,90%	1,97%	1,82%	0,40%	8
OCTO CRÉDIT VALUE AC FR0013436672 – Société de gestion : AMPLIGEST								
Compartiment FCP	4,44%	1,53%	2,91%	0,90%	2,46%	1,98%	0,60%	
OCTO CRÉDIT VALUE HIGH GRAD AC FR001400J5Q9 – Société de gestion : AMPLIGEST								
FCP	3,69%	1,50%	2,19%	0,90%	2,42%	1,27%	0,70%	
OCTO RENDEMENT 2027 AC FR001400PXP7 – Société de gestion : AMPLIGEST								
FCP	5,29%	1,20%	4,09%	0,90%	2,14%	3,16%	0,55%	8

NC = non communiqué

(*) « Frais totaux = Frais de gestion de l'actif + (1 + Performance nette de l'actif) * Frais de gestion du contrat »

(**) « Performance finale = Performance brute de l'actif – Frais totaux »

(***) Classification SFDR :

- Inconnu : Classification SFDR non renseignée
- 8 : Qualification Article 8 SFDR
- 9 : Qualification Article 9 SFDR

(****) Ce support en unités de compte n'est pas éligible à l'option transferts programmés

Les données contenues dans les colonnes intitulées « Performance brute de l'actif N-1 », « Frais de gestion de l'actif », « Performance nette de l'unité de compte N-1 », « Frais Totaux », « Performance finale » et « Taux de rétrocession de commissionnement » vous sont fournies à titre indicatif et sont issues de données collectées auprès des sociétés de gestion. La performance de l'unité de compte correspond à la performance au titre du dernier exercice clos. »

Nature juridique	Performance brute de l'actif N-1 A	Frais de gestion de l'actif B	Performance nette de l'unité de compte N-1 C=A-B	Frais de gestion du contrat D	Frais Totaux (*) E=B + (1 + C) x D	Performance finale (**) A-E	Taux de rétrocessions de commissionnement	Classification SFDR (***)
OCTO RENDEMENT 2029 AC FR001400PXV5 – Société de gestion : AMLEGEST								
FCP	5,19%	1,20%	3,99%	0,90%	2,14%	3,05%	0,55%	8
ODDO ACTIVE SLLER CIES CR FR0011606268 – Société de gestion : ODDO BHF ASSET MANAGEMENT								
FCP	14,79%	2,11%	12,68%	0,90%	3,12%	11,67%	0,90%	8
ODDO BHF ARTIFIC INTEL CR EUR LU1919842267 – Société de gestion : ODDO BHF ASSET MANAGEMENT								
Compartiment SICAV	5,58%	1,71%	3,87%	0,90%	2,64%	2,94%	0,80%	9
ODDO BHF AVENIR CR FR0000989899 – Société de gestion : ODDO BHF ASSET MANAGEMENT								
FCP	6,68%	1,70%	4,98%	0,90%	2,64%	4,04%	0,90%	8
ODDO BHF AVENIR EURO CR FR0000990095 – Société de gestion : ODDO BHF ASSET MANAGEMENT								
FCP	12,47%	1,99%	10,48%	0,90%	2,98%	9,48%	1,00%	8
ODDO BHF AVENIR EUROPE CR FR0000974149 – Société de gestion : ODDO BHF ASSET MANAGEMENT								
FCP	12,01%	1,92%	10,09%	0,90%	2,91%	9,10%	1,00%	8
ODDO BHF EURO CREDIT SHORT DUR LU1486845537 – Société de gestion : ODDO BHF ASSET MANAGEMENT								
SICAV	4,56%	0,92%	3,64%	0,90%	1,85%	2,71%	0,20%	8
ODDO BHF EXKLU POL BAL CRW EUR LU1864504425 – Société de gestion : ODDO BHF ASSET MANAGEMENT LUX								
Compartiment SICAV	1,22%	1,59%	-0,37%	0,90%	2,49%	-1,26%	0,70%	8
ODDO BHF GLOBAL TARGET 2031 CR LU3129990134 – Société de gestion : ODDO BHF ASSET MANAGEMENT								
SICAV	NC	1,13%	NC	0,90%	NC	NC	0,50%	8
ODDO BHF GREEN PLANET CN EUR LU2189930360 – Société de gestion : ODDO BHF ASSET MANAGEMENT								
SICAV	-0,54%	1,09%	-1,63%	0,90%	1,98%	-2,52%	0,00%	9
ODDO BHF GÉNÉRATION CR FR0010574434 – Société de gestion : ODDO BHF ASSET MANAGEMENT								
FCP	8,97%	2,01%	6,96%	0,90%	2,97%	6,00%	1,00%	8
ODDO BHF IMMOBILIER CR FR0000989915 – Société de gestion : ODDO BHF ASSET MANAGEMENT								
FCP	9,19%	1,81%	7,38%	0,90%	2,78%	6,41%	0,90%	8
ODDO BHF METRO SELECT CRW EUR FR0007078811 – Société de gestion : ODDO BHF ASSET MANAGEMENT								
FCP	20,15%	1,67%	18,48%	0,90%	2,74%	17,42%	0,60%	8
ODDO BHF POLARIS MODERATE CR DE000A2JJ1W5 – Société de gestion : ODDO BHF ASSET MANAGEMENT GMBH								
Compartiment SICAV	3,30%	1,19%	2,11%	0,90%	2,11%	1,19%	0,58%	8
ODDO BHF PROACTIF EUROPE CR FR0010109165 – Société de gestion : ODDO BHF ASSET MANAGEMENT								
FCP	2,00%	1,60%	0,40%	0,90%	2,50%	-0,50%	0,80%	
ODDO BHF US LARGE CAP CR EUR FR0000988669 – Société de gestion : ODDO BHF ASSET MANAGEMENT								
FCP	-10,75%	1,80%	-12,55%	0,90%	2,59%	-13,34%	0,30%	8
OFFICE RACINE CONVICTIONS LU2270409126 – Société de gestion : CLARESCO FINANCE								
SICAV	5,68%	2,26%	3,42%	0,90%	3,19%	2,49%	0,88%	
OFI ENERGY STRAT METALS ACT R FR0014008NN3 – Société de gestion : OFI INVEST ASSET MANAGEMENT								
SICAV	51,37%	1,80%	49,57%	0,90%	3,15%	48,22%	0,86%	8
OFI ESG EQ CLIMATE CHANGE RC FR0013267150 – Société de gestion : OFI INVEST ASSET MANAGEMENT								
Compartiment FCP	10,20%	1,81%	8,39%	0,90%	2,79%	7,41%	0,88%	9
OFI INV AC GR FU O INV AC M DR FR0010508333 – Société de gestion : OFI INVEST ASSET MANAGEMENT								
FCP	0,78%	1,60%	-0,82%	0,90%	2,49%	-1,71%	0,78%	9
OFI INV ESG EURO CONV BD IC FR0000011074 – Société de gestion : OFI INVEST ASSET MANAGEMENT								
SICAV	12,09%	0,96%	11,13%	0,90%	1,96%	10,13%	0,35%	8
OFI INV ESG US EQUITY R EUR LU0185495495 – Société de gestion : OFI INVEST LUX								
Compartiment SICAV	0,84%	2,08%	-1,24%	0,90%	2,97%	-2,13%	0,76%	8
OFI INVEST ALPHA YIELD C FR0013305208 – Société de gestion : OFI INVEST ASSET MANAGEMENT								
FCP	4,54%	1,06%	3,48%	0,90%	1,99%	2,55%	0,53%	8
OFI INVEST ESG CREDIT BD 1-3 R FR0011799931 – Société de gestion : OFI INVEST ASSET MANAGEMENT								
Compartiment FCP	3,16%	0,46%	2,70%	0,90%	1,38%	1,78%	0,18%	8
OFI INVEST ESG MING R FR0007043781 – Société de gestion : OFI INVEST ASSET MANAGEMENT								
FCP	13,71%	2,27%	11,44%	0,90%	3,27%	10,44%	0,60%	8
OFI INVEST ESG PRUDENT EURO RC FR0013247418 – Société de gestion : OFI INVEST ASSET MANAGEMENT								
Compartiment FCP	5,13%	1,32%	3,81%	0,90%	2,25%	2,87%	0,62%	8
OFI INVEST GRANDES MARQUES A FR0011586544 – Société de gestion : OFI INVEST ASSET MANAGEMENT								
Compartiment FCP	1,67%	1,71%	-0,04%	0,90%	2,61%	-0,94%	NC	8
OFI INVEST PRECIOUS MET ACT R FR0011170182 – Société de gestion : OFI INVEST ASSET MANAGEMENT								
Compartiment FCP	92,39%	1,51%	90,88%	0,90%	3,23%	89,17%	0,72%	8

NC = non communiqué

(*) « Frais totaux = Frais de gestion de l'actif + (1 + Performance nette de l'actif) * Frais de gestion du contrat »

(**) « Performance finale = Performance brute de l'actif – Frais totaux »

(***) Classification SFDR :

- Inconnu : Classification SFDR non renseignée
- 8 : Qualification Article 8 SFDR
- 9 : Qualification Article 9 SFDR

(****) Ce support en unités de compte n'est pas éligible à l'option transferts programmés

Les données contenues dans les colonnes intitulées « Performance brute à l'actif N-1 », « Frais de gestion de l'actif », « Performance nette de l'unité de compte N-1 », « Frais Totaux », « Performance finale » et « Taux de rétrocession de commissionnement » vous sont fournies à titre indicatif et sont issues de données collectées auprès des sociétés de gestion. La performance de l'unité de compte correspond à la performance au titre du dernier exercice clos. »

Nature juridique	Performance brute de l'actif N-1 A	Frais de gestion de l'actif B	Performance nette de l'unité de compte N-1 C=A-B	Frais de gestion du contrat D	Frais Totaux (*) E=B + (1 + C) x D	Performance finale (**) A-E	Taux de rétrocessions de commissionnement	Classification SFDR (***)
OFI RS MULTITRACK R FR0010564351 – Société de gestion : OFI INVEST ASSET MANAGEMENT								
FCP	10,33%	1,52%	8,81%	0,90%	2,50%	7,83%	0,63%	8
OMEGA ALLOCATION FLEXIBLE R FR0013357704 – Société de gestion : LAZARD FRERES GESTION SAS								
FCP	13,49%	2,95%	10,54%	0,90%	3,94%	9,54%	0,75%	
OPTIMUM EQUILIBRE R FR0013507035 – Société de gestion : MANDARINE GESTION								
FCP	7,18%	2,33%	4,85%	0,90%	3,27%	3,91%	0,80%	
ORIGEEEN DYNAMIQUE C FR001400M626 – Société de gestion : AURIS GESTION								
FCP	8,95%	2,80%	6,15%	0,90%	3,76%	5,19%	0,80%	8
ORIGEEEN EQUILIBRE C FR001400KME5 – Société de gestion : AURIS GESTION								
FCP	7,04%	2,80%	4,24%	0,90%	3,74%	3,30%	0,80%	8
OSSIAM SHILLER BARCAPE US FDRE LU2743106267 – Société de gestion : NATIXIS INVEST MANAGERS INTL								
SICAV	-3,39%	1,41%	-4,80%	0,90%	2,27%	-5,66%	0,90%	8
OSTRUM CREDIT SHORT DURATION LU0935222066 – Société de gestion : NATIXIS INVEST MANAGERS INTL								
SICAV	3,66%	0,87%	2,79%	0,90%	1,80%	1,86%	0,28%	8
OSTRUM CREDIT ULTRA SH PLUS RC FR001400CFA4 – Société de gestion : NATIXIS INVEST MANAGERS INTL								
FCP	3,36%	0,37%	2,99%	0,90%	1,30%	2,06%	0,18%	8
OSTRUM SRI CASH PLUS R C FR0000293714 – Société de gestion : NATIXIS INVEST MANAGERS INTL								
SICAV	2,48%	0,24%	2,24%	0,90%	1,16%	1,32%	0,00%	8
OSTRUM SRI CRED ULTSH PLUS RE FR001400KCZ1 – Société de gestion : NATIXIS INVEST MANAGERS INTL								
FCP	3,37%	0,67%	2,70%	0,90%	1,59%	1,78%	0,35%	
OSTRUM SRI CROSSOVER L FR0011350685 – Société de gestion : NATIXIS INVEST MANAGERS INTL								
FCP	5,05%	0,95%	4,10%	0,90%	1,89%	3,17%	0,48%	8
OSTRUM SRI EURO SOV BD R C EUR FR0000003196 – Société de gestion : NATIXIS INVEST MANAGERS INTL								
SICAV	0,86%	0,72%	0,14%	0,90%	1,62%	-0,76%	0,34%	8
OSTRUM SRI MONEY PART R FR0011563535 – Société de gestion : NATIXIS INVEST MANAGERS INTL								
FCP	2,54%	0,29%	2,25%	0,90%	1,21%	1,33%	0,00%	8
PALATINE PLANETE R FR0010649079 – Société de gestion : PALATINE ASSET MANAGEMENT								
FCP	13,49%	2,30%	11,19%	0,90%	3,30%	10,19%	1,55%	8
PARETO NORDIC CORPORATE BOND A LU1608101579 – Société de gestion : FUNDROCK MANAGEMENT COMPANY SA								
SICAV	6,78%	1,11%	5,67%	0,90%	2,06%	4,72%	0,55%	8
PARVEST EQ WRL CNS DUR-CC LU0823411706 – Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MNGT LUX SA								
SICAV	-6,50%	1,96%	-8,46%	0,90%	2,78%	-9,29%	0,75%	8
PATRIMOINE MODÉRÉ MONDE FR0013339512 – Société de gestion : LAZARD FRERES GESTION SAS								
FCP	5,62%	1,99%	3,63%	0,90%	2,92%	2,70%	0,69%	
PATRIMOINE PRIVÉ CONVICTIONS FR001400MEJ7 – Société de gestion : AURIS GESTION								
FCP	9,44%	2,81%	6,63%	0,90%	3,77%	5,68%	0,65%	8
PF(LUX) WATER R EUR LU0104885248 – Société de gestion : PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE								
Compartiment SICAV	-2,13%	2,69%	-4,82%	0,90%	3,55%	-5,68%	1,15%	9
PFPC ALLOCATION C FR001400JDY4 – Société de gestion : AURIS GESTION								
FCP	8,32%	2,78%	5,54%	0,90%	3,73%	4,59%	0,85%	Inconnu
PICTET ASIAN EQUITIES XJAP P C LU0155303323 – Société de gestion : PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE								
Compartiment SICAV	12,36%	1,75%	10,61%	0,90%	2,75%	9,62%	0,70%	8
PICTET BIOTECH HP EUR LU0190161025 – Société de gestion : PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE								
Compartiment SICAV	48,70%	2,04%	46,66%	0,90%	3,36%	45,35%	0,80%	9
PICTET BIOTECH P EUR LU0255977455 – Société de gestion : PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE								
Compartiment SICAV	35,09%	1,99%	33,10%	0,90%	3,19%	31,90%	0,80%	9
PICTET CHINESE LOCAL CUR DEB P LU1164801661 – Société de gestion : PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE								
Compartiment SICAV	-5,64%	1,25%	-6,89%	0,90%	2,09%	-7,73%	0,50%	
PICTET CLEAN ENERG TRANS P EUR LU0280435388 – Société de gestion : PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE								
Compartiment SICAV	11,48%	1,98%	9,49%	0,90%	2,97%	8,51%	0,80%	9
PICTET CLEAN ENERGY-R EUR LU0280435461 – Société de gestion : PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE								
Compartiment SICAV	11,42%	2,69%	8,73%	0,90%	3,67%	7,75%	1,15%	9
PICTET DIGITAL HR LU0474967485 – Société de gestion : PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE								
SICAV	17,61%	2,74%	14,87%	0,90%	3,77%	13,84%	1,26%	8
PICTET DIGITAL P EUR CAP LU0340554913 – Société de gestion : PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE								
Compartiment SICAV	6,71%	1,99%	4,72%	0,90%	2,93%	3,78%	0,80%	8

NC = non communiqué

(*) « Frais totaux = Frais de gestion de l'actif + (1 + Performance nette de l'actif) * Frais de gestion du contrat »

(**) « Performance finale = Performance brute de l'actif – Frais totaux »

(***) Classification SFDR :

- Inconnu : Classification SFDR non renseignée
- 8 : Qualification Article 8 SFDR
- 9 : Qualification Article 9 SFDR

(****) Ce support en unités de compte n'est pas éligible à l'option transferts programmés

Les données contenues dans les colonnes intitulées « Performance brute de l'actif N-1 », « Frais de gestion de l'actif », « Performance nette de l'unité de compte N-1 », « Frais Totaux », « Performance finale » et « Taux de rétrocession de commissionnement » vous sont fournies à titre indicatif et sont issues de données collectées auprès des sociétés de gestion. La performance de l'unité de compte correspond à la performance au titre du dernier exercice clos. »

Nature juridique	Performance brute de l'actif N-1 A	Frais de gestion de l'actif B	Performance nette de l'unité de compte N-1 C=A-B	Frais de gestion du contrat D	Frais Totaux (*) E=B + (1 + C) x D	Performance finale (**) A-E	Taux de rétrocessions de commissionnement	Classification SFDR (***)
PICTET EMER LOCAL CUR DT P EUR LU0280437673 – Société de gestion : PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE								
SICAV	9,06%	1,57%	7,49%	0,90%	2,54%	6,52%	0,60%	8
PICTET GBL MEGATREND SEL-R EUR LU0391944815 – Société de gestion : PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE								
SICAV	-0,61%	2,90%	-3,51%	0,90%	3,77%	-4,38%	1,25%	8
PICTET GL EM DEBT HPC LU0170994346 – Société de gestion : PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE								
SICAV	13,93%	1,42%	12,51%	0,90%	2,43%	11,49%	0,55%	8
PICTET GLOB MEGA SELEC P C LU0386882277 – Société de gestion : PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE								
Compartment SICAV	-0,63%	2,00%	-2,63%	0,90%	2,88%	-3,51%	0,80%	8
PICTET GLOBAL ENVIR OPPS P LU0503631714 – Société de gestion : PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE								
Compartment SICAV	-4,67%	1,99%	-6,66%	0,90%	2,83%	-7,50%	0,80%	9
PICTET GLOBAL ENVIRONMT OPP R LU0503631987 – Société de gestion : PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE								
SICAV	-4,62%	2,70%	-7,32%	0,90%	3,53%	-8,15%	1,26%	9
PICTET INDIAN EQUITIES PC LU0070964530 – Société de gestion : PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE								
Compartment SICAV	-10,59%	1,72%	-12,31%	0,90%	2,51%	-13,10%	0,70%	
PICTET LONGEVITY I EUR LU0255978693 – Société de gestion : PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE								
Compartment SICAV	-12,38%	1,10%	-13,48%	0,90%	1,88%	-14,26%	0,00%	9
PICTET LONGEVITY P USD LU0188501257 – Société de gestion : PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE								
Compartment SICAV	-12,32%	1,99%	-14,30%	0,90%	2,76%	-15,08%	0,80%	9
PICTET MULT-ASSET GLB OPPORT R LU0941349275 – Société de gestion : PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE								
SICAV	7,74%	1,85%	5,89%	0,90%	2,80%	4,94%	0,80%	8
PICTET NUTRITION P EUR LU0366534344 – Société de gestion : PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE								
Compartment SICAV	-12,06%	2,00%	-14,06%	0,90%	2,77%	-14,84%	0,80%	9
PICTET PREMIUM BRANDS P C LU0217139020 – Société de gestion : PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE								
Compartment SICAV	-2,47%	1,99%	-4,46%	0,90%	2,85%	-5,32%	0,80%	8
PICTET ROBOTICS P C LU1279334210 – Société de gestion : PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE								
Compartment SICAV	11,92%	1,98%	9,94%	0,90%	2,97%	8,95%	0,80%	8
PICTET ROBOTICS R LU1279334483 – Société de gestion : PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE								
Compartment SICAV	11,85%	2,68%	9,17%	0,90%	3,66%	8,18%	1,15%	8
PICTET SHORT TERM MONEY MKT -P LU0128496485 – Société de gestion : PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE								
Compartment SICAV	-7,54%	0,31%	-7,85%	0,90%	1,14%	-8,68%	0,00%	8
PICTET TIMBER I EUR LU0340558823 – Société de gestion : PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE								
Compartment SICAV	-16,55%	1,11%	-17,66%	0,90%	1,85%	-18,41%	0,00%	9
PICTET TIMBER P EUR LU0340559557 – Société de gestion : PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE								
Compartment SICAV	-16,39%	2,00%	-18,39%	0,90%	2,73%	-19,12%	0,80%	9
PICTET TR ATLAS P EUR LU1433232854 – Société de gestion : PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE								
Compartment SICAV	8,62%	1,93%	6,69%	0,90%	2,89%	5,73%	0,80%	
PICTET TR ATLAS TITAN P LU2206556016 – Société de gestion : PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE								
SICAV	14,58%	1,95%	12,63%	0,90%	2,96%	11,61%	0,80%	
PICTET TR LOTUS P LU2549859887 – Société de gestion : PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE								
SICAV	8,62%	2,11%	6,51%	0,90%	3,07%	5,55%	0,80%	
PICTET TR MANDARIN HP LU0496443887 – Société de gestion : PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE								
Compartment SICAV	16,11%	1,99%	14,12%	0,90%	3,02%	13,09%	0,80%	
PICTET TR SIRIUS P LU1799936197 – Société de gestion : PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE								
SICAV	0,31%	1,75%	-1,44%	0,90%	2,64%	-2,32%	0,70%	
PICTET TR-MANDARIN P LU0496443531 – Société de gestion : PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE								
SICAV	5,25%	1,94%	3,31%	0,90%	2,87%	2,38%	0,80%	
PICTET WATER P EUR LU0104884860 – Société de gestion : PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE								
Compartment SICAV	-2,16%	1,99%	-4,15%	0,90%	2,85%	-5,01%	0,80%	9
PICTET-ASIAN LOCAL CUR DEBT P LU0280438309 – Société de gestion : PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE								
Compartment SICAV	-5,84%	1,63%	-7,47%	0,90%	2,46%	-8,31%	0,60%	
PICTET-SECURITY-P EUR LU0270904781 – Société de gestion : PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE								
SICAV	-5,78%	1,98%	-7,76%	0,90%	2,81%	-8,60%	0,80%	8
PIMCO GIS DIV INCOME FD INV H IE00B120J296 – Société de gestion : PIMCO GLOBAL ADVISORS IRELAND								
Compartment SICAV	8,64%	1,04%	7,60%	0,90%	2,01%	6,63%	0,35%	
PLANIFIQUE HORIZON R FR001400IN17 – Société de gestion : SYCOMORE ASSET MANAGEMENT								
FCP	7,29%	2,18%	5,11%	0,90%	3,13%	4,17%	0,75%	8

NC = non communiqué

(*) « Frais totaux = Frais de gestion de l'actif + (1 + Performance nette de l'actif) * Frais de gestion du contrat »

(**) « Performance finale = Performance brute de l'actif – Frais totaux »

(***) Classification SFDR :

- Inconnu : Classification SFDR non renseignée
- 8 : Qualification Article 8 SFDR
- 9 : Qualification Article 9 SFDR

(****) Ce support en unités de compte n'est pas éligible à l'option transferts programmés

Les données contenues dans les colonnes intitulées « Performance brute de l'actif N-1 », « Frais de gestion de l'actif », « Performance nette de l'unité de compte N-1 », « Frais Totaux », « Performance finale » et « Taux de rétrocession de commissionnement » vous sont fournies à titre indicatif et sont issues de données collectées auprès des sociétés de gestion. La performance de l'unité de compte correspond à la performance au titre du dernier exercice clos. »

Nature juridique	Performance brute de l'actif N-1 A	Frais de gestion de l'actif B	Performance nette de l'unité de compte N-1 C=A-B	Frais de gestion du contrat D	Frais Totaux (*) E=B + (1 + C) x D	Performance finale (**) A-E	Taux de rétrocessions de commissionnement	Classification SFDR (***)
PLENISFER DES VAL TTL RT SXH H LU2185980054 – Société de gestion : GENERALI INVESTMENTS LUXEMB SA								
SICAV	18,23%	2,00%	16,23%	0,90%	3,05%	15,19%	0,96%	Inconnu
PLUVALCA CREDIT OPPORT A FR001400A1J2 – Société de gestion : MONTPENSIER ARBEVEL								
SICAV	5,30%	1,30%	4,00%	0,90%	2,24%	3,06%	0,66%	8
PLUVALCA DISRUPTIVE OPPORT A FR0013076528 – Société de gestion : MONTPENSIER ARBEVEL								
Compartiment SICAV	3,46%	2,00%	1,46%	0,90%	2,91%	0,55%	1,00%	8
PLUVALCA GLB BLOCKCHAIN EQ A FR001400CCI4 – Société de gestion : MONTPENSIER ARBEVEL								
SICAV	14,61%	2,00%	12,61%	0,90%	3,01%	11,59%	0,94%	8
PLUVALCA MA SM MIDCAPS EUR A FR0000422859 – Société de gestion : MONTPENSIER ARBEVEL								
FCP	26,25%	2,31%	23,94%	0,90%	3,43%	22,83%	1,20%	8
PLUVALCA SUSTAINABLE OPPORT A FR0013383825 – Société de gestion : MONTPENSIER ARBEVEL								
SICAV	19,11%	2,20%	16,91%	0,90%	3,25%	15,86%	1,21%	9
PORTZAMPARC PME ISR C FR0000989543 – Société de gestion : PORTZAMPARC GESTION								
FCP	35,72%	2,59%	33,13%	0,90%	3,79%	31,93%	1,00%	8
PREVOIR GESTION ACTIONS C FR0007035159 – Société de gestion : SOCIETE DE GESTION PREVOIR								
FCP	0,48%	1,80%	-1,32%	0,90%	2,69%	-2,21%	0,90%	8
PREVOIR PANGEA C FR0012300853 – Société de gestion : SOCIETE DE GESTION PREVOIR								
FCP	1,85%	2,00%	-0,15%	0,90%	2,90%	-1,05%	1,00%	
PROCLERO PART C FR0011136563 – Société de gestion : MANDARINE GESTION								
FCP	5,89%	1,03%	4,86%	0,90%	1,97%	3,91%	0,30%	9
PROGRESSIA R FR001400BFO7 – Société de gestion : MANDARINE GESTION								
FCP	15,05%	3,09%	11,96%	0,90%	4,10%	10,96%	0,80%	
PRUDENTIA EQUILIBRE C FR001400M634 – Société de gestion : AURIS GESTION								
FCP	7,49%	1,90%	5,59%	0,90%	2,85%	4,64%	0,65%	8
PRUDENTIA EQUILIBRE R FR001400M642 – Société de gestion : AURIS GESTION								
FCP	7,50%	1,70%	5,80%	0,90%	2,65%	4,84%	0,55%	8
PYXIS ACTIONS MONDE FR001400BP79 – Société de gestion : AURIS GESTION								
FCP	8,14%	2,30%	5,84%	0,90%	3,25%	4,89%	0,90%	
QUAERO CAPITAL FD BD INV OP D LU2696109219 – Société de gestion : FUNDPARTNER SOLUTIONS EUROPE								
SICAV	4,21%	1,31%	2,90%	0,90%	2,24%	1,97%	0,48%	8
QUERCUS ALPHA ALLOCATION FR0014002V37 – Société de gestion : LAZARD FRERES GESTION SAS								
FCP	4,86%	1,76%	3,10%	0,90%	2,69%	2,18%	NC	8
R CO CONVICTION EQ VAL EURO C FR0010187898 – Société de gestion : ROTHSCHILD AND CO ASSET MNGT								
FCP	26,95%	1,50%	25,45%	0,90%	2,63%	24,32%	0,82%	8
R-CO CONVICTION CREDIT 12M EUR FR0010697482 – Société de gestion : ROTHSCHILD AND CO ASSET MNGT								
FCP	3,13%	0,56%	2,57%	0,90%	1,48%	1,64%	0,25%	8
R-CO CONVICTION CREDIT EURO FR0007008750 – Société de gestion : ROTHSCHILD AND CO ASSET MNGT								
FCP	4,62%	0,82%	3,80%	0,90%	1,75%	2,86%	0,36%	8
R-CO CONVICTION CRÉDIT EURO F FR0010807107 – Société de gestion : ROTHSCHILD AND CO ASSET MNGT								
FCP	4,61%	1,01%	3,60%	0,90%	1,94%	2,67%	0,54%	8
R-CO CONVICTION USA H FR0011069137 – Société de gestion : ROTHSCHILD AND CO ASSET MNGT								
FCP	15,32%	1,56%	13,76%	0,90%	2,58%	12,74%	0,82%	8
R-CO EMERAUDE C FR0013368453 – Société de gestion : ROTHSCHILD AND CO ASSET MNGT								
Compartiment SICAV	12,84%	2,90%	9,94%	0,90%	3,89%	8,95%	1,20%	8
R-CO OPAL EQUILIBRE FR0000981458 – Société de gestion : ROTHSCHILD AND CO ASSET MNGT								
FCP	14,08%	2,04%	12,04%	0,90%	3,05%	11,03%	0,70%	8
R-CO RMM STRATEGIE MODEREE C FR0007035555 – Société de gestion : ROTHSCHILD AND CO ASSET MNGT								
FCP	8,52%	0,98%	7,54%	0,90%	1,95%	6,57%	0,50%	Inconnu
R-CO SENTINEL C FR001400DVT9 – Société de gestion : ROTHSCHILD AND CO ASSET MNGT								
FCP	7,21%	2,13%	5,08%	0,90%	3,08%	4,14%	0,95%	8
R-CO THEMATIC REAL ESTATE C FR0007457890 – Société de gestion : ROTHSCHILD AND CO ASSET MNGT								
FCP	7,55%	1,51%	6,04%	0,90%	2,46%	5,09%	0,75%	8
R-CO THEMATIC SILVER PLUS C FR0010909531 – Société de gestion : ROTHSCHILD AND CO ASSET MNGT								
FCP	7,14%	1,77%	5,37%	0,90%	2,72%	4,42%	0,75%	8
R-CO VALOR BALANCED F FR0013367281 – Société de gestion : ROTHSCHILD AND CO ASSET MNGT								
Compartiment SICAV	11,62%	1,77%	9,85%	0,90%	2,76%	8,86%	0,82%	8

NC = non communiqué

(*) « Frais totaux = Frais de gestion de l'actif + (1 + Performance nette de l'actif) * Frais de gestion du contrat »

(**) « Performance finale = Performance brute de l'actif – Frais totaux »

(***) Classification SFDR :

- Inconnu : Classification SFDR non renseignée
- 8 : Qualification Article 8 SFDR
- 9 : Qualification Article 9 SFDR

(****) Ce support en unités de compte n'est pas éligible à l'option transferts programmés

Les données contenues dans les colonnes intitulées « Performance brute de l'actif N-1 », « Frais de gestion de l'actif », « Performance nette de l'unité de compte N-1 », « Frais Totaux », « Performance finale » et « Taux de rétrocession de commissionnement » vous sont fournies à titre indicatif et sont issues de données collectées auprès des sociétés de gestion. La performance de l'unité de compte correspond à la performance au titre du dernier exercice clos. »

Nature juridique	Performance brute de l'actif N-1 A	Frais de gestion de l'actif B	Performance nette de l'unité de compte N-1 C=A-B	Frais de gestion du contrat D	Frais Totaux (*) E=B + (1 + C) x D	Performance finale (**) A-E	Taux de rétrocessions de commissionnement	Classification SFDR (***)
R-CO VALOR C FR0011253624 – Société de gestion : ROTHSCILD AND CO ASSET MNGT								
SICAV	17,80%	1,60%	16,20%	0,90%	2,65%	15,15%	0,80%	8
R-CO VALOR F FR0011261197 – Société de gestion : ROTHSCILD AND CO ASSET MNGT								
SICAV	17,74%	1,95%	15,79%	0,90%	2,99%	14,75%	1,08%	8
RAIFFEISEN NEWINFRA ESG-AKTIEEN AT0000A09ZL0 – Société de gestion : RAIFFEISEN KAPITALANLAGE GESEL								
FCP	19,74%	2,13%	17,61%	0,90%	3,19%	16,55%	1,00%	
RCGF ROBECO SMART ENERGY D LU2145461757 – Société de gestion : ROBECO INSTITUTIONAL ASSET MNG								
SICAV	25,22%	1,72%	23,50%	0,90%	2,83%	22,38%	0,75%	9
RICHELIEU 31 R FR001400B0P0 – Société de gestion : RICHELIEU INVEST								
FCP	4,28%	1,20%	3,08%	0,90%	2,13%	2,15%	0,60%	8
RMM TRÉSORERIE 6M C EUR FR0013127222 – Société de gestion : ROTHSCILD AND CO ASSET MNGT								
Compartiment SICAV	2,63%	0,41%	2,22%	0,90%	1,33%	1,30%	0,00%	8
ROBECO BP US PREMIUM EQ D EU LU0434928536 – Société de gestion : ROBECO INSTITUTIONAL ASSET MNG								
SICAV	3,57%	1,71%	1,86%	0,90%	2,63%	0,94%	0,75%	8
ROBECO GL CONS TRENDS EQ D C LU0187079347 – Société de gestion : ROBECO INSTITUTIONAL ASSET MNG								
SICAV	-0,65%	1,71%	-2,36%	0,90%	2,59%	-3,23%	0,75%	8
ROBECO QI EM ACTIVE EQ D LU0329355670 – Société de gestion : ROBECO INSTITUTIONAL ASSET MNG								
SICAV	16,93%	1,52%	15,41%	0,90%	2,56%	14,38%	0,62%	8
RUSSEL MULT-AST GTH STRAT EU B IE00B84TCG88 – Société de gestion : RUSSELL INVESTMENTS IRELAND LD								
SICAV	10,40%	1,80%	8,60%	0,90%	2,78%	7,62%	0,95%	Inconnu
RUSSEL WORLD EQUITY FD II EH-T IE00B1FRPM97 – Société de gestion : CARNE GLOBAL FUND MANAGERS IRL								
Compartiment SICAV	19,05%	1,30%	17,75%	0,90%	2,36%	16,69%	0,45%	Inconnu
SAGAMARTHA ALPHA OPPORT C FR001400KKU5 – Société de gestion : AURIS GESTION								
FCP	10,47%	3,00%	7,47%	0,90%	3,97%	6,50%	0,85%	8
SAIL WORLD FIVE R FR001400EJ82 – Société de gestion : AURIS GESTION								
FCP	9,22%	2,77%	6,45%	0,90%	3,73%	5,49%	0,90%	8
SANSO MAXIMA A EUR FR0010148007 – Société de gestion : SANSO LONGCHAMP ASSET MANAG								
FCP	37,24%	2,00%	35,24%	0,90%	3,22%	34,03%	0,85%	8
SANSO OBJECTIF RDT 2031 A FR0010813329 – Société de gestion : SANSO LONGCHAMP ASSET MANAG								
FCP	4,48%	1,20%	3,28%	0,90%	2,13%	2,35%	0,48%	8
SANSO SMART CLIMATE R FR0014003NV7 – Société de gestion : SANSO LONGCHAMP ASSET MANAG								
Compartiment FCP	4,77%	2,00%	2,77%	0,90%	2,92%	1,85%	0,95%	8
SAPIENTA ABSOLU ABSOLU R FR0014009GC8 – Société de gestion : SAPIENTA GESTION								
FCP	7,92%	3,77%	4,15%	0,90%	4,71%	3,21%	0,80%	
SCHELCHER EURO HIGH YIELD P FR0010560037 – Société de gestion : ARKEA ASSET MANAGEMENT								
FCP	4,76%	0,00%	4,76%	0,90%	0,94%	3,82%	0,70%	8
SCHELCHER OPTIMAL INCOME P FR0011034818 – Société de gestion : ARKEA ASSET MANAGEMENT								
FCP	4,67%	0,00%	4,67%	0,90%	0,94%	3,73%	0,65%	Inconnu
SCHELCHER SHORT TERM P FR0011198332 – Société de gestion : ARKEA ASSET MANAGEMENT								
FCP	2,65%	0,00%	2,65%	0,90%	0,92%	1,73%	0,15%	8
SCHRODER EURO CORPORATE LU0113257694 – Société de gestion : SCHRODER INVESTMENT MGT EUR SA								
SICAV	4,47%	1,03%	3,44%	0,90%	1,96%	2,51%	0,38%	8
SCHRODER EUROPEAN SPECIAL SIT LU0246036288 – Société de gestion : SCHRODER INVESTMENT MGT EUR SA								
Compartiment SICAV	2,50%	1,03%	1,47%	0,90%	1,94%	0,55%	0,50%	8
SCHRODER ISF ASIAN OPP A LU0248184466 – Société de gestion : SCHRODER INVESTMENT MGT EUR SA								
SICAV	18,52%	1,84%	16,68%	0,90%	2,89%	15,63%	0,75%	8
SCHRODER ISF EMERG ASIA A LU0248172537 – Société de gestion : SCHRODER INVESTMENT MGT EUR SA								
SICAV	20,83%	1,84%	18,99%	0,90%	2,91%	17,92%	0,75%	
SCHRODER ISF EURO EQUITY A ACC LU0106235293 – Société de gestion : SCHRODER INVESTMENT MGT EUR SA								
SICAV	23,42%	1,84%	21,58%	0,90%	2,93%	20,49%	0,75%	8
SCHRODER ISF EURO VALUE A EUR LU0161305163 – Société de gestion : SCHRODER INVESTMENT MGT EUR SA								
Compartiment SICAV	29,53%	1,83%	27,70%	0,90%	2,98%	26,55%	0,75%	
SCHRODER ISF GLB CLMT CHG EQ A LU0302446645 – Société de gestion : SCHRODER INVESTMENT MGT EUR SA								
SICAV	11,04%	1,83%	9,21%	0,90%	2,81%	8,22%	0,75%	8
SCHRODER US SMALL MID CAP EQ A LU0248178732 – Société de gestion : SCHRODER INVESTMENT MGT EUR SA								
SICAV	-6,21%	1,84%	-8,05%	0,90%	2,67%	-8,88%	0,75%	8

NC = non communiqué

(*) « Frais totaux = Frais de gestion de l'actif + (1 + Performance nette de l'actif) * Frais de gestion du contrat »

(**) « Performance finale = Performance brute de l'actif – Frais totaux »

(***) Classification SFDR :

- Inconnu : Classification SFDR non renseignée
- 8 : Qualification Article 8 SFDR
- 9 : Qualification Article 9 SFDR

(****) Ce support en unités de compte n'est pas éligible à l'option transferts programmés

Les données contenues dans les colonnes intitulées « Performance brute de l'actif N-1 », « Frais de gestion de l'actif », « Performance nette de l'unité de compte N-1 », « Frais Totaux », « Performance finale » et « Taux de rétrocession de commissionnement » vous sont fournies à titre indicatif et sont issues de données collectées auprès des sociétés de gestion. La performance de l'unité de compte correspond à la performance au titre du dernier exercice clos. »

Nature juridique	Performance brute de l'actif N-1 A	Frais de gestion de l'actif B	Performance nette de l'unité de compte N-1 C=A-B	Frais de gestion du contrat D	Frais Totaux (*) E=B + (1 + C) x D	Performance finale (**) A-E	Taux de rétrocessions de commissionnement	Classification SFDR (***)
SELECT APPROCHE GLOBALE R FR001400LQV8 – Société de gestion : AURIS GESTION								
FCP	11,93%	2,50%	9,43%	0,90%	3,48%	8,44%	0,85%	8
SELECT INVEST HORIZON R FR001400C4O4 – Société de gestion : SUNNY ASSET MANAGEMENT								
FCP	2,55%	2,39%	0,16%	0,90%	3,29%	-0,74%	1,32%	8
SELECTION ALPHA TAUX PART AC FR0013102332 – Société de gestion : TALENCE PATRIVAL								
Compartiment FCP	4,87%	0,85%	4,02%	0,90%	1,79%	3,08%	0,00%	
SELECTION F ALPHA C CAP LU0384368212 – Société de gestion : BLI BANQUE DE LUXEMBOURG INVTS								
FCP	24,96%	2,57%	22,39%	0,90%	3,67%	21,29%	NC	
SELECTIZ FR0013196656 – Société de gestion : NATIXIS INVEST MANAGERS INTL								
FCP	6,15%	1,12%	5,03%	0,90%	2,07%	4,09%	0,34%	
SEPIAM FD EUROPE SMALL CAPS A FR0013298551 – Société de gestion : MONTSEGUR FINANCE								
SICAV	NC	2,82%	NC	0,90%	NC	NC	0,00%	8
SEXTANT CLIM TRANS EUROPE A FR001400A5A2 – Société de gestion : AMIRAL GESTION								
SICAV	26,48%	1,90%	24,58%	0,90%	3,02%	23,45%	0,95%	9
SEXTANT CREDIT OPPORTUNITIES A FR0013202132 – Société de gestion : AMIRAL GESTION								
Compartiment SICAV	5,39%	1,15%	4,24%	0,90%	2,09%	3,30%	0,55%	8
SEXTANT GRAND LARGE FR0010286013 – Société de gestion : AMIRAL GESTION								
FCP	4,56%	1,70%	2,86%	0,90%	2,63%	1,93%	0,70%	8
SEXTANT PEA FR0010286005 – Société de gestion : AMIRAL GESTION								
FCP	21,90%	2,32%	19,57%	0,90%	3,40%	18,50%	0,00%	8
SEXTANT PME A FR0010547869 – Société de gestion : AMIRAL GESTION								
FCP	20,21%	2,21%	18,00%	0,90%	3,27%	16,94%	1,00%	8
SEXTANT QUALITY FOCUS A FR001400CEG4 – Société de gestion : AMIRAL GESTION								
SICAV	1,89%	1,73%	0,16%	0,90%	2,63%	-0,74%	0,90%	8
SFS SYCOMOREGL SOCIAL IMP RC LU2413894051 – Société de gestion : SYCOMORE ASSET MANAGEMENT								
SICAV	1,10%	1,95%	-0,85%	0,90%	2,84%	-1,75%	0,95%	9
SG LIQUIDITE PEA FR0007010657 – Société de gestion : SOCIETE GENERALE GESTION								
FCP	2,64%	0,54%	2,10%	0,90%	1,46%	1,18%	0,16%	
SICAV FLORNOY FER OMNIBOND R FR0011147594 – Société de gestion : FLORNOY FERRI								
FCP	6,78%	1,00%	5,78%	0,90%	1,95%	4,83%	0,50%	
SIENNA ACTIONS BAS CARBONE RC FR001400EG93 – Société de gestion : SIENNA GESTION								
FCP	19,72%	1,50%	18,22%	0,90%	2,56%	17,16%	0,75%	8
SIENNA DIVERSIFIÉ FLEX MONDE R FR0013424090 – Société de gestion : SIENNA GESTION								
FCP	11,37%	1,28%	10,09%	0,90%	2,27%	9,10%	0,30%	
SIENNA PERF ABSOLUE DEF RC FR0013424041 – Société de gestion : SIENNA GESTION								
FCP	NC	1,22%	NC	0,90%	NC	NC	0,30%	8
SIGNATURE ALLOCATION BALANC A FR0013293552 – Société de gestion : SANSO LONGCHAMP ASSET MANAG								
FCP	8,87%	1,50%	7,37%	0,90%	2,47%	6,40%	0,65%	Inconnu
SIGNATURE ALLOCATION DYNAMIC A FR0013520426 – Société de gestion : SANSO LONGCHAMP ASSET MANAG								
FCP	10,06%	2,30%	7,76%	0,90%	3,27%	6,79%	0,78%	8
SISF GBL INFL LINKED BD A LU0180781048 – Société de gestion : SCHRODER INVESTMENT MGT EUR SA								
Compartiment SICAV	3,28%	0,94%	2,34%	0,90%	1,86%	1,42%	0,38%	8
SISF QEP GLOBAL QUALITY A EUR LU0323591833 – Société de gestion : SCHRODER INVESTMENT MGT EUR SA								
Compartiment SICAV	8,53%	1,59%	6,94%	0,90%	2,55%	5,98%	0,62%	8
SKYLINER C FR0011440460 – Société de gestion : SILEX INVESTMENT MANAGERS SAS								
SICAV	11,65%	2,49%	9,16%	0,90%	3,47%	8,17%	NC	
SLF GREEN BONDS IMPACT F FR0013333127 – Société de gestion : SWISS LIFE ASSET MANAGERS FRA								
FCP	NC	0,50%	NC	0,90%	NC	NC	NC	9
SMALL CAP INNOVATION FUND DX LU2403397578 – Société de gestion : GENERALI INVESTMENTS LUXEMB SA								
SICAV	36,30%	1,90%	34,40%	0,90%	3,11%	33,19%	0,50%	Inconnu
SOLIDARITE FR0011363746 – Société de gestion : AMUNDI ASSET MANAGEMENT								
Compartiment FCP	2,70%	1,24%	1,46%	0,90%	2,15%	0,55%	0,44%	8
SOLSTICE SELECTION R FR001400H5L2 – Société de gestion : SUNNY ASSET MANAGEMENT								
FCP	3,40%	2,00%	1,40%	0,90%	2,91%	0,48%	0,90%	8
SP CONVICTIONS R FR0013154499 – Société de gestion : SYCOMORE ASSET MANAGEMENT								
FCP	7,87%	2,25%	5,62%	0,90%	3,20%	4,67%	0,90%	

NC = non communiqué

(*) « Frais totaux = Frais de gestion de l'actif + (1 + Performance nette de l'actif) * Frais de gestion du contrat »

(**) « Performance finale = Performance brute de l'actif – Frais totaux »

(***) Classification SFDR :

- Inconnu : Classification SFDR non renseignée
- 8 : Qualification Article 8 SFDR
- 9 : Qualification Article 9 SFDR

(****) Ce support en unités de compte n'est pas éligible à l'option transferts programmés

Les données contenues dans les colonnes intitulées « Performance brute de l'actif N-1 », « Frais de gestion de l'actif », « Performance nette de l'unité de compte N-1 », « Frais Totaux », « Performance finale » et « Taux de rétrocession de commissionnement » vous sont fournies à titre indicatif et sont issues de données collectées auprès des sociétés de gestion. La performance de l'unité de compte correspond à la performance au titre du dernier exercice clos. »

Nature juridique	Performance brute de l'actif N-1 A	Frais de gestion de l'actif B	Performance nette de l'unité de compte N-1 C=A-B	Frais de gestion du contrat D	Frais Totaux (*) E=B + (1 + C) x D	Performance finale (**) A-E	Taux de rétrocessions de commissionnement	Classification SFDR (***)
SS EMU ESG SCREENED INDEX EQ P LU1159238036 – Société de gestion : STATE STREET GLOBAL ADVISORS E								
SICAV	23,45%	0,70%	22,75%	0,90%	1,80%	21,64%	0,36%	8
SS PACIF EXJAP ESG SD IND EQ P LU1161083644 – Société de gestion : STATE STREET GLB ADV LUX MGMT								
SICAV	7,40%	0,70%	6,70%	0,90%	1,66%	5,74%	0,36%	Inconnu
SSGA LUX EM SCREEN ENHAN EQ P LU1648467097 – Société de gestion : STATE STREET GLB ADV LUX MGMT								
SICAV	17,81%	0,84%	16,97%	0,90%	1,89%	15,92%	NC	Inconnu
STELLA MARIS SELECTION FR001400H0Y6 – Société de gestion : RICHELIEU INVEST								
FCP	6,00%	2,14%	3,86%	0,90%	3,07%	2,92%	0,80%	
STRATEGIE GLOBALE FR001400HCC6 – Société de gestion : SUNNY ASSET MANAGEMENT								
FCP	6,50%	0,20%	6,30%	0,90%	1,16%	5,35%	1,10%	8
STRATÉGIE & CONVICTION FR0011347236 – Société de gestion : LAZARD FRERES GESTION SAS								
FCP	5,64%	3,19%	2,45%	0,90%	4,11%	1,53%	1,04%	
STRATÉGIE EUROP VALEURS RESP P FR0010237503 – Société de gestion : APICIL ASSET MANAGEMENT								
FCP	11,63%	2,04%	9,59%	0,90%	3,03%	8,60%	1,00%	8
SUNNY ALPHA CLUB R FR0013220605 – Société de gestion : SUNNY ASSET MANAGEMENT								
FCP	12,64%	1,89%	10,75%	0,90%	2,89%	9,75%	1,10%	8
SUNNY EURO CREDIT R FR0011299379 – Société de gestion : SUNNY ASSET MANAGEMENT								
FCP	4,95%	1,27%	3,68%	0,90%	2,20%	2,75%	0,82%	
SUNNY GREEN BONDS 2028 R FR001400KTM3 – Société de gestion : SUNNY ASSET MANAGEMENT								
FCP	3,96%	1,27%	2,69%	0,90%	2,19%	1,76%	0,55%	8
SUNNY MANAGERS F FR0010922963 – Société de gestion : SUNNY ASSET MANAGEMENT								
FCP	26,73%	2,38%	24,35%	0,90%	3,50%	23,23%	1,32%	
SUNNY NORTH AMERICA R FR001400PY23 – Société de gestion : SUNNY ASSET MANAGEMENT								
FCP	7,95%	2,10%	5,85%	0,90%	3,05%	4,89%	1,10%	Inconnu
SWISS LIFE BD 12M R EUR A LU2182441571 – Société de gestion : SWISS LIFE ASSET MANAGERS LUX								
SICAV	4,60%	0,67%	3,92%	0,90%	1,61%	2,99%	0,25%	Inconnu
SWISS LIFE FD BD ESG 6M P2 FR001400OWY4 – Société de gestion : SWISS LIFE ASSET MANAGERS FRA								
FCP	2,97%	0,30%	2,67%	0,90%	1,22%	1,75%	0,16%	8
SYCOMORE ALLOC PATRIMOINE R FR0007078589 – Société de gestion : SYCOMORE ASSET MANAGEMENT								
FCP	7,44%	2,08%	5,36%	0,90%	3,03%	4,42%	0,90%	8
SYCOMORE ECO SOLUTIONS R LU1183791794 – Société de gestion : SYCOMORE ASSET MANAGEMENT								
Compartiment SICAV	13,72%	1,95%	11,77%	0,90%	2,96%	10,76%	1,01%	9
SYCOMORE FUND ECO SOLUTIONS I LU1183791281 – Société de gestion : SYCOMORE ASSET MANAGEMENT								
SICAV	13,83%	1,01%	12,82%	0,90%	2,03%	11,81%	0,00%	9
SYCOMORE GLB ECO SOLUTIONS RC LU2412098902 – Société de gestion : SYCOMORE ASSET MANAGEMENT								
SICAV	3,69%	0,00%	3,69%	0,90%	0,93%	2,75%	0,95%	9
SYCOMORE HAPPY WORK R C LU1301026388 – Société de gestion : SYCOMORE ASSET MANAGEMENT								
Compartiment SICAV	15,71%	1,95%	13,76%	0,90%	2,97%	12,74%	1,01%	9
SYCOMORE INCLUSIVE JOBS RC FR0014000IG4 – Société de gestion : SYCOMORE ASSET MANAGEMENT								
SICAV	21,13%	2,20%	18,93%	0,90%	3,27%	17,86%	1,00%	9
SYCOMORE OPPORTUNITIES R FR0010363366 – Société de gestion : SYCOMORE ASSET MANAGEMENT								
FCP	10,85%	2,27%	8,58%	0,90%	3,25%	7,60%	0,90%	8
SYCOMORE PARTNERS P FR0010738120 – Société de gestion : SYCOMORE ASSET MANAGEMENT								
FCP	10,53%	1,55%	8,98%	0,90%	2,53%	8,00%	0,92%	8
SYCOMORE SELECT RESPONSABLE RP FR0010971721 – Société de gestion : SYCOMORE ASSET MANAGEMENT								
FCP	17,68%	2,00%	15,68%	0,90%	3,04%	14,64%	1,00%	9
SYCOMORE SELECTION RESP R FR0011169341 – Société de gestion : SYCOMORE ASSET MANAGEMENT								
FCP	17,55%	2,00%	15,55%	0,90%	3,04%	14,51%	1,00%	9
SYCOMORE SOCIAL IMPACT R FR0010117093 – Société de gestion : SYCOMORE ASSET MANAGEMENT								
FCP	12,86%	2,89%	9,97%	0,90%	3,88%	8,98%	1,00%	9
SYCOMORE SUSTAINABLE TECH RC LU2181906426 – Société de gestion : SYCOMORE ASSET MANAGEMENT								
SICAV	15,17%	1,95%	13,22%	0,90%	2,97%	12,20%	0,95%	9
SYCOMORE SÉLECTION CRÉDIT R FR0011288513 – Société de gestion : SYCOMORE ASSET MANAGEMENT								
Compartiment FCP	4,89%	1,20%	3,69%	0,90%	2,13%	2,76%	0,64%	9
SYCOYIELD 2030 RC FR001400MCQ6 – Société de gestion : SYCOMORE ASSET MANAGEMENT								
FCP	5,75%	1,00%	4,75%	0,90%	1,94%	3,80%	0,50%	8

NC = non communiqué

(*) « Frais totaux = Frais de gestion de l'actif + (1 + Performance nette de l'actif) * Frais de gestion du contrat »

(**) « Performance finale = Performance brute de l'actif – Frais totaux »

(***) Classification SFDR :

- Inconnu : Classification SFDR non renseignée
- 8 : Qualification Article 8 SFDR
- 9 : Qualification Article 9 SFDR

(****) Ce support en unités de compte n'est pas éligible à l'option transferts programmés

Les données contenues dans les colonnes intitulées « Performance brute de l'actif N-1 », « Frais de gestion de l'actif », « Performance nette de l'unité de compte N-1 », « Frais Totaux », « Performance finale » et « Taux de rétrocession de commissionnement » vous sont fournies à titre indicatif et sont issues de données collectées auprès des sociétés de gestion. La performance de l'unité de compte correspond à la performance au titre du dernier exercice clos. »

Nature juridique	Performance brute de l'actif N-1 A	Frais de gestion de l'actif B	Performance nette de l'unité de compte N-1 C=A-B	Frais de gestion du contrat D	Frais Totaux (*) E=B + (1 + C) x D	Performance finale (**) A-E	Taux de rétrocessions de commissionnement	Classification SFDR (***)
SYNERGIES ALL PROCESS FR0013466455 – Société de gestion : LAZARD FRERES GESTION SAS								
FCP	6,60%	2,17%	4,43%	0,90%	3,11%	3,49%	0,99%	
SYNERGIES GLOBAL CONVICTIONS C FR001400EO02 – Société de gestion : AURIS GESTION								
FCP	9,85%	2,66%	7,19%	0,90%	3,62%	6,22%	0,80%	8
SYNERGIES OBLIGATIONS INTER FR001400S5C8 – Société de gestion : LAZARD FRERES GESTION SAS								
FCP	4,13%	1,47%	2,66%	0,90%	2,39%	1,74%	0,65%	8
TAILOR ACTIONS AVENIR ISR C FR0007472501 – Société de gestion : TAILOR AM								
FCP	34,28%	2,43%	31,85%	0,90%	3,62%	30,67%	1,21%	8
TAILOR ACTIONS ENTREPRENEURS C FR001333580 – Société de gestion : TAILOR AM								
Compartiment FCP	12,65%	2,88%	9,77%	0,90%	3,87%	8,78%	1,00%	Inconnu
TAILOR CREDIT 2028 C FR001400BVX5 – Société de gestion : TAILOR AM								
FCP	5,16%	1,85%	3,31%	0,90%	2,78%	2,38%	0,75%	
TAILOR CREDIT RDT CIBLE C FR0010952432 – Société de gestion : TAILOR AM								
FCP	4,44%	1,38%	3,06%	0,90%	2,31%	2,13%	0,60%	8
TAILOR CREDIT SHORT DURATION C FR0011322767 – Société de gestion : TAILOR AM								
Compartiment FCP	3,39%	1,09%	2,30%	0,90%	2,01%	1,38%	0,50%	Inconnu
TANCREDE ALLOCATION GLOBALE C FR0013473485 – Société de gestion : AURIS GESTION								
Compartiment FCP	11,72%	2,90%	8,82%	0,90%	3,88%	7,84%	0,70%	Inconnu
TEMPLETON ASIAN GROWTH A C LU0229940001 – Société de gestion : FRANKLIN TEMPLET INTL SVCS SA								
Compartiment SICAV	12,94%	2,15%	10,79%	0,90%	3,15%	9,79%	0,70%	
TEMPLETON ASIAN SMALLER CO A LU0390135415 – Société de gestion : FRANKLIN TEMPLET INTL SVCS SA								
Compartiment SICAV	-4,39%	2,15%	-6,54%	0,90%	2,99%	-7,38%	0,70%	
TEMPLETON EMERGING MARKETS A LU0128522744 – Société de gestion : FRANKLIN TEMPLET INTL SVCS SA								
Compartiment SICAV	10,22%	1,97%	8,25%	0,90%	2,94%	7,28%	0,70%	
TEMPLETON EMERGING MKT FUND LU0029874905 – Société de gestion : FRANKLIN TEMPLET INTL SVCS SA								
SICAV	28,24%	1,97%	26,27%	0,90%	3,11%	25,13%	0,70%	
TEMPLETON EUROPE INSIGHTS A EUR LU0093666013 – Société de gestion : FRANKLIN TEMPLET INTL SVCS SA								
Compartiment SICAV	24,86%	1,87%	22,98%	0,90%	2,98%	21,88%	0,70%	
TEMPLETON FRANKLIN TECHNO LU0109392836 – Société de gestion : FRANKLIN TEMPLET INTL SVCS SA								
Compartiment SICAV	7,21%	1,78%	5,43%	0,90%	2,73%	4,49%	0,70%	8
TERNAIRE ALLOCATION DYNAMIQ C FR001400J945 – Société de gestion : SUNNY ASSET MANAGEMENT								
FCP	13,92%	1,63%	12,28%	0,90%	2,64%	11,27%	0,00%	8
TERNAIRE ALLOCATION MODEREE C FR001400J952 – Société de gestion : SUNNY ASSET MANAGEMENT								
FCP	10,91%	1,53%	9,38%	0,90%	2,51%	8,40%	0,00%	8
THEMATICS AAA CONSUMER R (C) FR0010058529 – Société de gestion : NATIXIS INVEST MANAGERS INTL								
FCP	-3,85%	1,50%	-5,35%	0,90%	2,35%	-6,20%	0,75%	8
TIKEHAU 2029 FR001400K2B5 – Société de gestion : TIKEHAU INVESTMENT MANAGEMENT								
FCP	4,78%	1,20%	3,58%	0,90%	2,13%	2,65%	0,55%	8
TIKEHAU EUROPEAN HIGH YIELD R FR0010460493 – Société de gestion : TIKEHAU INVESTMENT MANAGEMENT								
FCP	5,96%	1,30%	4,66%	0,90%	2,24%	3,72%	0,50%	8
TIKEHAU FD SHORT DURATION R LU1585265066 – Société de gestion : TIKEHAU INVESTMENT MANAGEMENT								
Compartiment SICAV	4,07%	1,14%	2,93%	0,90%	2,07%	2,00%	0,55%	8
TIKEHAU GLOBAL VALUE R FR0012127389 – Société de gestion : TIKEHAU INVESTMENT MANAGEMENT								
Compartiment FCP	4,50%	1,80%	2,70%	0,90%	2,72%	1,78%	0,90%	8
TIKEHAU INTERN CROSS ASSETS F LU2147879626 – Société de gestion : TIKEHAU INVESTMENT MANAGEMENT								
SICAV	6,73%	1,08%	5,65%	0,90%	2,03%	4,70%	NC	8
TIKEHAU INTERN. CROSS ASSETS R LU2147879543 – Société de gestion : TIKEHAU INVESTMENT MANAGEMENT								
SICAV	6,70%	1,68%	5,02%	0,90%	2,63%	4,07%	0,82%	8
TIKEHAU LISTED REAL ESTATE P FR0011694256 – Société de gestion : SOFIDY								
FCP	6,60%	0,08%	6,52%	0,90%	1,04%	5,56%	1,10%	8
TILOS R FR001400KI6 – Société de gestion : AURIS GESTION								
FCP	11,31%	2,15%	9,16%	0,90%	3,13%	8,18%	0,85%	8
TOCQUEVILLE BIODIVERS ISR R FR001400BQH8 – Société de gestion : LBP AM								
FCP	0,19%	1,71%	-1,52%	0,90%	2,60%	-2,41%	0,82%	9
TOCQUEVILLE DIVIDENDE C FR0010546929 – Société de gestion : FINANCIERE DE L ECHIQUIER								
FCP	39,56%	2,09%	37,47%	0,90%	3,33%	36,23%	1,00%	8

NC = non communiqué

(*) « Frais totaux = Frais de gestion de l'actif + (1 + Performance nette de l'actif) * Frais de gestion du contrat »

(**) « Performance finale = Performance brute de l'actif – Frais totaux »

(***) Classification SFDR :

- Inconnu : Classification SFDR non renseignée
- 8 : Qualification Article 8 SFDR
- 9 : Qualification Article 9 SFDR

(****) Ce support en unités de compte n'est pas éligible à l'option transferts programmés

Les données contenues dans les colonnes intitulées « Performance brute de l'actif N-1 », « Frais de gestion de l'actif », « Performance nette de l'unité de compte N-1 », « Frais Totaux », « Performance finale » et « Taux de rétrocession de commissionnement » vous sont fournies à titre indicatif et sont issues de données collectées auprès des sociétés de gestion. La performance de l'unité de compte correspond à la performance au titre du dernier exercice clos. »

Nature juridique	Performance brute de l'actif N-1 A	Frais de gestion de l'actif B	Performance nette de l'unité de compte N-1 C=A-B	Frais de gestion du contrat D	Frais Totaux (*) E=B + (1 + C) x D	Performance finale (**) A-E	Taux de rétrocessions de commissionnement	Classification SFDR (***)
TOCQUEVILLE DIVIDENDE D FR0010546937 – Société de gestion : FINANCIERE DE L ECHIQUIER								
FCP	34,19%	2,09%	32,10%	0,90%	3,28%	30,91%	1,00%	8
TOCQUEVILLE ENVIRON ISR GP FR0013342755 – Société de gestion : LBP AM								
SICAV	13,23%	0,95%	12,28%	0,90%	1,96%	11,27%	0,00%	9
TOCQUEVILLE EURO EQ ISR L FR0013345709 – Société de gestion : LBP AM								
SICAV	21,40%	1,55%	19,85%	0,90%	2,63%	18,77%	0,72%	8
TOCQUEVILLE EUROPE EQ ENV I FR0013183464 – Société de gestion : LBP AM								
SICAV	NC	0,85%	NC	0,90%	NC	NC	0,00%	9
TOCQUEVILLE FRANCE C FR0010546960 – Société de gestion : FINANCIERE DE L ECHIQUIER								
FCP	13,86%	2,04%	11,82%	0,90%	3,05%	10,81%	0,98%	8
TOCQUEVILLE MAT FOR THE FUT P FR0010649772 – Société de gestion : FINANCIERE DE L ECHIQUIER								
FCP	64,79%	2,04%	62,75%	0,90%	3,50%	61,29%	0,98%	8
TOCQUEVILLE MEGATRENDS C FR0010546945 – Société de gestion : FINANCIERE DE L ECHIQUIER								
FCP	16,64%	2,08%	14,56%	0,90%	3,11%	13,53%	1,00%	8
TOCQUEVILLE VALUE EURO ISR R FR0013230059 – Société de gestion : LBP AM								
SICAV	NC	1,48%	NC	0,90%	NC	NC	0,69%	8
TRIANON INVESTISSEMENT C FR0013516283 – Société de gestion : ROTHSCHILD AND CO ASSET MNGT								
FCP	9,16%	2,13%	7,04%	0,90%	3,09%	6,07%	0,80%	8
TRIODOS IMP MIX FD NEUTRAL R LU0504302356 – Société de gestion : TRIODOS INVESTMENT MANAGEMENT								
SICAV	2,34%	1,50%	0,84%	0,90%	2,41%	-0,07%	0,62%	9
TRIODOS PIONEER IMPACT R LU0278272843 – Société de gestion : TRIODOS INVESTMENT MANAGEMENT								
SICAV	3,15%	1,85%	1,30%	0,90%	2,76%	0,38%	0,80%	9
TRUSTEAM OPTIMUM R FR0007072160 – Société de gestion : AURIS GESTION								
FCP	4,95%	1,40%	3,56%	0,90%	2,33%	2,62%	0,60%	8
UBS LUX EQ FD MID C S USA P C LU0049842262 – Société de gestion : UBS ASSET MANAGEMENT EUROPE SA								
Compartment FCP	-7,26%	1,90%	-9,16%	0,90%	2,72%	-9,98%	0,72%	8
UNION + FR0000009987 – Société de gestion : CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT								
SICAV	2,46%	0,06%	2,40%	0,90%	0,98%	1,48%	0,00%	8
V PERTINENCE FR0014001QD2 – Société de gestion : ROTHSCHILD AND CO ASSET MNGT								
FCP	9,73%	2,11%	7,62%	0,90%	3,08%	6,66%	0,75%	8
VALOREA C FR0014001T5 – Société de gestion : SAPIENTA GESTION								
FCP	1,49%	3,12%	-1,63%	0,90%	4,01%	-2,52%	0,90%	8
VANGUARD 20+ YR EURO TRSR EUR IE00B246KL88 – Société de gestion : VANGUARD GROUP IRELAND LIMITED								
SICAV	-11,98%	0,16%	-12,14%	0,90%	0,95%	-12,93%	NC	
VANGUARD EURO GOV INDEX EUR IE0007472990 – Société de gestion : VANGUARD GROUP IRELAND LIMITED								
SICAV	0,76%	0,12%	0,64%	0,90%	1,03%	-0,26%	NC	
VANGUARD EURO INV GRD IN EUR IE00B04FFJ44 – Société de gestion : VANGUARD GROUP IRELAND LIMITED								
SICAV	2,41%	0,12%	2,29%	0,90%	1,04%	1,37%	NC	
VANGUARD EURZNE INF-LNK INDEX IE00B04GQR24 – Société de gestion : VANGUARD GROUP IRELAND LIMITED								
SICAV	1,15%	0,12%	1,03%	0,90%	1,03%	0,12%	NC	
VANGUARD JAP STCK IN EUR IE0007286036 – Société de gestion : VANGUARD GROUP IRELAND LIMITED								
SICAV	9,87%	0,16%	9,71%	0,90%	1,15%	8,73%	NC	
VANGUARD PAC EX-JAP STCK IE0007201266 – Société de gestion : VANGUARD GROUP IRELAND LIMITED								
SICAV	6,34%	0,16%	6,18%	0,90%	1,12%	5,22%	NC	
VANGUARD US OPPORTUNITIES FUND IE00B03HCW31 – Société de gestion : VANGUARD GROUP IRELAND LIMITED								
SICAV	16,12%	0,95%	15,17%	0,90%	1,99%	14,13%	NC	
VARENNE CONVICTION A LU2722195596 – Société de gestion : VARENNE CAPITAL PARTNERS								
SICAV	15,63%	2,04%	13,59%	0,90%	3,06%	12,56%	1,04%	8
VARENNE LONG SHORT A LU2722194946 – Société de gestion : VARENNE CAPITAL PARTNERS								
FCP	9,41%	2,11%	7,30%	0,90%	3,08%	6,33%	1,07%	8
VARENNE SÉLECTION A-EUR FR0010392225 – Société de gestion : VARENNE CAPITAL PARTNERS								
Compartment SICAV	20,01%	1,80%	18,21%	0,90%	2,86%	17,15%	0,98%	8
VARENNE UCITS VARENNE GLOBAL A LU2358389745 – Société de gestion : VARENNE CAPITAL PARTNERS								
SICAV	15,62%	2,01%	13,61%	0,90%	3,03%	12,58%	1,07%	8
VARENNE VALEUR A EUR CAP LU2358392376 – Société de gestion : VARENNE CAPITAL PARTNERS								
SICAV	10,95%	1,88%	9,07%	0,90%	2,86%	8,09%	0,90%	8

NC = non communiqué

(*) « Frais totaux = Frais de gestion de l'actif + (1 + Performance nette de l'actif) * Frais de gestion du contrat »

(**) « Performance finale = Performance brute de l'actif – Frais totaux »

(***) Classification SFDR :

- Inconnu : Classification SFDR non renseignée
- 8 : Qualification Article 8 SFDR
- 9 : Qualification Article 9 SFDR

(****) Ce support en unités de compte n'est pas éligible à l'option transferts programmés

Les données contenues dans les colonnes intitulées « Performance brute de l'actif N-1 », « Frais de gestion de l'actif », « Performance nette de l'unité de compte N-1 », « Frais Totaux », « Performance finale » et « Taux de rétrocession de commissionnement » vous sont fournies à titre indicatif et sont issues de données collectées auprès des sociétés de gestion. La performance de l'unité de compte correspond à la performance au titre du dernier exercice clos. »

Nature juridique	Performance brute de l'actif N-1 A	Frais de gestion de l'actif B	Performance nette de l'unité de compte N-1 C=A-B	Frais de gestion du contrat D	Frais Totaux (*) E=B + (1 + C) x D	Performance finale (**) A-E	Taux de rétrocessions de commissionnement	Classification SFDR (***)
VEGA COURT TERME DYNAMIQUE R FR0010078279 – Société de gestion : NATIXIS INVEST MANAGERS INTL								
FCP	3,47%	0,54%	2,93%	0,90%	1,47%	2,00%	0,15%	
VEGA DISRUPTION R CAP FR0013299047 – Société de gestion : NATIXIS INVEST MANAGERS INTL								
Compartiment FCP	7,25%	2,01%	5,24%	0,90%	2,96%	4,29%	0,65%	
VEGA EURO RENDEMENT ISR R FR0011037894 – Société de gestion : NATIXIS INVEST MANAGERS INTL								
FCP	4,38%	1,36%	3,02%	0,90%	2,29%	2,09%	0,60%	8
VEGA FR OPPORTUNITES ISR RC FR0010458190 – Société de gestion : NATIXIS INVEST MANAGERS INTL								
FCP	6,52%	2,26%	4,26%	0,90%	3,20%	3,32%	0,92%	8
VENDOME SELECTION EUROPE P C FR0010111674 – Société de gestion : CA INDOSUEZ GESTION								
FCP	32,67%	1,65%	31,02%	0,90%	2,83%	29,84%	NC	8
VISION FD US EQ LARGE GROWTH A LU2347620101 – Société de gestion : EDR ASSET MANAGEMENT LUX SA								
SICAV	-5,38%	1,77%	-7,15%	0,90%	2,61%	-7,98%	0,77%	
VITAL FLEX DYNAMIQUE FR0011062686 – Société de gestion : ROTHSCHILD AND CO ASSET MNGT								
FCP	18,54%	2,04%	16,50%	0,90%	3,09%	15,46%	0,75%	8
VITRUE AMPLITUDE GLB EQUIL C FR001400EK97 – Société de gestion : MANDARINE GESTION								
FCP	5,56%	2,89%	2,67%	0,90%	3,81%	1,75%	0,90%	Inconnu
VONTOBEL GL ENV CHANGE B EUR LU0384405600 – Société de gestion : VONTOBEL ASSET MANAGEMENT SA								
Compartiment SICAV	6,67%	1,96%	4,71%	0,90%	2,90%	3,77%	0,82%	9
VONTOBEL MTX EMERG MKTS LEAD H LU1646585114 – Société de gestion : VONTOBEL ASSET MANAGEMENT SA								
Compartiment SICAV	33,31%	2,06%	31,25%	0,90%	3,24%	30,07%	0,82%	8
ZENITH EQUILIBRE MONDE E FR0010291187 – Société de gestion : ZENITH AM								
FCP	9,73%	3,72%	6,01%	0,90%	4,67%	5,05%	0,85%	
ZENITH PATRIMOINE FR0013281193 – Société de gestion : ZENITH AM								
FCP	5,50%	2,94%	2,56%	0,90%	3,86%	1,64%	0,70%	
ZENITH WORLD FR0013436664 – Société de gestion : ZENITH AM								
FCP	5,70%	2,33%	3,36%	0,90%	3,26%	2,43%	1,00%	Inconnu

■ OPC indiciels (ETF)

Nature juridique	Performance brute de l'actif N-1 A	Frais de gestion de l'actif B	Performance nette de l'unité de compte N-1 C=A-B	Frais de gestion du contrat D	Frais Totaux (*) E=B + (1 + C) x D	Performance finale (**) A-E	Taux de rétrocessions de commissionnement	Classification SFDR (***)
AM BLOOM EQWE COMEXAG ETF LU1829218749 – Société de gestion : AMUNDI ASSET MANAGEMENT								
Compartiment SICAV	15,49%	0,30%	15,19%	0,50%	0,88%	14,61%	NC	Inconnu
AM EURO CORP SRI ETF 2 DR C LU1681039647 – Société de gestion : AMUNDI LUXEMBOURG SA								
Compartiment SICAV	3,08%	0,14%	2,94%	0,50%	0,65%	2,43%	NC	Inconnu
AM MSCI EM MKT SRI CLIM PAR AL LU1861138961 – Société de gestion : AMUNDI LUXEMBOURG SA								
SICAV	13,10%	0,25%	12,85%	0,50%	0,81%	12,28%	NC	Inconnu
AM MSCI EU SRI CLIM PARIS ALIG LU1861137484 – Société de gestion : AMUNDI LUXEMBOURG SA								
SICAV	2,31%	0,18%	2,13%	0,50%	0,69%	1,62%	NC	Inconnu
AM MSCI JAP SRI CLIM PARIS AL LU2233156749 – Société de gestion : AMUNDI LUXEMBOURG SA								
SICAV	4,50%	0,18%	4,32%	0,50%	0,70%	3,79%	NC	Inconnu
AM MSCI USA SRI CLIM PA ETF A IE000R85HL30 – Société de gestion : AMUNDI IRELAND LIMITED								
SICAV	-4,60%	0,18%	-4,78%	0,50%	0,66%	-5,26%	NC	Inconnu
AM MSCI WORLD SRI CLIMPA ETF A IE000Y77LGG9 – Société de gestion : AMUNDI IRELAND LIMITED								
SICAV	1,48%	0,18%	1,30%	0,50%	0,69%	0,79%	NC	
AM PEA S&P US IND SCREEN ETF A FR0011869270 – Société de gestion : AMUNDI ASSET MANAGEMENT								
FCP	NC	0,50%	NC	0,50%	NC	NC	NC	8
AM S&P 500 CLIMATE PA ETF A IE000O5FBC47 – Société de gestion : AMUNDI IRELAND LIMITED								
SICAV	2,44%	0,07%	2,37%	0,50%	0,58%	1,86%	NC	8
AMUNDI CAC 40 UCITS ETF D FR0007052782 – Société de gestion : AMUNDI ASSET MANAGEMENT								
FCP	10,85%	0,25%	10,60%	0,50%	0,80%	10,04%	NC	Inconnu
AMUNDI CORE S&P 500 SWAP ETF A LU1135865084 – Société de gestion : AMUNDI ASSET MANAGEMENT								
SICAV	4,08%	0,05%	4,03%	0,50%	0,57%	3,51%	NC	Inconnu
AMUNDI CORE S&P 500 SWAP ETF D LU0496786574 – Société de gestion : AMUNDI ASSET MANAGEMENT								
SICAV	3,09%	0,05%	3,04%	0,50%	0,57%	2,52%	NC	Inconnu

NC = non communiqué

(*) « Frais totaux = Frais de gestion de l'actif + (1 + Performance nette de l'actif) * Frais de gestion du contrat »

(**) « Performance finale = Performance brute de l'actif – Frais totaux »

(***) Classification SFDR :

- Inconnu : Classification SFDR non renseignée
- 8 : Qualification Article 8 SFDR
- 9 : Qualification Article 9 SFDR

(****) Ce support en unités de compte n'est pas éligible à l'option transferts programmés

Les données contenues dans les colonnes intitulées « Performance brute de l'actif N-1 », « Frais de gestion de l'actif », « Performance nette de l'unité de compte N-1 », « Frais Totaux », « Performance finale » et « Taux de rétrocession de commissionnement » vous sont fournies à titre indicatif et sont issues de données collectées auprès des sociétés de gestion. La performance de l'unité de compte correspond à la performance au titre du dernier exercice clos. »

Nature juridique	Performance brute de l'actif N-1 A	Frais de gestion de l'actif B	Performance nette de l'unité de compte N-1 C=A-B	Frais de gestion du contrat D	Frais Totaux (*) E=B + (1 + C) x D	Performance finale (**) A-E	Taux de rétrocessions de commissionnement	Classification SFDR (***)
AMUNDI CORP BD 15Y ESG UE DR LU1525418643 – Société de gestion : AMUNDI LUXEMBOURG SA								
SICAV	NC	0,20%	NC	0,50%	NC	NC	NC	8
AMUNDI EURO GOV GREEN BD ETF A LU2356220926 – Société de gestion : AMUNDI ASSET MANAGEMENT								
SICAV	-2,09%	0,20%	-2,29%	0,50%	0,69%	-2,78%	NC	Inconnu
AMUNDI EURO STOXX 50 II ETF A FR0007054358 – Société de gestion : AMUNDI ASSET MANAGEMENT								
FCP	21,54%	0,20%	21,34%	0,50%	0,81%	20,73%	0,00%	
AMUNDI EURO STOXX BANKS ETF A LU1829219390 – Société de gestion : AMUNDI ASSET MANAGEMENT								
SICAV	89,49%	0,30%	89,19%	0,50%	1,25%	88,24%	NC	Inconnu
AMUNDI GOLD MINERS UCITS ETF D LU2611731824 – Société de gestion : AMUNDI LUXEMBOURG SA								
SICAV	NC	0,65%	NC	0,50%	NC	NC	NC	
AMUNDI MSCI ALL CTRY WLD ETF A LU1829220216 – Société de gestion : AMUNDI LUXEMBOURG SA								
Compartiment SICAV	8,59%	0,45%	8,14%	0,50%	0,99%	7,60%	NC	Inconnu
AMUNDI MSCI CHINA TECH ETF EUR LU1681043912 – Société de gestion : AMUNDI LUXEMBOURG SA								
Compartiment SICAV	24,56%	0,55%	24,02%	0,50%	1,17%	23,39%	NC	Inconnu
AMUNDI MSCI EAST EXRUSSIA UE LU1900066462 – Société de gestion : AMUNDI ASSET MANAGEMENT								
SICAV	55,80%	0,50%	55,30%	0,50%	1,28%	54,53%	NC	
AMUNDI MSCI EM ASIA ETF LU1681044480 – Société de gestion : AMUNDI LUXEMBOURG SA								
SICAV	17,33%	0,20%	17,13%	0,50%	0,79%	16,54%	NC	Inconnu
AMUNDI MSCI EUROPE UCITS ETF A FR0010261198 – Société de gestion : AMUNDI ASSET MANAGEMENT								
FCP	20,40%	0,25%	20,15%	0,50%	0,85%	19,55%	NC	Inconnu
AMUNDI MSCI WATER UCITS ETF D FR0010527275 – Société de gestion : AMUNDI ASSET MANAGEMENT								
SICAV	1,64%	0,60%	1,04%	0,50%	1,11%	0,54%	NC	Inconnu
AMUNDI MSCI WD SRI CPA ETF IE000K1P4V37 – Société de gestion : AMUNDI IRELAND LIMITED								
SICAV	NC	NC	NC	0,50%	NC	NC	NC	8
AMUNDI MSCI WLD SWAPII ETF HA FR0014003N93 – Société de gestion : AMUNDI ASSET MANAGEMENT								
SICAV	NC	0,30%	NC	0,50%	NC	NC	NC	Inconnu
AMUNDI MSCI WOR IN TEC EUR ACC LU0533033667 – Société de gestion : AMUNDI LUXEMBOURG SA								
Compartiment SICAV	8,30%	0,30%	8,00%	0,50%	0,84%	7,46%	NC	Inconnu
AMUNDI MSCI WORLD SWAPII ETF D FR0010315770 – Société de gestion : AMUNDI ASSET MANAGEMENT								
FCP	6,05%	0,30%	5,75%	0,50%	0,83%	5,22%	0,00%	Inconnu
AMUNDI NASDAQ100 UCITS ETF A LU1829221024 – Société de gestion : AMUNDI LUXEMBOURG SA								
Compartiment FCP	6,20%	0,00%	6,20%	0,50%	0,53%	5,67%	NC	Inconnu
AMUNDI PEA INDE MSCI INDIA ETF FR0011869320 – Société de gestion : AMUNDI ASSET MANAGEMENT								
FCP	-9,65%	0,85%	-10,50%	0,50%	1,30%	-10,95%	NC	
AMUNDI S&P 500 CPA ETF C IE00058B19U6 – Société de gestion : AMUNDI IRELAND LIMITED								
SICAV	NC	0,25%	NC	0,50%	NC	NC	NC	8
AMUNDI S&P 500 SWAP ETF EUR HA LU1681049109 – Société de gestion : AMUNDI LUXEMBOURG SA								
Compartiment SICAV	15,32%	0,28%	15,04%	0,50%	0,86%	14,46%	NC	Inconnu
AMUNDI STOXX EUROPE DEF ETF LU3038520774 – Société de gestion : AMUNDI LUXEMBOURG SA								
SICAV	NC	0,36%	NC	0,50%	NC	NC	NC	Inconnu
AMUNDI STOXX € 600 INDUSTRIALS LU1834987890 – Société de gestion : AMUNDI ASSET MANAGEMENT								
SICAV	23,29%	0,30%	22,99%	0,50%	0,91%	22,38%	NC	
BNP PARIBAS EASY ECPI GLOBAL E IE000FF2EBQ8 – Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MNGT EUROPE								
SICAV	17,07%	0,31%	16,76%	0,50%	0,89%	16,17%	NC	8
BNP PARIBAS EASY MSCI WORLD UE IE000A0GH076 – Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MNGT EUROPE								
SICAV	NC	0,05%	NC	0,50%	NC	NC	NC	
BNPP AGG BD SRI FOSSIL FREE LU2533812728 – Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MNGT LUX SA								
SICAV	-1,26%	0,15%	-1,41%	0,50%	0,64%	-1,91%	NC	8
BNPP CP BD SRI FOS FREE ULT DR LU2533811910 – Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MNGT LUX SA								
SICAV	-0,26%	0,00%	-0,26%	0,50%	0,50%	-0,75%	NC	8
BNPP E JPM TILT EMU GB IG 3 5Y LU2244387457 – Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MNGT LUX SA								
SICAV	2,57%	0,15%	2,42%	0,50%	0,66%	1,91%	NC	8
BNPP E JPM TILT EMU GD IG 1 3Y LU2533810862 – Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MNGT LUX SA								
SICAV	2,31%	0,15%	2,16%	0,50%	0,66%	1,65%	NC	8
BNPP EALOW CAR 100 EUR PAB ETF LU1377382368 – Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MNGT LUX SA								
Compartiment SICAV	8,95%	0,30%	8,65%	0,50%	0,84%	8,11%	0,09%	Inconnu

NC = non communiqué

(*) « Frais totaux = Frais de gestion de l'actif + (1 + Performance nette de l'actif) * Frais de gestion du contrat »

(**) « Performance finale = Performance brute de l'actif – Frais totaux »

(***) Classification SFDR :

- Inconnu : Classification SFDR non renseignée
- 8 : Qualification Article 8 SFDR
- 9 : Qualification Article 9 SFDR

(****) Ce support en unités de compte n'est pas éligible à l'option transferts programmés

Les données contenues dans les colonnes intitulées « Performance brute de l'actif N-1 », « Frais de gestion de l'actif », « Performance nette de l'unité de compte N-1 », « Frais Totaux », « Performance finale » et « Taux de rétrocession de commissionnement » vous sont fournies à titre indicatif et sont issues de données collectées auprès des sociétés de gestion. La performance de l'unité de compte correspond à la performance au titre du dernier exercice clos. »

Nature juridique	Performance brute de l'actif N-1 A	Frais de gestion de l'actif B	Performance nette de l'unité de compte N-1 C=A-B	Frais de gestion du contrat D	Frais Totaux (*) E=B + (1 + C) x D	Performance finale (**) A-E	Taux de rétrocessions de commissionnement	Classification SFDR (***)
BNPP EASCI EMERGSRI PAB ETF LU1659681230 – Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MNGT LUX SA								
SICAV	NC	0,31%	NC	0,50%	NC	NC	NC	8
BNPP EASY CAC 40 ESG ETF FR0010150458 – Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MNGT EUROPE								
SICAV	11,13%	0,25%	10,88%	0,50%	0,80%	10,32%	NC	8
BNPP EASY ECPI CIRC ECOLEAD UE LU1953136527 – Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MNGT LUX SA								
SICAV	5,85%	0,30%	5,55%	0,50%	0,83%	5,02%	NC	Inconnu
BNPP EASY EURO STOXX 50 UE C FR0012739431 – Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MNGT EUROPE								
SICAV	22,20%	0,10%	22,10%	0,50%	0,71%	21,49%	NC	
BNPP EASY FR S&P 500 ETF H FR0013041530 – Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MNGT EUROPE								
SICAV	14,63%	0,13%	14,50%	0,50%	0,70%	13,93%	NC	Inconnu
BNPP EASY HY SRI FOS FREE UE LU2244386053 – Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MNGT LUX SA								
SICAV	5,17%	0,25%	4,92%	0,50%	0,77%	4,39%	NC	8
BNPP EASY MSCI EMERG MIN TE C LU1291097779 – Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MNGT LUX SA								
SICAV	18,64%	0,27%	18,38%	0,50%	0,86%	17,78%	NC	Inconnu
BNPP EASY MSCI EMU MIN TE C LU1291098827 – Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MNGT LUX SA								
SICAV	24,16%	0,15%	24,00%	0,50%	0,77%	23,38%	NC	Inconnu
BNPP EASY MSCI JAPAN MIN TE C LU1291102447 – Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MNGT LUX SA								
SICAV	10,86%	0,16%	10,70%	0,50%	0,71%	10,14%	NC	Inconnu
BNPP EASYCORBD FOSSIL FREE ETF LU2616774076 – Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MNGT LUX SA								
SICAV	-7,01%	0,20%	-7,21%	0,50%	0,66%	-7,67%	NC	Inconnu
BNPP EASYECPI GLB ESG BLUE ECO LU2194447293 – Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MNGT LUX SA								
SICAV	2,86%	0,31%	2,55%	0,50%	0,82%	2,04%	NC	Inconnu
BNPP STOXX EURP 600 THM UE C FR0011550193 – Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MNGT EUROPE								
SICAV	19,32%	0,18%	19,14%	0,50%	0,78%	18,54%	NC	
BNPPE MSCI PAC EX JAP MIN TE C LU1291106356 – Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MNGT LUX SA								
SICAV	6,36%	0,15%	6,21%	0,50%	0,68%	5,68%	NC	Inconnu
DB X-TR FTSE DEV EUR REAL EST LU0489337690 – Société de gestion : DWS INVESTMENT SA								
Compartiment SICAV	6,29%	0,33%	5,96%	0,50%	0,86%	5,43%	NC	Inconnu
DBXT MSCI CHINA IDX 1C C LU0514695690 – Société de gestion : DWS INVESTMENT SA								
SICAV	17,03%	0,65%	16,38%	0,50%	1,23%	15,80%	NC	Inconnu
ISH CORE EUR GOVT BD UCITS ETF IE00B4WXJJ64 – Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRL								
Compartiment SICAV	-1,58%	0,07%	-1,65%	0,50%	0,56%	-2,14%	NC	Inconnu
ISH EU GMT BD 20YR TGT DUR ETF IE00BSKRJX20 – Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRL								
FCP	-13,79%	0,15%	-13,94%	0,50%	0,58%	-14,37%	NC	Inconnu
ISH EUPE 600 BASIC RESOURCES DE000A0F5UK5 – Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT DEU								
Compartiment SICAV	30,21%	0,46%	29,75%	0,50%	1,11%	29,10%	NC	Inconnu
ISH EUR AGGR BD ESG SRI ETF D IE00B3DKXQ41 – Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRL								
Compartiment SICAV	-1,21%	0,16%	-1,37%	0,50%	0,65%	-1,86%	NC	Inconnu
ISH EUR GO 5-7 IE00B4WXJG34 – Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRL								
Compartiment SICAV	0,06%	0,15%	-0,09%	0,50%	0,65%	-0,59%	NC	Inconnu
ISH EURCORPBD IR H ESG SRI ETF IE00B6X2VY59 – Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRL								
FCP	1,42%	0,25%	1,16%	0,50%	0,76%	0,66%	0,00%	Inconnu
ISH MSCI EMU ESG ENHAN CTB ETF IE00BHJPJ015 – Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRL								
SICAV	22,25%	0,12%	22,13%	0,50%	0,73%	21,52%	NC	Inconnu
ISHARES \$ TIPS 0-5 UCITS ETF IE00BDQYWQ65 – Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRL								
SICAV	NC	0,10%	NC	0,50%	NC	NC	NC	
ISHARES BLOCKCHAIN TECHNOL ETF IE000RDRMSD1 – Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRL								
SICAV	NC	0,50%	NC	0,50%	NC	NC	NC	
ISHARES BROAD H-Y CORP BD ETF IE00BG0J4B71 – Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRL								
SICAV	NC	0,20%	NC	0,50%	NC	NC	NC	
ISHARES CORE EURO CORP BD ETF IE00B3F81R35 – Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRL								
Compartiment SICAV	-0,16%	0,09%	-0,25%	0,50%	0,59%	-0,75%	NC	Inconnu
ISHARES CORE MSCI WORLD IE00B4L5Y983 – Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRL								
Compartiment SICAV	7,28%	0,20%	7,08%	0,50%	0,74%	6,54%	NC	Inconnu
ISHARES CORE MSCI WORLD EUR H IE00BKB6H24 – Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRL								
SICAV	NC	0,00%	NC	0,50%	NC	NC	NC	

NC = non communiqué

(*) « Frais totaux = Frais de gestion de l'actif + (1 + Performance nette de l'actif) * Frais de gestion du contrat »

(**) « Performance finale = Performance brute de l'actif – Frais totaux »

(***) Classification SFDR :

- Inconnu : Classification SFDR non renseignée
- 8 : Qualification Article 8 SFDR
- 9 : Qualification Article 9 SFDR

(****) Ce support en unités de compte n'est pas éligible à l'option transferts programmés

Les données contenues dans les colonnes intitulées « Performance brute de l'actif N-1 », « Frais de gestion de l'actif », « Performance nette de l'unité de compte N-1 », « Frais Totaux », « Performance finale » et « Taux de rétrocession de commissionnement » vous sont fournies à titre indicatif et sont issues de données collectées auprès des sociétés de gestion. La performance de l'unité de compte correspond à la performance au titre du dernier exercice clos. »

Nature juridique	Performance brute de l'actif N-1 A	Frais de gestion de l'actif B	Performance nette de l'unité de compte N-1 C=A-B	Frais de gestion du contrat D	Frais Totaux (*) E=B + (1 + C) x D	Performance finale (**) A-E	Taux de rétrocessions de commissionnement	Classification SFDR (***)
ISHARES CORPBD ESG SRI 03YR IE00BYZTVV78 – Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRL								
SICAV	-0,12%	0,12%	-0,24%	0,50%	0,62%	-0,74%	NC	Inconnu
ISHARES DEV MARK PROP YIELD IE00B1FZS350 – Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRL								
FCP	-5,69%	0,59%	-6,28%	0,50%	1,06%	-6,75%	NC	Inconnu
ISHARES DJ ST MID 200(DE) DE0005933998 – Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT DEU								
Compartment SICAV	17,41%	0,20%	17,21%	0,50%	0,79%	16,62%	NC	Inconnu
ISHARES EUPE 600 AUTO PARTS DE000A0Q4R28 – Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT DEU								
Compartment SICAV	-4,84%	0,46%	-5,30%	0,50%	0,93%	-5,77%	NC	Inconnu
ISHARES EUR EQ ENHANCED ACTIVE IE00000EF730 – Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRL								
SICAV	NC	0,25%	NC	0,50%	NC	NC	NC	8
ISHARES EUR GOVTBD 10-15YR IE00B4WXJH41 – Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRL								
SICAV	-2,30%	0,15%	-2,45%	0,50%	0,64%	-2,94%	NC	Inconnu
ISHARES EURO CORP BD 1-5YR ETF IE00B4L60045 – Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRL								
Compartment SICAV	0,59%	0,20%	0,39%	0,50%	0,70%	-0,11%	NC	Inconnu
ISHARES EURO GOV BD 1Y-3Y IE00B14X4Q57 – Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRL								
Compartment SICAV	-0,06%	0,15%	-0,21%	0,50%	0,65%	-0,71%	NC	Inconnu
ISHARES EURO INF LNKD GV BND IE00B0M62X26 – Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRL								
Compartment SICAV	1,01%	0,09%	0,92%	0,50%	0,59%	0,42%	NC	Inconnu
ISHARES EURO STOXX UCITS (DE) DE000A0D8Q07 – Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT DEU								
FCP	22,14%	0,20%	21,94%	0,50%	0,81%	21,33%	NC	Inconnu
ISHARES EURO ULTRASHORT BD ETF IE00BCRY6557 – Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRL								
FCP	0,01%	0,09%	-0,08%	0,50%	0,59%	-0,58%	NC	Inconnu
ISHARES GLB CLEAN ENERGY ETF IE000U58J0M1 – Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRL								
SICAV	NC	0,65%	NC	0,50%	NC	NC	NC	8
ISHARES GLOB AEROSPC DEF ETF IE000U9ODG19 – Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRL								
SICAV	NC	0,35%	NC	0,50%	NC	NC	NC	Inconnu
ISHARES HYLD CRP ESG ETF H IE00BMDFDY08 – Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRL								
SICAV	NC	0,27%	NC	0,50%	NC	NC	NC	8
ISHARES IBONDS DEC 26 CORP ETF IE000WA6L436 – Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRL								
SICAV	3,07%	0,12%	2,95%	0,50%	0,63%	2,44%	NC	Inconnu
ISHARES IBONDS DEC 27 TERM ETF IE000ZOI8OK5 – Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRL								
SICAV	3,52%	0,12%	3,40%	0,50%	0,64%	2,89%	NC	Inconnu
ISHARES IBONDS DEC 28 ETF IE0008BUEVOE0 – Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRL								
SICAV	3,26%	0,12%	3,14%	0,50%	0,64%	2,63%	NC	Inconnu
ISHARES JPM USD EMERG MKTS IE00B2NPKV68 – Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRL								
SICAV	-5,06%	0,45%	-5,50%	0,50%	0,92%	-5,98%	NC	Inconnu
ISHARES JPMORGAN EM UCIT ETF H IE00BJ5JPH63 – Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRL								
SICAV	NC	0,50%	NC	0,50%	NC	NC	NC	
ISHARES MSCI BRAZIL UCI ETF DE DE000A0Q4R85 – Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT DEU								
FCP	NC	0,27%	NC	0,50%	NC	NC	NC	Inconnu
ISHARES MSCI EM CTB ESG ENHETF IE00BH2PJ239 – Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRL								
SICAV	NC	0,18%	NC	0,50%	NC	NC	NC	8
ISHARES MSCI EM EX-CHINA ETF IE00BMG6Z448 – Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRL								
SICAV	19,77%	0,18%	19,59%	0,50%	0,78%	19,00%	NC	Inconnu
ISHARES MSCI EMU SMALL CAP ETF IE00B3VWMM18 – Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRL								
SICAV	25,80%	0,58%	25,22%	0,50%	1,21%	24,59%	NC	Inconnu
ISHARES MSCI EUROPE SRI UCITS IE00B52VJ196 – Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRL								
FCP	4,15%	0,20%	3,95%	0,50%	0,72%	3,43%	NC	Inconnu
ISHARES MSCI GLB SECONDUCT ETF IE000I8KRL19 – Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRL								
SICAV	36,10%	0,35%	35,75%	0,50%	1,03%	35,07%	NC	Inconnu
ISHARES MSCI JAP UCITS ETF IE00B42Z5J44 – Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRL								
Compartment SICAV	28,19%	0,64%	27,55%	0,50%	1,28%	26,91%	NC	Inconnu
ISHARES MSCI JAPAN UCITS ETF IE00B02KXH56 – Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRL								
Compartment SICAV	9,87%	0,12%	9,75%	0,50%	0,67%	9,20%	NC	Inconnu
ISHARES MSCI NORTH AMERICA IE00B14X4M10 – Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRL								
Compartment SICAV	4,58%	0,40%	4,18%	0,50%	0,92%	3,66%	0,00%	Inconnu

NC = non communiqué

(*) « Frais totaux = Frais de gestion de l'actif + (1 + Performance nette de l'actif) * Frais de gestion du contrat »

(**) « Performance finale = Performance brute de l'actif – Frais totaux »

(***) Classification SFDR :

- Inconnu : Classification SFDR non renseignée
- 8 : Qualification Article 8 SFDR
- 9 : Qualification Article 9 SFDR

(****) Ce support en unités de compte n'est pas éligible à l'option transferts programmés

Les données contenues dans les colonnes intitulées « Performance brute de l'actif N-1 », « Frais de gestion de l'actif », « Performance nette de l'unité de compte N-1 », « Frais Totaux », « Performance finale » et « Taux de rétrocession de commissionnement » vous sont fournies à titre indicatif et sont issues de données collectées auprès des sociétés de gestion. La performance de l'unité de compte correspond à la performance au titre du dernier exercice clos. »

Nature juridique	Performance brute de l'actif N-1 A	Frais de gestion de l'actif B	Performance nette de l'unité de compte N-1 C=A-B	Frais de gestion du contrat D	Frais Totaux (*) E=B + (1 + C) x D	Performance finale (**) A-E	Taux de rétrocessions de commissionnement	Classification SFDR (***)
ISHARES MSCI WORLD SRI-EUR-A IE00BYX2JD69 – Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRL								
SICAV	2,60%	0,20%	2,40%	0,50%	0,71%	1,89%	NC	Inconnu
ISHARES NASDAQ 100 ETF DE DE000A0F5UF5 – Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT DEU								
FCP	NC	0,30%	NC	0,50%	NC	NC	NC	Inconnu
ISHARES NASDAQ 100 UCITS ETF IE00BYVQ9F29 – Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRL								
SICAV	18,49%	0,33%	18,16%	0,50%	0,92%	17,57%	NC	Inconnu
ISHARES OIL & GAS EXPL&PROD IE00B6R51Z18 – Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRL								
SICAV	-3,89%	0,55%	-4,44%	0,50%	1,03%	-4,92%	0,00%	Inconnu
ISHARES S&P 500 EUR HEDGED IE00B3ZW0K18 – Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRL								
FCP	15,14%	0,20%	14,94%	0,50%	0,77%	14,36%	NC	Inconnu
ISHARES S&P 500 SWAP UCITS ETF IE00BMTX1Y45 – Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRL								
SICAV	NC	0,05%	NC	0,50%	NC	NC	NC	
ISHARES S&P 500 TOP 20 ETF IE000VA628D5 – Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRL								
SICAV	NC	0,20%	NC	0,50%	NC	NC	NC	Inconnu
ISHARES US 1-3Y TREASURY BD IE00B14X4S71 – Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRL								
Compartiment SICAV	-10,78%	0,07%	-10,85%	0,50%	0,52%	-11,30%	NC	Inconnu
ISHARES US LARCAP MABUF DEC IE000Y1595P8 – Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRL								
SICAV	NC	0,54%	NC	0,50%	NC	NC	NC	8
ISHARES US TREASURY 7Y-10Y IE00B1FZS798 – Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRL								
Compartiment SICAV	-7,97%	0,07%	-8,04%	0,50%	0,53%	-8,50%	NC	Inconnu
ISHARES V AGRIBUSINESS ETF-USD IE00B6R52143 – Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRL								
SICAV	4,12%	0,55%	3,57%	0,50%	1,07%	3,05%	NC	Inconnu
ISHARESCORP BD ESG SRI UCITS IE00BYZTVT56 – Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRL								
SICAV	-0,10%	0,14%	-0,24%	0,50%	0,64%	-0,74%	NC	Inconnu
ISHARESTREA BD 37YR UCT ETFH IE00BGPP6473 – Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRL								
SICAV	1,06%	0,10%	0,96%	0,50%	0,60%	0,46%	NC	
ISHS DIG SEC USD-AC IE00BG0J4C88 – Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRL								
SICAV	-0,16%	0,40%	-0,56%	0,50%	0,90%	-1,06%	NC	Inconnu
ISHS GOVT 7-10 EUR IE00B1FZS806 – Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRL								
Compartiment SICAV	-1,09%	0,15%	-1,24%	0,50%	0,64%	-1,74%	NC	Inconnu
ISHS MSCI EM LAT AM UCITS ETF IE00B27YCK28 – Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRL								
Compartiment SICAV	32,43%	0,20%	32,23%	0,50%	0,86%	31,57%	NC	Inconnu
ISHS TRE BD EUR-AC IE00BDFK1573 – Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRL								
SICAV	3,02%	0,10%	2,92%	0,50%	0,61%	2,40%	NC	Inconnu
ISHUS LARCAP MAX BUF SEP UTF IE000ON9GR24 – Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRL								
SICAV	NC	0,54%	NC	0,50%	NC	NC	NC	Inconnu
LIFESTRATEGY 40% EQUITY ETF IE00BMVB5M21 – Société de gestion : VANGUARD GROUP IRELAND LIMITED								
SICAV	6,25%	0,25%	6,00%	0,50%	0,78%	5,47%	NC	
LYXOR CAC 40 UCITS ETF A FR0013380607 – Société de gestion : AMUNDI ASSET MANAGEMENT								
Compartiment SICAV	13,45%	0,25%	13,20%	0,50%	0,82%	12,63%	NC	Inconnu
MUL AMUNDI US TREASBD 7-10Y HA LU1407888137 – Société de gestion : AMUNDI LUXEMBOURG SA								
SICAV	6,17%	0,06%	6,11%	0,50%	0,59%	5,58%	NC	Inconnu
ROBOTICS ISHARES IV PLC ETF IE00BYZK4552 – Société de gestion : BLACKROCK ADVISORS UK LIMITED								
FCP	4,97%	0,40%	4,57%	0,50%	0,92%	4,04%	NC	Inconnu
SHARES CORE MSCI EM IMI ETF IE00BKM4GZ66 – Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRL								
FCP	17,06%	0,18%	16,88%	0,50%	0,76%	16,30%	NC	Inconnu
SHARES US EQ ENHANCED ACTIVE IE0009VWHA66 – Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRL								
SICAV	NC	0,20%	NC	0,50%	NC	NC	NC	8
TRAC II IBOX SOVERE EUZONE ETF LU0290355717 – Société de gestion : DWS INVESTMENT SA								
Compartiment SICAV	0,68%	0,07%	0,61%	0,50%	0,57%	0,11%	NC	Inconnu
VANGUARD EUR CORP BD ETF IE00BZ163G84 – Société de gestion : VANGUARD GROUP IRELAND LIMITED								
SICAV	-0,37%	0,09%	-0,46%	0,50%	0,59%	-0,96%	NC	
XTRAC MSC USA ESG SCR UTS ETF IE00BJZ2DC62 – Société de gestion : DWS INVESTMENT SA								
SICAV	5,03%	0,07%	4,96%	0,50%	0,59%	4,44%	NC	8
XTRACGBL SLT DVD100 SW ETF1D LU0292096186 – Société de gestion : DWS INVESTMENT SA								
SICAV	NC	0,50%	NC	0,50%	NC	NC	NC	

NC = non communiqué

(*) « Frais totaux = Frais de gestion de l'actif + (1 + Performance nette de l'actif) * Frais de gestion du contrat »

(**) « Performance finale = Performance brute de l'actif – Frais totaux »

(***) Classification SFDR :

- Inconnu : Classification SFDR non renseignée
- 8 : Qualification Article 8 SFDR
- 9 : Qualification Article 9 SFDR

(****) Ce support en unités de compte n'est pas éligible à l'option transferts programmés

Les données contenues dans les colonnes intitulées « Performance brute de l'actif N-1 », « Frais de gestion de l'actif », « Performance nette de l'unité de compte N-1 », « Frais Totaux », « Performance finale » et « Taux de rétrocession de commissionnement » vous sont fournies à titre indicatif et sont issues de données collectées auprès des sociétés de gestion. La performance de l'unité de compte correspond à la performance au titre du dernier exercice clos. »

Nature juridique	Performance brute de l'actif N-1 A	Frais de gestion de l'actif B	Performance nette de l'unité de compte N-1 C=A-B	Frais de gestion du contrat D	Frais Totaux (*) E=B + (1 + C) x D	Performance finale (**) A-E	Taux de rétrocessions de commissionnement	Classification SFDR (***)
XTRACK IBOXXCORPBD YIPLU 1C IE000UX5WPU4 – Société de gestion : XTRACKERS IE PLC								
SICAV	3,49%	0,00%	3,49%	0,50%	0,52%	2,97%	NC	Inconnu
XTRACK II EURO GOV BD 3-5 ETF LU0290356954 – Société de gestion : DWS INVESTMENT SA								
Compartiment SICAV	2,66%	0,17%	2,49%	0,50%	0,68%	1,97%	NC	Inconnu
XTRACK II EUROGOV BD 7-10 1C LU0290357259 – Société de gestion : DB PLATINUM ADVISORS								
SICAV	1,89%	0,17%	1,72%	0,50%	0,68%	1,21%	NC	Inconnu
XTRACK II EZ GVT BD 25 ETF 1C LU0290357846 – Société de gestion : DB PLATINUM ADVISORS								
SICAV	-9,24%	0,17%	-9,41%	0,50%	0,62%	-9,87%	NC	
XTRACK II GBL INF-LKD BD ETF 1C LU0290357929 – Société de gestion : DWS INVESTMENT SA								
SICAV	2,68%	0,28%	2,40%	0,50%	0,79%	1,89%	NC	
XTRACK MSCI EUR CONS STAP SCR LU0292105359 – Société de gestion : DWS INVESTMENT SA								
SICAV	-1,73%	0,17%	-1,90%	0,50%	0,66%	-2,39%	NC	8
XTRACK MSCI EUR HCARE SCR ETF LU0292103222 – Société de gestion : DWS INVESTMENT SA								
SICAV	5,14%	0,17%	4,97%	0,50%	0,69%	4,45%	NC	8
XTRACK MSCI WD MOMENTETF 1C IE00BL25JP72 – Société de gestion : DEUTSCHE INTL CORP SVCES IRL								
SICAV	NC	0,25%	NC	0,50%	NC	NC	NC	
XTRACK USD HY CORP BD SCR ETF IE0006YM7D84 – Société de gestion : DWS INVESTMENT SA								
SICAV	-3,16%	0,00%	-3,16%	0,50%	0,48%	-3,65%	NC	8
XTRACKER EUR SMA CAP ETF 1C LU0322253906 – Société de gestion : DWS INVESTMENT SA								
SICAV	17,77%	0,32%	17,45%	0,50%	0,91%	16,86%	NC	
XTRACKER II EURO GOV BD 1-3ETF LU0290356871 – Société de gestion : DWS INVESTMENT SA								
Compartiment SICAV	2,31%	0,10%	2,21%	0,50%	0,61%	1,70%	NC	Inconnu
XTRACKERS AI & BIG DATA ETF 1C IE00BGV5VN51 – Société de gestion : DWS INVESTMENT SA								
SICAV	15,60%	0,35%	15,25%	0,50%	0,93%	14,67%	NC	Inconnu
XTRACKERS CORPOBD ETF 2D H IE00BZ036J45 – Société de gestion : DWS INVESTMENT SA								
SICAV	NC	0,00%	NC	0,50%	NC	NC	NC	
XTRACKERS DAX UCITS ETF 1C LU0274211480 – Société de gestion : DWS INVESTMENT SA								
SICAV	22,74%	0,09%	22,65%	0,50%	0,70%	22,04%	NC	
XTRACKERS EMERGMKT ESG ETF 1C IE00BG370F43 – Société de gestion : DWS INVESTMENT SA								
SICAV	16,52%	0,00%	16,52%	0,50%	0,58%	15,94%	NC	8
XTRACKERS EUROPE ESG ETF 1C IE00BFMNHK08 – Société de gestion : DWS INVESTMENT SA								
SICAV	8,32%	0,20%	8,12%	0,50%	0,74%	7,58%	NC	8
XTRACKERS EURST QL DVD ETF 1D LU0292095535 – Société de gestion : DWS INVESTMENT SA								
SICAV	NC	0,31%	NC	0,50%	NC	NC	NC	
XTRACKERS II CORP BD ETF 1C LU0478205379 – Société de gestion : DB PLATINUM ADVISORS								
SICAV	NC	0,09%	NC	0,50%	NC	NC	NC	
XTRACKERS II EUR OVE RATE SETF LU0290358497 – Société de gestion : DWS INVESTMENT SA								
SICAV	NC	0,10%	NC	0,50%	NC	NC	NC	
XTRACKERS II HY CO BD ETF 1D LU1109942653 – Société de gestion : DWS INVESTMENT SA								
SICAV	NC	0,20%	NC	0,50%	NC	NC	NC	
XTRACKERS MSCI NORDIC 1D IE00B9MRHC27 – Société de gestion : DWS INVESTMENT SA								
SICAV	4,46%	0,30%	4,16%	0,50%	0,82%	3,64%	NC	Inconnu
XTRACKERS MSCI UK ESG ETF 1D LU0292097747 – Société de gestion : DWS INVESTMENT SA								
SICAV	12,52%	0,00%	12,52%	0,50%	0,56%	11,96%	NC	8
XTRACKERS MSCI USA ESG ETF 2C IE0000MMQ5M5 – Société de gestion : DWS INVESTMENT SA								
SICAV	NC	0,00%	NC	0,50%	NC	NC	NC	8
XTRACKERS MSCI WLD QUALET 1C IE00BL25JL35 – Société de gestion : DWS INVESTMENT SA								
SICAV	3,12%	0,25%	2,87%	0,50%	0,76%	2,35%	NC	
XTRACKERS MSCI WORLD ENGY ETF IE00BM67HM91 – Société de gestion : DWS INVESTMENT SA								
SICAV	2,49%	0,25%	2,24%	0,50%	0,76%	1,73%	NC	Inconnu
XTRACKERS MSCI WORLD ESG 1C IE00BZ02LR44 – Société de gestion : DWS INVESTMENT SA								
SICAV	6,85%	0,20%	6,65%	0,50%	0,73%	6,12%	NC	8
XTRACKERS MSCI WORLD VALET 1C IE00BL25JM42 – Société de gestion : DWS INVESTMENT SA								
SICAV	25,02%	0,26%	24,76%	0,50%	0,88%	24,13%	NC	
XTRACKERS NIKKEI 225 ETF 1D LU0839027447 – Société de gestion : DWS INVESTMENT SA								
SICAV	14,62%	0,10%	14,52%	0,50%	0,67%	13,94%	NC	

NC = non communiqué

(*) « Frais totaux = Frais de gestion de l'actif + (1 + Performance nette de l'actif) * Frais de gestion du contrat »

(**) « Performance finale = Performance brute de l'actif – Frais totaux »

(***) Classification SFDR :

- Inconnu : Classification SFDR non renseignée
- 8 : Qualification Article 8 SFDR
- 9 : Qualification Article 9 SFDR

(****) Ce support en unités de compte n'est pas éligible à l'option transferts programmés

Les données contenues dans les colonnes intitulées « Performance brute de l'actif N-1 », « Frais de gestion de l'actif », « Performance nette de l'unité de compte N-1 », « Frais Totaux », « Performance finale » et « Taux de rétrocession de commissionnement » vous sont fournies à titre indicatif et sont issues de données collectées auprès des sociétés de gestion. La performance de l'unité de compte correspond à la performance au titre du dernier exercice clos. »

Nature juridique	Performance brute de l'actif N-1 A	Frais de gestion de l'actif B	Performance nette de l'unité de compte N-1 C=A-B	Frais de gestion du contrat D	Frais Totaux (*) E=B + (1 + C) x D	Performance finale (**) A-E	Taux de rétrocessions de commissionnement	Classification SFDR (***)
XTRACKERS RUSSELL 2000 ETF IE00BJZ2DD79 – Société de gestion : DWS INVESTMENT SA								
FCP	1,63%	0,32%	1,31%	0,50%	0,83%	0,80%	NC	Inconnu
XTRACKERS S&P500 EQW ETF IE0002EI5AG0 – Société de gestion : DWS INVESTMENT SA								
SICAV	9,61%	0,30%	9,31%	0,50%	0,85%	8,76%	NC	Inconnu
XTRACKERS WD HEACAR ETF 1C IE00BM67HK77 – Société de gestion : DWS INVESTMENT SA								
SICAV	NC	0,25%	NC	0,50%	NC	NC	NC	
XTRACKUS TREASUR ULT BD ETF C1 IE00BM97MR69 – Société de gestion : DWS INVESTMENT SA								
SICAV	-7,24%	0,06%	-7,30%	0,50%	0,52%	-7,77%	NC	
XTRACKWLD MINI VOL UCITS ETF 1C IE00BL25JN58 – Société de gestion : DEUTSCHE INTL CORP SVCS IRL								
SICAV	NC	0,25%	NC	0,50%	NC	NC	NC	8

■ Actions

Nature juridique	Performance brute de l'actif N-1 A	Frais de gestion de l'actif B	Performance nette de l'unité de compte N-1 C=A-B	Frais de gestion du contrat D	Frais Totaux (*) E=B + (1 + C) x D	Performance finale (**) A-E	Taux de rétrocessions de commissionnement	Classification SFDR (***)
ABIVAX FR0012333284 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	1 681,06%	0,60%	NC	1 670,38%	NC	Inconnu
ACCOR FR0000120404 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	2,51%	0,60%	NC	1,89%	NC	Inconnu
ADIDAS AG ADS DE000A1EWWV0 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	-28,61%	0,60%	NC	-29,04%	NC	Inconnu
ADYEN NL0012969182 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	-4,32%	0,60%	NC	-4,89%	NC	Inconnu
AEROPORTS DE PARIS FR0010340141 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	-0,27%	0,60%	NC	-0,87%	NC	Inconnu
AIR FRANCE - KLM FR001400J770 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	42,36%	0,60%	NC	41,50%	NC	Inconnu
AIR LIQUIDE FR0000120073 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	2,13%	0,60%	NC	1,52%	NC	Inconnu
AIRBUS GROUP NL0000235190 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	28,18%	0,60%	NC	27,41%	NC	Inconnu
ALSTOM REGROUPT FR0010220475 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	16,74%	0,60%	NC	16,04%	NC	Inconnu
ANHEUS.BUSCH INBEV BE0974293251 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	13,78%	0,60%	NC	13,10%	NC	Inconnu
ARCELORMITTAL LU1598757687 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	74,28%	0,60%	NC	73,23%	NC	Inconnu
ARGENX SE NL0010832176 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	NC	0,60%	NC	NC	NC	Inconnu
ARKEMA FR0010313833 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	-29,10%	0,60%	NC	-29,52%	NC	Inconnu
ASML HOLDING NL0010273215 – Société de gestion : CA INDOSUEZ WEALTH ASSET MNGT								
Action	NC	NC	35,76%	0,60%	NC	34,95%	NC	Inconnu
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA ES0113211835 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	112,12%	0,60%	NC	110,85%	NC	Inconnu
BANCO SANTANDER SA ES0113900J37 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	125,56%	0,60%	NC	124,20%	NC	Inconnu
BASF AG DE000BASF111 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	4,48%	0,60%	NC	3,86%	NC	Inconnu
BAYER DE000BAY0017 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	91,39%	0,60%	NC	90,25%	NC	Inconnu
BIOMERIEUX FR0013280286 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	6,57%	0,60%	NC	5,93%	NC	Inconnu
BMW AG DE0005190003 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	18,73%	0,60%	NC	18,02%	NC	Inconnu

NC = non communiqué

(*) « Frais totaux = Frais de gestion de l'actif + (1 + Performance nette de l'actif) * Frais de gestion du contrat »

(**) « Performance finale = Performance brute de l'actif – Frais totaux »

(***) Classification SFDR :

- Inconnu : Classification SFDR non renseignée
- 8 : Qualification Article 8 SFDR
- 9 : Qualification Article 9 SFDR

(****) Ce support en unités de compte n'est pas éligible à l'option transferts programmés

Les données contenues dans les colonnes intitulées « Performance brute de l'actif N-1 », « Frais de gestion de l'actif », « Performance nette de l'unité de compte N-1 », « Frais Totaux », « Performance finale » et « Taux de rétrocession de commissionnement » vous sont fournies à titre indicatif et sont issues de données collectées auprès des sociétés de gestion. La performance de l'unité de compte correspond à la performance au titre du dernier exercice clos. »

Nature juridique	Performance brute de l'actif N-1 A	Frais de gestion de l'actif B	Performance nette de l'unité de compte N-1 C=A-B	Frais de gestion du contrat D	Frais Totaux (*) E=B + (1 + C) x D	Performance finale (**) A-E	Taux de rétrocessions de commissionnement	Classification SFDR (***)
BNP-PARIBAS FR0000131104 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	36,42%	0,60%	NC	35,61%	NC	Inconnu
BOUYGUES FR0000120503 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	55,40%	0,60%	NC	54,46%	NC	Inconnu
BUREAU VERITAS FR0006174348 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	-7,36%	0,60%	NC	-7,92%	NC	Inconnu
CAP GEMINI FR0000125338 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	-10,05%	0,60%	NC	-10,59%	NC	Inconnu
CARREFOUR FR0000120172 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	3,64%	0,60%	NC	3,02%	NC	Inconnu
CREDIT AGRICOLE SA FR0000045072 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	32,05%	0,60%	NC	31,26%	NC	Inconnu
DAIMLER AG DE0007100000 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	11,65%	0,60%	NC	10,98%	NC	Inconnu
DAIMLER TRUCK HOLDING AG DE000DTR0CK8 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	1,27%	0,60%	NC	0,67%	NC	Inconnu
DANONE FR0000120644 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	17,91%	0,60%	NC	17,20%	NC	Inconnu
DASSAULT AVIATION FR0014004L86 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	38,84%	0,60%	NC	38,01%	NC	Inconnu
DASSAULT SYSTEMES FR0014003TT8 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	-28,84%	0,60%	NC	-29,26%	NC	Inconnu
DEUTSCH BANK DE0005140008 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	-3,24%	0,60%	NC	-3,83%	NC	Inconnu
DEUTSCHE BOERSE AG DE0005810055 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	0,58%	0,60%	NC	-0,02%	NC	Inconnu
DEUTSCHE TELEKOM DE0005557508 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	-4,26%	0,60%	NC	-4,83%	NC	Inconnu
DHL GROUP DE0005552004 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	37,80%	0,60%	NC	36,98%	NC	Inconnu
EDENRED FR0010908533 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	-40,44%	0,60%	NC	-40,80%	NC	Inconnu
EIFFAGE SA FR0000130452 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	44,48%	0,60%	NC	43,61%	NC	Inconnu
ELIOR GROUP FR0011950732 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	-2,63%	0,60%	NC	-3,21%	NC	Inconnu
ELIS FR0012435121 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	28,36%	0,60%	NC	27,59%	NC	Inconnu
ENEL SPA IT0003128367 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	28,91%	0,60%	NC	28,14%	NC	Inconnu
ENGIE FR0010208488 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	46,38%	0,60%	NC	45,50%	NC	Inconnu
ENI SPA IT0003132476 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	23,30%	0,60%	NC	22,56%	NC	Inconnu
ESSILORLUXOTTICA FR0000121667 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	14,56%	0,60%	NC	13,87%	NC	Inconnu
EUROFINS SCIENTIFIC FR0014000MR3 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	26,55%	0,60%	NC	25,79%	NC	Inconnu
EURONEXT NL0006294274 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	NC	0,60%	NC	NC	NC	Inconnu
EUTELSAT COMMUNICATIONS FR0010221234 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	-24,78%	0,60%	NC	-25,23%	NC	Inconnu
FDJ UNITED FR0013451333 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	-36,54%	0,60%	NC	-36,92%	NC	Inconnu
FERRARI N.V - RACE NL0011585146 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	-22,72%	0,60%	NC	-23,18%	NC	Inconnu

NC = non communiqué

(*) « Frais totaux = Frais de gestion de l'actif + (1 + Performance nette de l'actif) * Frais de gestion du contrat »

(**) « Performance finale = Performance brute de l'actif – Frais totaux »

(***) Classification SFDR :

- Inconnu : Classification SFDR non renseignée
- 8 : Qualification Article 8 SFDR
- 9 : Qualification Article 9 SFDR

(****) Ce support en unités de compte n'est pas éligible à l'option transferts programmés

Les données contenues dans les colonnes intitulées « Performance brute de l'actif N-1 », « Frais de gestion de l'actif », « Performance nette de l'unité de compte N-1 », « Frais Totaux », « Performance finale » et « Taux de rétrocession de commissionnement » vous sont fournies à titre indicatif et sont issues de données collectées auprès des sociétés de gestion. La performance de l'unité de compte correspond à la performance au titre du dernier exercice clos. »

Nature juridique	Performance brute de l'actif N-1 A	Frais de gestion de l'actif B	Performance nette de l'unité de compte N-1 C=A-B	Frais de gestion du contrat D	Frais Totaux (*) E=B + (1 + C) x D	Performance finale (**) A-E	Taux de rétrocessions de commis- sionnement	Classification SFDR (****)
FORVIA FR0000121147 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	56,91%	0,60%	NC	55,97%	NC	Inconnu
GAZTRANS.TECHN. FR0011726835 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	21,77%	0,60%	NC	21,04%	NC	Inconnu
GETLINK SE FR0010533075 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	2,11%	0,60%	NC	1,50%	NC	Inconnu
HEINEKEN NL0000009165 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	1,51%	0,60%	NC	0,90%	NC	Inconnu
HENKEL PF DE0006048432 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	-17,49%	0,60%	NC	-17,99%	NC	Inconnu
HERMES INTERNATIONAL SA FR0000052292 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	-8,61%	0,60%	NC	-9,16%	NC	Inconnu
IBERDROLA SA ES0144580Y14 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	38,84%	0,60%	NC	38,00%	NC	Inconnu
INDITEX ES0148396007 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	13,50%	0,60%	NC	12,82%	NC	Inconnu
INFINEON TECHNOLO DE0006231004 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	20,16%	0,60%	NC	19,44%	NC	Inconnu
ING GROEP NL0011821202 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	58,69%	0,60%	NC	57,74%	NC	Inconnu
INTESA SANPAOLO SPA IT0000072618 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	53,27%	0,60%	NC	52,36%	NC	Inconnu
KERING FR0000121485 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	26,34%	0,60%	NC	25,58%	NC	Inconnu
KLEPIERRE FR0000121964 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	21,37%	0,60%	NC	20,64%	NC	Inconnu
KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE NV NL0011794037 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	10,73%	0,60%	NC	10,07%	NC	Inconnu
L'OREAL FR0000120321 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	7,24%	0,60%	NC	6,60%	NC	Inconnu
LEGRAND SA FR0010307819 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	35,31%	0,60%	NC	34,50%	NC	Inconnu
LVMH MOET HENNESSY VUITTON FR0000121014 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	1,50%	0,60%	NC	0,89%	NC	Inconnu
MICHELIN FR001400AJ45 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	-10,98%	0,60%	NC	-11,51%	NC	Inconnu
MONCLER IT0004965148 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	7,73%	0,60%	NC	7,08%	NC	Inconnu
MUENCHENER RUECKVER AG-REG DE0008430026 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	15,42%	0,60%	NC	14,73%	NC	Inconnu
NEXANS SA FR0000044448 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	20,73%	0,60%	NC	20,00%	NC	Inconnu
NOKIA OYJ FI0009000681 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	30,35%	0,60%	NC	29,57%	NC	Inconnu
ORANGE FR0000133308 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	47,49%	0,60%	NC	46,60%	NC	Inconnu
PERNOD-RICARD SA FR0000120693 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	-32,94%	0,60%	NC	-33,34%	NC	Inconnu
PROSUS NL0013654783 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	37,81%	0,60%	NC	36,98%	NC	Inconnu
PRYSMIAN SPA IT0004176001 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	40,09%	0,60%	NC	39,25%	NC	Inconnu
PUBLICIS FR0000130577 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	-13,96%	0,60%	NC	-14,48%	NC	Inconnu
RENAULT FR0000131906 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	-24,72%	0,60%	NC	-25,17%	NC	Inconnu

NC = non communiqué

(*) « Frais totaux = Frais de gestion de l'actif + (1 + Performance nette de l'actif) * Frais de gestion du contrat »

(**) « Performance finale = Performance brute de l'actif – Frais totaux »

(***) Classification SFDR :

- Inconnu : Classification SFDR non renseignée
- 8 : Qualification Article 8 SFDR
- 9 : Qualification Article 9 SFDR

(****) Ce support en unités de compte n'est pas éligible à l'option transferts programmés

Les données contenues dans les colonnes intitulées « Performance brute de l'actif N-1 », « Frais de gestion de l'actif », « Performance nette de l'unité de compte N-1 », « Frais Totaux », « Performance finale » et « Taux de rétrocession de commissionnement » vous sont fournies à titre indicatif et sont issues de données collectées auprès des sociétés de gestion. La performance de l'unité de compte correspond à la performance au titre du dernier exercice clos. »

Nature juridique	Performance brute de l'actif N-1 A	Frais de gestion de l'actif B	Performance nette de l'unité de compte N-1 C=A-B	Frais de gestion du contrat D	Frais Totaux (*) E=B + (1 + C) x D	Performance finale (**) A-E	Taux de rétrocessions de commissionnement	Classification SFDR (***)
REXEL SA FR0010451203 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	36,54%	0,60%	NC	35,73%	NC	Inconnu
RHEINMETALL DE0007030009 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	153,99%	0,60%	NC	152,46%	NC	Inconnu
RUBIS FR0013269123 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	34,26%	0,60%	NC	33,45%	NC	Inconnu
SAFRAN SA FR0000073272 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	40,22%	0,60%	NC	39,38%	NC	Inconnu
SANOFI FR0000120578 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	-11,76%	0,60%	NC	-12,29%	NC	Inconnu
SAP DE0007164600 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	-11,83%	0,60%	NC	-12,36%	NC	Inconnu
SCHNEIDER ELECTRIC FR0000121972 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	-2,49%	0,60%	NC	-3,08%	NC	Inconnu
SCOR REGROUPEMENT FR0010411983 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	21,57%	0,60%	NC	20,84%	NC	Inconnu
SES SA LU0088087324 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	80,84%	0,60%	NC	79,75%	NC	Inconnu
SIEMENS AG DE0007236101 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	26,83%	0,60%	NC	26,07%	NC	Inconnu
SOCIETE BIC SA FR0000120966 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	-19,28%	0,60%	NC	-19,76%	NC	Inconnu
SOCIETE GENERALE FR0000130809 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	153,02%	0,60%	NC	151,50%	NC	Inconnu
SODEXHO ALLIANCE SA FR0000121220 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	-45,07%	0,60%	NC	-45,40%	NC	Inconnu
SOITEC REGROUPEM. FR0013227113 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	-73,39%	0,60%	NC	-73,55%	NC	Inconnu
SOLVAY BE0003470755 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	-12,84%	0,60%	NC	-13,36%	NC	Inconnu
SPIE FR0012757854 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	63,98%	0,60%	NC	63,00%	NC	Inconnu
ST GOBAIN FR0000125007 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	1,47%	0,60%	NC	0,86%	NC	Inconnu
STELLANTIS NV NL00150001Q9 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	-25,66%	0,60%	NC	-26,10%	NC	Inconnu
STMICROELECTRONICS NV NL0000226223 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	-7,56%	0,60%	NC	-8,11%	NC	Inconnu
TECHNIP ENERGIES NL0014559478 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	26,38%	0,60%	NC	25,62%	NC	Inconnu
TELEPERFORMANCE (RCF FP) FR0000051807 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	-25,60%	0,60%	NC	-26,05%	NC	Inconnu
TERNA IT0003242622 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	18,82%	0,60%	NC	18,11%	NC	Inconnu
THALES SA FR0000121329 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	65,74%	0,60%	NC	64,75%	NC	Inconnu
TOTALENERGIES FR0000120271 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	4,16%	0,60%	NC	3,54%	NC	Inconnu
UBISOFT ENTERTAIN FR0000054470 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	-51,01%	0,60%	NC	-51,30%	NC	Inconnu
UNIBAIL RODAMCO WESTFIELD FR0013326246 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	27,56%	0,60%	NC	26,79%	NC	Inconnu
UNICREDIT SPA (REGROUPEMENT) IT0005239360 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	84,09%	0,60%	NC	82,98%	NC	Inconnu
VALEO FR0013176526 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	24,95%	0,60%	NC	24,20%	NC	Inconnu

NC = non communiqué

(*) « Frais totaux = Frais de gestion de l'actif + (1 + Performance nette de l'actif) * Frais de gestion du contrat »

(**) « Performance finale = Performance brute de l'actif – Frais totaux »

(***) Classification SFDR :

- Inconnu : Classification SFDR non renseignée
- 8 : Qualification Article 8 SFDR
- 9 : Qualification Article 9 SFDR

(****) Ce support en unités de compte n'est pas éligible à l'option transferts programmés

Les données contenues dans les colonnes intitulées « Performance brute de l'actif N-1 », « Frais de gestion de l'actif », « Performance nette de l'unité de compte N-1 », « Frais Totaux », « Performance finale » et « Taux de rétrocession de commissionnement » vous sont fournies à titre indicatif et sont issues de données collectées auprès des sociétés de gestion. La performance de l'unité de compte correspond à la performance au titre du dernier exercice clos. »

Nature juridique	Performance brute de l'actif N-1 A	Frais de gestion de l'actif B	Performance nette de l'unité de compte N-1 C=A-B	Frais de gestion du contrat D	Frais Totaux (*) E=B + (1 + C) x D	Performance finale (**) A-E	Taux de rétrocessions de commissionnement	Classification SFDR (***)
VALLOUREC REGPT 40 FR0013506730 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	-4,45%	0,60%	NC	-5,02%	NC	Inconnu
VEOLIA ENVIRONNEMENT FR0000124141 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	9,63%	0,60%	NC	8,97%	NC	Inconnu
VINCI FR0000125486 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	20,36%	0,60%	NC	19,64%	NC	Inconnu
VOLKSWAGEN PRIV. DE0007664039 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	16,30%	0,60%	NC	15,60%	NC	Inconnu
WOLTERS KLUWER NV NL0000395903 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	-44,92%	0,60%	NC	-45,26%	NC	Inconnu

L'attention du Souscripteur est attirée sur les risques suivants :

▪ **Risque de Marché**

Le risque induit par l'investissement sur une action est essentiellement lié à la variation à la baisse du cours de l'action et peut être expliqué par les deux composantes suivantes : soit une composante globale de baisse des marchés action (risque général), soit une composante spécifique à la valeur de l'action du fait de son activité propre, le risque maximum étant la perte totale de l'investissement en cas de faillite de la société détenue.

▪ **Risque de liquidité**

Le risque de liquidité représente la difficulté à acheter ou à revendre un actif. Les marchés peuvent être occasionnellement affectés par un manque de liquidité.

- **Supports en unités de compte soumis à la signature d'un avenant spécifique**
L'investissement sur ce support en unités de compte est soumis à la signature d'un avenant spécifique

Nature juridique	Performance brute de l'actif N-1 A	Frais de gestion de l'actif B	Performance nette de l'unité de compte N-1 C=A-B	Frais de gestion du contrat D	Frais Totaux (*) E=B + (1 + C) x D	Performance finale (**) A-E	Taux de rétrocessions de commissionnement	Classification SFDR (***)
BLACKSTONE CRÉDIT PRIVÉ EUR SC FR001400L0X2 – Société de gestion : IQ EQ MANAGEMENT								
Autres FIA	6,72%	0,00%	6,72%	0,90%	0,96%	5,76%	0,85%	Inconnu
BNP PARIBAS DIVERSIPIERRE FR0011513563 – Société de gestion : BNP PARIBAS REAL ESTATE INVEST								
OPCI	1,75%	1,87%	-0,12%	0,90%	2,77%	-1,02%	0,50%	8
EDR PE OPPORTUNITIES FCPR A(**) FR001400JH55 – Société de gestion : EDMOND ROTHSCHILD PRIVAT EQUIT								
FCPR	NC	NC	9,15%	0,90%	NC	8,17%	1,00%	8
ELEVATION MIRIAD-VIE FR001400K5J1 – Société de gestion : ELEVATION CAPITAL PARTNERS								
FCPR	NC	NC	NC	0,90%	NC	NC	0,90%	8
EPARGNE FONCIERE GF0000888TIT – Société de gestion : LA FRANCAISE ASSET MANAGEMENT								
SCPI	NC	NC	NC	0,90%	NC	NC	NC	Inconnu
EPOPEE INFRA CLIMAT COINVEST I(**) FR001400YDJ4 – Société de gestion : EPOPEE GESTION SAS								
FCPR	NC	0,00%	NC	0,90%	NC	NC	1,00%	9
FCPR EIFFEL INFRASTRUCT VERTES(**) FR001400BCG0 – Société de gestion : EIFFEL INVESTMENT GROUP SAS								
FCPR	7,21%	2,15%	5,06%	0,90%	3,10%	4,12%	1,00%	9
FCPR LBO FRANCE SELECTION FR001400QH31 – Société de gestion : LBO FRANCE GESTION								
FCPR	NC	0,00%	NC	0,90%	NC	NC	0,90%	Inconnu
FCPR VATEL RENDEMENT PME FR001400KQ02 – Société de gestion : VATEL CAPITAL								
FCPR	NC	0,00%	NC	0,90%	NC	NC	0,75%	Inconnu
GF DETTE IMMO EUROPE FR001400JED6 – Société de gestion : GENERALI REAL ESTATE PARIS BRA								
Autres FIA	NC	NC	2,75%	0,90%	NC	1,83%	0,40%	8
GF INFRASTRUCTURES DURABLES(**) FR0013473667 – Société de gestion : INFRANITY								
FPS	4,41%	0,00%	4,41%	0,90%	0,94%	3,47%	0,40%	Inconnu

NC = non communiqué

(*) « Frais totaux = Frais de gestion de l'actif + (1 + Performance nette de l'actif) * Frais de gestion du contrat »

(**) « Performance finale = Performance brute de l'actif – Frais totaux »

(***) Classification SFDR :

- Inconnu : Classification SFDR non renseignée
- 8 : Qualification Article 8 SFDR
- 9 : Qualification Article 9 SFDR

(****) Ce support en unités de compte n'est pas éligible à l'option transferts programmés

Les données contenues dans les colonnes intitulées « Performance brute de l'actif N-1 », « Frais de gestion de l'actif », « Performance nette de l'unité de compte N-1 », « Frais Totaux », « Performance finale » et « Taux de rétrocession de commissionnement » vous sont fournies à titre indicatif et sont issues de données collectées auprès des sociétés de gestion. La performance de l'unité de compte correspond à la performance au titre du dernier exercice clos. »

Nature juridique	Performance brute de l'actif N-1 A	Frais de gestion de l'actif B	Performance nette de l'unité de compte N-1 C=A-B	Frais de gestion du contrat D	Frais Totaux (*) E=B + (1 + C) x D	Performance finale (**) A-E	Taux de rétrocessions de commissionnement	Classification SFDR (***)
GF LUMYNA PRIVATE DEBT FUND FR001400NQN1 – Société de gestion : FUNDROCK MANAGEMENT COMPANY SA								
FPS	3,37%	0,00%	3,37%	0,90%	0,93%	2,44%	0,65%	
LUMYNA PRIVATE EQ WD FD B2 FR0013504479 – Société de gestion : FUNDROCK MANAGEMENT COMPANY SA								
FCPR	8,56%	3,28%	5,28%	0,90%	4,23%	4,34%	0,75%	Inconnu
NEXTSTAGE CROISSANCE ACT A FR0013202108 – Société de gestion : NEXTSTAGE AM								
Autres FIA	17,74%	2,17%	15,58%	0,90%	3,21%	14,53%	0,70%	Inconnu
ODDO BHF GLBTARG IG 2029 CR FR001400HHQ5 – Société de gestion : ODDO BHF ASSET MANAGEMENT								
FCP	4,11%	0,90%	3,21%	0,90%	1,83%	2,28%	0,30%	9
OPCIMMO P FR0011066802 – Société de gestion : AMUNDI IMMOBILIER								
OPCI	-2,98%	1,31%	-4,29%	0,90%	2,17%	-5,15%	0,45%	8
PERIAL EURO CARBONE A(**) FR0014002MX7 – Société de gestion : PERIAL EURO CARBONE SCI								
Autres FIA	2,54%	1,22%	1,32%	0,90%	2,13%	0,40%	0,70%	Inconnu
RGREEN ENERGY TRANSITION PRT A(**) FR001400ZDV6 – Société de gestion : RGREEN INVEST SAS								
FCPR	NC	2,46%	NC	0,90%	NC	NC	0,80%	9
SC GF PIERRE C FR0013528932 – Société de gestion : GENERALI REAL ESTATE SPA								
Autres FIA	4,63%	1,10%	3,53%	0,90%	2,03%	2,60%	0,35%	Inconnu
SC PYTHAGORE(**) FR0014000F47 – Société de gestion : THEOREIM SAS								
Autres FIA	1,05%	1,02%	0,03%	0,90%	1,92%	-0,87%	0,80%	Inconnu
SC TERRES INVEST FR001400J1C8 – Société de gestion : VATEL CAPITAL								
Autres FIA	4,51%	1,50%	3,01%	0,90%	2,43%	2,09%	0,60%	Inconnu
SCHROEDERS CAP EUP INF CRED A2 FR0014010CE1 – Société de gestion : SCHRODER INVESTMENT MGT EUR SA								
FPS	NC	0,00%	NC	0,90%	NC	NC	NC	Inconnu
SCI ESG TENDANCE PIERRE(**) FR0014007X71 – Société de gestion : SWISS LIFE ASSET MANAGERS FRA								
Autres FIA	5,62%	0,00%	5,62%	0,90%	0,95%	4,67%	0,60%	Inconnu
SCI TERRITOIRES AVENIR(**) FR001400A217 – Société de gestion : ARKEA REAL ESTATE INVT MANAG								
Autres FIA	7,39%	2,36%	5,03%	0,90%	3,31%	4,08%	0,60%	Inconnu
SCI VIAGENERATIONS FR0013305729 – Société de gestion : TURGOT ASSET MANAGEMENT								
Autres FIA	NC	1,76%	NC	0,90%	NC	NC	0,60%	Inconnu
SCPI ATREAM HOTELS FR00000014UQ – Société de gestion : Atream								
SCPI	NC	NC	NC	0,90%	NC	NC	NC	Inconnu
SIENNA PRIVATE ASSETS ALLOCA FR001400LQT2 – Société de gestion : SIENNA GESTION								
FCPR	3,98%	3,75%	0,23%	0,90%	4,65%	-0,67%	0,80%	9
SILVER AVENIR FR0013526100 – Société de gestion : ARKEA REAL ESTATE INVT MANAG								
Autres FIA	NC	2,13%	NC	0,90%	NC	NC	0,60%	Inconnu
SOFIDY PIERRE EUROPE FR0013260262 – Société de gestion : SOFIDY								
OPCI	0,13%	3,10%	-2,97%	0,90%	3,97%	-3,84%	0,80%	Inconnu
SWISSLIFE ESG DYNAPIERRE P FR0013219722 – Société de gestion : SWISS LIFE ASSET MANAGERS FRA								
OPCI	-0,22%	1,62%	-1,84%	0,90%	2,50%	-2,72%	0,60%	8
X FUND B(**) FR001400TJ85 – Société de gestion : TYGROW								
FPS	NC	0,00%	NC	0,90%	NC	NC	0,90%	8

Les documents d'informations clés pour l'investisseur, notes détaillées et/ou tout autre document d'information financière équivalent prévu par la réglementation, des supports en unités de compte sont disponibles sur simple demande auprès de votre Courtier ou via le site Internet des sociétés de gestion.

NC = non communiqué

(*) « Frais totaux = Frais de gestion de l'actif + (1 + Performance nette de l'actif) * Frais de gestion du contrat »

(**) « Performance finale = Performance brute de l'actif – Frais totaux »

(***) Classification SFDR :

- Inconnu : Classification SFDR non renseignée
- 8 : Qualification Article 8 SFDR
- 9 : Qualification Article 9 SFDR

(****) Ce support en unités de compte n'est pas éligible à l'option transferts programmés

Les données contenues dans les colonnes intitulées « Performance brute de l'actif N-1 », « Frais de gestion de l'actif », « Performance nette de l'unité de compte N-1 », « Frais Totaux », « Performance finale » et « Taux de rétrocession de commissionnement » vous sont fournies à titre indicatif et sont issues de données collectées auprès des sociétés de gestion. La performance de l'unité de compte correspond à la performance au titre du dernier exercice clos. »

Paris, le 4 septembre 2026

e-PER Generali (2000)

Annexe financière

Liste des supports en unités de compte proposés au titre du contrat dans le cadre de la gestion pilotée

Nature juridique	Performance brute de l'actif N-1 A	Frais de gestion de l'actif B	Performance nette de l'unité de compte N-1 C=A-B	Frais de gestion du contrat D	Frais Totaux (*) E=B + (1 + C) x D	Performance finale (**) A-E	Taux de rétrocessions de commissionnement	Classification SFDR (***)
Generali Wealth Solutions								
ACATIS VAL EVENT FDS A EUR C DE000A0X7541 – Société de gestion : ACATIS INVESTMENT KAPITALVERWA								
FCP	2,33%	1,80%	0,52%	1,60%	3,41%	-1,08%	0,60%	8
AMUNDI ACTIONS EMERGENTS FR0010188383 – Société de gestion : AMUNDI ASSET MANAGEMENT								
FCP	19,77%	2,60%	17,17%	1,60%	4,47%	15,29%	0,98%	8
AMUNDI ACTIONS USA ISR PC FR0010153320 – Société de gestion : AMUNDI ASSET MANAGEMENT								
FCP	4,14%	1,60%	2,54%	1,60%	3,24%	0,90%	0,72%	8
AMUNDI OBLIG INTERNAT EUR I FR0010032573 – Société de gestion : AMUNDI ASSET MANAGEMENT								
SICAV	2,28%	0,90%	1,38%	1,60%	2,52%	-0,24%	0,38%	
APERTURE INV EURO INNOV FD DC LU2207970232 – Société de gestion : GENERALI INVESTMENTS LUXEMB SA								
SICAV	25,57%	1,17%	24,40%	1,60%	3,16%	22,41%	0,50%	Inconnu
AXA IM FIIS US SH DUR HI YI F LU0292585626 – Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MNGT EUROPE								
FCP	5,34%	1,22%	4,12%	1,60%	2,89%	2,46%	0,25%	8
AXIOM EMERG MKT CORP BD RC LU2821740573 – Société de gestion : AXIOM ALTERNATIVE INVESTMENTS								
SICAV	9,41%	1,56%	7,85%	1,60%	3,29%	6,13%	0,60%	8
BGF WORLD GOLD A2 LU0171305526 – Société de gestion : BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA								
Compartiment SICAV	131,61%	2,08%	129,53%	1,60%	5,75%	125,86%	0,88%	
BGF WORLD TECHNOLOGY FD A2 LU0171310443 – Société de gestion : BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA								
Compartiment SICAV	6,21%	1,81%	4,40%	1,60%	3,48%	2,73%	0,75%	8
BNPP AQUA P C FR0010668145 – Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MNGT EUROPE								
FCP	1,13%	2,00%	-0,87%	1,60%	3,59%	-2,46%	1,15%	9
BNPP PARVEST EQ USA SM CAP LU0823410724 – Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MNGT LUX SA								
Compartiment SICAV	1,20%	2,21%	-1,01%	1,60%	3,79%	-2,60%	0,96%	8
CARMIGNAC EMERG PATRIMOINE A C LU0592698954 – Société de gestion : CARMIGNAC GESTION LUXEMBOURG								
Compartiment SICAV	16,04%	1,83%	14,21%	1,60%	3,66%	12,38%	0,75%	8
CARMIGNAC EMERGENTS A EUR ACC FR0010149302 – Société de gestion : CARMIGNAC GESTION								
FCP	24,94%	1,80%	23,14%	1,60%	3,77%	21,17%	0,75%	9
CARMIGNAC INVEST A C FR0010148981 – Société de gestion : CARMIGNAC GESTION								
FCP	19,25%	1,80%	17,45%	1,60%	3,68%	15,57%	0,75%	8
CARMIGNAC PATRIMOINE A EUR ACC FR0010135103 – Société de gestion : CARMIGNAC GESTION								
FCP	13,92%	1,80%	12,12%	1,60%	3,59%	10,33%	0,75%	8
CARMIGNAC SECURITE AW EUR ACC FR0010149120 – Société de gestion : CARMIGNAC GESTION								
FCP	3,42%	1,11%	2,30%	1,60%	2,75%	0,67%	0,40%	8
CENTIFOLIA C FR0007076930 – Société de gestion : DNCA FINANCE								
FCP	22,49%	2,45%	20,04%	1,60%	4,37%	18,12%	1,08%	8
CM-AM INDICIEL JAPON 225 RC FR0010415448 – Société de gestion : CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT								
FCP	29,03%	0,65%	28,38%	1,60%	2,70%	26,32%	0,26%	
COL THREAD AMERICAN SM CIESAEH LU1878469607 – Société de gestion : THREADNEEDLE MANAGEMENT LUXEMB								
SICAV	1,31%	1,80%	-0,49%	1,60%	3,39%	-2,08%	0,82%	8
COMGEST MONDE C FR0000284689 – Société de gestion : COMGEST SA								
SICAV	1,66%	2,08%	-0,42%	1,60%	3,67%	-2,02%	0,75%	8
COMGEST RENAISSANCE EUROPE C FR0000295230 – Société de gestion : COMGEST SA								
SICAV	-5,43%	1,87%	-7,30%	1,60%	3,35%	-8,79%	0,50%	8
DNCA ARCHER MID CAP EUPE B LU1366712518 – Société de gestion : DNCA FINANCE								
Compartiment SICAV	18,52%	2,09%	16,43%	1,60%	3,95%	14,57%	1,00%	8

NC = non communiqué

(*) « Frais totaux = Frais de gestion de l'actif + (1 + Performance nette de l'actif) * Frais de gestion du contrat »

(**) « Performance finale = Performance brute de l'actif – Frais totaux »

(***) Classification SFDR :

- Inconnu : Classification SFDR non renseignée
- 8 : Qualification Article 8 SFDR
- 9 : Qualification Article 9 SFDR

Les données contenues dans les colonnes intitulées « Performance brute à l'actif N-1 », « Frais de gestion de l'actif », « Performance nette de l'unité de compte N-1 », « Frais Totaux », « Performance finale » et « Taux de rétrocession de commission » vous sont fournies à titre indicatif et sont issues de données collectées auprès des sociétés de gestion. La performance de l'unité de compte correspond à la performance au titre du dernier exercice clos. »

Nature juridique	Performance brute de l'actif N-1 A	Frais de gestion de l'actif B	Performance nette de l'unité de compte N-1 C=A-B	Frais de gestion du contrat D	Frais Totaux (*) E=B + (1 + C) x D	Performance finale (**) A-E	Taux de rétrocessions de commissionnement	Classification SFDR (***)
DNCA INV SRI EUROPE GWTH B EUR LU0870553459 – Société de gestion : DNCA FINANCE								
Compartiment SICAV	1,96%	2,34%	-0,38%	1,60%	3,93%	-1,98%	1,10%	8
DNCA INVEST ALPHA BONDS B LU1694789535 – Société de gestion : DNCA FINANCE								
Compartiment SICAV	6,21%	1,51%	4,70%	1,60%	3,19%	3,02%	0,70%	8
DNCA INVEST VALUE EUROPE B LU0284396289 – Société de gestion : DNCA FINANCE								
Compartiment SICAV	25,84%	2,38%	23,46%	1,60%	4,36%	21,49%	0,99%	8
ECHIQUEUR ARTY SRI A FR0010611293 – Société de gestion : FINANCIERE DE L ECHIQUEUR								
FCP	5,92%	1,51%	4,42%	1,60%	3,18%	2,74%	0,64%	8
ECOFI ENJEUX FUTURS C FR0010592022 – Société de gestion : ECOFI INVESTISSEMENTS								
Compartiment FCP	6,20%	2,09%	4,11%	1,60%	3,76%	2,45%	1,13%	9
EDGW L SEL US SEL GWTH AC EUR LU0304955437 – Société de gestion : CARNE GLOBAL FUND MANAGERS LUX								
SICAV	-4,92%	1,92%	-6,84%	1,60%	3,41%	-8,33%	0,40%	Inconnu
EDR BOND ALLOCATION A LU1161527038 – Société de gestion : EDR ASSET MANAGEMENT LUX SA								
Compartiment SICAV	4,08%	1,20%	2,88%	1,60%	2,85%	1,24%	0,51%	8
EDR EURO SUSTAINABLE CREDIT C FR0010172767 – Société de gestion : EDMOND ROTHSCHILD ASSET MNGT								
FCP	3,89%	1,11%	2,78%	1,60%	2,75%	1,14%	0,54%	8
FF ASIA EQUITY ESG A D EUR LU0069452877 – Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX								
SICAV	16,83%	1,92%	14,91%	1,60%	3,76%	13,07%	0,75%	8
FF GLOBAL HEALTH CARE A A EUR LU0261952419 – Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX								
Compartiment SICAV	-5,36%	1,90%	-7,26%	1,60%	3,38%	-8,75%	0,75%	8
FF WATER AND WASTE A ACC EUR LU1892829828 – Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX								
Compartiment SICAV	-1,30%	1,90%	-3,20%	1,60%	3,45%	-4,75%	0,90%	8
FIDELITY FD ABS RET GBLEQ APF LU2210151341 – Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX								
SICAV	10,57%	1,93%	8,64%	1,60%	3,67%	6,90%	0,90%	
FIDELITY FDS AMERICA FD A C LU0251127410 – Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX								
Compartiment SICAV	-1,56%	1,89%	-3,45%	1,60%	3,43%	-5,00%	0,75%	8
FIDELITY FUND US HIGH YIELD A LU0261953904 – Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX								
SICAV	-3,69%	1,39%	-5,08%	1,60%	2,91%	-6,60%	0,50%	Inconnu
FIDELITY GLOBAL INDUSTRIALS FD LU0114722902 – Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX								
Compartiment SICAV	6,62%	1,92%	4,70%	1,60%	3,60%	3,02%	0,75%	Inconnu
FIDELITY GLOBAL TECHNOLOGY AH LU1841614867 – Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX								
SICAV	21,94%	1,89%	20,05%	1,60%	3,81%	18,13%	0,90%	8
FIDELITY GLOBAL TECHNOLOGY FD LU0099574567 – Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX								
SICAV	11,88%	1,89%	9,98%	1,60%	3,65%	8,23%	0,75%	8
FIRST EAGLE-AMUNDI INTL-AEC LU0565135745 – Société de gestion : AMUNDI LUXEMBOURG SA								
Compartiment SICAV	12,82%	2,25%	10,57%	1,60%	4,02%	8,80%	0,50%	
FIRST EAGLE-AMUNDI INTL-AHEC LU0433182416 – Société de gestion : AMUNDI LUXEMBOURG SA								
SICAV	25,68%	2,26%	23,42%	1,60%	4,23%	21,44%	0,50%	
GENERALI DYNAMISME P FR0007494786 – Société de gestion : GENERALI ASSET MANAGEMENT SPA								
FCP	17,20%	2,64%	14,56%	1,60%	4,47%	12,73%	1,50%	
GENERALI EQUILIBRE P FR0007494778 – Société de gestion : GENERALI ASSET MANAGEMENT SPA								
FCP	13,05%	2,42%	10,63%	1,60%	4,19%	8,86%	1,15%	
GENERALI EUROPE MID-CAPS FR0007064357 – Société de gestion : GENERALI ASSET MANAGEMENT SPA								
FCP	20,05%	3,18%	16,87%	1,60%	5,05%	15,00%	1,70%	
GENERALI FRANCE FUTURE LEADERS FR0007064324 – Société de gestion : GENERALI ASSET MANAGEMENT SPA								
FCP	14,28%	1,81%	12,48%	1,60%	3,61%	10,68%	1,60%	
GENERALI INV EURO FUT LEAD DX LU0300507034 – Société de gestion : GENERALI INVESTMENTS LUXEMB SA								
SICAV	25,55%	2,10%	23,45%	1,60%	4,08%	21,48%	1,30%	
GENERALI INVESTISSEMENT ACC FR0010086512 – Société de gestion : GENERALI ASSET MANAGEMENT SPA								
SICAV	11,38%	1,11%	10,27%	1,60%	2,87%	8,50%	0,90%	
GENERALI IS EURO BONDS DX CAP LU0145476817 – Société de gestion : GENERALI INVESTMENTS LUXEMB SA								
Compartiment SICAV	2,12%	1,31%	0,81%	1,60%	2,92%	-0,80%	0,81%	Inconnu
GENERALI OBL INTERNATIONALES FR0007064472 – Société de gestion : GENERALI ASSET MANAGEMENT SPA								
FCP	-0,15%	1,91%	-2,06%	1,60%	3,48%	-3,63%	0,50%	
GENERALI PACIFIQUE P FR0007064431 – Société de gestion : GENERALI ASSET MANAGEMENT SPA								
FCP	13,76%	3,19%	10,57%	1,60%	4,96%	8,80%	1,70%	

NC = non communiqué

(*) « Frais totaux = Frais de gestion de l'actif + (1 + Performance nette de l'actif) * Frais de gestion du contrat »

(**) « Performance finale = Performance brute de l'actif – Frais totaux »

(***) Classification SFDR :

- Inconnu : Classification SFDR non renseignée
- 8 : Qualification Article 8 SFDR
- 9 : Qualification Article 9 SFDR

Les données contenues dans les colonnes intitulées « Performance brute de l'actif N-1 », « Frais de gestion de l'actif », « Performance nette de l'unité de compte N-1 », « Frais Totaux », « Performance finale » et « Taux de rétrocession de commission » vous sont fournies à titre indicatif et sont issues de données collectées auprès des sociétés de gestion. La performance de l'unité de compte correspond à la performance au titre du dernier exercice clos. »

Nature juridique	Performance brute de l'actif N-1 A	Frais de gestion de l'actif B	Performance nette de l'unité de compte N-1 C=A-B	Frais de gestion du contrat D	Frais Totaux (*) E=B + (1 + C) x D	Performance finale (**) A-E	Taux de rétrocessions de commissionnement	Classification SFDR (***)
GENERALI PRUDENCE P FR0007494760 – Société de gestion : GENERALI ASSET MANAGEMENT SPA								
FCP	8,13%	2,20%	5,93%	1,60%	3,89%	4,23%	0,80%	
GENERALI TRÉSORERIE ISR ACT B FR0010233726 – Société de gestion : GENERALI ASSET MANAGEMENT SPA								
SICAV	2,61%	0,10%	2,51%	1,60%	1,74%	0,87%	0,00%	8
GF AMBITION SOLIDAIRE FR0007020201 – Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MNGT EUROPE								
FCP	22,43%	1,31%	21,12%	1,60%	3,25%	19,18%	0,80%	8
GF FIDELITE P FR0010113894 – Société de gestion : GENERALI ASSET MANAGEMENT SPA								
FCP	5,79%	1,38%	4,41%	1,60%	3,05%	2,74%	0,95%	
GF GLOBAL MEGATRENDS FR0007057070 – Société de gestion : GENERALI ASSET MANAGEMENT SPA								
FCP	9,15%	2,47%	6,68%	1,60%	4,18%	4,98%	0,99%	
GIS ESG EURO PREMIUM HY DX A LU0169274734 – Société de gestion : GENERALI INVESTMENTS LUXEMB SA								
SICAV	5,66%	1,42%	4,24%	1,60%	3,09%	2,57%	0,89%	8
GIS EURO CORPORATE BDS DX CAP LU0145483946 – Société de gestion : GENERALI INVESTMENTS LUXEMB SA								
Compartiment SICAV	4,10%	1,32%	2,78%	1,60%	2,96%	1,13%	0,81%	Inconnu
GIS EURO SHORT TERM BONDS DX LU0145485214 – Société de gestion : GENERALI INVESTMENTS LUXEMB SA								
SICAV	2,76%	0,43%	2,33%	1,60%	2,07%	0,69%	0,23%	Inconnu
GIS GLOBAL FLEX BD DX EUR A LU1401871436 – Société de gestion : GENERALI INVESTMENTS LUXEMB SA								
Compartiment SICAV	-2,29%	1,22%	-3,51%	1,60%	2,76%	-5,06%	0,50%	Inconnu
GIS GLOBAL MULTI ASS INCOME X LU1357655627 – Société de gestion : GENERALI INVESTMENTS LUXEMB SA								
Compartiment SICAV	12,00%	1,66%	10,34%	1,60%	3,43%	8,58%	0,77%	Inconnu
GIS SHORT TERM EUR CORPO BD DX LU0438548447 – Société de gestion : GENERALI INVESTMENTS LUXEMB SA								
SICAV	3,40%	1,35%	2,05%	1,60%	2,98%	0,42%	0,81%	8
GIS SRI WORLD EQUITY DX C LU0260158638 – Société de gestion : GENERALI INVESTMENTS LUXEMB SA								
SICAV	6,24%	1,92%	4,33%	1,60%	3,59%	2,66%	1,29%	8
GIS SYCOMORE AGEING POP D LU1234787460 – Société de gestion : GENERALI INVESTMENTS LUXEMB SA								
Compartiment SICAV	9,81%	1,72%	8,09%	1,60%	3,45%	6,36%	0,90%	9
GIS SYCOMORE SUST EUROP EQ DX LU0145456207 – Société de gestion : GENERALI INVESTMENTS LUXEMB SA								
SICAV	18,28%	1,72%	16,56%	1,60%	3,58%	14,69%	0,90%	9
GIS SYCOMORE SUST EUROP EQ EX LU0169244745 – Société de gestion : GENERALI INVESTMENTS LUXEMB SA								
SICAV	18,16%	2,42%	15,74%	1,60%	4,27%	13,89%	1,54%	9
GROUPAMA AVENIR EURO NC FR0010288308 – Société de gestion : GROUPAMA ASSET MANAGEMENT								
FCP	6,37%	1,98%	4,39%	1,60%	3,65%	2,72%	0,95%	8
GWS ALLOCATION TACTIQUE C FR0014002MC1 – Société de gestion : GENERALI WEALTH SOLUTIONS								
FCP	5,75%	1,90%	3,85%	1,60%	3,56%	2,19%	0,85%	Inconnu
HSBC EURO GVT BOND FUND C FR0000971293 – Société de gestion : HSBC GLOBAL ASSET MNGMT FRANCE								
FCP	1,06%	0,45%	0,61%	1,60%	2,06%	-1,00%	0,00%	
HSBC GIF EUR HIGH YIELD BD A LU0165128348 – Société de gestion : HSBC INVESTMENT FUNDS LUXEMBOU								
Compartiment SICAV	5,68%	1,35%	4,33%	1,60%	3,02%	2,66%	0,55%	8
HSBC SRI EURO BOND AC FR0010061283 – Société de gestion : HSBC GLOBAL ASSET MNGMT FRANCE								
FCP	1,81%	0,90%	0,91%	1,60%	2,51%	-0,70%	0,40%	8
JANUS H HRZ PAN EUP SM CIES A2 LU0046217351 – Société de gestion : JANUS HENDERS INVESTORS EUROPE								
Compartiment SICAV	15,81%	1,90%	13,91%	1,60%	3,72%	12,08%	0,60%	
JHHF GLOBAL SMALLER CIE A2 LU1984712320 – Société de gestion : JANUS HENDERS INVESTORS EUROPE								
SICAV	10,60%	0,00%	10,60%	1,60%	1,77%	8,83%	NC	
JHHF GLOBAL SMALLER CIE A2 H LU1983262087 – Société de gestion : JANUS HENDERS INVESTORS EUROPE								
SICAV	24,18%	1,87%	22,31%	1,60%	3,83%	20,36%	0,60%	
JPM AMERICA EQ A ACC LU0159042083 – Société de gestion : JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUR								
SICAV	9,79%	1,71%	8,08%	1,60%	3,44%	6,35%	0,75%	8
JPM AMERICA EQUITY A LU0217390227 – Société de gestion : JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUR								
SICAV	-0,69%	1,75%	-2,44%	1,60%	3,31%	-4,01%	0,82%	8
JPM EMERGING MKT EQ A ACC-EUR LU0217576759 – Société de gestion : JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUR								
Compartiment SICAV	21,34%	1,72%	19,62%	1,60%	3,63%	17,71%	0,75%	8
JPM TOTAL EMERG MKT INC D LU0972618812 – Société de gestion : JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUR								
SICAV	9,43%	2,24%	7,19%	1,60%	3,96%	5,47%	1,04%	8
JPM US EQUITY ALL CAP A LU1033933703 – Société de gestion : JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUR								
Compartiment SICAV	-0,47%	1,73%	-2,20%	1,60%	3,29%	-3,76%	0,75%	8

NC = non communiqué

(*) « Frais totaux = Frais de gestion de l'actif + (1 + Performance nette de l'actif) * Frais de gestion du contrat »

(**) « Performance finale = Performance brute de l'actif – Frais totaux »

(***) Classification SFDR :

- Inconnu : Classification SFDR non renseignée
- 8 : Qualification Article 8 SFDR
- 9 : Qualification Article 9 SFDR

Les données contenues dans les colonnes intitulées « Performance brute à l'actif N-1 », « Frais de gestion de l'actif », « Performance nette de l'unité de compte N-1 », « Frais Totaux », « Performance finale » et « Taux de rétrocession de commission » vous sont fournies à titre indicatif et sont issues de données collectées auprès des sociétés de gestion. La performance de l'unité de compte correspond à la performance au titre du dernier exercice clos. »

Nature juridique	Performance brute de l'actif N-1 A	Frais de gestion de l'actif B	Performance nette de l'unité de compte N-1 C=A-B	Frais de gestion du contrat D	Frais Totaux (*) E=B + (1 + C) x D	Performance finale (**) A-E	Taux de rétrocessions de commissionnement	Classification SFDR (***)
JPM US TECHNOLOGY FD A LU0159052710 – Société de gestion : JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUR								
Compartiment SICAV	5,45%	1,70%	3,75%	1,60%	3,36%	2,09%	0,75%	8
KEREN PATRIMOINE C FR0000980427 – Société de gestion : KEREN FINANCE SA								
FCP	9,32%	1,55%	7,77%	1,60%	3,27%	6,04%	0,75%	8
LA FRANCAISE TRESORERIE ISR R FR0000991390 – Société de gestion : CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT								
FCP	2,47%	0,21%	2,26%	1,60%	1,85%	0,62%	0,12%	8
LAZARD CONV GLOBAL PC EUR FR0000098683 – Société de gestion : LAZARD FRERES GESTION SAS								
SICAV	1,66%	0,99%	0,67%	1,60%	2,60%	-0,94%	NC	8
LAZARD EQUITY SRI PC EUR FR0000003998 – Société de gestion : LAZARD FRERES GESTION SAS								
SICAV	17,57%	1,26%	16,31%	1,60%	3,12%	14,45%	0,00%	8
LAZARD EURO CREDIT SRI RC FR0010751008 – Société de gestion : LAZARD FRERES GESTION SAS								
FCP	4,39%	1,02%	3,37%	1,60%	2,67%	1,72%	0,50%	8
LAZARD PATRIMOINE R CAP FR0012355139 – Société de gestion : LAZARD FRERES GESTION SAS								
FCP	2,60%	1,54%	1,06%	1,60%	3,16%	-0,55%	0,69%	8
LONVIA AVENIR MIDCAP EUROPE R LU2240056015 – Société de gestion : SUNNY ASSET MANAGEMENT								
SICAV	-3,59%	2,53%	-6,12%	1,60%	4,03%	-7,63%	1,14%	9
M CONVERTIBLES AC FR0013083680 – Société de gestion : MONTPENSIER ARBEVEL								
Compartiment FCP	14,11%	1,35%	12,76%	1,60%	3,15%	10,96%	0,66%	8
M&G GLOBAL MACRO BOND FD A LU1670719613 – Société de gestion : M&G LUXEMBOURG SA								
Compartiment SICAV	-2,84%	1,49%	-4,33%	1,60%	3,02%	-5,86%	0,60%	8
MG OPTIMAL INCOME A LU1670724373 – Société de gestion : M&G LUXEMBOURG SA								
SICAV	6,12%	1,35%	4,77%	1,60%	3,03%	3,10%	0,62%	8
MIROVA ACTION MONDE FR0010091173 – Société de gestion : NATIXIS INVEST MANAGERS INTL								
FCP	2,62%	1,92%	0,70%	1,60%	3,53%	-0,91%	0,58%	9
MIROVA THEMATIC META RA EUR LU1951204046 – Société de gestion : NATIXIS INVEST MANAGERS INTL								
Compartiment SICAV	-4,01%	2,05%	-6,06%	1,60%	3,55%	-7,57%	0,88%	8
MIROVA THEMATIC SAFETY RA EUR LU1951225553 – Société de gestion : NATIXIS INVEST MANAGERS INTL								
Compartiment SICAV	-6,49%	2,05%	-8,54%	1,60%	3,51%	-10,00%	0,88%	9
MONETA LONG SHORT A FR0010400762 – Société de gestion : MONETA ASSET MANAGEMENT								
FCP	24,25%	1,50%	22,75%	1,60%	3,46%	20,79%	0,70%	8
MONETA MULTI CAPS C FR0010298596 – Société de gestion : MONETA ASSET MANAGEMENT								
FCP	27,68%	1,49%	26,19%	1,60%	3,51%	24,17%	0,70%	8
MORGAN ST INV F-GLB BRNDS-AH LU0335216932 – Société de gestion : MSIM FUND MANAGEMENT IRL LTD								
SICAV	-1,23%	1,86%	-3,09%	1,60%	3,41%	-4,64%	0,70%	8
NORDEA 1 EMERG MKT BD FD BP LU0772926084 – Société de gestion : NORDEA INVESTMENT FUNDS SA								
Compartiment SICAV	1,74%	1,30%	0,44%	1,60%	2,91%	-1,17%	0,40%	
NORDEA 1 GB CLIM ENV BP LU0348926287 – Société de gestion : NORDEA INVESTMENT FUNDS SA								
Compartiment SICAV	2,85%	1,80%	1,05%	1,60%	3,42%	-0,56%	0,75%	9
OFI INVEST PRECIOUS MET ACT R FR0011170182 – Société de gestion : OFI INVEST ASSET MANAGEMENT								
Compartiment FCP	92,39%	1,51%	90,88%	1,60%	4,56%	87,83%	0,72%	8
PFS GEN FIDELITY WORLD FD C6 LU1718711747 – Société de gestion : GENERALI INVESTMENTS LUXEMB SA								
SICAV	10,60%	2,25%	8,35%	1,60%	3,98%	6,62%	1,60%	Inconnu
PICTET CLEAN ENERG TRANS P EUR LU0280435388 – Société de gestion : PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE								
Compartiment SICAV	11,48%	1,98%	9,49%	1,60%	3,73%	7,74%	0,80%	9
PICTET DIGITAL HP C LU0474967303 – Société de gestion : PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE								
Compartiment SICAV	17,73%	2,04%	15,69%	1,60%	3,89%	13,84%	0,80%	8
PICTET GLOB MEGA SELEC P C LU0386882277 – Société de gestion : PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE								
Compartiment SICAV	-0,63%	2,00%	-2,63%	1,60%	3,56%	-4,19%	0,80%	8
PICTET JAPANESE EQ SEL-HR EUR LU0248320581 – Société de gestion : PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE								
Compartiment SICAV	22,03%	2,05%	19,98%	1,60%	3,97%	18,06%	0,85%	8
PICTET PREMIUM BRANDS P C LU0217139020 – Société de gestion : PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE								
Compartiment SICAV	-2,47%	1,99%	-4,46%	1,60%	3,52%	-5,99%	0,80%	8
PICTET USA INDEX R LU0474966248 – Société de gestion : PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE								
Compartiment SICAV	3,58%	0,74%	2,84%	1,60%	2,39%	1,19%	0,30%	
PICTET-USD GOVERNMENT BD HP DY LU1256216356 – Société de gestion : PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE								
Compartiment SICAV	0,47%	0,63%	-0,16%	1,60%	2,23%	-1,75%	0,20%	

NC = non communiqué

(*) « Frais totaux = Frais de gestion de l'actif + (1 + Performance nette de l'actif) * Frais de gestion du contrat »

(**) « Performance finale = Performance brute de l'actif – Frais totaux »

(***) Classification SFDR :

- Inconnu : Classification SFDR non renseignée
- 8 : Qualification Article 8 SFDR
- 9 : Qualification Article 9 SFDR

Les données contenues dans les colonnes intitulées « Performance brute à l'actif N-1 », « Frais de gestion de l'actif », « Performance nette de l'unité de compte N-1 », « Frais Totaux », « Performance finale » et « Taux de rétrocession de commission » vous sont fournies à titre indicatif et sont issues de données collectées auprès des sociétés de gestion. La performance de l'unité de compte correspond à la performance au titre du dernier exercice clos. »

Nature juridique	Performance brute de l'actif N-1 A	Frais de gestion de l'actif B	Performance nette de l'unité de compte N-1 C=A-B	Frais de gestion du contrat D	Frais Totaux (*) E=B + (1 + C) x D	Performance finale (**) A-E	Taux de rétrocessions de commissionnement	Classification SFDR (***)
R-CO VALOR F FR0011261197 – Société de gestion : ROTHSCILD AND CO ASSET MNGT								
SICAV	17,74%	1,95%	15,79%	1,60%	3,80%	13,94%	1,08%	8
ROBECO EURO SDG CREDITS D LU0503372608 – Société de gestion : ROBECO INSTITUTIONAL ASSET MNG								
Compartiment SICAV	3,23%	0,92%	2,31%	1,60%	2,56%	0,67%	0,35%	9
ROBECO QI EM 3D ACTIVE EQ F LU1648457023 – Société de gestion : ROBECO INSTITUTIONAL ASSET MNG								
Compartiment SICAV	17,66%	0,86%	16,80%	1,60%	2,73%	14,93%	0,00%	8
ROBECO QI GBDEV 3D ENH IDXEQ D LU1123620707 – Société de gestion : ROBECO INSTITUTIONAL ASSET MNG								
Compartiment SICAV	8,42%	0,71%	7,71%	1,60%	2,43%	5,99%	0,25%	8
SCHRODER EURO CORPORATE LU0113257694 – Société de gestion : SCHRODER INVESTMENT MGT EUR SA								
SICAV	4,47%	1,03%	3,44%	1,60%	2,69%	1,78%	0,38%	8
SCHRODER ISF GLB CLMT CHG EQ A LU0302446645 – Société de gestion : SCHRODER INVESTMENT MGT EUR SA								
SICAV	11,04%	1,83%	9,21%	1,60%	3,58%	7,46%	0,75%	8
SISF GBL INFL LINKED BD A LU0180781048 – Société de gestion : SCHRODER INVESTMENT MGT EUR SA								
Compartiment SICAV	3,28%	0,94%	2,34%	1,60%	2,58%	0,70%	0,38%	8
SYCOMORE ECO SOLUTIONS R LU1183791794 – Société de gestion : SYCOMORE ASSET MANAGEMENT								
Compartiment SICAV	13,72%	1,95%	11,77%	1,60%	3,74%	9,98%	1,01%	9
SYCOMORE HAPPY WORK R C LU1301026388 – Société de gestion : SYCOMORE ASSET MANAGEMENT								
Compartiment SICAV	15,71%	1,95%	13,76%	1,60%	3,77%	11,94%	1,01%	9
SYCOMORE OPPORTUNITIES R FR0010363366 – Société de gestion : SYCOMORE ASSET MANAGEMENT								
FCP	10,85%	2,27%	8,58%	1,60%	4,01%	6,84%	0,90%	8
SYCOMORE SELECTION RESP R FR0011169341 – Société de gestion : SYCOMORE ASSET MANAGEMENT								
FCP	17,55%	2,00%	15,55%	1,60%	3,85%	13,70%	1,00%	9
SYCOMORE SOCIAL IMPACT R FR0010117093 – Société de gestion : SYCOMORE ASSET MANAGEMENT								
FCP	12,86%	2,89%	9,97%	1,60%	4,65%	8,21%	1,00%	9
SYCOMORE SÉLECTION CRÉDIT R FR0011288513 – Société de gestion : SYCOMORE ASSET MANAGEMENT								
Compartiment FCP	4,89%	1,20%	3,69%	1,60%	2,86%	2,03%	0,64%	9
SYCOYIELD 2030 RC FR001400MCQ6 – Société de gestion : SYCOMORE ASSET MANAGEMENT								
FCP	5,75%	1,00%	4,75%	1,60%	2,68%	3,07%	0,50%	8
TRUSTEAM OPTIMUM R FR0007072160 – Société de gestion : AURIS GESTION								
FCP	4,95%	1,40%	3,56%	1,60%	3,06%	1,90%	0,60%	8
VARENNE UCITS VARENNE GLOBAL A LU2358389745 – Société de gestion : VARENNE CAPITAL PARTNERS								
SICAV	15,62%	2,01%	13,61%	1,60%	3,83%	11,79%	1,07%	8
VARENNE VALEUR A EUR CAP LU2358392376 – Société de gestion : VARENNE CAPITAL PARTNERS								
SICAV	10,95%	1,88%	9,07%	1,60%	3,63%	7,32%	0,90%	8

Les documents d'informations clés pour l'investisseur, notes détaillées et/ou tout autre document d'information financière équivalent prévu par la réglementation, des supports en unités de compte sont disponibles sur simple demande auprès de votre Courtier ou via le site Internet des sociétés de gestion.

NC = non communiqué

(*) « Frais totaux = Frais de gestion de l'actif + (1 + Performance nette de l'actif) * Frais de gestion du contrat »

(**) « Performance finale = Performance brute de l'actif – Frais totaux »

(***) Classification SFDR :

- Inconnu : Classification SFDR non renseignée
- 8 : Qualification Article 8 SFDR
- 9 : Qualification Article 9 SFDR

Les données contenues dans les colonnes intitulées « Performance brute de l'actif N-1 », « Frais de gestion de l'actif », « Performance nette de l'unité de compte N-1 », « Frais Totaux », « Performance finale » et « Taux de rétrocession de commission » vous sont fournies à titre indicatif et sont issues de données collectées auprès des sociétés de gestion. La performance de l'unité de compte correspond à la performance au titre du dernier exercice clos. »



Generali Retraite, Société anonyme au capital de 213 541 820 euros
Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire
régis par le Code des assurances - 880 265 418 RCS Paris
Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris
Société appartenant au Groupe Generali immatriculé
sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

